

Revue Migrations Forcées

Numéro 75
Mai 2025



Routes Dangereuses :

Sauver des vies et répondre aux
migrants et réfugiés disparus



La **Revue Migrations Forcées** rassemble des auteurs expérimentés aux profils variés – en particulier des personnes ayant une expérience vécue – afin de favoriser un apprentissage concret et des échanges susceptibles d'améliorer les réponses apportées aux personnes déplacées de force. Notre revue phare est gratuite et accessible à un public international en arabe, anglais, français et espagnol, en ligne et en version imprimée. Des contenus audio et visuels complémentaires sont disponibles en ligne.

Revue Migrations Forcées

Centre d'Études sur les Réfugiés
Oxford Department of
International Development
University of Oxford
3 Mansfield Road
Oxford OX1 3TB, Royaume-Uni

✉ fmr@qeh.ox.ac.uk

🗨 www.fmreview.org

Avertissement : Les opinions exprimées dans la RMF ne reflètent pas nécessairement celles de l'équipe éditoriale, du Centre d'Études sur les Réfugiés, des donateurs de ce numéro ou de l'Université d'Oxford.

Droits d'auteur : RMF est une publication en libre accès. Pour plus de détails, rendez-vous sur www.fmreview.org/ copyright.

ISSN 1460-9819

Traduction : La RMF est éditée en anglais et traduite en arabe, en français et en espagnol par NaTakallam, une agence de traduction qui emploie des personnes déplacées ainsi que des membres de leurs communautés d'accueil. Voir : natakallam.com

Conception graphique de la revue :
hartgraphics.co.uk



Traversée du Río Grande à proximité de la frontière des États-Unis et du Mexique. Crédit : Alfonso Caraveo, El Colegio de la Frontera Norte, Mexique

Un mot de la Rédaction

Si tous les thèmes abordés par la Revue Migrations Forcées sont bien sûr importants, celui de la vie et de la mort revêt une importance particulière. Ce numéro 75 de RMF était initialement une publication plus courte purement axée sur le sauvetage. Mais le sujet s'est étendu à mesure que nous l'explorions, jusqu'à devenir le numéro plus consistant que vous tenez aujourd'hui entre vos mains. L'énorme intérêt qu'a suscité notre appel à propositions d'articles (le plus élevé à ce jour dans notre expérience) a amplement confirmé que ce sujet méritait d'être approfondi.

RMF est un espace de débat qui vise à stimuler des discussions enrichissantes et à apporter des solutions inspirantes à des problèmes complexes. Les thèmes abordés ici sont plus sujets à controverses politiques que d'autres traités dans nos pages, et nous savons que ces débats peuvent vite s'enflammer et devenir clivants. Nous nous sommes efforcées de publier des articles abordant à la fois la complexité de ces questions et la simple humanité des personnes dont la vie est mise en danger dans des périple en quête de terres d'asile.

Les auteurs représentent un vaste éventail de perspectives régionales et sectorielles. On y trouve notamment des universitaires, des politiques, des avocats, des militants, des psychologues et des humanitaires. Toutes ces personnes s'engagent dans la réflexion et dans l'action dans le but de réduire le nombre de vies perdues, et d'offrir dignité et respect à celles et ceux qui décèdent en cours de route. Nous avons le privilège d'entendre les récits de personnes qui ont entrepris des voyages risqués et sont donc des témoins directs de ce que recèlent ces terrains dangereux et ces contextes à haut risque.



Alice Philip



Jo Boyce

Vous découvrirez dans ce numéro des articles liés à une région ou à une route particulière, tandis que d'autres abordent des questions et des perspectives différentes au sein d'un même espace régional. La mer Méditerranée, le bouchon du Darién, la mer d'Andaman, le Sahara et les Alpes font partie de ces régions.

D'un point de vue thématique, ces articles présentent aussi une grande variété. Certains s'intéressent aux voyages par la mer et par la terre, d'autres aux opérations de sauvetage, au soutien proposé sur le terrain, ou encore aux réformes politiques de haut niveau. Vous découvrirez des articles qui décrivent dans le détail les défis qui attendent celles et ceux qui entreprennent des voyages dangereux, et d'autres qui abordent la triste réalité de la récupération des corps des personnes qui ont perdu la vie en cours en route. Nous espérons que, indépendamment de votre intérêt pour cette question, la richesse de ces articles élargira votre point de vue et vous permettra d'entrer en contact avec des personnes qui interviennent pour apporter des changements positifs.

Nous souhaitons exprimer notre immense reconnaissance aux principaux donateurs de ce numéro, le Département fédéral suisse des affaires étrangères et le ministère des Affaires étrangères du Danemark, ainsi qu'au CICR, à la FICR, à l'OIM et au HCR pour leur soutien financier et l'expertise qu'ils nous ont offerte à chaque étape de ce projet. Le thème de ce numéro nous a été proposé par les co-auteurs de la préface, Mariela Guajardo, Samuel Boutruche, Florian Von Köning et Sanjula Weerasinghe. Leur passion, leur engagement et leur énergie nous ont convaincues qu'il

s'agissait d'un sujet parfaitement adapté à RMF et susceptible de réellement impacter la vie des personnes déplacées. Tous les quatre ont participé à l'évaluation des propositions, aux côtés de Vittorio Bruni, Martha Guerrero Ble et des rédactrices de RMF, afin de procéder à la sélection finale des articles. Ce processus s'est avéré extrêmement difficile compte tenu de l'extrême qualité et du nombre des soumissions reçues.

Les personnes qui contribuent à RMF sont aujourd'hui de plus en plus nombreuses. Nous aimerions vivement que vous les rejoigniez pour partager vos propres idées avec notre lectorat engagé qui, lui aussi, ne cesse d'augmenter. Merci de vous inscrire à notre liste de diffusion et de nous suivre sur les réseaux sociaux pour découvrir les prochaines opportunités de contribution à RMF, et lire ce que d'autres ont écrit.

Enfin, nous aimerions beaucoup que vous nous suggériez d'autres sujets qui, à vos yeux, mériteraient d'être abordés dans FMR, et savoir si vous souhaitez collaborer avec nous d'une manière ou d'une autre. Nous cherchons en permanence de nouveaux vecteurs de communication avec nos publics en leur proposant des contenus nouveaux et pertinents, et tous vos commentaires et propositions à cet égard seront les bienvenus. N'hésitez pas à nous contacter !

Avec tous nos remerciements,

Alice Philip et Jo Boyce

Rédactrices en chef de RMF 75

Table des matières

- p.6** **Avant-propos**
Florian von König, Sanjula Weerasinghe,
Mariela Guajardo et Samuel Boutruche
-
- p.7** **Secours en haute montagne à la
frontière franco-italienne : pratique et
politique**
Elisa Sisto
-
- p.11** **Naufrage du Pylos en 2023 : Application
du Protocole d'identification des victimes
de catastrophes**
Antonietta Lanzarone, Panthelis Themelis
et Florian von König
-
- p.16** **Recherche et sauvetage dans le désert :
l'adoption d'une approche proactive au
Niger**
Malvika Verma
-
- p.20** **Forfaits migratoires : marchandisation et
risques des corridors des Amériques**
Alberto Hernández Hernández et Carlos S.
Ibarra
-
- p.24** **Réseaux d'opportunités : périples du
Moyen-Orient jusqu'à la frontière des
États-Unis et du Mexique**
Houman Oliaei
-
- p.29** **De l'engagement à l'action en faveur des
personnes migrantes disparues : le rôle
de la diplomatie humanitaire**
Angela Cotroneo et
Florian von König
-
- p.34** **Fournir des soins médicaux d'urgence
à la frontière entre la Biélorussie et la
Pologne**
Rafal Zadykowicz, Judyta Kuc,
Joanna Ladamirski, Federica Zamatto et
Sylvia Lim



- p.38** **Coordination d'une approche axée sur
les itinéraires pour les déplacements
des Rohingyas**
Paul Luc Vernon,
Abdullah Mohammadi et
Gading Gumilang Putra
-
- p.43** **Migrants disparus en Afrique australe :
renforcement des capacités d'enquête
des États**
Lucinda Evert, Stephen Fonseca et
Vaughn Rossouw
-
- p.47** **L'impact psychologique de la
disparition d'un proche sur
les personnes déplacées de force**
Belinda Liddell, Kimberly Archer, Nicole
Batch et Jill Stockwell
-
- p.51** **Renforcer la collaboration entre États
pour prévenir et résoudre les cas de
migrants portés disparus**
Jana Röthlisberger, Ndumbek Saho et
Florian von König
-
- p.56** **Le dangereux périple des migrantes
camerounaises à travers les Amériques**
Ngang Fru Delvis

-
- | | |
|--|--|
| <p>p.61 Passagers clandestins et Clubs de protection et d'indemnisation au Brésil
Flávia Rodrigues de Castro</p> <hr/> <p>p.65 Le rôle de la marine marchande dans le sauvetage en mer et la collecte de données
Ralph Mamiya et Caroline Abu Sa'Da</p> <hr/> <p>p.70 Quand la peur devient une arme de dissuasion contre les demandeurs d'asile : étude de cas menée sur une île grecque
Aliya Abidi</p> <hr/> <p>p.75 Naviguer en eaux troubles : les défis des opérations civiles de recherche et de sauvetage
Anna Bowen</p> <hr/> <p>p.79 De la criminalisation à la bureaucratisation : l'obstruction des États en mer
Marc Tilley</p> <hr/> <p>p.83 Traversées fatales à la frontière entre l'Afghanistan et l'Iran
Neela Hassan</p> <hr/> <p>p.87 La fin du jeu : tout risquer sur la route des Balkans occidentaux
Laura Lungarotti et Joanie Durocher</p> | <p>p.92 Cartagena+40 : une occasion manquée de coopération régionale sur les routes dangereuses
Gilberto M A Rodrigues et Luiza Fernandes e Silva</p> <hr/> <p>p.96 Le sauvetage face aux fluctuations politiques en Méditerranée centrale
Eleanor Paynter</p> <hr/> <p>p.101 À bord de l'<i>Ocean Viking</i> : sécurité, dignité et protection
Matilde Moro et Jordi Cortes Espasa</p> <hr/> <p>p.105 Séparation des enfants : causes, impacts et stratégies d'atténuation
Magdalena Arias Cubas, Sanjana Bhardwaj, Simon Robins et Jill Stockwell</p> <hr/> <p>p.110 Élaborer des réponses politiques aux migrants disparus par l'intermédiaire du Conseil de l'Europe
Julian Pahlke et Paulo Pisco</p> <hr/> <p>p.115 La prise en charge des migrations forcées : une alternative viable aux voyages dangereux ?
Jeff Crisp</p> |
|--|--|

Nous souhaitons exprimer notre reconnaissance envers les donateurs suivants : le Département fédéral suisse des affaires étrangères, le ministère des Affaires étrangères du Danemark, le HCR, l'OIM, le CICR et la FICR.

Nous tenons également à remercier tous nos auteurs ; le groupe consultatif de ce numéro qui s'est également chargé de la relecture : Samuel Boutruche, Angela Cotroneo, Mariela Guajardo, Florian von König et Sanjula Weerasinghe ; ainsi que nos relecteurs spécialisés supplémentaires Vittorio Bruni et Martha Guerrero Ble, et Marion Couldrey pour son travail de rédaction dans le cadre de ce numéro.

Personnel de la RMF

Alice Philip (rédactrice en chef), Emily Arnold-Fernández (rédactrice en chef adjointe), Catherine Meredith (rédactrice adjointe), Jo Boyce (rédactrice adjointe, remplacement de congé maternité), Maureen Schoenfeld (assistante en Communications et Finance) et Sharon Ellis (assistante administrative).

Avant-propos

Quelle perte représente le décès ou la disparition d'un migrant ou d'un réfugié pour l'individu et pour sa famille lors d'un voyage dangereux ? Que perdent les communautés et les sociétés ?

En quoi contribuons-nous à cette tragédie en oubliant les histoires que nous entendons et les images que nous voyons ? En ne comprenant pas les espoirs et les besoins de chacune de ces personnes, et l'anxiété de leurs familles ?

Que dit ce désintérêt de notre humanité, de notre devoir moral de sauvegarde de la dignité humaine, des obligations et des engagements juridiques que nous avons accepté d'assumer ?

Ce numéro de RMF tente d'apporter des réponses à ces questions et de présenter un aperçu des dangereux voyages sur terre et en mer qu'entreprennent les migrants et les réfugiés à travers le monde. Il cherche à illustrer les risques et les dangers que rencontrent ces personnes en cours de route, leurs besoins humanitaires non satisfaits, et les conséquences tragiques auxquelles beaucoup sont confrontées. Plus de 74 000 décès et disparitions ont été documentés depuis 2014, mais en réalité, ce chiffre est beaucoup plus élevé.

Les articles de ce numéro nous obligent à regarder ces réalités en face, à répondre à des questions fondamentales, et à agir pour prévenir et réduire les décès, les disparitions et les préjudices subis par les migrants et les réfugiés le long de divers itinéraires. Les droits humains, le respect des obligations juridiques internationales, et les engagements qui ont été convenus ne doivent pas être pris en otage par la politique, par des objectifs divergents ou par des pressions exercées sur les ressources. Un engagement inébranlable pour l'impératif humanitaire, la dignité humaine et le droit à la vie doit rester au cœur de notre action individuelle et collective.

Les auteurs qui ont contribué à la rédaction du 75e numéro de RMF montrent que les choses commencent à bouger. Leurs articles documentent

les nombreux efforts déployés par des individus, des communautés, des acteurs locaux, des organisations et des gouvernements à travers le monde. Ils présentent le point de vue de décideurs politiques, de migrants et de réfugiés, du personnel de protection présent sur les navires de sauvetage, de sauveteurs de haute montagne, mais aussi d'intervenants locaux qui recherchent et identifient les disparus, de militants et de chercheurs.

Beaucoup de ces initiatives ont donné lieu à des actions multilatérales et multipartites en faveur des migrants et des réfugiés. Le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, le Pacte mondial sur les réfugiés ainsi que d'autres instruments et mécanismes internationaux sont autant de cadres pratiques qui renforcent l'action et mettent en lumière des engagements pertinents. Dans le cadre de ces processus, différentes initiatives sont mises en avant. Celles-ci comprennent notamment des engagements, des déclarations collectives et des recommandations du Secrétaire général des Nations Unies visant à renforcer la coopération concernant les migrants disparus et à prévenir les pertes en vies humaines pendant le voyage. Toutes nos organisations ont collaboré à ces actions, qui ont été présentées aux États membres de l'ONU en décembre 2024.

Ces efforts sont pourtant loin d'être suffisants. Un leadership plus affirmé est nécessaire à tous les niveaux, depuis les plus hautes sphères du pouvoir jusqu'aux acteurs de terrain. Les articles de ce numéro nous rappellent pourquoi ce travail est si important, ce qu'il est possible d'accomplir, et le rôle que nous pourrions tous jouer dans ce changement.

Florian von König (CIRC), Sanjula Weerasinghe (IFRC), Mariela Guajardo (OIM) et Samuel Boutruche (HCR)¹

1. Les avis contenus dans RMF appartiennent à leurs auteurs et ne reflètent pas forcément les vues du CIRC, de l'IFRC, l'OIM ou du HCR.

Secours en haute montagne à la frontière franco-italienne : pratiques et politiques

Elisa Sisto

Le durcissement des politiques migratoires a rendu les frontières alpines d'Europe encore plus périlleuses pour les exilés qui traversent ces zones montagneuses. Dans les Hautes-Alpes, une approche citoyenne de secours en montagne aide à réduire ces risques.

Depuis que la France a réintroduit les contrôles aux frontières avec l'Italie en 2015, les mesures d'endiguement ont été renforcées le long de la zone côtière de la frontière et des principales lignes de train et d'autocar. Il en découle que de plus en plus de personnes exilées arrivant par les routes des Balkans et de la Méditerranée se dirigent désormais vers la région alpine adjacente¹. Les premiers cas d'hypothermie, d'engelures, d'amputations et de décès ont été observés dans les Hautes-Alpes dès que les exilés ont entrepris de traverser ces terrains accidentés et enneigés de nuit.

Les premiers efforts de secours ont été lancés par des habitants qui possédaient des connaissances approfondies de cette zone. Ces initiatives se sont ensuite organisées en maraudes, constituées d'unités mobiles structurées dirigées par des bénévoles. Ces maraudes assurent une présence nocturne dans les montagnes, parallèlement aux efforts déployés de jour pour sécuriser et damer les sentiers enneigés. Dans le cadre d'une approche commune, l'association locale Tous Migrants² et Médecins du Monde se sont associés pour former des unités mobiles de mise à l'abri. Ces unités rassemblent des professionnels de la santé, des habitants qui connaissent bien les environs grâce aux maraudes, et des bénévoles venus d'autres régions³. Leurs opérations, étroitement liées à l'environnement naturel, diffèrent sur différents points des interventions de sauvetage menées sur d'autres terrains. En raison de la nature de cette zone et du type de mobilité transfrontalière concernée, les données sur les passages sont incomplètes. Néanmoins, plus de 20 000 refoulements ont été enregistrés

au poste-frontière de Montgenèvre, dans les Hautes-Alpes, entre 2016 et 2023, et au moins 145 personnes exilées sont décédées aux frontières alpines depuis 2015⁴.

Les opérations humanitaires déployées à la frontière alpine ont généré une mine de connaissances grâce aux obstacles auxquels elles se sont heurtées et aux expériences qu'elles ont acquises. Trois approches, visant à sauver des vies et à obtenir justice pour les exilés qui traversent ces frontières montagneuses, se distinguent : 1) la création d'unités mobiles de mise à l'abri co-pilotées dans les montagnes ; 2) le dialogue avec les forces de l'ordre aux frontières et la diffusion d'informations juridiques ; et 3) la réalisation d'enquêtes sur les décès à la frontière pour obtenir justice.

Création d'unités mobiles de mise à l'abri co-pilotées

Face à l'augmentation du nombre de blessés et de morts à la frontière et au renforcement des entraves à l'aide, Tous Migrants et Médecins du Monde ont officialisé en 2019 un partenariat visant à former des unités mobiles communes. Cet accord précise les responsabilités de chaque organisation et stipule que les unités mobiles doivent être co-pilotées par un maraudeur de l'association Tous Migrants qui possède une connaissance intime du terrain, et un professionnel de santé de Médecins du Monde. Le professionnel de santé est responsable de toutes les décisions médicales, tandis que le maraudeur se charge de toutes les décisions logistiques liées au contexte géographique et climatique.

Ces unités mobiles citoyennes bénévoles patrouillent de nuit les sentiers montagneux des Hautes-Alpes entre Briançon, Montgenèvre et la vallée de la Clarée pour venir en aide aux exilés en détresse. Elles distribuent des couvertures de survie, du thé chaud et des vêtements secs, effectuent des contrôles de santé rapides, mènent ces personnes vers des endroits et des abris sûrs, et, dans les situations les plus graves, appellent les services de secours de l'État. L'objectif premier de ces interventions est de réduire les risques et d'aider les personnes en détresse pour prévenir les décès. Comme le fait remarquer la coordinatrice du programme Migration frontière transalpine de Médecins du Monde, les personnes qui traversent la montagne de nuit en plein hiver, à l'exception des alpinistes professionnels, sont inévitablement en danger. Leur apporter de l'aide dans ces circonstances est un devoir et non pas un délit. Selon cette coordinatrice, le véhicule de Médecins du Monde joue un rôle comparable à un vaisseau humanitaire de sauvetage en mer : « Tant que les personnes sont à bord de ce véhicule, comme ce serait le cas sur un bateau, [les gardes-frontières] ne doivent pas nous empêcher de faire notre travail. Nous devons les mettre en sécurité⁵. »

Dans le cadre de ce modèle de co-pilotage, Médecins du Monde fournit le véhicule d'aide humanitaire portant son logo, et un membre de Tous Migrants le conduit. L'association Tous Migrants, basée à Briançon, possède les connaissances locales et l'expérience nécessaires pour se repérer le long de la frontière, surtout en pleine nuit. Le personnel de Médecins du Monde propose, quant à lui, des soins médicaux essentiels aux exilés tout en sensibilisant l'opinion publique à ces enjeux. La préfecture a récemment reconnu la légitimité du véhicule de Médecins du Monde, réduisant ainsi certains des obstacles à l'accès humanitaire. L'autorité médicale de Médecins du Monde pèse également sur les négociations à la frontière, contribuant à résoudre les situations d'urgence et veillant à ce que les besoins médicaux soient priorités lors des procédures frontalières.

Cet exemple alpin met en lumière une approche originale en matière de secours et de solidarité qui

associe les principes d'assistance de l'alpinisme à l'expertise médicale et humanitaire. En 2017, l'association Guides Sans Frontières a adressé une lettre ouverte au président de la République française pour exprimer ses inquiétudes face aux dangers auxquels sont exposés les exilés le long des frontières alpines. Représentant un collectif de professionnels de la montagne, cette organisation a souligné que les principes de sécurité, de secours et de solidarité sont au cœur de l'*esprit de cordée* de leur métier. Cette expression, qui fait référence à l'esprit d'équipe et à la camaraderie, fait de la corde un symbole fort d'entraide et d'égalité dans le monde de l'alpinisme. Cet esprit de cordée remet en question les hiérarchies traditionnelles du travail humanitaire. En effet, les premières tentatives de sauvetage et d'assistance en montagne se fondaient sur l'égalité et l'interdépendance de tous les participants.

Dialoguer avec les forces de l'ordre aux frontières et diffuser des informations juridiques

Le rôle des forces de l'ordre à la frontière des Hautes-Alpes est à la fois important et complexe. Près de 250 agents sont stationnés le long de cette frontière montagneuse⁶. Il s'agit essentiellement de membres de la police aux frontières, assistés d'officiers d'escadrons mobiles de gendarmerie, et parfois de soldats de l'opération Sentinelle. Toutes ces entités opèrent dans le cadre de hiérarchies spécifiques, appliquent différentes directives, et utilisent un matériel distinct. Les escadrons mobiles de gendarmerie sont déployés dans le cadre de mandats de trois semaines. Ceux-ci n'ont souvent qu'une formation préalable limitée en matière de contexte frontalier ou de droit d'asile. Ayant assisté à de nombreuses scènes d'embuscades et de poursuites ayant entraîné de graves blessures et mis en danger la vie des exilés, l'association Tous Migrants a rapidement identifié la nécessité d'échanger avec les forces de l'ordre aux frontières et d'élaborer une documentation pédagogique pour prévenir les pertes en vies humaines.

En collaboration avec les États Généraux des Migrations⁷, l'association Tous Migrants a publié un livret⁸ destiné aux forces de l'ordre intitulé

'*Au nom de la loi*'. Ce document qui se veut avant tout pratique décrit les droits et les obligations des agents dans le cadre des procédures frontalières du point de vue du respect de la vie, de l'assistance aux personnes en danger, et de l'usage de la force. Il évoque les cadres juridiques nationaux, bilatéraux, régionaux et internationaux, ainsi que le Code de la sécurité intérieure (article R. 434-5) et le Code pénal (article 122-4) qui établissent le droit des agents de refuser d'obéir à un ordre donné qui serait manifestement illégal et de nature à compromettre gravement l'intérêt public, ainsi que leur responsabilité personnelle en cas d'exécution de ces ordres.

Leur livret, qui en est à sa deuxième édition, constitue une ressource essentielle. Plusieurs centaines d'exemplaires ont déjà été distribués aux agents des forces de l'ordre lors de rencontres à la frontière. Des enseignements récemment tirés seront intégrés à sa troisième édition. Depuis 1945, la France a adopté, en moyenne, une nouvelle loi sur l'immigration tous les deux ans et 118 textes législatifs qui traitent directement de l'immigration⁹. Cette inflation législative oblige les acteurs humanitaires à s'adapter et à réactualiser en permanence leur documentation pour que leurs contenus ne deviennent pas obsolètes au risque d'entamer leur crédibilité. Pour surmonter cette difficulté, Tous Migrants prévoit de focaliser la prochaine édition du livret *Au nom de la loi* davantage sur les droits fondamentaux et de limiter les références aux lois et aux politiques fluctuantes afin d'éviter une obsolescence trop rapide des informations. Trouver le bon équilibre entre la nécessité de réagir à des politiques en constante évolution et la poursuite de leurs propres activités reste néanmoins un défi majeur pour les acteurs humanitaires qui interviennent à la frontière. Certains estiment que ces changements continuels sont une tactique destinée à semer la confusion, à épuiser les personnes qui tentent d'aider, et à détourner l'attention de la société civile et des organisations humanitaires. Dans ces circonstances, les organisations doivent trouver le moyen de se mobiliser autour de ces changements juridiques et politiques tout en transcendant ces débats afin de rester bien concentrées sur la prévention des pertes en

vies humaines. Pour gagner en pertinence, la troisième édition de ce livret présentera en guise de conclusion plusieurs témoignages anonymes d'agents ayant contesté des ordres illégaux à la frontière.

Enquêter sur les décès aux frontières et obtenir justice

Malgré d'importants efforts de sauvetage, au moins 145 exilés ont trouvé la mort le long des frontières alpines depuis 2015. Onze sont décédés et cinq ont disparu spécifiquement à la frontière des Hautes-Alpes¹⁰. Blessing Matthew, une femme Nigériane, était l'une de ces personnes. Son corps a été retrouvé dans la Durance en mai 2018, soit deux jours après que des gendarmes mobiles aient tenté de l'appréhender dans le village de La Vachette, en amont. Les autorités françaises ont ouvert une enquête sur son décès qui a été classée sans suites. Afin de découvrir la vérité et de rétablir la justice, la famille de Blessing et l'association Tous Migrants ont mené d'autres enquêtes sur les circonstances exactes de sa mort.

En partenariat avec l'agence d'investigations Border Forensics, ils ont réalisé une contre-enquête¹¹ sur la base d'une analyse spatio-temporelle, du témoignage d'un compagnon de voyage de Blessing qui a évoqué une poursuite policière, de preuves cartographiques et d'une reconstitution spatiale de l'incident. Leurs conclusions soulignent des incohérences au niveau des déclarations faites par les gendarmes mobiles, et révèlent une série d'actes et d'omissions qui auraient entraîné la chute et la noyade de Blessing dans la Durance. Cette contre-enquête s'appuie sur un ensemble croissant d'initiatives menées par des groupes comme Forensic Architecture et Forensic Oceanography, qui emploient des méthodes scientifiques et visuelles afin d'enquêter et de documenter des cas de violence. L'utilisation de ces méthodes novatrices et de preuves corroborantes pour identifier les éléments manquants est particulièrement importante en terrain montagneux où le paysage accidenté permet de masquer certains actes de violence.

Malgré le temps, les ressources et les efforts conséquents investis pour porter l'affaire

Blessing devant la Cour européenne des droits de l'homme, cette dernière a refusé de rouvrir l'enquête en janvier 2024 après avoir examiné l'affaire. D'un point de vue purement juridique, cette contre-enquête peut donc être considérée comme infructueuse. Mais dans une perspective plus large, on notera qu'elle a permis de sensibiliser le public et la presse sur la nécessité d'enquêter de manière critique sur les causes de décès des personnes exilées, lesquels sont trop souvent classés comme 'accidentels' ou 'dus aux éléments naturels', tandis que leurs dossiers sont rapidement refermés. Selon Border Forensics, ce contexte rend « d'autant plus impératives l'écoute de la voix des survivants et la présentation de ces enquêtes au-delà des cercles juridiques, notamment dans les espaces culturels, pour nous permettre de refuser collectivement de faire nôtre l'aveuglement de la loi »¹².

Porter ces enseignements au-delà des Alpes

Cette étude de cas fait apparaître le rôle important, bien que souvent négligé, que jouent les approches locales et citoyennes dans le secours et l'assistance des exilés le long des itinéraires dangereux de haute montagne. Les exilés empruntent depuis longtemps des chemins difficiles, en haute altitude, pour traverser les Andes, l'Himalaya ou les Pyrénées. Les dangers qui les guettent sur ces itinéraires sont façonnés et aggravés par les politiques migratoires et les pratiques frontalières. Dans ce contexte, cette étude présente des approches novatrices pour sauver des vies et obtenir justice dans les Alpes, en mêlant principes humanitaires, éthique médicale et solidarité du monde de l'alpinisme. Le modèle de co-pilotage d'unités mobiles montre que des organisations humanitaires et des citoyens qui connaissent précisément la région peuvent collaborer pour agir plus efficacement dans des zones au relief difficile, réduire les risques et, au final, sauver des vies. Ce modèle pourrait, à cet égard, être adapté au sauvetage

en forêt, dans les déserts ou dans d'autres zones géographiques complexes.

Elisa Sisto

Doctorante

Centre d'Études sur les Réfugiés, Oxford Department of International Development, University of Oxford

elisa.sisto@qeh.ox.ac.uk

Je tiens à exprimer toute ma gratitude à l'association Tous Migrants, à Médecins du Monde, à l'Association Refuges Solidaires et au collectif d'organisations humanitaires qui interviennent à la frontière franco-italienne et dont le travail et les idées ont inspiré la rédaction de cet article. Merci d'avoir généreusement partagé avec moi vos expériences et vos observations dans le cadre de mes recherches dans les Alpes.

1. Dans cet article, le terme 'migrant' désigne collectivement les réfugiés, les demandeurs d'asile et les autres personnes en situation de déplacement à la frontière franco-italienne.
2. tousmigrants.weebly.com/
3. 'Les opérations de sauvetage' englobent la fourniture de soins médicaux, l'hébergement, et les activités de réduction des risques mises en place par les unités mobiles appelées 'maraudes' et 'unités mobiles de mise à l'abri' (UMMA).
4. Tous Migrants (2024) *L'accueil des personnes exilées dans le Briançonnais et dans les Hautes-Alpes – Annexe 1 : aperçu quantitatif* bit.ly/accueil-briançonnais-hautes-alpes
Commémor'ation à Briançon : dénoncer et rendre hommage', *Médecins du Monde*, 25 février 2025
bit.ly/commemoraction-briancon
5. Entretien avec le coordinateur du programme Migration transalpine de Médecins du Monde, 23 août 2024. Traduction anglaise initiale de l'auteur.
6. Fassin D et Defossez A-C (2024) *L'Exil, toujours recommencé. Chronique de la frontière*, Seuil
7. Les États Généraux des Migrations rassemblent des organisations locales et nationales qui œuvrent pour venir en aide aux étrangers en France et réformer les politiques migratoires.
8. bit.ly/au-nom-de-la-loi
9. 'Une « nouvelle loi » sur l'immigration qui s'ajoutera à une longue série de 118 textes depuis 1945', *Le Monde*, 14 octobre 2024
bit.ly/nouvelle-loi-immigration
10. 'Commémor'ation à Briançon : dénoncer et rendre hommage', *Médecins du Monde*, 25 février 2025
bit.ly/commemoraction-briancon
11. bit.ly/investigation-blessing
12. Visionscarto (2023) *From the Sea to the River, the deadly violence of Europe's borders* [document en anglais]
bit.ly/from-sea-to-river

Naufrage du Pylos en 2023 : Application du Protocole d'identification des victimes de catastrophes

Antonietta Lanzarone, Panthelis Themelis et Florian von König

La plupart des migrants qui meurent avant d'atteindre leur destination ne sont jamais identifiés. Cependant, la réponse des autorités grecques à un naufrage survenu en 2023 constitue une excellente étude de cas d'identification réussie.



Débarquement des corps du naufrage du Pylos à Kalamata, Grèce. Crédit : Équipe grecque chargée de l'identification des victimes de catastrophes

Parmi les dizaines de milliers de migrants portés disparus et présumés décédés au cours des dix années écoulées depuis 2014¹, seule une faible minorité a pu être identifiée². Même si les corps ne sont très souvent jamais retrouvés, des restes humains sont découverts chaque année en grand nombre le long des routes migratoires à travers le monde, sans jamais être formellement identifiés. Ces personnes sont alors inhumées de manière anonyme, ce qui prive durablement leurs proches de réponses et les condamne à une incertitude permanente. Cette situation s'explique notamment par le manque de capacités médico-légales des pays concernés, l'absence de

volonté politique pour enquêter sur les cas de migrants disparus ainsi que par la complexité des processus d'identification transnationale, lesquels nécessitent l'échange d'informations entre les pays d'origine, de transit et de destination situés le long des routes migratoires.

Pourtant, le savoir-faire technique nécessaire à la conduite d'identifications réussies se développe progressivement. La gestion par les autorités grecques des cas des 82 migrants décédés et repêchés à la suite du naufrage survenu au large de Pylos en juin 2023 a démontré qu'il était possible de mettre en pratique l'expérience

acquise au cours de la décennie précédente, pour atteindre un taux d'identification exceptionnel de 90 %, et ce, malgré la complexité du dossier liée à la diversité des origines géographiques et nationales des victimes.

Le 14 juin 2023, un chalutier bondé a fait naufrage dans les eaux internationales, à 47 milles nautiques au sud-ouest des côtes du Péloponnèse, à proximité de la ville de Pylos. L'embarcation transportait environ 750 migrants, parmi lesquels des hommes, des femmes et des enfants originaires du Pakistan, de Syrie, d'Afghanistan, de Palestine et d'Égypte. Le bateau avait quitté Tobrouk, en Libye, le 10 juin à destination de l'Italie. Des inquiétudes concernant la sécurité de l'embarcation avaient été exprimées dès le 13 juin. Le lendemain matin, à 2 h 30, heure locale, le moteur du bateau est tombé en panne et, selon un communiqué publié par les garde-côtes helléniques (HCG), le navire a chaviré et coulé en l'espace de 40 minutes. L'opération de recherche et de sauvetage, dirigée par les garde-côtes helléniques en collaboration avec l'unité d'identification des victimes de catastrophes (IVC) de la police hellénique, a duré sept jours et s'est achevée le 21 juin 2023. Au total, 104 hommes ont été secourus et 82 corps ont été repêchés. Le 18 juin, les autorités ont reconnu que plus de 500 personnes étaient présumées mortes.

La réponse en matière de récupération et d'identification

L'incident de Pylos est le premier cas dans lequel les autorités grecques ont choisi de faire appel à l'équipe IVC nationale dans le cadre d'un événement lié aux migrations. Créée en 2018, cette équipe a pour mandat humanitaire d'identifier les victimes de catastrophes. La majorité de ses membres sont issus des forces de l'ordre, parmi lesquels figurent des experts en médecine légale, des médecins légistes, des odontologistes médico-légaux et des anthropologues judiciaires. Depuis 2018, le CICR a développé une étroite coopération avec cette équipe et lui apporte un appui constant.

L'identification des victimes de catastrophes est une procédure médico-légale reconnue à l'échelle internationale, utilisée pour identifier les

personnes décédées lors d'incidents impliquant un grand nombre de victimes, tels que les naufrages, les catastrophes naturelles ou les conflits armés. Elle applique des procédures normalisées afin de garantir une identification précise tout en respectant la dignité des personnes décédées et de leurs familles.

L'identification des victimes de catastrophes s'effectue dans le cadre du Protocole IVC d'Interpol, lequel comprend quatre phases clés :

1. **Examen des lieux** : récupération des restes humains, des effets personnels et des preuves médico-légales
2. **Collecte de données post mortem** : examen médico-légal, comprenant l'autopsie, le relevé des empreintes digitales, l'odontologie et les prélèvements d'ADN
3. **Collecte de données ante mortem** : rassemblement des dossiers des personnes disparues (par ex. fiches médicales et dentaires, empreintes digitales et échantillons d'ADN)
4. **Rapprochement** : comparaison des données post mortem et ante mortem pour confirmer les identités³

La réponse à l'incident du naufrage de Pylos comprenait plusieurs phases. L'examen des lieux et la récupération des corps ont duré deux jours et ont été menés par la marine grecque et les garde-côtes helléniques. Au cours de cette phase, l'équipe IVC a attribué un numéro post mortem unique à chaque corps récupéré et relevé ses empreintes digitales. Simultanément, conscient que le nombre de personnes secourues et de corps retrouvés était bien inférieur à celui estimé des personnes à bord, l'équipe a communiqué avec les pays voisins en Europe (Italie et Malte) et en Afrique du Nord pour vérifier si des corps n'avaient pas été retrouvés dans leurs eaux ou sur leurs côtes.

La collecte des données post mortem a duré du 16 au 21 juin. Des formulaires officiels d'Interpol ont été remplis pour chaque corps, accompagnés de photographies, d'empreintes digitales et d'échantillons d'ADN. Les autopsies ont été réalisées par des médecins légistes. Les effets personnels ont été photographiés, enregistrés

et stockés. Des échantillons biologiques ont été collectés et les profils ADN ont été établis par la division des sciences médico-légales de la police hellénique.

La collecte des données ante mortem a duré du 16 juin au 13 octobre. Toutes les personnes ayant survécu au naufrage ont été interrogées afin de recueillir des informations sur les personnes à bord, y compris les personnes décédées. Des informations cruciales sur les personnes portées disparues ont ainsi été recueillies, notamment leur apparence, leurs vêtements et leur origine. Un centre d'appel et de réception IVC a été établi immédiatement après le naufrage afin de faciliter la communication entre les familles et les autorités grecques, garantissant la collecte appropriée des données ante mortem. Une campagne d'information a été lancée, impliquant toutes les parties prenantes nationales et internationales concernées. En coordination avec Interpol, les pays d'origine (Égypte, Pakistan et Syrie), les pays de transit (Libye), les pays où résidaient les familles concernées (Jordanie et Liban) ainsi que les pays de destination en Europe (Allemagne et Royaume-Uni) ont été informés de l'incident afin de faciliter le contact avec les familles concernées.

Des entretiens avec les membres des familles ont été menés en présence d'interprètes parlant anglais, arabe, pachto et ourdou ; chaque entretien a duré environ 45 minutes, et les documents officiels ont été envoyés par email ou par d'autres moyens électroniques. La ligne d'assistance téléphonique est restée active jusqu'à la fin du mois de juillet 2023, et ses activités ont été réduites en août. D'autres acteurs, notamment le ministère de la Migration et de l'Asile, l'OIM, le HCR et le CICR, ont apporté leur soutien à l'équipe IVC pour la réception des signalements de personnes portées disparues. Combinés aux entretiens menés avec les personnes survivantes et les familles, ces signalements ont permis à l'équipe IVC d'établir une liste des personnes à bord, puis une liste des personnes portées disparues. À la fin de cette phase, 668 dossiers de données ante mortem avaient été constitués. Environ 50 familles se sont rendues en personne au ministère de la Migration et de l'Asile, où l'importance de la transmission d'un échantillon d'ADN provenant d'un parent

au premier degré leur a été expliquée, ce qui a permis leur collecte.

La quatrième phase s'est concentrée sur la confrontation des données et l'identification des corps. L'équipe IVC a traité près de 700 cas de personnes disparues, en les classant par nationalité et selon les pays de résidence de leurs proches. Cette catégorisation a facilité la collecte et la transmission des profils ADN. Si la majorité des profils ADN des proches ont été transmis par l'intermédiaire des canaux d'Interpol, l'équipe IVC a également accepté ceux fournis par d'autres organisations internationales (CICR ou Commission internationale des personnes disparues) lorsque les familles ne pouvaient pas utiliser les mécanismes étatiques, faisant ainsi preuve d'une souplesse qui pourrait simplifier les procédures à l'avenir. Au total, 541 familles ont fourni leur ADN. Une comparaison entre les données ante mortem et post mortem a été effectuée, aboutissant à une liste d'identifications hypothétiques, suivie d'identifications officielles fondées sur des méthodes médico-légales primaires. Lors de la première étape, 17 corps ont été identifiés par empreintes digitales (dont un via Eurodac, un autre à partir d'une base de données criminelle, et 15 grâce à la base de données nationale civile du Pakistan). Ces identifications ont été confirmées par des analyses ADN. Par ailleurs, 57 corps ont été identifiés uniquement par l'ADN. Au total, 74 victimes (31 égyptiennes, 28 syriennes et 15 pakistanaïses) sur les 82 corps récupérés ont pu être identifiées avec succès.

Principaux enseignements

L'opération menée à Pylos et ses suites ont permis de tirer plusieurs enseignements essentiels pour orienter les futures interventions en matière de recherche, de sauvetage et d'identification dans le contexte migratoire.

1. Adopter une approche standardisée : IVC

Un protocole IVC standardisé est indispensable pour gérer de manière systématique et efficace les incidents impliquant de nombreuses victimes. La décision de la Grèce de mobiliser son équipe IVC à l'occasion de l'incident de Pylos a été déterminante pour atteindre un taux d'identification élevé. Dans le cadre

d'une série de recommandations relatives aux migrants disparus, publiées en décembre 2024, le Secrétaire général des Nations Unies a appelé à l'opérationnalisation systématique des dispositifs IVC lors d'événements faisant de nombreuses victimes parmi les migrants⁴. Un autre facteur déterminant a été la disponibilité de la base de données ADN nationale de la Grèce, qui a constitué une ressource essentielle pour le rapprochement des profils génétiques.

2. Rassembler toutes les informations disponibles

La résolution et l'identification des cas de migrants disparus nécessitent la collecte et le traitement d'un maximum d'informations. Celles-ci peuvent être obtenues grâce aux opérations suivantes :

- Entrevues de témoins avec des interprètes : La mise à disposition d'interprètes qualifiés est essentielle pour pouvoir surmonter les barrières linguistiques lors des entretiens avec les témoins, les personnes survivantes et les membres de leurs familles, et obtenir des informations plus précises.
- Traitement/autopsie systématiques des corps des victimes : Une approche scientifique et méthodique, incluant des autopsies complètes pour tous les corps récupérés, renforce le processus d'identification et garantit qu'aucun détail ne sera négligé.
- Prise systématique d'empreintes digitales et profilage ADN : Les prélèvements ADN et des profils ADN et, lorsque cela est possible, la prise d'empreintes digitales pour chaque victime, garantit une vérification et une mise en correspondance rigoureuses avec les bases de données existantes et les échantillons familiaux.
- Campagnes de communication : Les initiatives de sensibilisation du public (y compris la mise en place de lignes d'assistance téléphonique) dans les pays d'origine, de transit et de destination concernés permettent aux familles de signaler les personnes disparues et de partager des informations essentielles pour le processus d'identification.

3. Approche multipartite

La collaboration entre plusieurs parties prenantes permet de mutualiser diverses expertises et ressources. L'utilisation des connaissances et des capacités d'acteurs tels que des experts médico-légaux, les forces de l'ordre, les organisations humanitaires et les experts médico-légaux internationaux maximise l'efficacité des réponses, tandis que ces partenariats renforcent la coordination et le partage des responsabilités, réduisant ainsi la charge pesant sur chaque organisation.

4. Coopération internationale

Les disparitions de migrants dépassent les frontières nationales, nécessitant une coopération entre les pays et les régions, et la définition de modalités de coopération et d'échange d'informations transnationaux clairement définies⁵. Le protocole IVC, qui utilise les canaux Interpol, pourvoit à ces besoins. Cependant, dans le cas de Pylos, plusieurs des pays impliqués ne disposaient pas de points focaux dédiés à la coopération internationale, et recommandés par le rapport du Secrétaire général de l'ONU de 2024, ou bien ils manquaient de structures et de processus établis pour collecter et profiler les ADN des familles. Les autorités grecques ont donc adopté une procédure plus souple, combinant des canaux policiers, consulaires et de tiers. Cela comprenait notamment le CICR et les Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, qui peuvent agir en tant qu'intermédiaires pour atteindre les familles dans des contextes complexes et faciliter la coopération avec les autorités. La réponse à Pylos a ainsi montré que l'ouverture de différentes voies de communication permettant aux familles de transmettre des informations pouvait augmenter les chances de succès.

5. Utiliser plusieurs méthodes d'identification

La diversification des techniques d'identification améliore la précision et l'exhaustivité. Les bases de données biométriques, telles que la base de données nationale des empreintes digitales du Pakistan, peuvent fournir des pistes d'identification précieuses lorsqu'elles sont disponibles. De nombreux pays possèdent des bases de données biométriques, qu'elles soient

utilisées à des fins administratives, électorales, d'immigration, criminelles ou autres, et l'accès à ces outils pourrait faciliter l'identification. La protection des données doit être une précaution importante pour la définition des modalités d'accès et de partage. L'utilisation de plusieurs méthodes (analyse ADN, correspondance d'empreintes digitales, dossiers dentaires et objets personnels) enrichit et fiabilise le processus d'identification.

Grâce à ces enseignements, les opérations à venir devraient être mieux armées pour appréhender la complexité des tragédies liées à la migration, quelle que soit leur ampleur, et pour garantir la dignité des victimes et l'apaisement des familles tout en améliorant l'efficacité et la collaboration dans les réponses aux crises.

La réponse au naufrage de Pylos montre que les opérations bien structurées, menées dans les meilleurs délais et appliquant un ensemble de pratiques internationales de plus en plus complet, peuvent atteindre des taux d'identification élevés. Cependant, en Europe même, et dans d'autres pays disposant de capacités médico-légales comparables, ce type de succès est encore l'exception plutôt que la règle, essentiellement par manque de volonté politique et de ressources allouées à cet objectif. Face à ce constat, l'incident de Pylos apparaît d'autant plus remarquable qu'il démontre aux décideurs ce qu'il est possible de faire, et qui devrait être fait.

Et pour les pays qui ne possèdent pas les nombreuses ressources sur lesquelles les autorités grecques ont pu compter, l'affaire de Pylos peut malgré tout être une source d'enseignements précieux, notamment : établissement de points focaux nationaux pour les migrants disparus, servant de points d'entrée pour la coopération internationale ; création d'équipes IVC qui peuvent améliorer les réponses à une large gamme de catastrophes ; établissement de canaux de communication pour échanger avec les familles ; et identification des

données gouvernementales qui peuvent aider à l'identification des citoyens disparus à l'étranger. À l'heure où de plus en plus de migrants choisissent des itinéraires plus longs et plus périlleux qui augmentent les risques de disparition ou de décès, l'affaire Pylos devrait susciter des changements politiques et opérationnels urgents en vue d'atténuer les conséquences catastrophes à venir.

Antonietta Lanzarone

Coordinatrice adjointe de la protection pour les affaires médico-légales, CICR

alanzarone@icrc.org

Panthelis Themelis

Commandant de l'équipe IVC grecque, Police hellénique

p.themelis@astynomia.gr

Florian von König

Responsable mondial du plaidoyer – Agence centrale de recherche, CICR

fvonkoenig@icrc.org

Les auteurs tiennent à souligner que la réponse décrite dans cet article est le fruit du travail de nombreuses institutions et personnes, et ils souhaitent mentionner, parmi tant d'autres, les membres de l'équipe IVC ainsi que les collaborateurs du CICR : Sebastian Bustos, Eleni Borovilou, Konstantina Teliou et Eleni Zormpa.

1. International Organization for Migration Missing Migrants Project: Data missingmigrants.iom.int/data
2. Selon les études du CICR, seulement 7 à 13 % des migrants décédés qui ont traversé la mer Méditerranée et l'océan Atlantique vers l'Europe entre 2014 et 2021 ont été récupérés en Europe, et seule une minorité d'entre eux a été identifiée. Voir ICRC (2022) *Counting the Dead: How Registered Deaths of Migrants in the Southern European Sea Border Provide Only a Glimpse of the Issue* bit.ly/counting-dead et ICRC (2024) *Counting the Dead – Update 2020–2021* bit.ly/counting-dead-update
3. Interpol « Identification des victimes de catastrophes (IVC) » bit.ly/DVI-interpol
4. United Nations Network on Migration 'Recommendations on saving migrants' [document en anglais] bit.ly/saving-migrants-lives
5. Pour des recommandations détaillées sur cette question, voir ICRC 'Guidelines on Coordination and Information-Exchange Mechanisms for the Search for Missing Migrants' [document en anglais] bit.ly/guidelines-missing-migrants

Recherche et sauvetage dans le désert : l'adoption d'une approche proactive au Niger

Malvika Verma

Un environnement favorable à la recherche et au sauvetage au Niger a permis une réponse humanitaire efficace pour secourir les personnes migrantes en détresse dans le désert, offrant des enseignements utiles pour d'autres contextes.

Le Niger est l'un des principaux points de départ, de transit et de destination en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale. Située à l'intersection de plusieurs routes transsahariennes clés, sa région du nord, Agadez¹, est traversée par un axe migratoire régional principal ainsi que par plusieurs routes secondaires, notamment en direction de l'Afrique du Nord. Cette région accueille des personnes migrantes de diverses nationalités à différents stades de leur parcours migratoire, y compris en transit vers ou depuis d'autres pays d'Afrique de l'Ouest, ainsi que vers l'Europe en passant par l'Afrique du Nord et la mer Méditerranée. Certaines de ces personnes ont été expulsées de force vers le Niger depuis l'Algérie ou la Libye, où elles avaient migré pour le travail. Si les besoins, les vulnérabilités et les capacités des personnes migrantes varient selon leur phase de migration, les personnes migrantes expulsées ou en transit au Niger peuvent souvent rester isolées pendant plusieurs jours, en attente d'une assistance vitale et de protection.

Contrairement à la tendance observée récemment dans plusieurs contextes européens, les opérations civiles de recherche et de sauvetage² (SAR) concernant les personnes migrantes en détresse ne sont pas criminalisées au Niger : elles bénéficient même du soutien des autorités. De plus, avec l'abrogation récente de la loi dite « anti-passeurs » (n° 2015/O36) en novembre 2023 et dans un contexte géopolitique en évolution, le paysage migratoire au Niger a connu des transformations majeures. Entre son entrée en vigueur en 2016 et son abrogation, cette loi pénalisait de fait les activités liées à la migration. L'intensification des contrôles sur les routes migratoires par les

forces de l'ordre (notamment la police et la gendarmerie) et les forces armées, conjuguée à une crainte croissante de persécutions, a entraîné l'émergence de routes clandestines passant souvent par des zones désertiques dangereuses pour échapper aux patrouilles, rendant ainsi l'accès des personnes migrantes aux services de base encore plus difficile.

Le suivi et l'analyse menés par Médecins Sans Frontières (MSF) indiquent que les personnes migrantes ont eu moins recours aux routes clandestines depuis l'abrogation de la loi. Selon l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), 505 personnes migrantes auraient disparu ou trouvé la mort dans le désert du Sahara entre janvier et septembre 2024, dont 111 dans la région désertique d'Agadez, contre 548 pour la même période en 2023³. Cependant, les personnes migrantes dans la région restent exposées à un risque élevé de disparition, de décès, d'exploitation et d'autres formes d'abus. Les routes migratoires clandestines et dangereuses continuent d'être empruntées, en raison d'une persistance de la méfiance à l'égard du système et d'un manque d'accès à l'information.

Des personnes en danger dans le désert

MSF fait partie des acteurs qui mènent des opérations de SAR pour venir en aide aux personnes migrantes en détresse dans la région d'Agadez. D'autres organisations, comme Alarm Phone Sahara (APS) et l'OIM, mènent des activités similaires dans la région. En 2024, MSF a réalisé 42 opérations, portant secours ou apportant une assistance vitale à 535 personnes migrantes (dont des femmes). Parmi elles, MSF a pris en charge 22 personnes migrantes souffrant

de fractures, 28 personnes migrantes malades et 122 personnes migrantes présentant une déshydratation sévère. En mai 2024, MSF a également enregistré le décès de 11 personnes migrantes à la suite de leur expulsion d'Algérie dans des conditions violentes et inhumaines.

Depuis 2017, le nombre de personnes expulsées d'Algérie ainsi que celui des personnes migrantes arrivant au Niger depuis l'Algérie reste élevé. D'après les témoignages de personnes migrantes recueillis par MSF, les personnes nigériennes expulsées d'Algérie sont transportées par les forces de sécurité algériennes dans des « convois officiels » jusqu'au village d'Assamaka, au Niger, et bénéficient d'un accompagnement pour rejoindre leur communauté d'origine. En revanche, les personnes migrantes d'autres nationalités sont abandonnées par les forces algériennes en plein désert, à un endroit surnommé « point zéro », à la frontière entre le Niger et l'Algérie. Ces personnes se retrouvent perdues dans l'immensité du désert, sans accès à la nourriture, à l'eau, ni à un abri, à plus de 15 km d'Assamaka, où se trouve le poste de police frontalier. L'OIM rapporte qu'un peu moins de 8 500 personnes migrantes ont été expulsées par des convois officiels entre janvier et juin 2024⁴, tandis qu'APS signale que 4 personnes migrantes ont été expulsées d'Algérie vers le Niger entre janvier et mai 14 300⁵, y compris par des convois non officiels.

Partage d'informations et coordination des secours

Un partage rapide et transparent de l'information facilite le déploiement proactif des équipes de SAR. Par exemple, dès réception d'informations sur des expulsions transmises par la police ou des membres de la communauté à Assamaka, MSF dépêche immédiatement une équipe de recherche composée d'une personne chargée des soins infirmiers, d'une personne chargée de l'éducation en santé mentale communautaire et d'une personne chargée de la promotion de la santé (également responsable de la liaison communautaire et de la sensibilisation), à bord d'un véhicule équipé de médicaments d'urgence et d'eau. Ces interventions proactives permettent à MSF de parcourir de vastes zones désertiques à la recherche de personnes migrantes pouvant

être isolées ou perdues sans possibilité de demander de l'aide. Ce type d'intervention peut sauver des vies, en particulier dans les cas d'expulsion, car les équipes de MSF ont reçu des témoignages indiquant la confiscation ou le vol des effets personnels des personnes migrantes (y compris leurs papiers d'identité, téléphones portables et argent) lors de leur expulsion. Les personnes gravement blessées ou malades sont stabilisées sur place avant d'être transférées vers la structure de santé la plus proche soutenue par MSF.

Alarm Phone Sahara utilise des motos pour rechercher et secourir des personnes migrantes isolées, ces véhicules permettant une intervention plus rapide dans le désert. Lorsqu'elles trouvent des personnes en détresse, les équipes transmettent une alerte à d'autres ONG présentes à Assamaka ou aux autorités locales proches, afin qu'elles puissent procéder au sauvetage ou organiser une opération de secours plus vaste. Ainsi, le partage rapide d'informations par la police d'Assamaka est un élément central des opérations de SAR permettant de sauver des vies dans le désert d'Agadez.

Le partage d'informations et la coordination sont également facilités par l'existence de lignes d'assistance téléphonique – une activité qui n'est ni criminalisée ni entravée par l'État. Depuis novembre 2018, MSF gère une ligne d'assistance gratuite disponible 24h/24 et 7j/7 pour les personnes en détresse sur les routes migratoires. Ce dispositif est particulièrement utile pour les personnes migrantes en transit par le Niger vers des pays de destination. En effet, les pannes ou accidents de véhicules transportant des personnes migrantes étant fréquents, ces personnes se retrouvent alors isolées pendant de longues périodes au milieu du désert. Cette ligne d'assistance peut être utilisée par les autorités, les forces de l'ordre ou les forces armées, les communautés locales, voire les personnes migrantes elles-mêmes, pour informer MSF d'une situation de détresse et ainsi déclencher une opération de secours.

Par ailleurs, la coordination et la facilitation des secours menés par les communautés,

impliquant des chefs de village, des chauffeurs de véhicules, etc., contribuent également à renforcer les capacités globales de sauvetage dans la région. Ces personnes intervenantes sont non seulement les plus proches des lieux où des personnes migrantes peuvent être isolées, mais elles connaissent aussi les vastes étendues désertiques et sont conscientes des risques ou des dangers potentiels. Ainsi, les opérations de sauvetage dans le désert nécessitent la mobilisation conjointe de ressources publiques et privées en termes de carburant, véhicules, assistance, personnel et bénévoles, etc. Les autorités nigériennes, les forces de l'ordre et les forces armées jouent un rôle essentiel dans l'ensemble du processus ; leur implication évite tout obstacle à la transmission des alertes et contribue activement à assurer un partage fluide de l'information et une bonne coordination entre les ONG, les acteurs privés et les acteurs étatiques.

En outre, après le sauvetage et en fonction des besoins des personnes migrantes et de leur souhait de poursuivre leur route ou de rentrer chez elles, les forces armées, la police ou les autorités locales les orientent vers des acteurs et des services compétents dans la région. Les personnes souhaitant rentrer dans leur pays d'origine sont dirigées vers les centres de transit de l'OIM à Arlit, Agadez et Dirkou pour être inscrites au programme de retour volontaire assisté et de réintégration, tandis que celles ayant besoin de soins médicaux urgents sont orientées vers des structures de santé où des acteurs comme MSF peuvent leur fournir gratuitement des soins de santé, y compris un accompagnement psychosocial et un soutien en santé mentale. Les ONG, en collaboration avec les forces de l'ordre et les autorités locales, facilitent également l'inhumation adaptée et digne des personnes migrantes décédées non identifiées, ainsi que la prise de contact avec les familles lorsque les personnes peuvent être identifiées.

Après un parcours éprouvant et parfois traumatisant avant leur sauvetage, certaines personnes migrantes peuvent se retrouver contraintes d'adopter des stratégies de survie

négatives, les exposant à l'exploitation. Même au Niger, si les personnes migrantes accueillies dans les centres de transit gérés par l'OIM (dans la limite des capacités disponibles) bénéficient d'une assistance et d'une protection, d'autres personnes migrantes en transit ne pouvant pas être hébergées ou ne souhaitant pas rentrer sont souvent livrées à elles-mêmes pour survivre. Il reste donc nécessaire de renforcer l'offre de services d'accueil holistique (en particulier pour les personnes migrantes étrangères au Niger), notamment l'accès à des services de protection, à des voies sûres et légales pour poursuivre leur parcours, à des opportunités d'intégration dans les communautés hôtes et à des dispositifs de cohésion sociale.

La voie à suivre

L'expérience de MSF en matière de SAR dans le désert nigérien contraste fortement avec celle vécue en mer Méditerranée. Depuis 2015-2016, les équipes de MSF ont observé un désengagement progressif des États membres européens vis-à-vis de leur obligation de porter assistance aux personnes en détresse en mer⁶, parallèlement à une approche axée sur le contrôle des frontières et l'application de la loi plutôt que sur le sauvetage de vies. Les équipes de MSF ont signalé des tentatives croissantes d'entraver les opérations civiles de SAR en Méditerranée par le biais de restrictions au partage d'informations, de campagnes de dénigrement, de pressions administratives et de la criminalisation des ONG et des activistes⁷. En particulier, la loi 15/2023 en Italie, connue également sous le nom de décret Piantadosi, a considérablement limité l'aide humanitaire en mer. À l'inverse, au Niger, même lorsque la loi n° 2015-036 était en vigueur, ni les autorités, ni les forces de l'ordre, ni les forces armées n'ont tenté de faire obstacle aux efforts de SAR ou de les entraver. Il existe une responsabilité collective visant à renforcer la coordination entre l'État et les autres parties prenantes concernées, y compris les communautés et les personnes migrantes, afin de réduire les pertes en vies et les souffrances, et de protéger les droits des personnes migrantes. À cet effet, l'article propose les recommandations suivantes :

1. Renforcer les opérations solidaires de SAR en facilitant le partage d'informations et en soutenant les efforts de secours communautaires

Pour les opérations de sauvetage en mer comme sur terre, la recherche proactive dans un cadre humanitaire, menée par les entités étatiques et complétée par un partage d'informations rapide entre acteurs publics et privés concernant les personnes migrantes en détresse, est essentielle pour éviter les pertes de vies humaines. Comme le montre le cas du Niger, les communautés et les personnes migrantes elles-mêmes peuvent être mobilisées, formées et équipées pour mener des actions de recherche et de sauvetage, avec le soutien logistique et la coordination des autorités et des ONG. Par ailleurs, grâce à un engagement communautaire renforcé et plus proactif, les ONG peuvent sensibiliser les personnes migrantes aux itinéraires les plus sûrs et aux services disponibles pour leur permettre de poursuivre leur parcours de manière plus sûre.

2. Traiter les alertes de détresse comme des urgences humanitaires, au lieu d'adopter une approche répressive centrée sur la sécurité des frontières, la surveillance et l'interception.

Les personnes secourues en situation de détresse ne doivent pas être soumises à de nouvelles épreuves physiques ou psychologiques. Une approche humanitaire de SAR suppose un accueil approprié, incluant un accès aux soins médico-humanitaires et aux services de protection, conformément aux cadres et normes juridiques internationaux, quel que soit le pays d'origine des personnes concernées ou leur volonté de rentrer chez elles.

3. Les États doivent encourager et mettre en place un environnement propice aux efforts de SAR

Les États doivent décriminaliser les activités liées à la migration et s'attaquer activement aux obstacles administratifs et bureaucratiques qui freinent les opérations civiles de SAR. Les cadres juridiques et politiques restrictifs fondés sur des logiques de dissuasion, de confinement et d'expulsion ont des conséquences néfastes et contribuent à perpétuer des cycles de violence sur terre comme en mer.

Malvika Verma

Responsable régionale des affaires humanitaires, MSF

malvika.verma@graduateinstitute.ch

www.linkedin.com/in/malvika-verma-a459259b/

L'autrice remercie chaleureusement Aïva Noelsaint pour sa contribution, ainsi qu'Almudena Puig, Alberto Jodra, Delphine Buyse pour leur soutien et l'équipe d'AP5 pour leur disponibilité à partager leur expérience des opérations à Agadez.

1. IOM (2023) *Cartographie des mobilités au Niger* bit.ly/niger-cartographie-mobilites
2. Le SAR civil fait référence aux sauvetages effectués par des ONG, des ONG internationales et d'autres acteurs privés, comme les opérateurs de véhicules, les communautés locales, etc.
3. Données extraites des rapports trimestriels du DTM Niger de l'OIM. Pour 2024, nous avons utilisé les rapports DTM Niger – *Rapport sur les enquêtes individuelles des flux de populations R15 (janvier-mars 2024), R16 (avril-juin 2024) and R17 (juillet-septembre 2024)*, et pour 2023, *R11 (janvier-mars 2023), R12 (avril-juin 2023) et R13 (juillet-septembre 2023)* dtmiom.int/niger
4. Données extraites des rapports trimestriels du DTM Niger de l'OIM, notamment *R15 (janvier-mars 2024) et R16 (avril-juin 2024)*
5. '2024: Plus que 30000 personnes expulsées d'Algérie vers le Niger', APS 30 décembre 2024 bit.ly/migrants-expulsion-sahara-niger
6. Voir la page 'Search and Rescue' du MSF [en anglais] bit.ly/msf-search-rescue
7. MSF (2023) 'No one came to our rescue': *The human costs of European migration policies in the Central Mediterranean* bit.ly/msf-no-one-came

Forfaits migratoires : marchandisation et risques des corridors des Amériques

Alberto Hernández Hernández et Carlos S. Ibarra

La marchandisation des forfaits migratoires dans les couloirs des Amériques accentue l'inégalité des risques et force les migrants les plus vulnérables à emprunter des itinéraires plus périlleux. Il est urgent de mettre en place des politiques efficaces afin d'atténuer et de prévenir l'exploitation de ces personnes le long de ces couloirs.

Ces dernières années, le nombre de sans-papiers qui utilisent les routes migratoires reliant l'Amérique du Sud et l'Amérique du Nord a affiché une forte hausse. Ces hommes et ces femmes sont généralement poussés par la précarité économique, des crises politiques et les changements des politiques liées à l'immigration aux États-Unis. On compte trois couloirs principaux : le bouchon du Darién, la frontière entre le Mexique et le Guatemala, et la frontière entre les États-Unis et le Mexique. Chacun de ces couloirs a ses propres dangers et sa propre économie locale qui conditionnent les trajets empruntés par les migrants.

Le bouchon du Darién est une région inhabitée et recouverte de forêts denses, située entre la Colombie et le Panama. Cette zone possède une végétation dense, des montagnes escarpées et des rivières dangereuses. Réputée pratiquement infranchissable jusqu'à récemment, elle est aujourd'hui traversée par des migrants venus d'Amérique du Sud, des Caraïbes, d'Afrique et d'Asie malgré les nombreux dangers qu'elle présente. Des guides locaux, appelés 'coyotes', vendent aux migrants du matériel de survie et organisent des zones de campement tandis que des réseaux criminels imposent des frais de passage ou font peser des menaces. Cette situation non régulée crée un environnement instable où les coûts liés à la sécurité peuvent très vite s'envoler. Les migrants qui manquent de moyens optent souvent pour des itinéraires très dangereux qui les exposent à des blessures, à des vols ou des séparations. Une Haïtienne a expliqué avoir accepté d'avancer de l'argent pour bénéficier d'un 'raccourci', mais elle dit avoir été forcée de payer des frais supplémentaires au cours de son passage.

Plus au nord, la frontière entre le Mexique et le Guatemala présente des postes de contrôle officiels ainsi que des services officiels qui permettent de traverser la rivière Suchiate sur des radeaux de fortune (payants).

Les intermédiaires, ainsi que les exploitants de ces radeaux et les responsables locaux, exigent souvent des paiements supplémentaires en échange de ces services. Aux postes de contrôle situés à l'intérieur des terres, les migrants sont également victimes d'extorsions supplémentaires qui entament leurs maigres ressources et les poussent à s'endetter. La présence militaire peut par ailleurs pousser les migrants à emprunter des itinéraires encore plus dangereux tandis que les marchands locaux profitent de la situation pour leur vendre des fournitures essentielles au prix fort.

À la frontière des États-Unis et du Mexique, un renforcement de la loi pousse les passeurs à proposer des itinéraires coûteux mais 'plus sûrs'. Les migrants paient souvent davantage pour obtenir des garanties partielles. Ces coûts peuvent varier en fonction de la nationalité ou du niveau de richesse perçu des demandeurs. La marchandisation qui prédomine dans ces couloirs de migration intensifie les risques pris par les plus vulnérables et souligne la nécessité de mettre en place des stratégies équitables pour lutter contre ces disparités.

Nos recherches se fondent sur un travail ethnographique de terrain, l'observation des participants et plus de 60 entretiens menés de 2020 à 2023 dans le bouchon du Darién, à la frontière du Mexique et du Guatemala, ainsi que dans divers sites du côté des États-Unis et du Mexique¹. Les personnes interrogées comprenaient des migrants, des intervenants locaux et des responsables gouvernementaux².

L'explosion du phénomène des 'forfaits migratoires'

À travers ces couloirs, un nouveau marché de 'forfaits migratoires' a réinventé la façon dont les gens se déplacent vers le nord. Au lieu de s'en remettre uniquement aux offres des passeurs, de plus en plus de migrants achètent désormais des formules de services, souvent déclinées en 3 niveaux : « basique »,

« standard » et « VIP ». Ces forfaits promettent différents degrés de sécurité, de rapidité et de confort, allant d'un ravitaillement de base avec nourriture, tentes et kits de premiers secours, à la navigation sur des rivières dangereuses en bateaux hors-bord. Parfois, ils proposent des 'services de protection' avec escorte armée moyennant des frais supplémentaires.

Selon les passeurs, les intermédiaires locaux et les agences de voyages officieuses, ces forfaits offrent des prestations tout à fait minimales, laissant entendre que payer un prix plus élevé permettrait de réduire encore les risques. Les migrants les plus fortunés, capables de prouver qu'ils disposent de ressources financières ou de parrainages financiers, ont accès à des marches courtes, à des aires de repos organisées et à des zones de campement adaptées. Les guides peuvent aussi leur promettre des horaires de traversée plus sûrs (en évitant par exemple de traverser la jungle de nuit), ou mettre à leur disposition des canoës plutôt que des radeaux de fortune pour traverser les rivières. En réalité, beaucoup de ces itinéraires 'exclusifs' exposent les voyageurs à d'importants dangers physiques et à des contacts sporadiques avec des gangs criminels. Un migrant colombien a notamment raconté avoir payé près de deux fois le tarif habituel pour raccourcir son périple de deux jours, mais avoir été forcé de verser des paiements supplémentaires à des gardiens locaux à mi-parcours, anéantissant ainsi une grande partie de la prestation 'premium' qui lui avait été promise³.

Risques stratifiés et expériences différentielles

La marchandisation de la migration crée une hiérarchie inégalitaire des passages, qui reflète et renforce les inégalités existantes à l'échelle mondiale. Ceux qui peuvent se permettre d'acheter des services « premium » sont généralement exposés à des retards et des risques de vol ou de violence moindres. Ils peuvent bénéficier de consignes plus claires pour identifier les postes de contrôle à éviter, les transferts en bateau les plus rapides, ou obtenir des soins médicaux rudimentaires. Une ressortissante vénézuélienne que nous avons interrogée alors qu'elle voyageait avec deux jeunes enfants a expliqué qu'un 'forfait VIP' leur avait permis de contourner plusieurs zones de conflit connues dans le bouchon du Darién. Même si elle se savait exploitée, elle estimait que ces coûts supplémentaires étaient justifiés car ils lui permettaient de réduire l'exposition de ses enfants aux éléments et de limiter leurs contacts avec des gangs potentiellement violents⁴.

Les migrants qui disposent de moins de moyens endurent, quant à eux, des conditions beaucoup plus

rudes : ils doivent emprunter des sentiers isolés dans la jungle, traverser des rivières de nuit sans matériel, vêtements, ou chaussures appropriés, ou confier leur sort à des réseaux de passeurs plus anciens qui ne garantissent plus la sécurité de leur passage. Ils sont également plus susceptibles de subir la désinformation qui circule sur les réseaux sociaux ou les rumeurs qui se propagent le long des couloirs. Ceux qui sont à court d'argent s'exposent à des problèmes d'extorsion locale ou d'arrestations répétées de la part d'agents corrompus qui exigent des pots-de-vin.

La situation est encore plus dangereuse pour les femmes qui voyagent seules ou avec des enfants, notamment dans les zones isolées qui ne disposent d'aucun abri formel. Les personnes interrogées ont indiqué que certains réseaux de passeurs exigent que les migrantes leur versent des 'frais d'assurance' supplémentaires pour éviter les agressions sexuelles. Ces suppléments constituent une autre forme d'exploitation. Les mineurs non accompagnés (dans beaucoup de cas des adolescents qui fuient la violence ou l'extrême pauvreté) ont expliqué qu'ils intègrent des groupes informels pour bénéficier d'une protection mutuelle, mais qu'ils restent à la merci d'enlèvements ou de travail forcé s'ils n'ont pas les capacités physiques de suivre le groupe, ou l'argent nécessaire pour payer les frais de passage réclamés.

Certains passeurs ciblent les migrants en fonction de leur nationalité ou de leur niveau de richesse perçu, en proposant notamment aux Sud-Américains hispanophones des tarifs légèrement différents de ceux proposés aux migrants haïtiens ou africains. Dans les régions frontalières du Mexique et du Guatemala, de nombreux migrants haïtiens et d'Amérique centrale ont indiqué avoir été orientés vers des itinéraires plus longs et plus dangereux par des passeurs qui estimaient qu'ils ne possédaient pas assez d'argent. Non seulement cette pratique ajoute un élément de discrimination raciale et économique, mais elle force aussi les personnes les plus démunies à suivre des itinéraires où les vols, les agressions et les abandons sont plus fréquents. En accentuant les hiérarchies sociales, la marchandisation migratoire expose les personnes les moins en capacité de choisir aux risques les plus extrêmes.

L'impact sur l'accès humanitaire et les interventions de sauvetage

Si les agences humanitaires et les organisations locales tentent d'apporter de l'aide dans ces couloirs, les différentes facettes de l'activité des passeurs compliquent considérablement leurs interventions.

Les migrants qui paient des suppléments contournent souvent les itinéraires officiels et trouvent refuge dans des cachettes auxquelles les groupes d'aide n'ont aucun accès. Les personnes les moins fortunées, quant à elles, se retrouvent souvent dispersées sur des sentiers isolés ou forcées de séjourner de manière prolongée dans des villes frontalières à risque, une situation qui ne facilite pas la mise en œuvre d'interventions humanitaires cohérentes.

Des bénévoles intervenant dans des sites comme Necoclí (en Colombie) ou Tapachula (au Mexique) ont constaté que les modifications incessantes des itinéraires par les passeurs les empêchaient de proposer des services essentiels comme une aide médicale ou un ravitaillement alimentaire. L'utilisation d'itinéraires clandestins réduit également les chances de déploiement d'interventions rapides en cas d'urgence. Dans le bouchon du Darién, par exemple, les migrants qui s'éloignent des sentiers établis pour éviter d'être repérés sont plus susceptibles de se perdre ou de se blesser, sans espoir d'être secourus rapidement. La marchandisation des passages met donc les migrants les plus démunis en danger, mais elle fait aussi obstacle aux efforts humanitaires en augmentant la fragmentation et l'invisibilité des populations vulnérables.

Le rôle des réseaux sociaux

Les outils numériques constituent pour de nombreux migrants des bouées de sauvetage essentielles, par exemple grâce à la mise à jour en temps réel des postes de contrôle actifs, aux discussions sur les nouvelles réformes politiques, ou aux conseils pour la recherche d'hébergements plus sûrs ou d'aides juridiques. Mais paradoxalement, cet environnement renforce aussi la marchandisation migratoire. Les forums en ligne, les groupes WhatsApp, les comptes TikTok et les pages Facebook offrent aux passeurs des espaces publicitaires clés où ils peuvent présenter leurs 'offres à durée limitée' ou leurs 'forfaits migratoires'. Certains se présentent comme des bénévoles humanitaires, mais exigent des frais exorbitants après avoir gagné la confiance des migrants.

Les influenceurs et les Youtubeurs qui cherchent à « faire le buzz » enjolivent parfois le récit de ces voyages, présentant des images magnifiques de la traversée de rivières ou d'escalades de montagnes tropicales, en passant sous silence la brutale réalité vécue par les migrants. Ces représentations fausses peuvent induire en erreur les candidats au voyage, les amener à en sous-estimer les coûts financiers et personnels et à surestimer les taux de réussite de certains itinéraires.

Quoi qu'il en soit, les réseaux sociaux restent un outil puissant pour les organismes de terrain. Les ONG et les défenseurs des droits des migrants utilisent Telegram ou WhatsApp pour diffuser des avertissements sur les réseaux d'extorsion connus ou les autorités locales sans scrupules. Dans certaines villes frontalières, des pages Facebook gérées par des bénévoles publient des listes actualisées d'« intervenants à éviter » pour encourager les migrants à signaler immédiatement toute pratique abusive. Ces initiatives collectives apportent une protection fragile mais essentielle des consommateurs. Malheureusement, par manque de connaissances numériques, et du fait des barrières linguistiques et d'un accès limité à Internet, beaucoup de personnes dans certaines populations migrantes peuvent se trouver particulièrement vulnérables face aux publicités trompeuses. Au final, les plateformes numériques sont à l'image des désordres qui règnent dans les couloirs migratoires : elles favorisent à la fois la solidarité et la tromperie, l'autonomisation et l'exploitation.

Les bonnes et les mauvaises pratiques

Plusieurs initiatives locales et populaires se sont donné pour mission de réduire les pratiques abusives au sein de ces couloirs. À Tapachula, par exemple, des initiatives d'« économie bienveillante » dirigées par des migrants ont vu le jour, proposant des repas partagés ainsi que des informations par le biais de cuisines communautaires organisées par des femmes Haïtiennes. En mettant en commun leurs ressources et leurs connaissances, les migrants réduisent leur dépendance vis-à-vis des services des passeurs. Des ONG locales et des groupes religieux distribuent également des fournitures de base et donnent des conseils pour 'passer' les postes de contrôle régionaux et réduire ainsi la vulnérabilité des migrants aux 'garanties' frauduleuses.

Pourtant, ces interventions ne produisent pas toujours les résultats escomptés. Les déploiements militaires à la frontière du Mexique et du Guatemala censés perturber le trafic des passeurs poussent souvent les migrants à emprunter des itinéraires moins fréquentés et plus périlleux. Le renforcement des postes de contrôle fait, quant à lui, grimper les frais facturés par les passeurs et aggrave le recours aux itinéraires clandestins. De même, certaines déclarations politiques très médiatisées, portant par exemple sur les accords transfrontaliers censés faire reculer les déplacements illégaux, font indirectement augmenter les demandes de passages irréguliers en restreignant les itinéraires plus sécurisés et réglementés. Ces mesures bien intentionnées peuvent exacerber les problèmes qu'elles tentent de résoudre.

La mise en place de programmes pilotes visant à réglementer l'activité des guides locaux et à garantir des prix fixes dans le bouchon du Darién ont eu des effets prometteurs. En délivrant des autorisations officielles et en uniformisant les coûts des services, les dirigeants communautaires font reculer l'extorsion et protègent les migrants des intermédiaires douteux. Ces mesures exigent toutefois une surveillance continue pour éviter toute cooptation de réseaux criminels.

Le bilan de ces opérations est clair. L'application de la loi au coup par coup, ou la répression généralisée peuvent inciter les passeurs à adopter de nouvelles stratégies qui nuisent plus particulièrement aux migrants les plus démunis. Les politiques et les pratiques devraient plutôt s'appuyer sur les efforts menés par les communautés, prioriser les passages les plus sûrs et assurer une surveillance transparente. Ce type d'approches pourrait faire reculer l'exploitation au lieu de la déplacer vers des zones encore plus dangereuses.

Réflexions et recommandations

Nos recherches confirment que le passage des migrants dans certains couloirs, comme le bouchon du Darién ou la frontière du Mexique et du Guatemala, s'inscrit de plus en plus dans une logique commerciale qui expose les personnes les plus vulnérables à des risques accrus. Les réseaux sociaux favorisent à la fois les déplacements des migrants et les profits des passeurs, tandis que les économies locales, souvent liées aux réseaux de passeurs, génèrent des marchés parallèles de vente de matériel de base et de 'itinéraires plus sûrs'.

Les interventions politiques doivent envisager les intérêts criminels de manière réaliste et prendre pleinement en compte l'importance du marché de la migration dans l'économie locale. Au lieu d'opter pour une répression généralisée qui ne fait qu'accroître les dangers auxquels sont exposés les migrants, la mise en place de mécanismes de surveillance discrets pourrait permettre d'identifier et de sanctionner les actes d'exploitation réitérés (y compris par des agents du gouvernement) sans pour autant pénaliser les petites entreprises communautaires. La coopération régionale devrait faire pression afin d'obtenir des services à prix plus raisonnables et des voies de migration plus sûres et plus fiables, même lorsque celles-ci sont en partie informelles, plutôt que de pousser les migrants à emprunter les itinéraires des réseaux criminels.

L'action humanitaire pourrait promouvoir des partenariats triés sur le volet et tenant pleinement compte de la réalité des conflits, en réunissant des intervenants locaux approuvés et ne bénéficiant pas

directement des agissements délétères des passeurs. La création de points d'orientation neutres, sans lien avec les plaques tournantes des passeurs, et leur soutien par le biais d'unités de soins de santé mobiles ou d'aides juridiques, contribuerait à réduire la dépendance des migrants aux 'forfaits' abusifs. Pour établir la confiance au niveau local, il faudrait peut-être apporter des solutions créatives à faible visibilité afin de protéger les habitants des repréailles des bandes organisées. Les recherches à venir pourraient aborder des sujets comme la création des moyens de subsistance nécessaires pour mettre fin à la dépendance locale aux revenus liés aux activités de trafic, et approfondir l'étude de la désinformation numérique et de ses effets sur les choix faits par les migrants.

Alberto Hernández Hernández

Enseignant chercheur (Profesor-Investigador)

El Colegio de la Frontera Norte (Collège de la frontière Nord), Mexico; Universidad de los Andes (Université des Andes), Colombie

ahdez@colef.mx

bit.ly/google-scholar-hernandez-hernandez

Carlos S. Ibarra

Chercheur pour le Mexique (Investigador x México) Secretaría de Ciencia, Humanidades, Tecnología e Innovación (Secrétariat des Sciences, des Sciences Humaines, de la Technologie et de l'Innovation de l'État mexicain); Escuela de Antropología e Historia del Norte de México (Faculté d'Anthropologie et d'Histoire du Nord du Mexique)

samuel.ibarra@secihti.mx

bit.ly/google-scholar-ibarra

1. Hernández A et Ibarra CS (2023) 'Navegando Entre Dominación y Empatía: Desafíos Éticos y Metodológicos en la Investigación del Corredor Migratorio del Tapón del Darién' [document en espagnol], *Tramas y Redes*, 5:29-46
2. Dans tous les cas, nous avons obtenu un consentement éclairé, privilégié l'anonymat et remis en question notre propre influence.
3. Cruz-Piñeiro R, Hernández Hernández A, Ibarra CS (2024) 'Commodifying Passage: Ethnographic Insights into Migration, Markets, and Digital Mediation at the Darién Gap and Mexico-Guatemala Border', [document en anglais] *International Migration Review*, 58(4): 2141-2166
4. Zepeda B, Carrión F, Enriquez F (Eds) (2022) *Latin America's Global Border System: An Introduction* [document en anglais], Routledge.

Réseaux d'opportunités : périples du Moyen-Orient jusqu'à la frontière des États-Unis et du Mexique

Houman Oliaei

Les hommes et les femmes qui tentent de rejoindre les États-Unis depuis le Moyen-Orient empruntent des itinéraires variés et se heurtent à des problèmes de bureaucratie, de corruption et de visas. Pour faciliter leurs déplacements, les courtiers en migration créent des réseaux dynamiques à titre officiel et officieux.



Le point culminant du voyage vers les Amériques : la frontière des États-Unis et du Mexique. Crédit : Greg Bulla, Unsplash

Le témoignage qui suit est celui d'un courtier en migration basé à Istanbul. Il illustre la nouvelle tendance qui se dessine en matière de déplacements à longue distance depuis l'Iran, l'Irak, l'Afghanistan et la Turquie en direction du continent américain.

Ça coûte à peu près 17 000 dollars. On leur obtient des visas pour le Brésil et le Nicaragua. Ils vont d'abord au Brésil, puis en avion au Nicaragua. De là, ils traversent le Honduras, le Guatemala et le Mexique pour arriver à la frontière américaine, ça représente à peu près un mois de voyage. C'est

plus sûr ; ils n'ont pas besoin de passer par la Colombie ou le Panama. On peut aussi les aider avec les formalités administratives liées à l'asile, mais ça coûte plus cher. On a des formules pour tous les cas de figure.

Si les migrations forcées du Moyen-Orient vers l'Europe captent l'attention des politiques depuis plusieurs années, le renforcement des frontières européennes et la réduction des programmes de réinstallation officiels encouragent de nombreuses personnes à prendre plutôt la direction de l'Amérique du Nord. Les arrivées

en provenance du Moyen-Orient à la frontière des États-Unis et du Mexique ont donc fortement augmenté au cours des dernières années.

Cet article soutient que les routes migratoires ne doivent pas être perçues comme des itinéraires géographiques fixes, mais plutôt comme des réseaux dynamiques d'opportunités géo-légales¹. Les statuts « légal » et « illégal » sont la résultante d'une évolution continue liée aux lois, politiques et contextes sociaux, ce ne sont pas des contraintes figés. Le terme de « jeu », et non pas de « trafic », employé par les migrants et les personnes qui les aident, exprime cette fluidité. Il atteste de l'interaction entre les statuts juridiques, les exigences en matière de visa et la prise de décisions stratégiques à travers différentes juridictions.

Chaque type de déplacement possède sa propre classification dans ce système, depuis le « *khodandaz* » (« jeu autonome » en farsi) qui implique la traversée de forêts et de montagnes à pied, jusqu'au « jeu du taxi » de traversée des frontières en véhicule, en passant par le « jeu du bateau » qui utilise des bateaux, le « jeu de la police » qui implique une coordination avec les agents chargés du contrôle des frontières, et le « jeu des billets » qui utilise plutôt des trains ou des bus. Certains migrants misent sur le « jeu aérien » pour se rendre directement à leur destination au moyen de documents falsifiés ou empruntés. Les informations partagées sur les réseaux sociaux, comme l'ambassade la plus laxiste ou les postes de contrôle qui réclament le moins de pots-de-vin, permettent aux migrants d'établir un itinéraire qui n'est jamais vraiment officiel sans pour autant être tout à fait clandestin.

À chaque étape (obtention de visas, traversée de frontière ou recherche de permis), ces personnes passent de formes reconnues à des formes non reconnues de déplacement, que les définitions binaires de type « officiel » ou « officieux », « migrant » ou « réfugié » ont du mal à décrire. Chacun de ces choix se fait sur la base des pratiques locales en matière d'application de la loi, des arcanes diplomatiques et de des éventuels changements politiques inopinés. Les papiers, même obtenus de manière légale, peuvent

s'avérer inutilisables en cas de modification soudaine des règles d'un poste de contrôle ou de l'interprétation d'un agent qui les déclare invalides.

Dans ce contexte, les courtiers assurent la prise en charge des opportunités géo-légales, recherchant en permanence des solutions pour maintenir leurs clients dans une légalité nominale ou quasi-nominale. Leur expertise réside dans la lecture et la relecture de cadres juridiques en constante évolution, et dans l'anticipation des réformes politiques en matière de visas, de modalités d'application de la loi et de relations diplomatiques susceptibles d'ouvrir ou de fermer des voies particulières, plutôt que dans le maintien d'itinéraires fixes. En ce sens, le terme « jeu » fait référence à un système stratégique dont chaque individu doit apprendre les règles, improviser lorsque l'étau se resserre, et changer de direction dès que de nouvelles opportunités se présentent.

Les migrations du Moyen-Orient vers la frontière des États-Unis et du Mexique se heurtent à un paysage juridique aussi complexe qu'imprévisible. Au lieu de suivre un itinéraire linéaire prédéterminé, les migrants doivent affronter de nombreuses couches de bureaucratie, de corruption et de régimes de visas en permanente évolution. Si aucune carte ne peut représenter la multitude d'itinéraires possibles, plusieurs couloirs illustrent la façon dont les migrants du Moyen-Orient atteignent la frontière des États-Unis et du Mexique en transitant par l'Amérique latine.

Le Brésil comme principale porte d'entrée

Le Brésil est le premier point d'entrée légal en Amérique latine de nombreux Iraniens. Même si l'obtention d'un visa touristique brésilien n'est pas garantie, de nombreux voyageurs potentiels basés à Téhéran ou à Istanbul font appel à des courtiers en migration pour obtenir de l'aide. Ces courtiers les guident pour rassembler des relevés bancaires ainsi que d'autres documents appropriés, et ils vont parfois jusqu'à élaborer de faux itinéraires afin de satisfaire aux critères de délivrance des visas. Malgré tous ces préparatifs, des refus sont possibles si les agents consulaires estiment qu'il est probable que ces voyageurs

poursuivent leur voyage jusqu'aux États-Unis ou au Canada. Une fois les visas accordés, les migrants bénéficient d'un statut touristique légal pour une période limitée lorsqu'ils arrivent à São Paulo, et presque aussitôt, ils cherchent à aller vers le nord. Les courtiers les mettent en relation avec des facilitateurs locaux qui organisent une traversée du continent par la route, généralement en bus. Un trajet fréquemment emprunté relie São Paulo au Pérou où l'on peut obtenir, à certains postes de contrôle frontaliers, des permis de transit courts, valables environ 5 à 10 jours, même si la facilité d'obtention de ces permis peut varier. Les migrants racontent que les extorsions sont fréquentes aux postes de contrôle de la police péruvienne, et que des pots-de-vin sont souvent exigés pour pouvoir poursuivre son chemin. Ce « jeu de la police » peut impliquer des consignes spécifiques ou des objets symboliques donnés par les facilitateurs. Une personne interrogée a expliqué qu'on lui avait remis une carte du Roi de pique à présenter en guise de message codé pour accélérer la vérification de ses papiers. Après le Pérou, la plupart des voyageurs prennent la route de la Colombie. Beaucoup convergent ensuite vers Necocli, sur la côte nord du pays, afin de traverser le golfe d'Urabá et s'approcher du bouchon du Darién.

La route du Venezuela

Bien que le Brésil soit la porte d'entrée principale, le Venezuela peut également offrir une voie de transit aux ressortissants du Moyen-Orient, et plus particulièrement à ceux qui viennent d'Iran, dans la mesure où un partenariat politique a encouragé le gouvernement du Venezuela à proposer aux Iraniens des visas relativement accessibles. Arrivés à Caracas, certains prennent la direction de l'ouest jusqu'à Maracaibo pour poursuivre leur voyage vers le nord, toujours par la route. La traversée du Venezuela par cet itinéraire implique le passage de huit à neuf postes de contrôle de sécurité, à travers lesquels des facilitateurs guident les migrants. Une fois qu'ils atteignent la frontière colombienne, les migrants doivent traverser celle-ci à pied et parcourir environ 500 mètres, car il n'est pas possible de prendre de taxi ou de bus. Ils doivent ensuite se rendre à une gare routière et verser

un acompte aux chauffeurs pour acheter leur passage. Les migrants n'ont pas le droit de quitter le bus tout au long des différents postes de contrôle, car ils ne disposent pas des papiers nécessaires pour sortir du véhicule. De l'autre côté de la frontière, ils rejoignent souvent les migrants qui sont passés par le Brésil pour se préparer à traverser ensemble le bouchon du Darién.

De l'Afghanistan jusqu'au Brésil grâce à des visas humanitaires

Les migrants afghans empruntent un itinéraire spécifique grâce à l'initiative des visas humanitaires du Brésil, un programme lancé après le retour au pouvoir des talibans en août 2021. La majorité des Afghans qui résident en Iran ou en Turquie ont déposé des demandes de statut de réfugié ou ont obtenu ce statut, et peuvent donc rester dans ces pays et se porter candidats pour ce programme auprès de leur ambassade brésilienne. Ces visas leur offrent un point d'entrée légal, généralement à São Paulo. Mais pour beaucoup qui font ce choix, le Brésil n'est qu'un point de passage, et non une destination, avant de prendre la route vers le nord. Leur voyage commence à Rio Branco, une ville située à proximité de la frontière péruvienne. Ils traversent le Pérou en bus, et beaucoup s'arrêtent à Cusco pour aller prendre l'avion de Lima à Tumbes, une ville proche de la frontière équatorienne. Leur voyage se poursuit à travers l'Équateur, à l'intérieur des terres, pendant un à deux jours, jusqu'en Colombie. En Colombie, ils prennent le bus jusqu'à Cali, un trajet d'environ 24 heures, puis jusqu'à Necocli. Là, les migrants afghans se joignent à d'autres voyageurs pour tenter de traverser ensemble le bouchon du Darién.

Trois options pour traverser le bouchon du Darién

Le bouchon du Darién est un long territoire recouvert de denses forêts tropicales sans routes, qui relie la Colombie et le Panama. Il s'agit du seul lien terrestre entre l'Amérique du Nord et l'Amérique du Sud. Les migrants ont trois principales options pour le traverser. La première consiste à éviter la jungle en prenant l'avion du Brésil jusqu'au Nicaragua, à condition de détenir

des visas valides dans ces deux pays. En réalité, les autorités nicaraguayennes ne délivrent que rarement des visas aux ressortissants de certains pays du Moyen-Orient. Cette option n'est donc possible que pour les personnes qui peuvent faire appel à des courtiers bien introduits afin d'accélérer ces autorisations. Quand bien même, le coût élevé du transport aérien constitue un obstacle majeur.

La deuxième option, qui est aussi la moins chère mais la plus difficile d'un point de vue physique et émotionnel, consiste à traverser la forêt à pied. C'est la formule que les facilitateurs appellent « jeu autonome ». Ces derniers remettent aux migrants le matériel qu'il leur faut pour se repérer dans cette jungle épaisse, traverser des rivières dangereuses et échapper aux attaques de groupes criminels organisés.

La troisième option est la politique de « flux contrôlés » mise en place par le Panama afin de gérer les déplacements de migrants vers le nord depuis l'Amérique du Sud. Ce programme exige l'enregistrement des migrants auprès des autorités panaméennes et la collecte de leurs données biométriques après avoir traversé le bouchon du Darién à pied. Ils sont ensuite hébergés temporairement dans un centre d'accueil pour migrants (Estación Temporal de Recepción Migratoria). Ce programme est basé sur un système de transport qui conduit les migrants au Costa Rica dans des bus exploités par des entreprises privées en coopération avec les autorités panaméennes. Bien qu'il s'agisse d'une solution plus sûre que les itinéraires officieux, ce programme présente néanmoins des failles importantes. Durant les périodes de pointe, 40 à 60 bus partent chaque jour, transportant chacun une cinquantaine de migrants. Or, cette capacité d'environ 2 000 à 3 000 personnes par jour est largement insuffisante au vu du nombre croissant de passages, avec plus de 81 000 personnes rien qu'au mois d'août 2023².

Mexique : le dernier tronçon

Arrivés au Mexique, les migrants doivent affronter la dernière partie de leur périple. Deux solutions s'imposent. La première est un itinéraire semi-légal qui consiste à obtenir un permis humanitaire

FMM (Forma Migratoria Múltiple). Les migrants font généralement la demande de ce permis au bureau d'immigration de Tapachula, situé à proximité de la frontière guatémaltèque. Ce processus impose des frais officiels de 150 à 200 dollars et peut prendre plusieurs jours, voire plusieurs semaines, selon le nombre de demandes à traiter. Munis de leur FMM, les migrants sont libres de voyager à l'intérieur du pays en bus ou en avion pour atteindre les villes frontalières du nord. Le deuxième itinéraire est parfaitement irrégulier et nécessite l'aide de passeurs. Cette option, plus onéreuse, coûte entre 800 et 1 000 dollars, voire plus. Les migrants qui la choisissent voyagent souvent de nuit dans des véhicules privés, sur des routes isolées afin d'éviter toute détection. Dans tous les cas, ils doivent traverser de nombreux postes de contrôle gardés par les services de police et d'immigration. La détention de permis officiels n'exclut pas le versement fréquent de pots-de-vin à ces agents, généralement entre 10 et 50 dollars par poste de contrôle.

Apporter des réponses plus nuancées

Au moment de nos entretiens avec le courtier basé à Istanbul, à la mi-2024, le coût d'un voyage depuis l'Iran jusqu'à la frontière américano-mexicaine s'élevait à environ 17 000 dollars. Au début de l'année 2025, il avait grimpé à 22 000 dollars. Cette forte augmentation des coûts, liée à une répression plus sévère aux frontières et à une rhétorique politique qui prône une application plus sévère de la loi, s'inscrit dans une tendance récurrente : le renforcement des mesures n'arrête pas la migration, il fait simplement flamber les prix, accentue les menaces, et intensifie le recours aux opérations clandestines. Cette évolution de la structure des coûts est due au fait que les facilitateurs doivent constamment recalibrer leur gestion des opportunités géo-légales. À mesure que certaines voies se ferment, du fait du durcissement des exigences des visas brésiliens par exemple, ou du renforcement de l'application de la loi dans le bouchon du Darién, les facilitateurs élaborent de nouvelles combinaisons de documents juridiques et de mouvements clandestins. Dans cette optique, le « jeu » n'est pas seulement

un ensemble de tactiques, mais une réponse systémique à l'architecture changeante du contrôle des frontières, où chaque nouvelle restriction doit être contournée par de nouvelles configurations en matière de visas, de permis et de passages informels.

Au lieu de suivre une simple ligne sur une carte, l'itinéraire migratoire se fragmente en plusieurs transitions. Les migrants peuvent débiter leur trajet avec des documents valides dans un pays, puis perdre ce statut dès qu'ils franchissent une frontière non réglementée, ou obtenir des permis de courte durée qui peuvent devenir inutilisables en cas de changement de politique. Dans ces conditions, la façon d'aborder un terrain physique ou un cadre juridique de plus en plus mouvant peut devenir une question de vie ou de mort pour les voyageurs. Si l'on admet que la règle du « jeu » est de jongler entre différentes formes de légalité, une conclusion s'impose : les politiques migratoires doivent être repensées. À l'heure où les politiques visent essentiellement à renforcer l'application de la loi le long d'itinéraires prédéterminés, comme on l'observe en Amérique du Nord et du Sud et en Europe, cette recherche révèle le besoin d'interventions plus dynamiques et mieux coordonnées³. Celles-ci pourraient inclure la création d'un réseau d'unités mobiles à petite échelle pour traiter les déplacements dans les principaux points de transit en délivrant des documents de transit humanitaire à court terme sans exiger d'adresses fixes ou de garanties financières. Ces unités pourraient employer un personnel parlant les langues des migrants du Moyen-Orient et connaissant bien leurs problématiques, et elles pourraient disposer de la flexibilité nécessaire pour changer de site en fonction de l'évolution des schémas migratoires. La mise en place d'un système gradué de permis de transit régionaux permettrait également de reconnaître la réalité des mouvements tout en leur accordant un statut temporaire. Le modèle panaméen de « flux contrôlé » pourrait être étendu à d'autres sites critiques de déplacements de

migrants, en créant des couloirs humanitaires qui offriraient un passage sûr, des services de base et des papiers temporaires. Enfin, des mécanismes de financement interrégionaux pourraient répartir les ressources financières en fonction du volume réel des migrations plutôt que de la situation géographique afin d'éviter de placer une charge excessive sur certains pays de transit comme le Panama ou le Mexique. Ces mécanismes pourraient prendre la forme d'accords de coopération souples ne nécessitant aucun traité multilatéral, afin d'accélérer leur mise en œuvre et leur adaptation. Ces mesures reconnaîtraient que les flux migratoires utilisent des réseaux d'opportunités plutôt que des couloirs fixes. Si la réélection de Donald Trump en 2024 a suscité de nouvelles incertitudes concernant les politiques migratoires américaines, les courtiers en migration poursuivent néanmoins leurs activités en adaptant leurs stratégies à l'évolution du contexte. Comme l'indique leur présence continue sur les réseaux sociaux, où ils proposent des itinéraires vers la frontière des États-Unis et du Mexique à des coûts désormais plus élevés, ces réseaux font preuve de persévérance pour ouvrir de nouvelles voies.

Houman Oliaei

Maître de conférences stagiaire, département d'anthropologie, Babson College, Wellesley

holiaei@babson.edu

1. Cet article s'appuie sur des entretiens menés avec des migrants et des facilitateurs, ainsi que sur des données politiques connexes.
2. Yates, Caitlyn, et Pappier, Juan (2023) 'How the Treacherous Darien Gap Became a Migration Crossroads of the Americas' [Comment le redoutable bouchon du Darién est devenu un carrefour migratoire des Amériques], Migration Information Source, 20 septembre 2023 bit.ly/darien-gap-migration-crossroads
3. Cortinovis, R (2024) 'Unpacking the EU 'Route-based Approach' to Migration: The Role of Safe Pathways' [Analyse de l'approche européenne basée sur les itinéraires en matière de migration : le rôle des voies sûres], PACES Project Policy Brief No 1. Bruxelles : Migration Policy Institute Europe bit.ly/role-safe-pathways

De l'engagement à l'action en faveur des personnes migrantes disparues : le rôle de la diplomatie humanitaire

Angela Cotroneo et Florian von König

La diplomatie humanitaire multipartite aux niveaux mondial et régional, y compris dans le cadre de dialogues transrégionaux, est essentielle pour mobiliser les efforts des États en vue de traiter les cas des personnes migrantes disparues.



Le CICR participe au Forum d'examen des migrations internationales 2022. Crédit : Florian von König

L'Objectif 8¹ du Pacte mondial pour les migrations (PMM) de 2018 constitue un engagement visant à « sauver des vies et mettre en place une action internationale coordonnée pour retrouver les migrants disparus ». Son inclusion a permis d'inscrire la question des personnes migrantes disparues à l'ordre du jour international en posant un ensemble d'engagements politiques sur les moyens d'y répondre. Cependant, dès que le PMM est entré dans sa phase de mise en œuvre, ce jalon est devenu un défi : comment concrétiser ces engagements internationaux sur le terrain pour prévenir les décès et les disparitions et améliorer les efforts de recherche le long des routes de migration.

Le premier cycle d'examen du PMM, mené en 2020-2021, a révélé une mise en œuvre exceptionnellenent faible de l'Objectif 8, seuls quelques États ayant signalé des avancées². Il a également souligné un risque de mauvaise interprétation de ces engagements dans un contexte où prédominent des approches migratoires axées sur la sécurité (plutôt que sur la protection et les droits), car certains peuvent considérer que la prévention des parcours migratoires (jugés dangereux) constitue une manière évidente de sauver des vies.

La réticence des États à s'engager concrètement sur la question des personnes migrantes

disparues n'a rien de surprenant. Les décès et les disparitions de personnes migrantes sont souvent liés (directement ou indirectement) à des politiques et pratiques migratoires restrictives et constituent, à ce titre, une question sensible et fréquemment politisée. De plus, la complexité des recherches et des procédures d'identification transnationales, conjuguée au manque de savoir-faire établi en la matière, constitue un obstacle supplémentaire. Enfin, l'absence d'une agence-chef de file efficace alliant poids politique et présence opérationnelle, ainsi que l'absence d'un groupe de travail spécifique au sein du Réseau des Nations Unies sur les migrations (UNNM), ont également freiné la mise en œuvre durant les premières années suivant l'adoption du PMM.

Le présent article examine comment une action de diplomatie humanitaire multipartite et à plusieurs niveaux, engagée depuis 2022, est parvenue à inverser cette tendance. Le travail mené par une coalition grandissante réunissant le Comité international de la Croix-Rouge (CICR), l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (FICR), avec le soutien d'autres acteurs, a permis de promouvoir de manière tangible les efforts coordonnés des États pour traiter les cas de personnes migrantes disparues, offrant ainsi une feuille de route prometteuse pour l'avenir.

Engagement au niveau mondial

Dès le départ, une approche à double volet a été adoptée : d'une part, un effort pour revitaliser et renforcer le cadre d'engagements significatif fourni par le PMM, et, d'autre part, l'accent (suivant une logique fondée sur les routes de migration) porté sur les organisations et instances régionales et sous-régionales en tant qu'agents de mobilisation des États. Cette approche a grandement bénéficié de l'interaction mutuellement enrichissante avec le travail des instances mondiales et régionales de défense des droits humains, notamment le Comité des disparitions forcées³ des Nations Unies et la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples⁴.

Face au constat inquiétant de la faible mise en œuvre initiale de l'Objectif 8, le CICR et l'OIM ont saisi l'occasion du premier Forum d'examen des migrations internationales (FEMI) en 2022 (qui assure le suivi de la mise en œuvre du PMM) pour plaider en faveur d'une plus grande attention portée à l'Objectif 8 et pour rappeler l'importance des personnes migrantes disparues et de leurs familles. Dès le début, la coopération entre le CICR et l'OIM a été déterminante, reposant sur les données, l'analyse, la portée et l'influence de l'OIM, associées à l'expertise technique, à la présence sur le terrain et à la longue expérience du CICR en matière de soutien aux personnes disparues et à leurs familles dans des contextes de conflit armé et de violence. L'élargissement de cette alliance par la publication en début d'année 2022 d'une déclaration conjointe de l'UNNM, du CICR et de la FICR sur les migrants disparus a renforcé sa capacité à guider et à influencer le processus du FEMI et la phase suivante de la mise en œuvre du PMM⁵.

À la suite d'efforts de plaidoyer concertés, l'Assemblée générale des Nations Unies a, dans le paragraphe 76 de la Déclaration de progrès du FEMI, demandé au Secrétaire général des Nations Unies de formuler « des recommandations concrètes sur le renforcement de la coopération en ce qui concerne les migrants disparus et la fourniture d'une assistance humanitaire aux migrants en détresse [...], afin d'éviter les pertes de vies humaines en transit ». Un groupe de travail spécifique de l'UNNM a été créé pour répondre à ce mandat, l'OIM et le CICR dirigeant les travaux sur les personnes migrantes disparues, et l'OIM, le HCR et la FICR se concentrant sur l'assistance humanitaire aux personnes migrantes en détresse. Sur une période de 18 mois, le groupe de travail a mobilisé d'autres acteurs des Nations Unies et de la société civile, mené des consultations multipartites et rassemblé les bonnes pratiques⁶, les enseignements tirés ainsi que les lignes directrices et outils existants en matière de prévention et de résolution des cas.

Ces travaux ont abouti à l'élaboration de 26 recommandations⁷ concrètes [document en anglais], présentées à l'Assemblée générale des Nations Unies dans un rapport du Secrétaire

général en décembre 2024⁸. Il est important de noter que ces recommandations sont expressément conçues pour s'appliquer aux personnes réfugiées et à d'autres personnes ayant besoin d'une protection internationale, renforçant ainsi la complémentarité entre les deux Pactes mondiaux, sur les migrations et sur les personnes réfugiées, notamment dans le contexte des mouvements mixtes. Cette complémentarité, qui est soulignée de manière générale dans une section spécifique du rapport du Secrétaire général, est essentielle, car le Pacte mondial sur les réfugiés (PMR) ne comporte aucun engagement comparable à l'Objectif 8 du PMM. L'application des engagements de l'Objectif 8 à toutes les personnes traversant des frontières internationales dans des contextes de mouvements mixtes, quel que soit leur statut, représente une avancée majeure, car elle permet d'éviter les querelles définitionnelles souvent préjudiciables qui ont entaché les discussions antérieures.

L'engagement au niveau international, toutefois, n'aurait pas suffi, à lui seul, à favoriser des avancées concrètes dans les réponses des États aux personnes migrantes disparues, car cela suppose de donner la priorité à des efforts coordonnés de prévention, de recherche et d'identification le long des routes de migration, dans les pays d'origine, de transit et de destination, y compris dans les États n'ayant pas adopté le PMM.

Engagement au niveau régional

Les instances régionales et sous-régionales ainsi que, de manière tout aussi importante, les dialogues migratoires transrégionaux se sont révélés essentiels en offrant aux États des plateformes pour discuter et traiter ensemble les défis liés aux personnes migrantes disparues. Ces instances et ces processus peuvent contribuer à transformer les engagements internationaux en politiques ou recommandations concrètes adaptées aux réalités régionales. Cette approche a été reconnue par le Secrétaire général des Nations Unies, qui a recommandé en 2024 aux États membres d'« utiliser les instances régionales et sous-régionales pour faciliter la coopération entre États et les autres acteurs sur la recherche et l'identification le long des routes, par l'adoption de politiques communes, le partage

d'informations et l'échange de pratiques⁹ ». Depuis 2019, notamment grâce aux efforts de plaidoyer soutenus du CICR, de l'OIM et d'autres acteurs tant au niveau multilatéral qu'auprès des États individuels, un nombre croissant d'instances régionales à travers le monde s'est emparé de la question des personnes migrantes disparues.

En 2022, à l'issue de deux années de consultations, les 11 États membres de la Conférence régionale sur la migration dans les Amériques ont adopté un ensemble complet de « Recommandations sur les mécanismes régionaux de coordination et d'échange d'informations dans la recherche de personnes disparues dans le contexte de la migration » [document en anglais]¹⁰.

La même année, le Processus de Rabat (Dialogue euro-africain sur la migration) a commencé à se pencher sur la question au travers de discussions thématiques spécifiques, amenant ses 54 États membres à intégrer les personnes migrantes disparues dans leur plan d'action conjoint l'année suivante. Depuis lors, grâce à la direction solide de la Gambie et de la Suisse dans ce forum, avec l'appui du CICR, de l'OIM et du HCR, des avancées majeures ont été obtenues, notamment la création d'un Réseau de points focaux nationaux¹¹.

En Afrique, le CICR et la Commission de l'Union africaine ont conjointement organisé plusieurs réunions de haut niveau sur la question des personnes migrantes disparues. La Commission de l'Union africaine prévoit désormais, avec le soutien de l'OIM, d'élaborer un ensemble de lignes directrices continentales sur cette question. De même, plusieurs discussions ont eu lieu entre 2022 et 2024 dans le cadre de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) en vue d'élaborer un Plan stratégique pour les personnes migrantes disparues¹².

En Europe, les discussions intergouvernementales – sans parler des cadres ou politiques – ont été dramatiquement insuffisantes (en dehors du Processus de Rabat), alors même que le continent recense le plus grand nombre de personnes migrantes disparues au monde sur ses côtes et à ses portes, notamment, mais pas uniquement, sur les routes méditerranéenne et atlantique. Toutefois, deux évolutions récentes

permettent un certain optimisme. Au niveau de l'Union européenne, en mars 2024, la présidence belge a lancé la toute première discussion technique sur la question des personnes migrantes disparues au sein du Conseil de l'UE¹³. Au niveau de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, en octobre 2024, les parlementaires représentant 46 États membres ont adopté une résolution¹⁴ intitulée « Personnes migrantes, réfugiées et demandeuses d'asile disparues – Un appel à clarifier leur sort¹⁵ ».

En Asie, qui représente une part importante du nombre mondial de personnes migrantes disparues, les initiatives faisaient largement défaut. La situation a évolué à la fin de l'année 2024 avec la tenue d'une Table ronde politique¹⁶ [document en anglais] visant à améliorer la réponse face aux disparitions de personnes le long des routes dangereuses en Asie. Organisée par le Bureau régional d'appui du Processus de Bali, l'OIM, le HCR et le CICR, cette réunion a rassemblé plusieurs des 45 États membres de ce dialogue régional sur la migration. Toutefois, une action concertée des gouvernements sur la question des personnes migrantes disparues en Asie demeure un objectif ambitieux à plus long terme.

Bien que les initiatives régionales mentionnées ci-dessus soient importantes, elles varient considérablement en termes de profondeur, reflétant la complexité des réalités en matière de volonté et d'intérêt politiques, les capacités (ou l'absence de capacités) existantes, ainsi que le degré de perception négative de la migration irrégulière et des disparitions de personnes migrantes dans différentes sociétés. Néanmoins, l'expérience acquise au fil des années d'engagement sur cette question permet d'identifier plusieurs facteurs ayant clairement contribué à la réussite des actions diplomatiques humanitaires.

Facteurs de réussite

1. Mobiliser des États moteurs

Comme pour de nombreuses questions humanitaires, le sort des personnes migrantes disparues est souvent négligé et dépend largement du plaidoyer des acteurs humanitaires. Cependant, il apparaît de manière récurrente que, lorsque des États décident de promouvoir

activement cette question dans les discussions intergouvernementales, les résultats obtenus sont nettement meilleurs que lorsque seuls les acteurs humanitaires en assurent la défense. C'est ce qui a été observé, comme mentionné précédemment, avec la Gambie et la Suisse dans le cadre du Processus de Rabat, ainsi qu'avec la Belgique durant sa présidence de l'Union européenne. Les échanges entre pairs se révèlent également plus efficaces pour encourager l'action des États. La mobilisation d'un ou de plusieurs États moteurs pour qu'ils deviennent des chefs de file doit donc constituer une priorité stratégique dans toute démarche visant à exercer une influence dans les forums multilatéraux en vue de susciter des actions au niveau national. Par ailleurs, la mobilisation des pays d'origine pour qu'ils défendent activement la cause de leurs citoyens disparus est essentielle. Cela implique souvent de surmonter une culture de stigmatisation que de nombreux pays associent à la migration irrégulière de leurs citoyens.

2. L'élargissement de la coalition

L'augmentation constante du nombre d'acteurs soutenant la diplomatie humanitaire en matière de personnes migrantes disparues a été déterminante. En particulier dans un contexte d'incertitude sans précédent quant au financement et aux mandats humanitaires, la force du nombre offre une garantie précieuse : elle permet d'assurer que le retrait d'un acteur n'entraînera pas l'abandon de la cause. La combinaison des mandats, de l'expertise, de l'influence et de la portée géographique d'acteurs, tels que l'OIM, le HCR, la FICR et le CICR constitue également une force unique, garantissant leur représentation et leur accès à un large éventail de forums et de discussions, tout en assurant la pertinence et la légitimité nécessaires pour traiter du sujet. Enfin, il est essentiel de promouvoir des rencontres entre la société civile et les gouvernements sur cette question sensible pour s'assurer de faire directement entendre les voix des personnes concernées par celles et ceux qui sont en mesure de faire évoluer les choses.

3. Ancrer la diplomatie humanitaire dans les données et la pratique opérationnelle

Le fait de pouvoir fonder les orientations politiques sur des pratiques opérationnelles

éprouvées, élaborées au fil des ans par le CICR, le Mouvement plus large de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et de nombreux autres acteurs, constitue un élément clé de nos engagements. Peu d'arguments sont plus convaincants que de pouvoir démontrer que d'autres pays mènent déjà avec succès des recherches et des opérations d'identification de personnes migrantes disparues. De même, les données et les analyses fournies par le Projet Migrants Disparus de l'OIM¹⁷ demeurent une ressource essentielle pour toute action de plaidoyer. Il conviendrait donc de faire de l'élargissement de cette base de données probantes, par la poursuite des activités opérationnelles et le transfert de connaissances entre régions, une priorité collective.

Raisons d'être optimistes

Bien que les réponses étatiques à la détresse des personnes migrantes disparues et de leurs familles soient encore loin d'être à la hauteur, de nombreux progrès ont été accomplis depuis 2018. Les nombreuses initiatives, résolutions et réunions décrites dans cet article, conjuguées au nombre croissant de cas où des États ont pris des mesures efficaces (comme, par exemple, dans l'affaire du naufrage de Pylos), viennent confirmer cette affirmation¹⁸. Face à une question aussi sensible et complexe que celle des personnes migrantes disparues, l'adoption d'une perspective à long terme et le maintien d'une attitude optimiste constituent la seule voie possible.

Angela Cotroneo

Ancienne conseillère mondiale pour le déplacement interne et la migration, Comité international de la Croix-Rouge (CICR)

acotroneo@icrc.org

Florian von König

Responsable mondial du plaidoyer, Agence centrale de recherches, Comité international de la Croix-Rouge (CICR)

fvonkoenig@icrc.org

1. bit.ly/migrations-objectif8-pmm
2. Voir, par exemple : OIM (2022) Migrants disparus, solutions inexistantes ? Examen de l'Objectif 8 du Pacte Mondial sur les Migrations en Afrique de l'Ouest, p5. bit.ly/migrants-politique-pmm
3. Voir notamment le document CED/C/GC/1 du CDF : Observation générale n°1 (2023) sur les disparitions forcées dans le contexte des migrations I HCDH. bit.ly/migrants-disparitions-nations-unies
4. Voir notamment la Résolution sur les migrants et réfugiés disparus en Afrique et les conséquences sur leurs familles - CADHP/RES. 486 EXT.OS/XXIIII) 2021 de la Commission africaine des Droits de l'Homme et des Peuples bit.ly/migrants-disparitions-afrique
5. La déclaration a été publiée le 2022 mars 2022 et cosignée par les dirigeants du Comité exécutif de l'UNNM, le président du CICR, la présidente de la FICR et le directeur général de la Commission internationale pour les personnes disparues. Elle appelait à des mesures plus efficaces pour sauver des vies et empêcher les personnes migrantes de disparaître, conformément au droit international et aux engagements du PMM. bit.ly/migrants-disparitions-nation-unies
6. Pour le document rassemblant les pratiques, voir la page du flux de travail de l'UNMM ici [document en anglais].
7. bit.ly/saving-migrants-lives
8. AGNU, Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières : Rapport du Secrétaire général, 14 novembre 2024, A/79/590 bit.ly/safe-orderly-migration
9. United Nations Network on Migration Recommendations on saving migrants' lives [document en anglais]
10. bit.ly/search-missing-persons
11. Pour plus de détails, voir Röthlisberger, Saho et von König dans ce numéro.
12. Voir, par exemple : CEDEAO – Réunions statutaires [document en anglais] bit.ly/ecowas-report
13. Voir Royaume de Belgique (2024 juillet 2024) Fin de la présidence belge du Conseil de l'Union européenne – Réalisations du SPF Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération au Développement' bit.ly/ue-présidence-réalisations
14. bit.ly/call-clarify-fate
15. Voir Pahlke et Pisco dans ce numéro.
16. bit.ly/missing-dangerous-asia
17. missingmigrants.iom.int/
18. Voir Lanzarone, Themelis et von König dans ce numéro.

Fournir des soins médicaux d'urgence à la frontière entre la Biélorussie et la Pologne

Rafal Zadykowicz, Judyta Kuc, Joanna Ladamirska, Federica Zamatto et Sylvia Lim

Médecins sans frontières (MSF) aborde de manière flexible la fourniture de soins médicaux à la frontière entre la Biélorussie et la Pologne. Son modèle met l'accent sur la collaboration avec la société civile, s'attaque aux obstacles systémiques et se veut à la fois adaptable et reproductible.

Depuis plusieurs années, l'Europe fait face à des urgences humanitaires à ses frontières, en raison de politiques migratoires strictes, du renforcement des dispositifs de sécurité et de l'externalisation du contrôle des migrations. Ces approches génèrent des risques sanitaires importants et exposent les migrants à des violences lorsqu'ils traversent les forêts à la frontière entre la Biélorussie et la Pologne, la plupart étant originaires de pays touchés par des conflits tels que la Syrie, la Somalie, le Yémen, l'Éthiopie ou l'Érythrée¹. MSF intervient dans ce contexte depuis 2022 et a apporté des soins à près de 450 migrants dans des zones sauvages et densément boisées. Près d'un tiers des patients de MSF étaient des femmes et des enfants.

Cette étude de cas analyse la réponse apportée par MSF aux besoins humanitaires sur la 'frontière verte' de la Pologne – la région boisée à la frontière entre la Pologne et la Biélorussie – et la manière dont l'organisation s'adapte à l'évolution permanente des politiques migratoires nationales et régionales. Elle cherche à définir les grandes lignes d'un modèle reproductible de réponse humanitaire médicale dans les environnements logistiques difficiles, instables et politiquement tendus. Elle présente des exemples de collaborations avec des organisations de la société civile (OSC) pour répondre aux besoins dans la zone frontalière, et elle étudie l'importance, l'utilité et les défis liés à la collecte de données pour éclairer la prise de décisions opérationnelles et les actions de plaidoyer.

Fournir des soins médicaux urgents en forêt

La fourniture de soins médicaux aux migrants dans les zones frontalières séparant la Biélorussie et la Pologne, en particulier dans la forêt de Białowieża,

présente des défis logistiques importants. Pour atteindre les migrants dans l'une des plus anciennes zones naturelles sauvages d'Europe (inaccessible aux ambulances et autres véhicules), l'équipe médicale de MSF doit souvent traverser des rivières et des marécages impraticables, en transportant sur leur dos de gros sacs de fournitures médicales. Toute évacuation des patients doit se faire à pied. Les interventions durent environ quatre heures et demie, certaines pouvant prendre jusqu'à 12 heures. Tous les migrants ne reçoivent pas des soins à temps : dans 17 % des cas, les patients ne sont jamais localisés, et entre 2021 et 2024, 89 décès ont été enregistrés. Les patients ne cessent de signaler la présence de corps sans vie observés lors de leurs trajets².

MSF adapte son action à cet environnement en collaborant avec des médecins locaux pour fournir des soins, car l'organisation a besoin de personnes connaissant bien la région et capables de marcher sur de longues distances en portant de lourdes charges sur le dos. Afin de fournir des soins appropriés, MSF a créé et adapté des protocoles médicaux de prise en charge des affections courantes dans des conditions difficiles, telles que la boue, la pluie, le froid et l'obscurité. Le contenu des sacs à dos médicaux a donc été standardisé, en tenant compte du poids et de la taille des articles essentiels ainsi que de leur capacité d'utilisation par temps froid et dans des conditions difficiles. De plus, l'équipe doit respecter des procédures de sécurité strictes et est équipée d'outils de suivi pour garantir la sécurité. Ces précautions visent à la fois à prévenir la criminalisation et à protéger les intervenants.

Dans les cas d'urgence médicale classiques en zones naturelles sauvages ou de médecine en forêt, les patients reçoivent des soins de stabilisation sur place avant d'être transférés dans un établissement médical pour un suivi. Mais dans le présent contexte, les traitements complémentaires ne peuvent pas toujours être garantis. Parfois, les patients refusent d'aller à l'hôpital de crainte d'être expulsés ou renvoyés de l'autre côté de la frontière biélorusse. S'ils acceptent, ils peuvent toutefois être confrontés à de la discrimination de la part des techniciens ambulanciers et des prestataires de soins de santé de l'État. Il arrive aussi que les gardes-frontières polonais entravent le processus de réorientation, entraînant soit des retards importants, soit l'intimidation des intervenants et des patients. Ainsi, les médecins de MSF traitent souvent en forêt des affections comme l'hypothermie et les engelures en adaptant les protocoles de traitement aux contraintes du terrain alors que ces cas nécessiteraient des soins supplémentaires dans un établissement médical.

Les changements de politique survenus en Pologne en 2024 continuent d'aggraver les difficultés auxquelles sont confrontés les migrants et les organisations humanitaires. Le projet East Shield, qui vise à renforcer les frontières orientales de la Pologne avec une surveillance avancée, des barrières physiques et la guerre électronique, a suscité des inquiétudes concernant l'accès humanitaire et la violence à l'encontre des migrants³. Des mesures comme l'établissement d'une zone tampon, le déploiement massif de forces militaires, l'extension de la clôture frontalière, la suspension des droits d'asile et un amendement législatif permettant l'usage préventif des armes à feu par les gardes-frontières ont contribué à l'augmentation de la violence à l'encontre des migrants. En 2024, 42 % des patients de MSF ont déclaré avoir subi une agression, contre 17 % l'année précédente. Cette escalade s'observe aussi dans les blessures traitées par MSF, telles que les contusions, les plaies et les coupures. De plus, le nombre de patientes et de patients déclarant avoir été aspergés de gaz lacrymogène ou s'être fait voler ou détruire leurs effets personnels a doublé entre 2023 et 2024. Enfin, en raison de l'augmentation du nombre de patrouilles et de zones interdites, MSF et d'autres

organisations subissent des restrictions d'accès supplémentaires.

Coordonner les interventions avec les acteurs locaux

Pour être efficaces et durables, les interventions à la frontière entre la Biélorussie et la Pologne exigent une coordination solide entre les différentes parties concernées. L'action de MSF est profondément intégrée à la réponse humanitaire plus générale de la société civile à la frontière, et elle implique une collaboration étroite avec les OSC et les initiatives communautaires. Ce partenariat est essentiel pour offrir une garantie d'accès, des solutions à long terme et la durabilité des interventions au-delà de l'implication directe de MSF.

En Pologne, MSF souligne l'importance du soutien et du renforcement des initiatives locales, notamment dans le domaine de la protection et des autres formes d'assistance humanitaire où l'organisation ne dispose pas d'une expertise spécialisée. En s'associant aux OSC, MSF souhaite intégrer les interventions dirigées par ces dernières aux solutions durables pour la réponse migratoire, favorisant la solidarité, la validation mutuelle et l'échange de connaissances. De telles collaborations renforcent au bout du compte l'efficacité des initiatives humanitaires, notamment dans la fourniture de soins plus globaux aux migrants en forêt et dans le plaidoyer pour des changements de politique.

MSF mène généralement des interventions conjointes en forêt avec les OSC locales. Les membres des OSC, accompagnés d'un médecin de MSF, traversent la forêt pour localiser les migrants ayant sollicité de l'aide par l'intermédiaire des OSC. Une fois ces personnes localisées, le médecin traite leurs blessures et autres besoins médicaux tandis que les OSC fournissent de l'eau potable, des repas chauds, des vêtements et un soutien juridique.

Grâce à cette méthode de travail, les OSC peuvent partager avec MSF leur connaissance de l'adaptation des réponses en forêt et de la culture et des politiques locales, ainsi que leur compréhension des dynamiques politiques à la frontière. En retour, MSF partage ses connaissances médicales et son expérience des interventions d'urgence, et favorise la reconnaissance du travail des OSC. Sur le plan pratique, MSF forme les membres

des OSC aux premiers secours et aux soins de base des blessures. MSF a également lancé, et prévoit de poursuivre, l'organisation d'ateliers sur les besoins de santé des migrants à l'intention des organisations médicales locales. Ces ateliers visent à lutter contre les discriminations et la stigmatisation tout en encourageant l'engagement bénévole. Dans le cadre de ses actions de plaidoyer, MSF s'emploie à renforcer la visibilité et les motivations des OSC, et à accroître la portée de leur action ainsi que leur crédibilité auprès des responsables clés afin de maximiser leur influence sur les processus décisionnels. Une telle coopération permet non seulement de renforcer la réponse immédiate et de soutenir les actions de plaidoyer conjointes, mais elle vise également à légitimer l'action humanitaire aux yeux des acteurs étatiques afin de s'opposer à la criminalisation croissante de l'aide. En défendant régulièrement le rôle et les compétences des organisations locales, les ONG internationales comme MSF peuvent contribuer à faire évoluer les mentalités.

L'engagement de MSF auprès des acteurs étatiques est tout aussi important. Les échanges avec les autorités gouvernementales, tant locales que nationales, sont indispensables pour obtenir les autorisations et validations nécessaires au bon déroulement des opérations. Néanmoins, les démarches entreprises auprès des autorités étatiques en lien avec les zones frontalières soulèvent des enjeux complexes, notamment en raison des équilibres de pouvoir en place. Par ailleurs, l'absence de mécanismes formels de coordination entre acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux peut entraîner des retards importants dans la mise en œuvre des interventions. Un dialogue régulier avec les instances étatiques est donc essentiel pour préserver un espace humanitaire neutre, garantir un accès rapide aux personnes en détresse et mettre en lumière les violences auxquelles sont confrontés les migrants. MSF continuera également de dialoguer avec les autorités étatiques sur la question des droits des patientes et patients, ainsi que de l'éthique médicale, ces négociations étant cruciales pour maintenir l'accès aux populations vulnérables et progressivement démanteler les barrières systémiques à l'action humanitaire.

Collecte des données

Les données jouent un rôle essentiel dans le travail de MSF à travers le monde. MSF s'appuie sur les données non seulement pour orienter ses stratégies de soins et d'intervention, mais également pour documenter les besoins humanitaires et les violences, y compris à la frontière entre la Biélorussie et la Pologne. Cependant, la collecte de données dans cet environnement n'est pas simple en raison de conditions de travail difficiles, du temps limité de contact avec les patientes et les patients et des barrières linguistiques (les coupures de connexion Internet affectent parfois l'utilisation des applications de traduction). Souvent, les personnes traitées par MSF souffraient de plusieurs pathologies et beaucoup étaient émotionnellement éprouvées et épuisées. Face au faible nombre d'indicateurs médicaux standardisés utilisés pour les programmes liés à la migration au sein de MSF, des outils spécifiques ont été développés et adaptés au niveau des projets. Avec le temps, les données collectées ont permis de mettre en évidence les conséquences sanitaires de l'évolution des politiques migratoires, un aspect essentiel des actions de plaidoyer de MSF en faveur de l'accès humanitaire.

MSF recueille à la fois des données quantitatives et des témoignages afin d'obtenir une vision complète et précise des migrants en déplacement. Les données quantitatives recueillies de manière systématique révèlent l'impact physiologique des voyages entrepris par les migrants, notamment les traumatismes documentés et les effets de l'exposition prolongée aux éléments en forêt. Dans la première catégorie, 50 % des patientes et des patients traités par MSF en 2024 présentaient des traces de blessures infligées par d'autres personnes : ecchymoses causées par des balles en caoutchouc ou des morsures de chien, et/ou coupures et fractures subies en tentant d'escalader des clôtures barbelées à lame de rasoir. De même, 50 % des patientes et patients présentaient des affections liées au froid, comme l'hypothermie, les engelures et le pied des tranchées, ou des lésions subies au cours de marches et de séjours interminables passés en forêt à se cacher pour échapper aux contrôles et aux refoulements. Un quart des personnes traitées par MSF avaient reçu

des soins pour des infections gastro-intestinales contractées en consommant de l'eau de surface provenant d'étangs ou de marais. Un lien peut être établi entre la fréquence de certaines affections et la mise en place de politiques gouvernementales particulières, et MSF a utilisé ces informations pour plaider en faveur des personnes concernées. Par exemple, lorsque la zone tampon a été établie en 2024, MSF a pu documenter les premières blessures liées aux balles en caoutchouc et le doublement du nombre de blessures liées à des violences intentionnelles par rapport à 2023. En utilisant les informations fournies par les juridictions locales, MSF a confronté les forces de l'ordre à des situations spécifiques de patients et a informé le public des conséquences de la zone tampon.

De plus, MSF a déployé des efforts considérables pour recueillir les récits des migrants sur leurs parcours, migrants dont les voix sont souvent absentes du discours politique dominant sur les politiques migratoires. Ces témoignages anonymes ont systématiquement été recueillis après que les personnes, parvenues sans encombre à une autre destination, aient donné leur consentement éclairé. Ce type d'informations est crucial, car il met en lumière les expériences individuelles de maltraitance et de violations des droits dont les statistiques ne sauraient rendre compte à elles seules. Ces récits humanisent les débats sur les politiques migratoires, favorisent l'empathie et sensibilisent l'opinion, autant d'éléments essentiels pour impulser des changements politiques.

Un modèle reproductible

Le parti-pris de flexibilité de MSF dans ses opérations et ses stratégies de plaidoyer à la frontière entre la Biélorussie et la Pologne a été un facteur décisif qui lui a permis d'apporter des solutions efficaces aux besoins de santé immédiats, de remettre en cause les obstacles systémiques et de s'émanciper de toute vision caricaturale de l'action humanitaire. Cette approche permet à l'organisation de rester réactive face à l'évolution des besoins sur le terrain et de s'orienter dans un environnement souvent hostile.

Grâce à ce modèle original, à la fois adaptable et reproductible, elle est en capacité de fournir des soins médicaux dans des situations logistiques

complexes, dangereuses et politiquement tendues. Ce modèle montre l'importance de créer une solidarité durable avec les OSC à travers le partage des ressources, des efforts de plaidoyer collectifs et l'échange de savoirs. Il met en outre l'accent sur la nécessité d'obtenir des données de qualité, celles-ci étant essentielles pour pouvoir se forger un outil de plaidoyer puissant, témoigner des violations des droits, rendre comptables les autorités et faire reculer la violence. Bien que MSF continue d'appliquer sa charte organisationnelle, la méthode de travail qu'il a adoptée en Pologne est un véritable tournant comparativement à ses pratiques opérationnelles habituelles, plus axées sur l'autonomie. À l'avenir, MSF souhaite conserver et adapter son modèle d'intervention dans ce contexte et dans d'autres contextes similaires.

Rafal Zadykowicz

Responsable des activités spécialisées des missions, Médecins sans frontières

msfocb-poland-medcosupport@brussels.msf.org

Judyta Kuc

Responsable du soutien aux missions et du plaidoyer, Médecins sans frontières

msfocb-poland-advocacy@brussels.msf.org

Joanna Ladamirska

Medical Coordinator, Médecins Sans Frontières

msfocb-poland-medco@brussels.msf.org

Federica Zamatto

Responsable des équipes médicales régionales, Médecins sans frontières

federica.zamatto@brussels.msf.org

Sylvia Lim

Operational Research Advisor, Médecins Sans Frontières, LuxOR (Luxembourg Operational Research)

sylvia.lim@luxembourg.msf.org

1. Médecins sans frontières (2024) « Les politiques de l'UE favorisent la violence en refusant sécurité et protection aux personnes réfugiées et migrantes. [bit.ly/eu-policies-denysafety](https://eu-policies-denysafety/); Human Rights Watch (2021) "Die Here or Go to Poland": Belarus' and Poland's Shared Responsibility for Border Abuses [document en anglais bit.ly/belarus-poland-border-abuses]
2. Association We Are Monitoring <https://wearemonitoring.org.pl/en/home>
3. Human Rights Watch (December 2024) 'Poland: Brutal Pushbacks at Belarus Border' bit.ly/poland-belarus-border

Coordination d'une approche axée sur les itinéraires pour les déplacements des Rohingyas

Paul Luc Vernon, Abdullah Mohammadi et Gading Gumilang Putra

L'adoption d'une 'approche axée sur les itinéraires' soutenue par la société civile peut renforcer les structures de coordination déjà en place, et offrir une aide et une protection plus efficaces aux réfugiés rohingyas qui se lancent dans de dangereux périple par mer ou par terre.



Un Rohingya se rend au travail à Kuala Lumpur, Malaisie. Crédit : RDC/Ahmad Yusni

Lors de la crise de la mer d'Andaman en 2015, des milliers de réfugiés fuyant le Myanmar et le Bangladesh par la mer se sont retrouvés à la dérive après que les passeurs ont quitté leurs bateaux et que les pays voisins ont refusé leur demande de débarquement. Plus de 8 000 personnes ont ainsi été abandonnées en mer pendant plusieurs semaines, sans nourriture, ni eau, ni soins médicaux. Après la résolution de cette crise, les États de la région ont déterminé qu'une meilleure coordination était essentielle pour prévenir de futures tragédies et mieux protéger les migrants qui risquent leur vie en mer¹.

Au cours des années qui ont suivi, plusieurs initiatives ont été mises en œuvre afin d'améliorer la coordination. Au niveau régional, on citera notamment la création du Groupe de travail chargé de la planification et la préparation (TFPP) du Processus de Bali² qui vise à renforcer les capacités de coordination, la création du Mécanisme de consultation du Processus de Bali en tant que nouveau mécanisme d'intervention d'urgence, ainsi que la ratification de la Convention de l'ASEAN contre la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants (ACTIP). Or, lors d'une résurgence récente des mouvements maritimes dans la mer d'Andaman, ces nouveaux

mécanismes de coordination n'ont pas obtenu les améliorations escomptées en matière de protection. Du fait d'une mauvaise communication entre les responsables concernés, de l'application continue des politiques de refoulement et des réponses incohérentes des États de la région, la mer d'Andaman est devenue l'une des routes migratoires les plus meurtrières au monde. En 2024, une personne sur 13 tentant de traverser la mer d'Andaman a été déclarée morte ou portée disparue (sur un total de 657 personnes), contre une personne sur 22 lors de la crise de la mer d'Andaman de 2015, et une personne sur 39 en Méditerranée centrale en 2024³.

Conceptualisation d'une approche axée sur les itinéraires des Rohingyas

Les déplacements des Rohingyas dans la région Asie-Pacifique sont complexes et évoluent en permanence en fonction de la dynamique des conflits qui frappent le Myanmar, de l'évolution des politiques des pays d'accueil de la région, des modèles évolutifs des opérations des trafiquants, et des changements dans la manière dont les Rohingyas évaluent les risques et les opportunités. Aujourd'hui, les enfants et les femmes représentent la majorité des passagers qui entreprennent ces trajets par la mer, contrairement à la crise de la mer d'Andaman de 2015 dans laquelle les hommes jeunes (dont des migrants bangladais) étaient prédominants³. Les itinéraires ont également changé, un pourcentage croissant de bateaux se dirigeant désormais vers l'Indonésie plutôt que la Malaisie et la Thaïlande, même si beaucoup de ces migrants ont l'intention de poursuivre leur chemin vers la Malaisie. Par ailleurs, quelques milliers de Rohingyas continuent d'emprunter des itinéraires terrestres illicites vers la Malaisie en passant par le Myanmar et la Thaïlande⁴.

Un examen de données récentes produites par le Mixed Migration Centre (MMC) a révélé que les risques auxquels s'exposent les réfugiés rohingyas en matière de protection sont multiples et concernent l'ensemble de leur voyage. Le long des routes maritimes, les conditions de vie inhumaines à bord de bateaux surchargés, associées à un manque d'eau et de nourriture, expliquent les taux élevés de mortalité constatés. Les femmes

et les enfants sont particulièrement vulnérables, et de nombreux rapports signalent la présence de violences sexistes, d'exploitation sexuelle et d'autres formes d'abus durant le transport. Les risques liés à leur protection persistent après leur arrivée dans les pays de destination. Bien souvent, les Rohingyas sont en effet contraints d'effectuer des séjours prolongés dans des camps ou des abris inadéquats, avec un accès limité aux services de base et aux moyens de subsistance. Les répercussions psychologiques de ces expériences (et des traumatismes et problèmes de santé mentale) aggravent encore leur vulnérabilité⁵.

Face à ces difficultés, nous défendons l'idée qu'une approche axée sur les itinéraires soutenue par la société civile pourrait jouer un rôle déterminant dans le renforcement de l'assistance et de la protection proposées aux Rohingyas durant leurs trajets. Nous préconisons la définition de l'approche axée sur les itinéraires suivante : « une stratégie globale qui répond aux besoins des migrants et des réfugiés et protège leurs droits à chaque étape de leur trajet dans les pays d'origine, de transit, de destination et de retour », et qui implique « la mise en place de mesures de protection et d'assistance continues depuis le point de départ jusqu'à l'arrivée et à l'intégration au sein des communautés de destination »⁶. Sur cette base, et en nous appuyant sur la conceptualisation formulée par le HCR⁷, nous proposons la reconnaissance des principes suivants en tant que caractéristiques distinctives d'une approche axée sur les itinéraires afin de renforcer les réponses actuelles aux déplacements forcés : 1) adaptabilité à l'évolution des schémas migratoires ; 2) coopération transfrontalière ; et 3) engagement soutenu tout au long des différentes étapes du parcours des migrants et des réfugiés.

Pour assurer sa mise en œuvre efficace dans le contexte des Rohingyas, l'approche axée sur les itinéraires doit aussi être soutenue par un mécanisme de coordination adapté, capable de garantir la cohérence, la dotation et l'évolutivité des interventions du gouvernement et des parties prenantes, afin de répondre adéquatement aux évolutions des trajets des Rohingyas. Bénéficiant

de ressources et d'un soutien suffisants, ce mécanisme faciliterait la communication, harmoniserait les réponses transfrontalières, et aiderait les acteurs humanitaires à mieux traiter les besoins spécifiques des réfugiés rohingyas à chaque étape de leur trajet.

Traiter les causes profondes du problème

Le grand avantage de l'approche axée sur les itinéraires est l'accent mis sur la lutte contre les causes profondes du problème dans le cadre d'une réponse globale. Ce point est particulièrement pertinent pour les itinéraires des Rohingyas dans la mesure où la détérioration de leurs conditions de vie au Bangladesh et au Myanmar reste la principale cause de leurs déplacements par la mer. Au Myanmar, les conditions de vie des Rohingyas, qui font l'objet de violences, discriminations et persécutions depuis plusieurs décennies, se sont aggravées depuis le coup d'État de l'armée birmane en février 2021. Ce conflit armé a intensifié les pénuries alimentaires, réduit l'accès aux services essentiels et donné lieu à des attaques répétées contre les civils. Les problèmes de sécurité se sont particulièrement intensifiés dans l'État de Rakhine depuis l'escalade du conflit en octobre 2023. De leur côté, les Rohingyas du Bangladesh sont confrontés à des conditions de sécurité précaires, à une aggravation de la violence des gangs, et à un recrutement forcé et des violences basées sur le genre. Cette situation est encore compliquée par la surpopulation, les restrictions qui entravent la mobilité et les moyens de subsistance officiels, un accès limité à l'éducation et des possibilités réduites de trouver des solutions durables. La situation est également exacerbée par une série de facteurs environnementaux qui constituent un 'démultipliateur des menaces' en accentuant les vulnérabilités liées au logement, à la santé, à l'assainissement, à la sécurité alimentaire et hydrique et aux moyens de subsistance⁸.

Les effets des 'cause profondes' au Myanmar et au Bangladesh ne se limitent pas aux déplacements proprement dits. Ils se font aussi fortement sentir en aval, en déterminant le type d'assistance et de protection requis par les Rohingyas aux étapes ultérieures de leur migration. Le MMC a ainsi découvert que les passeurs étaient l'un des principaux fournisseurs d'informations pour les

réfugiés rohingyas qui quittent le Bangladesh et le Myanmar. Ce sont ces informations qui les conduisent à choisir certaines routes maritimes ou terrestres, les pays de transit et les pays de destination⁵. S'il est donc important que les mécanismes de coordination mobilisent des ressources et des acteurs pour soutenir les réfugiés pendant leur transit, ceux-ci doivent aussi soutenir les interventions mises en place avant leur départ afin de combler ce manque d'information et d'éviter que les Rohingyas utilisent les informations douteuses des passeurs.

Solutions destinées aux pays tiers

En plus de s'attaquer aux causes profondes du problème, l'approche axée sur les itinéraires reconnaît le rôle clé que peut jouer la communauté internationale dans le déploiement d'une réponse globale. L'implication et l'engagement apportés par les États qui accueillent les migrants au soutien des solutions des pays tiers et à l'offre d'assistance financière pourraient fortement contribuer à améliorer l'accès à des solutions durables pour les réfugiés rohingyas.

Implication des acteurs locaux et de la société civile

L'analyse de l'application d'une approche globale en Amérique latine souligne le rôle clé que peuvent jouer les acteurs locaux et la société civile pour « [garantir] la pertinence et la durabilité des interventions⁶ ». Dans le contexte des Rohingyas, il est particulièrement important de favoriser la participation et l'engagement des acteurs locaux dans une structure de coordination globale étant donné qu'ils jouent déjà un rôle essentiel dans le soutien de la réponse humanitaire apportés aux Rohingyas, et qu'ils ont souvent déjà élaboré des mécanismes de coordination interne capables de proposer de meilleures réponses.

En Indonésie, par exemple, les pêcheurs et certains groupes locaux de la société civile basés à Aceh ont joué un rôle clé dans le sauvetage de réfugiés en détresse et le déploiement d'une aide d'urgence, en se servant de plateformes de messagerie pour mobiliser rapidement des intervenants de première ligne et communiquer aux parties prenantes locales, régionales et nationales des informations essentielles sur les

bateaux en perdition. Malgré leur importance, ces acteurs locaux sont pourtant largement exclus des prises de décision stratégiques et de la planification des structures de coordination nationales et régionales, lesquelles sont principalement gérées et organisées en se focalisant sur les capacités et les intérêts des acteurs étatiques.

Renforcement des structures de coordination nationales

L'une des réformes les plus remarquables mises en œuvre au niveau national, suite à la crise de la mer d'Andaman, a été l'adoption par l'Indonésie du règlement présidentiel n° 125 en 2016 (PR n° 125). Ce dernier fournit des lignes directrices, mais il décrit aussi les responsabilités des agences gouvernementales en matière de recherche et de sauvetage, et de prise en charge des réfugiés, et il codifie une définition des réfugiés conformément à la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés.

Notons toutefois que si ce PR n° 125 marque une étape importante pour la promotion des droits des réfugiés et des demandeurs d'asile en Indonésie, il ne fournit aucune consigne sur la manière dont la coopération transfrontalière devrait être gérée avec les autres États de la région, ni sur la manière dont les politiques de recherche, de sauvetage et de débarquement devraient être harmonisées au sein des différents États. Ce point est particulièrement important en ce qui concerne les trajets maritimes des Rohingyas étant donné que la recherche et le sauvetage sont une responsabilité partagée que l'Indonésie ne peut pas assumer seule. Un mécanisme de coordination axé sur les itinéraires pourrait fortement contribuer à combler cette lacune en établissant des canaux de communication intergouvernementale clairs, et en facilitant la négociation d'accords de partage des responsabilités entre les différents États de la région dans le cadre des débarquements.

Il est également important de noter que la mise en place d'une protection et d'une assistance dans le cadre d'une approche axée sur les itinéraires comprend également l'étape qui suit le débarquement ou le sauvetage. Cette question est partiellement abordée dans le PR n° 125, même si les récentes réponses apportées aux

arrivées de Rohingyas en Indonésie montrent des lacunes dans sa mise en œuvre. Par exemple, le PR n° 125 ne prévoit pas de financement public pour les gouvernements locaux responsables de la prise en charge des réfugiés et n'établit pas non plus de procédures claires concernant leur hébergement. Ces omissions ont donné lieu à des retards importants dans la fourniture de ressources et de services en attendant la résolution des négociations avec les autorités locales. Par ailleurs, l'engagement d'acteurs importants n'intervenant pas dans le domaine de la sécurité (comme le ministère des Affaires sociales, le ministère de l'Émancipation des femmes et de la Protection de l'enfance, et le ministère de la Santé) a été insuffisant, ce qui a privé les Rohingyas des services de soutien dont ils ont besoin.

Le Processus de Bali : un mécanisme de coordination potentiel

Le Processus de Bali a pour mandat de « faciliter la coopération et la collaboration, le partage d'informations et l'élaboration de politiques concernant les migrations illégales dans la région Asie-Pacifique et au-delà ». Il compte un nombre important de membres dans les pays d'origine, de transit et de destination des Rohingyas⁹. Ce mécanisme est par conséquent bien placé pour assumer un rôle de coordination clé dans le soutien des interventions globales (sur la totalité des itinéraires) et des efforts de coordination essentiels à l'approche axée sur les itinéraires. Dans son examen interne mené en 2016 de la réponse apportée par la région à la crise de la mer d'Andaman, le Processus de Bali a identifié plusieurs « appels à l'action » qui contribueraient de manière significative à la mise en place d'une réponse globale. Ces mesures comprennent notamment des « rapports systématiques et réguliers sur les mouvements », des « efforts concertés visant à traiter les causes profondes et les facteurs déclencheurs », et des « protocoles de recherche et de sauvetage coordonnés et prévisibles, ainsi que des sites dédiés aux débarquements¹ ». Cet examen préconisait également la mise en place et la tenue d'un registre de points de contact réunissant des responsables au niveau national ainsi que des

membres locaux d'organismes internationaux et de la société civile afin d'améliorer la planification et la préparation au niveau national. Dans le cadre d'une approche globale, ce registre devrait être élargi pour être accessible à toutes les parties prenantes et à tous les acteurs concernés le long des itinéraires qu'empruntent les Rohingyas.

La concrétisation de ces appels à l'action, qui sont tout aussi importants et pertinents aujourd'hui qu'ils ne l'étaient en 2016, permettrait au Processus de Bali d'établir une base solide sur laquelle pourrait être mise en œuvre une approche des mouvements des Rohingyas davantage axée sur les itinéraires. Cela aurait également l'avantage de renforcer les capacités de coordination régionale développées dans le cadre de l'établissement du Mécanisme de consultation et du Groupe de travail chargé de la planification et la préparation. Le Processus de Bali pourrait ainsi renforcer la coopération transfrontalière afin d'apporter un soutien plus durable aux Rohingyas qui nécessitent une protection.

Relever ce défi

En l'absence d'alternatives viables et de voies légales, et au vu de l'escalade actuelle du conflit au Myanmar, les réfugiés rohingyas devraient probablement, dans un avenir proche, poursuivre leurs migrations périlleuses en quête de sécurité et de protection. Pour relever ce défi et garantir la dignité des personnes qui effectuent ces déplacements, une bonne coordination est essentielle. L'approche globale offre un cadre constructif qui permet de combler les lacunes des réponses actuelles, d'établir des arrangements plus équitables en matière de partage des responsabilités et d'améliorer les structures de coordination déjà en place. La création de liens plus étroits avec la société civile et les acteurs locaux, et le renforcement de tout ce qui touche aux itinéraires dans les mécanismes de

coordination existants permettraient d'améliorer considérablement la protection et l'assistance proposée à chaque étape du trajet des Rohingyas.

Paul Luc Vernon

Spécialiste régional en plaidoyer, Asia Displacement Solutions Platform

paul.vernon@adsp.ngo

Abdullah Mohammadi

Chef de projets données et recherches, Mixed Migration Centre

abdullah.mohammadi@mixedmigration.org

Gading Gumilang Putra

Responsable national des communications et plaidoyers, Service jésuite des réfugiés – Indonésie

gading@jrs.or.id

1. Processus de Bali (2016) *Review of Region's Response to Andaman Sea Situation of May 2015*. [document en anglais] bit.ly/andaman-sea-2015
2. Le Processus de Bali sur le trafic de migrants, la traite des personnes et la criminalité transnationale qui y est associée est un forum régional qui favorise la collaboration, la dialogue et le développement de politiques dans le cadre des migrations illégales dans la région Asie-Pacifique et au-delà. www.baliprocess.net/
3. HCR (8 janvier 2025) 'Focus on saving lives, urges UNHCR as more Rohingya flee by sea' [document en anglais] bit.ly/rohingya-flee-sea
4. MMC (2024) *Comparing Smuggling Dynamics: from Myanmar to Malaysia and Thailand*. [document en anglais] bit.ly/comparing-smuggling-dynamics
5. Pour découvrir les données de 4Mi sur les risques liés à la protection des réfugiés rohingyas en route vers l'Indonésie, la Malaisie et la Thaïlande, voir : 4Mi Interactive | Mixed Migration Centre bit.ly/4mi-interactive
6. Institut d'Études sur les Conflits et l'Action Humanitaire (2024) *Review of Regional Coordination Mechanisms in Response to Mixed Movements in the LAC Region* [document en anglais] bit.ly/mixed-movements-lac
7. HCR (2024) 'A Route-Based Approach: Strengthening protection and solutions in the context of mixed movements of refugees and migrants' [document en anglais] bit.ly/route-based-approach
8. Protecting Refugees in Asia (2024) *Impact of Climate Change on the Migration and Displacement Dynamics of Rohingya Refugees* [document en anglais]. bit.ly/climate-change-rohingya
9. Processus de Bali 'About the Bali Process' bit.ly/bali-process [ressource en anglais]

Migrants disparus en Afrique australe : renforcement des capacités d'enquête des États

Lucinda Evert, Stephen Fonseca et Vaughn Rossouw

De nombreuses autorités publiques chargées du traitement des migrants disparus et décédés gèrent ces cas au moyen de systèmes qui leur sont propres. Ces systèmes pourraient toutefois être optimisés avec un minimum d'ajustements pour relever les défis liés à ces disparitions et ces décès.



Le CICR rend visite à des familles de migrants disparus à Zaka, Zimbabwe. Crédit : Stephen Fonseca

Les raisons qui poussent les gens à quitter leur foyer et à migrer sont nombreuses : instabilité politique, risques environnementaux ou difficultés économiques. Certains font le choix de demander l'asile politique, d'autres sont plutôt à la recherche de meilleures opportunités d'emploi. Malheureusement, beaucoup d'entre eux disparaissent dans diverses circonstances au cours de leur périple ou après être arrivés dans leur pays de destination. Parfois, ils sont détenus sans accès à des moyens de communication, ou bien ils ou leurs familles craignent de demander

de l'aide sous peine de se voir déplacés. Il arrive aussi qu'ils décèdent pendant leur voyage ou une fois arrivés à destination. Il est important de ne pas oublier ces migrants et ces réfugiés vulnérables.

Afin de réduire le nombre élevé de migrants disparus et décédés sans papiers d'identification en Afrique australe, essentiellement entre l'Afrique du Sud et le Zimbabwe, le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) a déployé de 2016 à 2018 un projet pilote intitulé 'Programme pour migrants disparus et décédés'. Ce projet impliquait une

collaboration avec les autorités sud-africaines et zimbabwéennes afin d'enrichir leurs systèmes, outils et ressources de localisation des personnes disparues, vivantes comme décédées. Ses objectifs étaient d'apporter des réponses aux familles de migrants disparus et décédés sur le sort de leurs proches, de rendre aux personnes décédées leur identité et leur dignité, de remettre leurs dépouilles à leurs familles pour leur permettre de les inhumer dignement, et d'améliorer le partage d'informations permettant de rechercher et d'identifier les migrants disparus et décédés entre les familles, les autorités publiques et les médecins légistes.

Sa première phase comprenait des échanges avec les représentants de l'État et des groupes communautaires afin de bien cerner le problème. Les disparitions étaient ensuite enregistrées et des entretiens menés avec les familles de migrants disparus en Afrique du Sud qui provenaient des districts de Zaka et de Gwanda au Zimbabwe. Au cours de ces entretiens, des informations étaient recueillies concernant le lieu où pouvaient éventuellement se trouver les migrants disparus. Des données personnelles susceptibles de faciliter leur identification étaient également collectées et compilées dans le cadre d'une demande de recherche (pour les enquêtes menées au sein des communautés sud-africaines). Enfin, un formulaire d'information sur les personnes disparues était rempli (afin de faire des recherches dans les bases de données des autorités et dans le cadre des enquêtes en cours). Au cours de la phase pilote du projet, 61 migrants ont fait l'objet de demandes de recherches et de formulaires de personnes disparues. Quinze d'entre eux ont été retrouvés et réunis avec leurs familles. Ce projet pilote a confirmé que les familles participent volontiers aux efforts de recherches dès lors que l'on met à leur disposition un moyen de signaler des proches qui ont disparu. Par ailleurs, les familles peuvent proposer des informations utiles sur les personnes disparues afin de faciliter les enquêtes, et des données peuvent également être intégrées à différentes bases de données publiques pour améliorer les efforts d'identification des personnes décédées.

Pour confirmer une identification, il est essentiel de disposer de suffisamment d'informations permettant d'établir des comparaisons et des correspondances. Il faut aussi envisager la possibilité que certains migrants disparus soient décédés après leur arrivée en Afrique du Sud. Bien qu'aucun chiffre officiel ne soit communiqué, les autorités estiment que jusqu'à 10 000 personnes non identifiées (parmi lesquelles figureraient beaucoup de migrants et de réfugiés) sont enterrées chaque année par les autorités sud-africaines. Pour apporter une solution à ce problème, le Comité international de la Croix-Rouge a aidé les autorités à améliorer les procédures d'identification médico-légale de l'une des principales morgues du pays, un centre qui traite jusqu'à 3 000 décès de causes non naturelles par an. Ces travaux comprenaient l'introduction d'examen secondaires menés à des fins d'identification après l'achèvement des autopsies, l'uniformisation des formulaires et des processus utilisés, et la formation des praticiens et des étudiants en médecine légale. Les praticiens effectuaient des radiographies, documentaient et photographiaient certaines caractéristiques d'identification uniques comme des cicatrices, des marques sur la peau, des tatouages, des piercings, des malformations ou des amputations. Ces informations, rassemblant des empreintes digitales ainsi qu'un échantillon d'ADN, étaient transmises aux autorités pour renseigner les recherches lancées dans leurs bases de données. Cette équipe médico-légale spécialisée a traité un total de 128 corps non identifiés au cours de cette période, et des examens secondaires ont permis de confirmer 57 identifications, soit un taux de réussite de 44 %. On notera que ces examens secondaires ont permis d'augmenter le nombre d'identifications de ressortissants étrangers mais aussi de citoyens sud-africains. Ce point présente clairement un avantage pour les autorités dans la mesure où les corps non identifiés sont considérés comme étant des 'indigents', et que leur enterrement est à la charge de l'État, ce qui constitue un coût élevé pour les finances du pays.

Développement d'un programme basé sur le projet pilote

Le projet pilote s'est révélé particulièrement prometteur. Le CICR a démontré les résultats immédiats de l'adoption d'une approche globale permettant aux familles du Zimbabwe de fournir des informations sur leurs proches disparus, et permettant de recueillir correctement des informations post-mortem à partir des corps non identifiés dans l'une des principales morgues d'Afrique du Sud. Ces succès ont permis de créer un programme peu coûteux sur la base du projet pilote (grâce à la coordination structurée des services de médecine légale, des forces de l'ordre, des universités, des Sociétés nationales de la Croix-Rouge et de la communauté dans son ensemble, et à des outils numériques de soutien communautaire), tout en donnant aux États les moyens de collecter et de partager des informations sur les personnes disparues avec des pays limitrophes qui tentent d'identifier des personnes décédées sur leur territoire¹. Ce programme a également apporté une normalisation des formulaires et des procédures utilisés, et il a permis la création de l'Unité d'identification des défunts humains au sein du Service de médecine légale de Johannesburg. Grâce aux efforts de son personnel et de ses étudiants spécialisés en médecine légale, cette unité continue de procéder à des identifications secondaires et d'identifier des corps qui seraient autrement restés inconnus. Ces efforts ont permis d'augmenter de 22 % le nombre d'identifications.

Dans le cadre de la transformation du projet pilote en programme proprement dit, le personnel des services de police de la République du Zimbabwe a suivi une formation (au niveau provincial et au niveau de leur siège) sur les mesures à prendre lorsque des familles signalent la disparition d'un proche dans un autre pays. Cette formation était essentielle dans la mesure où de nombreux policiers ignoraient s'ils pouvaient accepter ces signalements et ne connaissaient pas la marche à suivre pour partager ces informations avec les autorités sud-africaines. Dans le cadre du système Interpol, tous les pays peuvent soumettre des notices jaunes (pour localiser une personne disparue) et des notices noires (pour

localiser une personne décédée), et échanger des informations par-delà des frontières. Pour favoriser la diffusion de ces informations dans toutes les provinces du Zimbabwe, le CICR a aidé Interpol à créer une brochure d'information et des affiches expliquant les mesures à prendre. Les dossiers compilés au cours de la phase pilote ont été enregistrés auprès des autorités et se sont vus attribuer un numéro de référence officiel qui a été soumis à Interpol pour être transmis à l'Afrique du Sud.

Le CICR a également pris en compte le fait que de nombreux migrants et leurs familles peuvent hésiter à se manifester ou à s'entretenir avec les autorités à propos de proches disparus, notamment lorsqu'ils sont eux-mêmes sans papiers. Dans cette optique, le CICR a travaillé en étroite collaboration avec ses partenaires, la Croix-Rouge du Zimbabwe et la Croix-Rouge sud-africaine, pour permettre à ceux-ci d'agir en tant qu'intermédiaires entre les familles et les autorités. Les Sociétés de la Croix-Rouge disposent, au sein des communautés, de nombreux bénévoles dignes de confiance qui agissent souvent en tant qu'auxiliaires de l'État. Ces bénévoles ont été formés pour recueillir des données sur les personnes disparues auprès de leurs familles et communiquer ces informations aux autorités zimbabwéennes par le biais d'un système officiel. Les bénévoles d'Afrique du Sud sont également bien placés pour obtenir des informations susceptibles d'aider les autorités à élucider certaines affaires auprès de communautés vulnérables qui hésitent à échanger avec ces autorités. Toutes ces mesures jouent un rôle clé pour garantir que le programme, désormais appelé 'Approche transnationale concernant les personnes disparues et décédées', soit remis aux autorités et utilisé. Des Comités de surveillance composés de membres des ministères concernés soutiendront ce programme dans les deux pays. Ils seront chargés de la gestion et de l'orientation du programme.

Réflexions

Les programmes qui tentent de résoudre la question des personnes disparues ou décédées sont plus efficaces lorsqu'on les déploie en

collaboration avec les autorités chargées d'enquêter sur ces cas. Ces initiatives nécessitent généralement peu de ressources et peuvent souvent être mises en œuvre à l'aide de mesures simples, comme des formations et un matériel rudimentaire. Une collaboration avec d'autres organisations de la société civile est vivement recommandée, notamment lorsque les autorités manquent de ressources humaines ou matérielles pour agir, ou que les personnes qui disposent d'informations pertinentes ne souhaitent pas les communiquer aux autorités par manque de confiance. Étant donné son faible coût et sa simplicité, ce programme serait facile à adapter et à mettre en œuvre dans d'autres pays dont les ressources sont limitées.

Lucinda Evert

Spécialiste de la médecine légale pour l'Afrique du Sud, Comité international de la Croix-Rouge (CICR)

levert@icrc.org

linkedin.com/in/lucinda-evert-1475b4204/

Stephen Fonseca

Directeur, Centre africain pour les systèmes médico-légaux, CICR

sfonseca@icrc.org

linkedin.com/in/stephen-fonseca-52197b180/

Vaughn Rossouw

Conseiller juridique, Centre africain des systèmes médico-légaux, CICR

vrossouw@icrc.org

linkedin.com/in/adv-vaughn-rossouw-8b426312a/

1. Craig Adam Keyes, Trisha-Jean Mahon et Allison Gilbert (2022) 'Human Decedent Identification Unit: identifying the deceased at a South African medico-legal mortuary' [Unité d'identification des défunts humains : identification des personnes décédées dans une morgue médico-légale d'Afrique du Sud] *International Journal of Legal Medicine* Volume 136 : 1889-1896
[bit.ly/decedent-identification](https://doi.org/10.1007/s00414-022-02800-0)

L'impact psychologique de la disparition d'un proche sur les personnes déplacées de force

Belinda Liddell, Kimberly Archer, Nicole Batch, et Jill Stockwell

Le fait de ne pas connaître le sort de proches disparus, qui sont peut-être décédés lors de voyages dangereux, peut avoir de lourdes conséquences psychologiques et sociales sur les membres de leur famille, surtout lorsque ceux-ci sont également déplacés.

Les migrants forcés, engagés dans des périple dangereux en quête d'un refuge loin de la guerre et confrontés à des crises humanitaires et des persécutions, font face à d'innombrables risques et défis, y compris leur propre disparition. L'incertitude qui plane sur leur sort est un fardeau psychologique pour leurs familles et leurs communautés. Alternant entre espoir et désespoir, celles-ci peuvent nécessiter un soutien important pour retrouver leurs proches et pour gérer le doute et la tension tout au long du processus de recherche. Cela est particulièrement vrai lorsque ces personnes sont elles-mêmes déplacées de force. Malheureusement, il existe très peu de recherches systématiques sur les répercussions psychologiques que peut avoir la disparition d'une famille dans de telles circonstances. La façon dont ces impacts psychologiques et sociaux peuvent évoluer au fil du temps, et les processus qui permettent aux familles d'y faire face sont encore moins connus.

Ce que disent les recherches

La plupart des études psychologiques se sont concentrées sur les symptômes de santé mentale associés à la disparition d'un membre d'une famille. Ces recherches ont été menées auprès d'un large éventail de participants incluant des réfugiés, des demandeurs d'asile et des non-réfugiés. Collectivement, ces travaux montrent que les personnes dont un membre de la famille a disparu présentent des niveaux élevés de trouble de stress post-traumatique (TSPT), de dépression, d'anxiété ou de deuil compliqué (peine sévère et persistante)^{1 2 3}. Les réfugiés dont un proche a disparu peuvent également présenter des symptômes physiques, comme des problèmes de santé ou des douleurs,

causés par le stress qui s'ensuit³. Ces problèmes surviennent généralement après des expériences traumatiques, comme le décès soudain d'un être cher ou d'autres expériences traumatisantes comme des blessures graves ou un danger de mort. Mais la perte traumatique liée à la disparition d'un être cher peut avoir des répercussions qui se distinguent de ces autres types de traumatismes⁴. Les réactions de stress traumatique, par exemple, prennent généralement racine dans des événements passés. Dans le cas de la disparition d'un membre de la famille, l'impact se poursuit dans le présent et, bien souvent, se prolonge sur une longue période. Dans ce cas de figure, la réponse psychologique à la disparition d'un proche peut se traduire par un traumatisme chronique (un événement traumatisant qui ne se termine pas et s'accompagne de symptômes psychologiques et physiques durables)⁴.

Par ailleurs, la disparition d'un proche ne semble pas uniquement augmenter les risques de problèmes de santé mentale : elle affecte aussi les processus psychologiques et les fonctions sociales au sens large⁵. Une étude menée auprès de personnes déplacées de force installées en Australie a révélé que, comparée à une séparation avec des membres de sa famille dont on sait où ils se trouvent, la disparition d'un être cher suscitait une peine plus intense caractérisée par une nostalgie pour la personne perdue, une douleur émotionnelle, un sentiment d'insignifiance et un chagrin qui interfère avec la vie quotidienne⁵. Les connaissances pratiques acquises par le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge soulignent l'impact durable qu'a la disparition d'un proche sur l'état psychologique de sa famille, avec notamment un sentiment de

culpabilité, des difficultés d'auto-régulation, une mise en retrait émotionnelle, de l'irritabilité, et des changements cognitifs, notamment une inquiétude permanente à propos de la personne disparue⁶. La disparition d'un membre de la famille peut également affecter les relations sociales des personnes concernées, y compris au sein de leur famille et de leur communauté au sens large^{3,4}, ainsi que leur capacité à travailler, à étudier et à prendre soin d'autrui⁶.

Le concept de perte ambiguë pourrait être un cadre utile

La perte ambiguë désigne le fait de ressentir la présence psychologique d'un être cher malgré l'absence physique de cette personne. Ce sentiment pourrait constituer un cadre utile pour considérer l'impact psychologique qu'a la disparition d'un proche⁷. Il reflète le manque de résolution dû à l'ignorance du sort d'un être cher, qui peut limiter la capacité d'une personne à surmonter les étapes naturelles et culturelles du deuil⁷. La personne concernée peut ainsi se retrouver dans une impasse et dans l'incapacité d'effectuer les activités du quotidien. L'impact psychologique peut être plus important encore que celui subi lors du décès d'un proche. À titre d'exemple, les personnes déplacées de force de Syrie, d'Irak, d'Iran et d'Afghanistan et installées en Allemagne, et qui avaient subi une perte ambiguë suite à la disparition d'un membre de leur famille présentaient des symptômes de chagrin prolongé plus importants que les réfugiés dont un proche était décédé². La perte ambiguë a également été décrite comme une forme de traumatisme chronique⁴.

L'éloignement géographique, une instabilité continue ou des conflits persistants dans le pays d'origine peuvent compliquer les recherches de proches disparus. Les familles ont souvent le sentiment de ne pas maîtriser la situation. Des recherches ont d'ailleurs montré qu'elles se sentent impuissantes et coupables de ne pas pouvoir en faire plus⁵. Si les familles déplacées ont la possibilité d'utiliser certains services comme le programme de Rétablissement des liens familiaux de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge pour tenter de retrouver leurs proches, les réponses à leurs demandes peuvent prendre des années

voire ne jamais arriver. Les familles doivent donc prendre des décisions concernant leur avenir sans savoir où se trouvent leurs proches ni connaître leur sort³.

Conséquences de la 'double ambiguë'

Les réfugiés et les demandeurs d'asile dont un proche a disparu vivent avec une 'double ambiguë': celle associée à la disparition d'un être cher, et l'incertitude liée au déplacement forcé et à leur réinstallation. À l'échelle mondiale, les niveaux élevés de problèmes de santé mentale signalés par les réfugiés ont été attribués à une exposition à des traumatismes multiples et cumulatifs avant leur migration (violences de masse, privations et violations des droits de l'homme telles que des actes de torture), à la détresse liée au déplacement lors de leur migration, et au stress et à l'incertitude qui persistent après leur migration. L'association des traumatismes passés et du stress continu peut empêcher les réfugiés de s'adapter à leur nouvelle vie dans leur pays de résidence. Ces difficultés peuvent aussi être aggravées par l'absence de leur famille. Les familles déplacées peuvent également être vulnérables face à des difficultés économiques lorsque le proche qui a disparu était la personne qui subvenait à leurs besoins⁵. La perte ambiguë affecte également l'unité familiale en accentuant le stress et l'anxiété de tous ses membres. Certains membres peuvent changer de rôle au sein de la sphère familiale suite à l'absence d'êtres chers (par exemple travailler pour assurer un revenu, devenir aidant ou assurer un soutien affectif), une situation qui peut renforcer les pressions liées à la réinstallation dans le pays d'accueil^{4,5}.

La grande majorité des personnes déplacées bénéficient d'un statut temporaire, n'ont pas accès à des parcours d'installation définitive et sont dans l'incertitude quant à leur avenir. L'insécurité concernant l'obtention de visas est, quant à elle, associée à une hausse du TSPT, de la dépression et des idées suicidaires. Mais les conséquences de conditions de vie précaires peuvent être aggravées par la peur persistante concernant la sécurité d'êtres chers disparus⁵. Les visas temporaires sont aussi souvent associés à un accès limité aux processus de regroupement familial officiels. Lorsqu'un proche porté disparu est retrouvé, les

réfugiés réinstallés qui ne bénéficient que d'un statut temporaire ne sont pas toujours en mesure d'accéder à des programmes de parrainage ou de quitter leur pays d'accueil pour lui rendre visite. Même dans le cas de réfugiés titulaires de visas permanents et sécurisés attribués par des pays à revenus élevés comme l'Australie ou les pays européens, les demandes de regroupement familial peuvent s'avérer longues, onéreuses et compliquées. La joie et le soulagement des personnes déplacées de force qui reprennent contact avec un proche qui avait disparu peuvent être tempérés par la nécessité d'offrir un soutien émotionnel et financier important à leurs proches⁵.

Résilience et mécanismes d'adaptation

Si les familles de personnes disparues peuvent subir un stress important au quotidien, on constate que peu d'études ont examiné leur résilience ou leurs mécanismes d'adaptation. Une recherche menée auprès de personnes déplacées de force vivant actuellement en Australie et ayant des proches disparus ou étant séparées de leur famille a révélé que certaines activités, comme le travail ou les travaux ménagers, leur permettait d'oublier temporairement leurs inquiétudes concernant la personne disparue⁵. Les participants à cette étude ont indiqué que les échanges sociaux, les pratiques religieuses ainsi que d'autres mécanismes d'adaptation axés sur les émotions (acceptation de la situation, par exemple) étaient des stratégies utiles. Les services de soutien proposés par des services gouvernementaux, non gouvernementaux, communautaires ou de santé leur permettaient également de résoudre certains problèmes pratiques. Toutefois, l'accès à ces services se heurtait souvent à des obstacles comme une mauvaise maîtrise de l'anglais, un isolement social ou un visa temporaire (un autre effet de la 'double ambiguïté'). La recherche active de proches disparus, en communiquant avec des organismes qui proposent des services de recherche familiale et au moyen de canaux informels et personnels, est une autre stratégie d'adaptation utile pour prendre le contrôle de la situation⁵.

Malgré ces données probantes attestant de la résilience, les recherches en psychologie et en neurosciences montrent que l'impact

psychologique d'une absence prolongée peut limiter la capacité des familles à déployer ces stratégies. Les êtres humains développent naturellement un système d'attachement basé sur les relations qu'ils entretiennent avec les personnes qui prennent soin d'eux durant leur petite enfance. C'est ce système qui détermine leurs réponses aux menaces et au stress qu'ils rencontrent tout au long de leur vie. Dans le cas de réfugiés séparés de proches disparus qui jouent un rôle important dans leur vie, comme des parents, conjoints, frères et sœurs, ce système d'attachement peut être mis en péril. Des analyses d'imagerie cérébrale menées sur des réfugiés déplacés et des demandeurs d'asile en Australie apportent des éléments de preuve en ce sens⁸. Dans le cadre de cette étude, les participants ont été exposés à des images d'attachement (par exemple une mère avec son enfant) afin d'activer leur système d'attachement, puis à des images liées à une menace (par exemple une scène de conflit) et à des images neutres (par exemple un coin de rue), alors qu'ils étaient soumis à un examen cérébral par imagerie par résonance magnétique fonctionnelle (IRMf). Cette étude a révélé que les participants atteints de TSPT présentaient un système d'attachement moins efficace pour gérer les réactions émotionnelles fortes suscitées par les images de menace et les images neutres. Cette caractéristique variait selon le degré de chagrin éprouvé vis-à-vis des proches dont ils étaient séparés. Une hausse de l'activité dans l'amygdale (la région centrale du cerveau qui facilite les réponses face à la peur et aux émotions) a été observée, ainsi qu'une baisse d'activité dans le cortex préfrontal médian (qui contrôle le comportement et les pensées, et régule les émotions). Ces données probantes neurobiologiques préliminaires montrent que la souffrance provoquée par la séparation interfère avec les systèmes d'adaptation au stress intrinsèque liée à l'attachement chez les réfugiés et les demandeurs d'asile. Si l'on ignore comment le système d'attachement affecte spécifiquement les personnes déplacées de force dont un proche a disparu, on suppose fortement que l'effet cumulatif d'une perte ambiguë joue un rôle.

Une banque de données probantes pour améliorer le soutien

Malgré ces données probantes attestant de l'impact qu'a la disparition d'un proche sur sa famille, nos connaissances restent lacunaires et d'autres recherches seront par conséquent nécessaires afin de mieux comprendre comment aider ces personnes à gérer ce type de situations.

Un nouveau programme de recherche, le Project Researching the Impact of Separated and Missing (PRISM) Family, est en cours d'élaboration pour tenter d'apporter des réponses à ces questions⁹. PRISM Family est un projet mené en collaboration par l'University of New South Wales (UNSW) de Sydney, l'University of Newcastle, le programme de rétablissement des liens familiaux de la Croix-Rouge australienne, et l'Agence centrale de recherches du Comité international de la Croix-Rouge. PRISM Family travaille avec des membres de la communauté australienne déplacés de force afin de comprendre l'impact que peut avoir une disparition ou une séparation sur les individus et les familles. Le but de cette étude est de documenter l'évolution dans le temps des capacités et des besoins des personnes déplacées de force ayant des proches disparus, notamment dans le cas des familles qui ont repris contact, qui ont été réunies ou qui ont reçu des informations sur le sort d'un proche disparu.

La création d'une banque de données probantes par le biais de PRISM Family offrira des informations essentielles pour proposer des services qui aident les personnes déplacées de force à surmonter la peine associée à un proche disparu, notamment lorsqu'elles vivent avec une double ambiguïté. Ces connaissances informeront également les initiatives de plaidoyer en faveur de politiques qui défendent la protection, la santé et le bien-être des personnes déplacées de force, et elles permettront d'améliorer les processus de réunification des familles qui reprennent contact avec des proches disparus.

Belinda Liddell

Professeure et titulaire de la chaire Daphne Keats en psychologie interculturelle
School of Psychological Science, University of Newcastle et School of Psychology, University of New South Wales (UNSW) Sydney
 Belinda.Liddell@newcastle.edu.au

Kimberly Archer

Assistante de recherche
School of Psychological Science, University of Newcastle and School of Psychology, UNSW Sydney
 K.Archer@unsw.edu.au

Nicole Batch

Responsable du développement migratoire Croix-Rouge australienne
 nbatch@redcross.org.au

Jill Stockwell

Conseiller en recherches, Centre des personnes disparues du Mouvement Croix-Rouge et Croissant-Rouge, Comité international de la Croix-Rouge, Suisse
 jstockwell@icrc.org

Les auteurs tiennent à remercier les personnes suivantes qui ont contribué à l'étude PRISM Family : Angela Nickerson, Richard Bryant, Katherine Wright, Melissa Freire, Bhava Poudral, Yulisha Byrow, Natalie Grove, Joanne Golding, Joshua Wong, Stephanie Murphy, Mandy Kamel, Nizar Dakroub, Cassandra Steeth, Isabelle Shaw, Sarah Daniels, Roula Sleiman, Deeman Hameed, Atifa Mohseni et Sibbo Sengabo.

1. Lenferink, L. I. M., de Keijser, J., Wessel, I., de Vries, D., et Boelen, P. A. (2019) 'Toward a Better Understanding of Psychological Symptoms in People Confronted With the Disappearance of a Loved One: A Systematic Review', *Trauma Violence Abuse* [document en anglais], Vol 20 (3) : 287-302
2. Comtesse, H., Lechner-Meichsner, F., Haneveld, J., Vogel, A., et Rosner, R. (2022) 'Prolonged grief in refugees living in Germany confronted with ambiguous or confirmed loss', *Anxiety Stress Coping*, [document en anglais] Vol 35 (3) : 259-269
3. Renner, A. et al (2021) 'Traumatized Syrian Refugees with Ambiguous Loss: Predictors of Mental Distress' [document en anglais], *International Journal of Environmental Research and Public Health*, Vol 18 (8)
4. Holmes, L. (2016) 'Missing Someone: Exploring the Experiences of Family Members' [document en anglais] dans Morewitz S. J. et Sturdy Colls, C. (Eds) *Handbook of Missing Persons* (pp 105-126) [document en anglais], Springer International Publishing AG
5. Liddell, B. J., et al (2022) 'Understanding the effects of being separated from family on refugees in Australia: a qualitative study' [document en anglais], *Australian and New Zealand Journal of Public Health*, Vol 46 (5) : 647-653
6. Croix-Rouge britannique, Comité international de la Croix-Rouge, Bureau européen de la Croix-Rouge, Croix-Rouge suédoise/Croix-Rouge suisse (2019) *Humanitarian Consequences of Family Separation and People Going Missing* [document en anglais], bit.ly/reuniting-families-borders
7. Boss, P. (2002) 'Ambiguous Loss: Working with Families of the Missing' [document en anglais], *Family Process* Vol 41: 14-17
8. Liddell, B. J., et al (2022) 'Activating the attachment system modulates neural responses to threat in refugees with PTSD' [document en anglais], *Social Cognitive and Affective Neuroscience*, Vol 16 (2): 1244-1255
9. www.rtrp-research.com/prism-language-selection

Renforcer la collaboration entre États pour prévenir et résoudre les cas de migrants portés disparus

Jana Röthlisberger, Ndumbek Saho et Florian von König

Les routes migratoires qui relient l'Afrique à l'Europe comptent parmi les plus meurtrières au monde. La reconnaissance du rôle clé que jouent les États dans la solution à ce problème est au cœur d'un nouveau Réseau de Points Focaux Nationaux pour les migrants disparus.

Selon le Projet Migrants Disparus¹ de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), sur les plus de 70 000 personnes mortes ou disparues le long des routes migratoires à travers le monde en 10 ans depuis 2014, plus de 31 000 cas ont été enregistrés en Méditerranée, et 16 000 sur le continent africain. Un autre rapport², préparé par le HCR, l'OIM et le Mixed Migration Centre, estime que, vu le nombre beaucoup plus important de migrants traversant le désert du Sahara comparativement à la mer Méditerranée, le nombre de personnes qui décèdent dans le désert doit représenter le double de celles qui périssent en mer. Il est évident que beaucoup cas ne sont pas signalés dans la mesure où de nombreux migrants perdent la vie au cours de trajets migratoires de plus en plus dangereux, se retrouvent victimes du trafic d'êtres humains ou disparaissent dans le cadre de détentions irrégulières. Au moment de la soumission de cet article, 2023 a été l'année la plus meurtrière enregistrée, avec au moins 8 500 décès signalés le long des routes migratoires du monde entier. Ce chiffre, malheureusement en hausse de 20 % par rapport à 2022, montre à quel point il est urgent d'agir pour la prévention de nouvelles pertes en vies humaines.

Le sort de celles et ceux qui meurent ou qui disparaissent au cours de leur migration est rarement élucidé. La plupart sont enterrés dans des tombes anonymes dans les pays qu'ils traversaient ou dans leur pays de destination, et parfois leurs corps ne sont jamais retrouvés. Les conséquences sont catastrophiques pour leurs familles et les communautés restées dans leur pays d'origine. Celles-ci sont dans une incertitude

permanente quant au sort de leurs proches, et elles sont confrontées à la stigmatisation, à des difficultés économiques dues à la perte de leur soutien familial, ainsi qu'à divers problèmes psycho-sociaux. En l'absence de solution adéquate de la part des États, ces problèmes peuvent vite devenir des vecteurs d'instabilité et de migration supplémentaires.

Tour d'horizon des rôles et des responsabilités des États

Si le droit international ne possède aucun cadre exhaustif d'obligations applicables à la question spécifique des migrants disparus, il contient néanmoins des dispositions relatives aux personnes disparues et à leurs familles. Le droit international humanitaire définit notamment l'obligation de recherche des personnes disparues et mortes dans le cadre d'un conflit armé. Le droit international des droits de l'homme (DIDH), notamment par le biais de la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées, oblige les États parties à prendre des mesures préventives, à enquêter sur les cas signalés, et à proposer des réparations aux victimes. En septembre 2023, le Comité des disparitions forcées a adopté la première Observation générale³ portant sur les disparitions forcées dans le contexte de la migration, qui souligne que le nombre croissant de migrants disparus comprend des victimes de disparitions forcées. L'interprétation d'autres traités relatifs aux droits de l'homme fait état d'obligations similaires. Celles-ci comprennent notamment l'élucidation du sort des personnes portées disparues, l'identification du lieu où se trouve leur corps, et la garantie que

les États respectent les droits de ces personnes et de leurs proches⁴. Par ailleurs, l'interdiction des expulsions forcées en vertu du principe de *non-refoulement*, et de la détention d'immigrants sans enregistrement en bonne et due forme, ainsi que le droit des migrants détenus de contacter leurs proches ou un représentant légal, sont des principes du DIDH pertinents dans ce contexte. Bien que le droit international des réfugiés ne traite pas directement des personnes disparues, ses dispositions relatives au *non-refoulement*, au regroupement familial, à la protection des groupes vulnérables et aux principes humanitaires sont directement liées à la question des personnes disparues ou séparées de leurs familles.

Les États ont également entrepris d'élaborer des engagements politiques, des politiques et des pratiques de plus en plus spécifiques pour intensifier les efforts de prévention et de résolution des disparitions de migrants. Ces initiatives encouragent la création de cadres juridiques et institutionnels adéquats et efficaces, le partage de connaissances et de capacités techniques, et un renforcement de la coopération le long des routes migratoires. Ces engagements reconnaissent qu'aucune initiative de prévention et de résolution des disparitions de migrants ne peut réellement aboutir sans l'intervention centrale des États dans la mesure où ceux-ci disposent de prérogatives uniques qu'aucun autre acteur ne peut exercer. Par exemple, l'identification d'une personne décédée est un acte juridique qui se fonde généralement sur une analyse scientifique que seules les autorités de l'État sont en droit d'effectuer. Les États détiennent également des informations capitales pour faciliter les efforts de recherche, comme des renseignements provenant de bases de données sur l'immigration ou de registres de détention. Enfin, les États disposent de ressources et de capacités uniques en matière de récupération et de prise en charge des personnes décédées et de recherches des personnes disparues, par le biais de leurs institutions chargées de faire appliquer la loi, ou de leur pouvoir d'adopter et de modifier des politiques et des pratiques qui permettent de prévenir ou de résoudre ces questions.

Au niveau continental, la Commission africaine

des droits de l'homme et des Peuples a joué un rôle clé en 2021 en adoptant la Résolution⁵ sur les migrants et réfugiés disparus en Afrique et les conséquences sur leurs familles. Cette résolution énonce un large éventail de mesures que les États doivent adopter pour prévenir la disparition de migrants et gérer les multiples conséquences qu'ont ces disparitions sur leurs familles et leurs communautés. En septembre 2024, l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe a fait de même en adoptant une Résolution⁶ sur les Personnes migrantes, réfugiées et demandeuses d'asile disparues – Un appel à clarifier leur sort. Ces initiatives montrent que pour de plus en plus d'États, il n'est plus envisageable de se désintéresser du décès ou de la disparition, si souvent évitable, de milliers de migrants.

Étude de cas : la Gambie

Comme dans beaucoup de pays d'Afrique de l'Ouest, la migration a profondément marqué la Gambie, qu'il s'agisse d'émigration, de passage migratoire ou d'immigration. Aujourd'hui, plus de 60 % de la population gambienne a moins de 25 ans. Le pays connaît un taux de chômage élevé chez les jeunes, qui pousse beaucoup d'entre eux à partir à l'étranger en quête d'opportunités. L'histoire politique de la Gambie a également contribué à cette émigration. Même si le climat politique s'est amélioré depuis 2017, certains problèmes systémiques persistants continuent d'alimenter l'émigration.

En l'absence de régularisation des migrations, les Gambiens empruntent souvent des trajets migratoires dangereux, en passant généralement par la Méditerranée centrale, via le Sénégal, le Mali, le Niger et la Libye, ou par la Méditerranée occidentale en traversant le Maroc en direction de l'Espagne. Ces itinéraires comportent de nombreux risques : traversée de zones désertiques extrêmes, embarcations surchargées, menace constante de la traite des êtres humains, travail forcé et exploitation, notamment en Afrique du Nord. Dans ces circonstances, de nombreux Gambiens n'atteignent jamais leur destination. Pour la seule année 2024, le ministère des Affaires étrangères a enregistré près de 50 cas de familles à la recherche de proches disparus. Selon Ebrima Drammeh, migrant gambien et militant bien

connu, 1 608 Gambiens auraient ainsi disparu⁷ en 2024 en tentant de rejoindre l'Europe par la Méditerranée. Les femmes et les enfants sont exposés à des risques supplémentaires, notamment en détention et lors d'expulsions sans protection juridique.

Le gouvernement gambien a reconnu que le sort de ses citoyens disparus à l'étranger constitue une priorité politique. En 2023, le pays a rejoint l'Alliance mondiale pour les disparus, une initiative lancée par la Suisse et le CICR en 2021⁸. Cette alliance, qui compte désormais 13 États membres, sensibilise le public à la question des personnes disparues et des familles séparées, s'efforce de peser sur les interventions mondiales, et encourage les initiatives pour relever ce défi crucial. Pour sa part, la Gambie a commencé à renforcer ses cadres juridiques et institutionnels concernant les personnes disparues, ainsi que sa capacité d'action dans des domaines comme l'identification et le traçage ou la surveillance des frontières. Les autorités œuvrent également pour améliorer les opportunités de migration régulière afin d'atténuer les risques auxquels s'exposent les Gambiens en quête d'un avenir meilleur à l'étranger.

S'agissant plus spécifiquement des migrants disparus, la Gambie a créé un Groupe de travail national inter-agences sur les migrants disparus, dans le cadre du Groupe de travail technique sur la migration et le développement. Cette organisation a développé des systèmes communautaires qui s'appuient sur les réseaux locaux et les organisations de la société civile afin de collecter des données ante mortem. Pour faciliter le partage d'informations, ces ressources utilisent des plateformes de communication numérique, comme des groupes WhatsApp, des chaînes de télévision en ligne gérées par des militants ou Facebook. Sur ces plateformes, les familles, les communautés et les organisations peuvent signaler des cas de disparition, partager des nouvelles et suivre le parcours de migrants disparus en temps réel. Même si cette initiative facilite la coordination et la collaboration des agences gouvernementales et des acteurs locaux, la vérification des informations communiquées et le soutien des familles concernées restent un

défi de taille. Malgré tout, cette approche a le mérite de reconnaître le rôle essentiel que jouent les membres de la communauté, les militants et les groupes de la société civile pour faire face aux défis posés par la migration tout en sensibilisant l'opinion publique aux risques migratoires, et en proposant aux familles concernées une plateforme à travers laquelle elles peuvent demander de l'aide.

La Gambie a également créé des services de soutien psycho-social pour les familles de personnes disparues, et renforcé sa collaboration avec des organisations comme la Croix-Rouge de la Gambie, le CICR et l'OIM. Le Groupe de travail national sur les migrants disparus rassemble des institutions clés comme les ministères de la Justice, de l'Intérieur, de la Santé et du Genre, et la Croix-Rouge gambienne. Mais pour obtenir des résultats, comme l'élucidation des cas de ressortissants Gambiens disparus à l'étranger, ces mesures déployées au niveau national nécessiteraient une meilleure coopération entre les pays d'origine, de transit et de destination des migrants. Cela s'inscrit également dans l'objectif du Processus de Rabat visant à résoudre le problème des migrants disparus.

Processus de Rabat : transformer les recommandations en actions

Depuis sa création en 2006, le Processus de Rabat, dont le nom officiel est le Dialogue euro-africain sur la migration et le développement, constitue une plateforme importante qui favorise le dialogue et la coopération entre 57 pays partenaires et parties prenantes clés, dont l'Union européenne et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest. En rassemblant les pays d'origine, de transit et de destination d'Afrique centrale, d'Afrique de l'Ouest et du Nord et d'Europe, le Processus de Rabat offre aux décideurs politiques et aux praticiens un espace unique pour partager leurs connaissances et relever ensemble les défis que présentent la migration et le développement. Comprenant que pour être efficaces, les réponses apportées exigent une action coordonnée, il a joué un rôle déterminant dans l'élaboration de recommandations politiques et leur traduction en initiatives concrètes.

En accordant au CICR le statut d'observateur permanent en décembre 2022, le Processus de Rabat a voulu renforcer son engagement pour la protection des migrants vulnérables. Depuis, en étroite collaboration avec le Secrétariat, le CICR a joué un rôle central dans la transformation de ce dialogue en actions significatives fondées sur des principes humanitaires.

Dans le cadre de son initiative diplomatique sur les disparitions de migrants, la Suisse a, quant à elle, lancé en 2021 une discussion sur les personnes disparues dans un contexte de migration sous l'égide du processus de Rabat. Cette question a par la suite été intégrée au Plan d'action de Cadix⁹ 2023-2027, le plan d'action stratégique du Dialogue, en tant qu'étape clé. Dans le cadre de ce plan, les États membres conviennent d'établir des canaux de coordination transrégionaux, de partager avec les familles les informations qu'ils détiennent au sujet des personnes disparues (dans le respect des règles de protection des données), et de renforcer leurs efforts de coordination afin d'identifier les migrants décédés le long des routes migratoires. Une discussion a ensuite été engagée lors d'une réunion thématique¹⁰ portant sur 'les séparations familiales et les disparitions dans le contexte de la migration', un événement tenu à Genève en 2023 et co-présidé par la Suisse et la Gambie. Cette rencontre a permis d'identifier les défis critiques, les bonnes pratiques et les enseignements tirés des actions de prévention des décès de migrants, de recherche des personnes disparues et de réunification des familles séparées. Les défis examinés comprenaient notamment le manque de fonctionnaires chargés de traiter ces questions, une lacune qui rend bien souvent toute coopération transnationale impossible. L'une des principales recommandations concernait par conséquent la création d'un Réseau de Points Focaux Nationaux.

Réseau de Points Focaux Nationaux

Le Réseau de Points Focaux Nationaux pour les migrants disparus, approuvé par les partenaires du Processus de Rabat, a été lancé¹¹ en juillet 2024 par le CICR, la Suisse et la Gambie avec le soutien du Secrétariat du Processus de Rabat. Les membres de ce réseau se réunissent

régulièrement de manière virtuelle afin de maintenir l'attention sur ce défi pressant et de mobiliser l'action gouvernementale pour tirer au clair le sort des migrants disparus et fournir à leurs familles des informations pertinentes. Le Réseau des points de contact cherche à tisser des liens entre les familles, les autorités et les organisations de soutien, en veillant à ce que les informations soient efficacement recueillies, partagées et exploitées, conformément aux normes élémentaires de protection des données. Il vise aussi à mobiliser les connaissances locales, les approches communautaires et la coopération transfrontalière coordonnée. S'appuyant sur des initiatives concrètes, ce réseau s'est, jusqu'à présent, concentré sur l'échange de bonnes pratiques avec les autorités de différents pays dans le cadre de la recherche et de l'identification de migrants disparus. Il a proposé des solutions pratiques ainsi que des enseignements clés pour doter les Points Focaux Nationaux d'outils et de connaissances leur permettant de surmonter la complexité des cas de disparition. Ce réseau est un modèle particulièrement utile pour répondre à la tragédie humanitaire des migrants disparus, mais il pourrait en outre éclairer des efforts similaires, comme ceux déployés en Afrique de l'Est dans le cadre du Processus de Khartoum¹². Les Points Focaux Nationaux relèvent généralement du ministère des Affaires étrangères ou sont en charge de la question de la migration. Leur rôle principal consiste à recevoir et à répondre aux demandes des autorités d'autres pays concernant des cas spécifiques, et de représenter leurs propres autorités dans les discussions qui portent sur les efforts de coopération ou sur des enjeux politiques. Dans le même temps, ces Points Focaux sont censés servir d'interlocuteurs aux familles de migrants disparus, y compris par le biais d'intermédiaires comme les Sociétés locales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. La participation des proches est essentielle tout au long du processus de recherche et d'enquête, même lorsque ceux-ci se trouvent à l'étranger. Les Points Focaux doivent avoir une bonne connaissance des politiques, des pratiques, et du rôle que jouent différentes autorités (police, services de surveillance des frontières, agents des

services d'immigration, services pénitentiaires, experts médico-légaux, garde-côtes et autres acteurs) afin de pouvoir, si besoin, orienter efficacement les demandes vers les services appropriés.

En avril 2025, 20 pays partenaires du Processus de Rabat ont officiellement désigné un Point Focal National pour les migrants disparus, et d'autres pays devraient bientôt leur emboîter le pas. En juillet 2025, la Gambie accueillera une réunion thématique des pays partenaires du Processus de Rabat, qui sera coprésidée par la Suisse et correspondra à la thématique retenue pour la présidence nigériane du Dialogue. Les membres du réseau, ainsi que des organisations régionales et internationales, seront invités à participer et à contribuer aux discussions visant à renforcer la collaboration, à encourager la mise en place de solutions novatrices, et à renforcer le rôle que joue le réseau dans la résolution du défi humanitaire des migrants disparus.

Pour conclure, il est essentiel, au vu du nombre croissant de disparitions de migrants chaque année, de favoriser la collaboration entre États afin d'améliorer et de développer les politiques, les processus et les mécanismes. Le contexte migratoire occasionne des difficultés uniques dans la mesure où la recherche des personnes disparues doit s'effectuer dans différents pays. Les défis à relever nécessitent donc une approche coordonnée de la part des États des pays d'origine, de transit et de destination. La mission du Réseau de Points Focaux Nationaux pour les migrants disparus est d'apporter des

réponses à ces défis et de proposer des solutions pratiques aux migrants disparus et à leurs familles.

Jana Röthlisberger

Responsable de programme, Département fédéral des affaires étrangères de la Suisse

Ndumbek Saho

Directrice, Diaspora et migrations, Ministère gambien des affaires étrangères

Florian von König

Responsable mondial du plaidoyer, Agence centrale de recherche, CICR

Si votre gouvernement souhaite rejoindre ce Réseau et établir un Point Focal National pour les migrants disparus, veuillez contacter le Secrétariat du Processus de Rabat par e-mail à l'adresse suivante : rabatprocess@icmpd.org.

Cet article a été écrit avec le soutien du Secrétariat du Processus de Rabat, ICMPD, rabatprocess@icmpd.org.

1. bit.ly/migrations-disparitions-localisations
2. bit.ly/journey-no-one-cares
3. bit.ly/committee-enforced-disappearances
4. CICR (2023) Les personnes portées disparues et leurs familles : cadre juridique international, Genève
bit.ly/missing-persons-families
5. bit.ly/missing-migrants-refugees-africa
6. bit.ly/migrants-refugees-asylum-fate
7. The FATU Network (2025) '1,603 Gambian Migrants Died While Attempting to Reach Europe in 2024' [document en anglais]
bit.ly/gambian-migrants
8. missingpersons.icrc.org/global-alliance
9. bit.ly/cadiz-action-plan
10. bit.ly/outcome-document-geneva
11. bit.ly/national-focal-migrants
12. www.khartoumprocess.net/

Le dangereux périple des migrantes camerounaises à travers les Amériques

Ngang Fru Delvis

Les femmes camerounaises qui traversent l'Amérique latine pour gagner les États-Unis se heurtent à une multitude de difficultés. Malgré l'entraide entre migrants et l'assistance apportée par les communautés locales, elles subissent néanmoins, en tant que femmes, des formes de violence particulières qui nécessitent des stratégies spécifiques pour assurer leur sécurité.



Le désert de Sonora, étape d'un itinéraire dangereux vers le nord. Crédit : Wonderlane, CC BY 2.0

Face au renforcement des frontières européennes, les ressortissants des pays d'Afrique subsaharienne se tournent vers une nouvelle voie de migration irrégulière. Au lieu de se diriger vers le nord, en traversant le désert du Sahara et la mer Méditerranée pour rejoindre l'Europe, beaucoup prennent désormais la direction de l'ouest. Ils traversent l'océan Atlantique en avion pour atteindre des points d'entrée en Amérique latine où il est possible d'obtenir un visa, avant de se lancer dans un dangereux voyage par terre vers les États-Unis.

Selon l'agence américaine des douanes et de la protection des frontières, 58 000 Africains avaient atteint la frontière des États-Unis et du Mexique en 2023¹. Si les routes migratoires d'Amérique latine sont bien connues et ont été largement étudiées, les expériences des migrants africains qui effectuent ces trajets restent néanmoins sous-documentées. Cet article examine les expériences des femmes Camerounaises qui empruntent ces itinéraires particulièrement périlleux, en soulignant les risques auxquels elles s'exposent, le soutien (ou l'absence de soutien) qu'elles reçoivent de la

part des communautés locales, et les stratégies qu'elles mettent en place pour assurer une sécurité liée au genre.

Le Cameroun fait face à de nombreuses crises humanitaires concomitantes. La plus importante frappe les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest du pays depuis neuf ans. Ces défis, aggravés par le conflit en cours en République centrafricaine voisine, ont provoqué des déplacements internes et une arrivée importante de réfugiés. On estime aujourd'hui que 3,4 millions de personnes sur les 29 millions d'habitants que compte le Cameroun nécessitent une aide humanitaire d'urgence².

Fuyant les conflits, les persécutions ou le manque d'opportunités économiques, les Camerounais sont de plus en plus nombreux à emprunter cette nouvelle route migratoire. La majorité d'entre eux démarrent généralement leur voyage au Nigeria ou dans un autre pays d'Afrique de l'Ouest, où ils prennent des vols commerciaux ou charters (avec l'aide d'agents de voyage et d'intermédiaires officieux) en direction du Pérou, de l'Équateur ou de la Colombie. De là, ils se lancent dans un long périple vers le nord, à travers le Panama, le Costa Rica, le Nicaragua, le Honduras et le Guatemala jusqu'à la frontière du Mexique et des États-Unis. L'itinéraire type est un long et pénible trajet à travers plusieurs pays, qui comprend inévitablement la traversée du bouchon du Darién, un couloir d'environ 95 kilomètres de long caractérisé par de denses forêts tropicales, des rivières, montagnes et marécages dangereux, qui relie la Colombie au Panama. Cette zone inhabitée abrite essentiellement des trafiquants de drogue, des bandits armés et une faune et une flore venimeuses. À la frontière des États-Unis et du Mexique, la plupart des migrants doivent affronter les dangers des déserts de Sonora et de Chihuahua (l'une des régions de migration irrégulière les plus meurtrières au monde) avant de se retrouver placés en détention prolongée dans des centres d'asile américains.

Cet article explore la façon dont la conjonction des déplacements liés aux conflits, des facteurs environnementaux, des politiques frontalières restrictives et de la dynamique sociale des communautés locales situées le long de ces

itinéraires façonne les expériences de ces migrants. Il s'appuie sur des entretiens semi-structurés menés à distance entre novembre 2024 et janvier 2025 avec sept femmes Camerounaises, un agent de voyage et un parent d'un migrant décédé. Ces participants, dont les noms ont été modifiés afin de préserver leur anonymat, sont Matthäa (32 ans), Elize (42 ans, mère de deux enfants), Pamela (39 ans), Eposi (32 ans), Jama (32 ans), Ngum (27 ans), Atemkeng (27 ans), Paul (agent de voyages, 49 ans) et Rosaline (parente d'un migrant, 34 ans). Tous ont été sélectionnés par le biais de réseaux personnels, de recommandations d'agents de voyages et d'un recrutement à effet 'boule de neige' par lequel les participants recrutés recrutent à leur tour d'autres participants³.

Un voyage où l'on risque la violence, la mort, la détention et l'expulsion

L'impact violent de la migration et les dommages physiques et mentaux subis par les migrants durant leur voyage ont été un thème récurrent tout au long de nos discussions. Voici le témoignage de Matthäa :

« Mon voyage a commencé par un vol du Nigeria jusqu'en Équateur. Le reste s'est essentiellement fait à pied [à travers plusieurs pays]... avant d'arriver à Talismán au Mexique. Ce trajet a duré plus de deux mois... C'était physiquement épuisant. »

La traversée de zones très difficiles d'accès (rivières, montagnes et marécages) des jours durant inflige aux migrants diverses blessures corporelles. Matthäa a expliqué que : « nous marchions plusieurs heures par jour ; mes pieds étaient enflés... J'ai bien cru que j'allais perdre mes orteils... et mes jambes me faisaient affreusement mal. » Au-delà de la souffrance physique, Matthäa a ressenti une hantise permanente de la mort. Elle a vu « une femme tomber de fatigue qui ne s'est jamais relevée ». Dans bien des cas, aucune aide n'était apportée aux migrants qui succombaient à l'épuisement, à la déshydratation ou à des blessures. Leurs corps sans vie devenaient les témoignages silencieux de la brutalité du voyage. Ngum s'en souvient avec douleur : « J'ai vu beaucoup de gens incapables de continuer [...] abandonnés en chemin à une mort certaine lorsqu'ils n'étaient pas déjà décédés. »

Si la marche était le principal mode de déplacement, pratiquement toutes les femmes avaient recours à des moyens de transport dangereux fournis par des passeurs dans certains tronçons du parcours. Ces transports présentaient souvent des risques mortels. Elize et ses deux enfants sont, par exemple, entrés dans le bouchon de Darién par la ville côtière de Capurganá. Pour y accéder, elle et d'autres migrants ont payé leur passage à bord d'un hors-bord en piteux état. En se remémorant cet épisode épouvantable, elle s'est souvenue que « le bateau vibrait tellement que je pensais qu'on allait chavirer à tout moment. Je me cramponnais à mes enfants, en priant pour qu'on évite la noyade. » D'autres, ayant utilisé un mode de transport tout aussi dangereux s'en sont moins bien sortis. En 2023, trois Camerounais ont trouvé la mort et 13 autres ont disparu après le naufrage, au large des côtes de Saint-Kitts-et-Nevis, d'un bateau volé⁴. Rosaline raconte que : « mon frère m'a téléphoné juste avant de monter à bord. Il disait que le moteur du bateau n'arrivait pas à démarrer... c'est la dernière fois que j'ai entendu sa voix. »

Si certains de ces criminels se sont contentés de leur proposer un passage moyennant de l'argent, beaucoup se sont livrés à d'atroces actes de violence, comme des vols, du harcèlement, des viols, voire des meurtres. Pamela a raconté que « lorsque nous sommes arrivés à Capurganá, un gang nous a demandé 125 dollars chacune pour nous aider à traverser la jungle... mais ils nous ont abandonnées en pleine forêt. » Alors qu'elles tentaient de trouver leur chemin à travers la jungle, ces femmes sont tombées sur un groupe de bandits armés qui les ont volées et agressées sexuellement. Pamela a expliqué que « ils nous ont pris tout ce qu'on avait... et ils ont fait des choses aux femmes dont je ne peux même pas parler. » Ces rencontres violentes ont parfois entraîné la mort de migrantes. Atemkeng s'est souvenue qu'« une Sénégalaise qui repoussait des bandits qui l'agressaient sexuellement a été mortellement frappée à coups de machette ».

Les rencontres avec des services de contrôles aux frontières étaient fréquentes. Dans la plupart des pays, les migrants doivent généralement s'enregistrer et obtenir une autorisation de transit

d'une durée déterminée. Mais ces contrôles sont devenus beaucoup plus stricts, et particulièrement violents aux frontières sud du Mexique. À la suite des récentes réformes de la politique migratoire mexicaine, et notamment la suspension du passage humanitaire accordé aux migrants en situation irrégulière, de nombreuses personnes se sont retrouvées bloquées dans le sud du Mexique. À son arrivée à Tapachula, Eposi a été arrêtée et détenue dans le centre de rétention de migrants de la ville. Voici son témoignage :

« Ils nous ont gardés là pendant trois semaines. On ne pouvait appeler personne. Chaque jour, on voyait des bus s'arrêter, se remplir de monde et disparaître. Apparemment, ces personnes étaient expulsées au Guatemala. »

Les migrantes interrogées ont exprimé leurs inquiétudes quant aux disparitions forcées pendant le processus d'arrestation et d'expulsion. Le témoignage de Ngum illustre cette réalité obsédante : « On n'a plus jamais entendu parler d'une Camerounaise arrêtée à Tapachula. »

Le soutien communautaire : entre hospitalité et hostilité

Au cours de leur périple, les migrantes camerounaises ont bénéficié d'un soutien important. L'entraide était la première source de soutien parmi les migrantes, principalement par le partage de ressources personnelles, comme l'a raconté Jama : « On partageait tout, la nourriture, l'eau, les vêtements. Si une femme avait quelque chose, elle le partageait avec celles qui n'en avaient pas. » Ces femmes se soutenaient également sur le plan émotionnel. Atemkeng se souvient que « lorsque l'une d'entre nous s'effondrait en pleurs, ne se sentant pas la force de continuer, les autres l'encourageaient. On était devenues comme des sœurs. » Ce soutien s'étendait à la garde des enfants, comme se le rappelait Ngum : « Si une mère était épuisée, les autres s'occupaient de ses enfants pendant qu'elle se reposait un peu. »

Toutes ont également reçu des gestes de gentillesse et de solidarité de la part des résidents locaux et des groupes communautaires. La forme de soutien la plus immédiate et la plus essentielle était peut-être l'offre de denrées de base. Jama a raconté un moment soulagement énorme dans une petite ville mexicaine :

« Nous marchions, affamées et assoiffées. On a vu une femme qui vendait des fruits au bord de la route. Il nous restait très peu d'argent. Elle... nous a offert des mangues, des bananes, une grande bouteille d'eau, en refusant de prendre notre argent. »

Au-delà de ces rencontres passagères, certaines communautés leur ont offert un abri et un soutien plus conséquents, bien qu'informels. Mattha a expliqué que, dans un village situé en pleine campagne, « nous étions épuisées, sans lieu sûr où passer la nuit. Devant notre détresse, un groupe communautaire nous a offert un espace et des couvertures pour dormir. » Les membres de la communauté étaient également des sources d'informations très utiles sur les dangers que pouvaient représenter certains groupes criminels et certains fonctionnaires corrompus. Pamela a raconté comment un commerçant local leur a dit « de faire attention dans la ville voisine [car] des membres d'un gang y sévissaient et extorquaient de l'argent aux migrants. »

Enfin, témoignage peut-être plus touchant encore, certains membres de la communauté ont activement assuré la sécurité et la protection des migrantes. En larmes, Mattha s'est souvenue comment, alors qu'elles étaient harcelées par des hommes dans une ville, « un groupe de femmes du marché s'est précipité en criant... Elles ont chassé ces hommes. » Ces actes de bonté communautaire témoignent de l'hospitalité et de l'obligation morale qu'ont les communautés locales envers les migrantes.

Toutefois, l'hospitalité initialement offerte s'est rapidement transformée en tension et en hostilité. Eposi a décrit cette évolution :

« Au début, quand on est arrivées, les habitants étaient très gentils et accueillants, ils nous offraient de la nourriture, de l'eau et même un abri. Mais comme de plus en plus de migrants arrivaient, leur attitude a changé. Leur attitude amicale a fait place à des regards froids et des remarques hostiles. On aurait dit que leur accueil avait une limite, et que nous avions atteint cette limite. »

Paul a souligné cette 'lassitude' solidaire face à la hausse constante du nombre de migrants, remarquant que :

« Les Latino-Américains ont vraiment fait preuve de compréhension et de tolérance à l'égard des migrants, en reconnaissant notamment les difficultés qu'ils fuyaient. Mais avec l'arrivée de grands groupes de migrants, cette générosité initiale a commencé à faiblir au sein de nombreuses communautés. »

S'ajoutant à cette situation complexe, Mattha a observé que « il y a beaucoup de racisme, surtout au Mexique, envers les Noirs. Ils nous traitent différemment des migrants des pays d'Amérique latine.

Stratégies de sécurité liées au genre

Les migrantes camerounaises ont mis au point une série de stratégies liées au genre pour assurer leur sécurité pendant ces trajets périlleux. L'accès à des informations essentielles était leur priorité numéro un. Pamela l'a parfaitement bien exprimé :

« Savoir où sont les vrais dangers... comment obtenir de vraies informations sur les chemins à éviter, sur les villes dangereuses pour les femmes... c'est la première étape pour nous protéger. »

Ces femmes ont également indiqué à quel point l'accès à des espaces et des abris sûrs tout au long de leur voyage était important. Selon Eposi, « les femmes ont besoin d'un lieu pour dormir où elles n'ont pas peur, où il y a d'autres femmes, où les salles de bains sont sûres, et où on écoute vos inquiétudes. » Ces femmes ont également souligné l'importance d'avoir accès à des dispositifs de réponse à la violence basée sur le genre et à des soins concernant la santé sexuelle et reproductive. Sur ce point Pamela a affirmé : « Nous avons besoin d'endroits où il est possible de signaler les abus sans être jugées ou arrêtées... et où les femmes peuvent obtenir de l'aide pendant leur grossesse. » L'engagement proactif des communautés locales pour assurer leur protection était tout aussi crucial selon elles. Le témoignage de Mattha sur l'intervention des femmes du marché illustre parfaitement ce point : « Quand nous avons vu ces femmes du marché s'interposer pour nous défendre... ça nous a donné beaucoup d'espoir. Si davantage de communautés pouvaient être comme ça, ça changerait tout. » Certaines personnes ont suggéré que les gouvernements qui appliquent des politiques frontalières restrictives

devraient mettre en place un passage adapté aux migrantes. L'absence de couloirs ou d'interventions humanitaires force souvent les femmes à faire appel aux services de passeurs, ce qui augmente considérablement le risque de violence basée sur le genre. Comme l'exprime Elize, quand « ils ferment les portes à la frontière... on est obligées d'emprunter des chemins contrôlés par des hommes qui nous considèrent comme de simples corps qu'ils peuvent utiliser à leur guise. »

La voie à suivre

Les Camerounaises qui empruntent cet itinéraire s'exposent à de nombreux risques liés à l'environnement physique, à des activités criminelles, à des moyens de transport dangereux et à des politiques étatiques qui criminalisent leurs déplacements. Leur vulnérabilité face à ces risques est intensifiée par le fait d'être femme. Malgré ces difficultés, ces migrantes ont fait preuve d'une résilience remarquable, en recourant à l'entraide et en sollicitant le soutien communautaire pour survivre. Leur vécu avec les communautés locales est un témoignage puissant de la façon dont ces dernières peuvent rendre les itinéraires plus sûrs, notamment lorsque la protection officielle de l'État fait défaut. Malheureusement, la nature précaire et fluctuante de ces systèmes de soutien informels, où des actes de profonde bonté humaine peuvent

coexister avec ou céder la place à du ressentiment ou à une hostilité à connotation raciale, souligne à quel point il est difficile de garantir une hospitalité durable dans un contexte de déplacements humains à grande échelle. L'expérience de ces migrantes camerounaises est un appel pour un changement fondamental des interventions politiques et programmatiques, et pour le remplacement des approches génériques par un cadre tenant compte du genre afin de reconnaître et d'atténuer les risques uniques auxquels sont exposées les femmes qui entreprennent ces périples dangereux.

Ngang Fru Delvis

*Étudiant en maîtrise
Université d'Oxford*

frudelvisngang@gmail.com
ngang.frudelvis@qeh.ox.ac.uk

1. 'African asylum seekers afraid ahead of US election', [document en anglais] BBC News, 30 octobre 2024. [bit.ly/asylum-seekers-US-election](https://www.bbc.com/news/health-67890123)
2. [bit.ly/cameroon-plan](https://www.bbc.com/news/health-67890123)
3. Bien que ces méthodes présentent des avantages méthodologiques, en permettant notamment d'entrer en contact avec des participants qui seraient autrement difficiles à joindre, elles risquent aussi de fausser la sélection, de créer des cloisonnements et de limiter la généralisabilité.
4. 'Antigua : 14 Camerounais secourus d'un naufrage près de Saint-Kitts', Africa News, 29 mars 2023 [bit.ly/Camerounais-secourus-naufrage](https://www.africanews.com/2023/03/29/14-camerounais-secourus-d-un-naufrage-pres-de-saint-kitts/)

Passagers clandestins et Clubs de protection et d'indemnisation au Brésil

Flávia Rodrigues de Castro

Les Clubs de protection et d'indemnisation pourraient jouer un rôle plus important dans la prise en charge des passagers clandestins découverts sur des navires en coopérant davantage avec la société civile en vue d'améliorer les résultats humanitaires.

L'Organisation maritime internationale (OMI) définit les passagers clandestins comme des personnes qui embarquent sur un navire ou qui intègrent sa cargaison sans y être autorisées. On les découvre à bord une fois que le navire a quitté le port ou lors du déchargement de la cargaison. Si les migrants d'Afrique de l'Ouest qui voyagent clandestinement cherchent bien souvent à atteindre l'Europe, beaucoup optent pour des périple plus longs et plus dangereux, en quête d'opportunités en Amérique du Sud et notamment au Brésil et en Argentine. Cette tendance migratoire qui ne représente encore qu'un faible pourcentage au niveau mondial, s'est rapidement développée au cours des dix dernières années jusqu'à la fin de 2024. La plupart des migrants qui visent l'Amérique du Sud viennent de pays d'Afrique de l'Ouest comme le Sénégal, la Guinée, le Nigeria ou le Ghana, et la grande majorité d'entre eux entrent en Amérique du Sud par le Brésil. Grâce à ses liens historiques et culturels avec l'Afrique de l'Ouest et à sa réglementation libérale en matière de visas, le Brésil est la principale destination de ce continent¹.

Les passagers clandestins qui atteignent le Brésil sont généralement des migrants non accompagnés qui arrivent dans les ports de Paranaguá, Santos et Vitória, sur les côtes sud et sud-est du pays. D'autres ports situés dans le nord et le nord-est du Brésil ont également indiqué avoir découvert la présence de passagers clandestins. Dans certains cas, les migrants arrivent au Brésil après avoir embarqué sur des navires qu'ils croyaient se diriger vers les États-Unis. Des documents montrent que certains passagers clandestins arrivant au Brésil avaient précédemment tenté d'entrer aux États-Unis et avaient été renvoyés en Afrique de l'Ouest. D'autres clandestins tentent de profiter de

la situation en misant de plus en plus souvent sur le fait que les retards liés à l'identification de leur nationalité et à l'organisation de leur rapatriement augmenteront les coûts supportés par le navire. Ils se trouvent ainsi dans une situation avantageuse pour négocier des avantages en échange de leur coopération pour accélérer ce processus.

Les itinéraires transatlantiques qui durent souvent plusieurs mois exposent les migrants clandestins à des dangers extrêmes. Non seulement ils doivent survivre dans des conditions insalubres mais, en cas de découverte, ils peuvent être jetés par-dessus bord ou laissés à la dérive dans des embarcations de fortune. Malgré ces risques, les politiques migratoires de plus en plus restrictives adoptées en Europe rendent cette option très populaire.

Il n'est donc pas surprenant que les incidents nécessitant l'intervention des autorités à l'arrivée de passagers clandestins soient de plus en plus fréquents au Brésil, phénomène qui illustre les dangers auxquels ces migrants sans papiers sont exposés.

En août 2023, la police fédérale brésilienne a secouru des passagers clandestins nigériens cachés dans la salle des machines d'un cargo, près du port de Vitória, sur la côte sud-est du Brésil². Ce groupe avait passé 14 jours à bord du navire et buvait de l'eau de mer après s'être retrouvé à court d'eau douce et de vivres au bout d'environ 6 400 kilomètres. Les Clubs de protection et d'indemnisation (Clubs P&I) sont censés apporter une solution à cette problématique. Ces clubs ont été créés en Grande-Bretagne au XIX^{ème} siècle afin de protéger les intérêts commerciaux des compagnies maritimes et de couvrir un large éventail de responsabilités, en aidant notamment

les armateurs à traiter les passagers clandestins découverts à bord de manière adéquate³. Les principaux clubs se situent en Europe, et l'International Group of P&I Clubs (IGP&I) opère depuis Londres. Il réunit 13 clubs membres qui couvrent près de 90 % du tonnage océanique mondial. Un passager clandestin découvert à bord expose la compagnie responsable du navire à de lourdes pénalités financières, à des frais de rapatriement et à la modification de son trajet pour débarquer cette personne. Mais en réalité, cette prise en charge n'est pas toujours simple et nécessite parfois la coopération de différentes agences.

Les Clubs P&I au Brésil

Si le Brésil ne possède pas de clubs P&I, plusieurs clubs internationaux ont des représentants (appelés « correspondants ») dans le pays. S'agissant des coûts liés à la prise en charge des passagers clandestins, les Clubs P&I supportent les frais encourus pour renvoyer les migrants dans leur pays d'origine, ainsi que pour les héberger et les prendre en charge jusqu'à leur rapatriement ou leur débarquement. Ils couvrent également les frais administratifs liés aux amendes infligées aux armateurs qui n'ont pas empêché ces passagers d'embarquer clandestinement. L'assistance juridique proposée par ces clubs est un autre aspect important de la question. Les Clubs P&I peuvent mettre à la disposition des armateurs des experts juridiques afin de traiter les questions relatives à la loi sur l'immigration, au droit maritime international et à la réglementation portuaire. Enfin, l'étendue de leur réseau leur permet de coopérer plus efficacement avec les autorités portuaires, la police fédérale et le personnel des ambassades afin de soutenir la prise en charge des migrants clandestins sans papiers. On notera toutefois qu'un acteur important, la société civile, ne figure pas dans ces réseaux.

Lorsqu'il découvre un passager clandestin, l'armateur doit en informer différentes parties, dont les responsables portuaires, le ministère des Affaires étrangères, le ministère de la Justice et de la Sécurité publique, et les correspondants des Clubs P&I. Si le navire est loin de la côte, il doit attendre d'atteindre le prochain port lui permettant de procéder à un débarquement

sécurisé. Si le navire a atteint son port de destination au Brésil, la police fédérale autorise l'admission du passager clandestin dans le pays, que celui-ci possède des papiers en règle ou pas, mais uniquement sous la garde de l'armateur et du correspondant du Club P&I.

Les Clubs P&I informent l'équipage de la marche à suivre après la découverte d'un passager clandestin à bord. Ces consignes peuvent comprendre la fouille des effets personnels du passager clandestin et de l'espace où il a été trouvé, jusqu'à un examen médical complet. L'équipage doit également prendre des photos, rechercher des papiers ou des pièces d'identité cachés, et interroger le passager sur les raisons qui l'ont poussé à voyager clandestinement. Le but est d'obtenir le plus d'informations possibles pour l'identifier. Les autres mesures concernent la sécurité, et comprennent la garde ou le renforcement de la porte de la cabine dans laquelle est détenu le passager clandestin afin d'éviter toute évasion. Si le comportement du passager est susceptible de compromettre la sécurité à bord, l'équipage peut également utiliser des menottes, des chaînes ou des sangles pour limiter ses mouvements. Le capitaine du navire doit remettre aux autorités locales une déclaration complète indiquant les coordonnées du passager clandestin, son comportement et son état de santé, ainsi que les dispositions à bord en matière d'alimentation et de sécurité, et les mesures de sécurité appliquées.

En cas de rapatriement, le Club P&I doit proposer au passager clandestin un hébergement et de la nourriture au Brésil, ainsi qu'un billet de retour vers son pays d'origine et tous les documents appropriés (dont un passeport d'urgence). Le club doit également assurer une surveillance continue par un représentant officiel au Brésil et poster un vigile privé aux portes de l'hôtel jusqu'à ce que le migrant quitte le pays. La durée de cette procédure varie essentiellement en fonction des difficultés rencontrées pour confirmer la nationalité du passager clandestin. En l'absence de papiers d'identification, des représentants de la police fédérale et du Club P&I interrogent le passager pour tenter d'identifier l'ambassade à contacter. Les ambassades doivent généralement procéder

à un autre entretien pour confirmer la nationalité avant de délivrer les documents nécessaires. Ce n'est qu'à partir de ce moment-là que le processus de rapatriement proprement dit peut commencer. La police fédérale et la compagnie aérienne choisie doivent mettre en place deux escortes, au minimum, pour accompagner le passager clandestin durant son voyage de retour. La responsabilité du Club P&I se termine dès que l'expulsion du territoire est terminée.

Dans les cas où le passager clandestin souhaite demander l'asile au Brésil, un correspondant du Club P&I contacte les membres du Comité National pour les Réfugiés du pays. Après avoir obtenu tous les documents nécessaires, la police fédérale délivre au demandeur d'asile une carte d'identité provisoire. Dans certains cas, le correspondant du Club P&I contacte également des organisations de la société civile (OSC) qui travaillent avec les réfugiés, et celles-ci prennent le relais pour aider les demandeurs d'asile à surmonter les éventuels obstacles administratifs. Dans ce cas de figure, les responsabilités du Club P&I cessent dès que la police fédérale délivre la pièce d'identité provisoire. Ce processus peut encourager les Clubs P&I à prioriser les demandes d'asile par rapport aux procédures de rapatriement, pour des raisons de coût et de simplicité.

Un impératif : améliorer coopération

En 1957, la Convention internationale sur les passagers clandestins a été adoptée lors d'une conférence à Bruxelles⁴. Bien que cette convention ne soit jamais entrée en vigueur, certains principes internationaux, comme les lignes directrices publiées par l'Organisation maritime internationale ou la Convention visant à faciliter le trafic maritime international (Convention FAL) de 1965, et son amendement de 2018⁵, définissent les responsabilités des autorités portuaires, des armateurs et des États des pavillons. Ces initiatives soulignent également l'importance d'établir la citoyenneté du passager clandestin.

Au final, elles préconisent une coopération étroite entre toutes les autorités et les parties impliquées dans la prise en charge des passagers clandestins. Une nourriture et un hébergement adéquats doivent être proposés, aussi bien à bord que tout

au long de la procédure de rapatriement ou d'asile. Les passagers clandestins peuvent présenter divers problèmes de santé dus à leur long et dangereux périple (traumatismes, malnutrition, exposition aux éléments ou déshydratation), pour lesquels ils pourront nécessiter des soins médicaux. L'exploitation est un autre problème à surveiller dans la mesure où les passagers clandestins sont particulièrement vulnérables à la traite des êtres humains. Ces migrants sans papiers peuvent par ailleurs être des réfugiés, et il est donc impératif de considérer leur droit à une protection internationale ainsi que le principe de *non-refoulement*. Au vu de la précarité de leur situation durant leur périple, il est également essentiel de surveiller leur traitement à bord afin de prévenir toute violation des droits de l'homme.

La nécessité de trouver un juste équilibre entre la protection des opérations maritimes et les droits des passagers clandestins exige une meilleure coordination entre les Clubs P&I et la société civile. Au Brésil, les OSC sont en première ligne pour défendre les droits des migrants en matière d'accueil, d'intégration et de relocalisation. Compte tenu de l'expérience et de l'autorité dont disposent les Clubs P&I en matière de prise en charge des passagers clandestins, il est important d'intégrer ces derniers dans le modèle de responsabilités partagées (qui comprend des organisations étatiques, des organisations internationales et des ONG) appliqué par le Brésil depuis les années 70.

Les obstacles à la coopération entre les clubs P&I et les OSC (qui ne sont pas exclusifs au Brésil) doivent aussi être reconnus. Le manque de coordination que l'on constate actuellement est le fruit de divergences au niveau des méthodes employées et de priorités contradictoires. Les Clubs P&I priorisent la responsabilité des armateurs, tandis que les OSC ont tendance à concentrer leurs efforts sur le travail humanitaire, deux objectifs pas toujours faciles à concilier. Les incohérences des politiques concernant l'identification, l'accueil et le traitement des passagers clandestins posent un autre défi. Il est donc essentiel de mettre en place des projets réglementaires qui combinent l'expertise maritime des Club P&Is et les connaissances des OSC en matière de migration.

En 2024, le Pará, un État du nord du Brésil, a lancé une initiative de prise en charge des passagers clandestins qui constitue le premier effort coordonné de ce type. Cette initiative comprenait la création d'une procédure opérationnelle standard (POS)⁶. Le HCR au Brésil, la police fédérale, le ministère public, le bureau du procureur public, le bureau du défenseur public du comté, et l'Union des agences maritimes du Pará ont participé à l'élaboration de ce document. La POS met l'accent sur le principe de *non-refoulement*, la non-pénalisation en cas d'entrée irrégulière sur le territoire, et la non-discrimination. Cette procédure vise également à garantir l'unité familiale, une assistance juridique gratuite, un accès à l'information et une prise en charge des besoins essentiels. Dans ce type de cas, un défenseur public doit impérativement rencontrer le passager clandestin en privé (avec l'aide d'un interprète, si nécessaire) afin d'identifier ses besoins en matière protection et lui proposer des conseils. Les correspondants du Club P&I ne doivent pas assister à cet entretien.

La création de la POS dans la région nord du Brésil est une initiative inédite dans le pays en matière de prise en charge des passagers clandestins. Bien que les OSC ne soient pas impliquées dans la POS, cela constitue un grand pas en avant en matière de coopération entre différentes agences, ainsi qu'une initiative essentielle pour créer des partenariats entre entités privées et OSC en vue d'élaborer des procédures et des bonnes pratiques répondant aux normes internationales. Cette nouvelle structure peut aider les autorités à partager leurs responsabilités, à promouvoir les droits de l'homme et à garantir la redevabilité. Elle peut également inclure la création d'une plateforme inter-agences permettant d'échanger des informations sur des dossiers concernant des passagers clandestins. La création de points de contact dans différentes organisations joue aussi un rôle clé pour accélérer les interventions lorsque les autorités découvrent des passagers

clandestins, et garantir que les migrants en question seront traités dans le respect des normes internationales. Ce cadre permet aux OSC de répondre aux besoins humanitaires les plus urgents, tandis que les Clubs P&I s'attachent à résoudre les difficultés opérationnelles selon un modèle de responsabilité partagée.

Une meilleure coordination entre les Clubs P&I et les OSC pourrait améliorer la prise en charge des passagers clandestins. Les stratégies régionales et la coopération nationale pourraient, quant à elles, être facilitées par des réseaux sud-américains dirigés par le Brésil et l'Argentine. Une initiative régionale permettrait de soutenir les Clubs P&I en mutualisant leurs ressources et leurs compétences dans le but de réduire les coûts, de renforcer la responsabilité sociale et d'améliorer les résultats humanitaires concernant les migrants clandestins sans papiers.

Flávia Rodrigues de Castro

Maître de conférences, Programme de troisième cycle en études maritimes, Naval War College, Brésil

flavia.castro@marinha.mil.br

Cette étude a été partiellement financée par le Coordenação de Aperfeiçoamento de Pessoal de Nível Superior – Brasil (CAPES) – Finance Code 001.

1. Freier L F, Lucar Oba L, Fernández Bautista M A (2024) 'Inter-regional Migration in the Global South: African Migration to Latin America' [document en anglais] dans Crawley H, Teye J K (Eds) *The Palgrave Handbook of South-South Migration and Inequality*, Palgrave Macmillan.
2. 'La Police fédérale porte secours à des Nigériens ayant voyagé vers le Brésil pendant 13 jours cachés près de l'hélice du navire' [document en anglais], *Folha de S. Paulo*, 13 juillet 2023 bit.ly/police-rescue-nigerians
3. Walters W (2008) 'Bordering the sea: shipping industries and the policing of stowaways', [document en anglais] *Borderlands ejournal*, 7(3) : 1-25
4. bit.ly/brussels-convention
5. Organisation maritime internationale, 'Passagers clandestins' bit.ly/imo-stowaways
6. UNHCR (2024) *Procedimento Operacional Padrão (POP) para identificação, acolhimento e encaminhamento adequado de pessoas com necessidade de proteção internacional no Porto Vila do Conde (PA)* [document en portugais brésilien] bit.ly/acnur-pop

Le rôle de la marine marchande dans le sauvetage en mer et la collecte de données

Ralph Mamiya et Caroline Abu Sa'Da

Les migrants qui voyagent par la mer empruntent les principales voies de navigation mondiales, aux côtés de milliers de navires de commerce. La marine marchande joue un rôle important que l'on a tendance à négliger dans les politiques de sauvetage de masse et de migration pour collecter des données et organiser des opérations de sauvetage.



La navigation commerciale représente une ressource inexploitée pour le sauvetage en mer. Crédit : Chris Johnson, Unsplash

Chaque année, des dizaines de milliers de migrants et de réfugiés se lancent dans des périlleux voyages à travers les océans dans lesquels beaucoup perdent la vie, même s'il est difficile de quantifier ces pertes en vies humaines. On imagine souvent que les principales voies migratoires maritimes, depuis la Méditerranée jusqu'au golfe d'Aden en passant par le détroit de Malacca, traversent un immense océan désertique. Mais la réalité est tout autre. Ces itinéraires suivent certaines des voies de navigation les plus utilisées au monde, et l'implication du secteur des transports maritimes est essentielle pour bien comprendre la dynamique des mouvements maritimes et

sauver des vies en mer. Des enquêtes menées par la Foundation for Humanitarian Action at Sea (FHAS)¹ éclairent le point de vue et les attitudes des compagnies maritimes commerciales et préconisent des mesures concrètes pour renforcer le partenariat qui unit les acteurs maritimes commerciaux et humanitaires.

En quoi le transport maritime est-il si important ?

Le droit international impose aux navires de commerce, comme à tous les autres bateaux, de venir en aide aux personnes en détresse en mer, y compris les migrants et les réfugiés. Ce principe est clairement codifié dans la

Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (CNUDM). Il est également inscrit dans la Convention internationale pour la sauvegarde de la vie humaine en mer (SOLAS) ainsi que dans la Convention internationale sur la recherche et le sauvetage maritimes (Convention SAR). Par ailleurs, l'obligation morale et pratique de porter secours à autrui, peut-être plus importante encore aux yeux des marins, remonte aux origines de la navigation et est profondément ancrée dans la culture maritime. Les toutes premières discussions internationales concernant la codification du devoir de sauvetage ont d'ailleurs été amorcées par le secteur du transport maritime dans les années 1880, et non par des diplomates ou des humanitaires².

Si les océans sont très vastes, beaucoup de voies migratoires maritimes empruntent le même itinéraire que de nombreux navires de commerce. À titre d'exemple, les données recueillies par la FHAS auprès d'une compagnie maritime indiquent que 32 886 navires ont transité par le canal de Malte (entre la Sicile et Malte) entre les mois d'octobre 2022 et d'octobre 2023. Au cours de cette période, un Centre de coordination des opérations de sauvetage maritime (MRCC) a sollicité l'aide de navires à 216 reprises pour participer à des opérations de sauvetage, soit, en moyenne, 18 fois par mois. Sachant que les mouvements maritimes atteignent généralement leur maximum en Méditerranée entre les mois de juillet et de septembre, au moins un appel de détresse est lancé chaque jour au cours de cette période. Ces quelques chiffres soulignent l'importance que revêt le secteur des transports maritimes dans la question du sauvetage de masse des réfugiés et des migrants.

État des lieux du sauvetage de masse

Lorsque la communauté des politiques migratoires évoque les transports maritimes, elle a tendance à présenter les marins comme des héros, comme par exemple le capitaine du *Maersk Etienne* qui a secouru 27 migrants en 2020, ou, au contraire, à les critiquer en les accusant de faire passer les intérêts financiers avant le sort des migrants. En 2024, la FHAS a mené une enquête anonyme auprès de plus de 250 salariés du secteur du transport maritime, principalement des marins (capitaines

et membres d'équipage). Même si l'échantillon étudié n'étaient pas représentatif, les points de vue recueillis offrent un aperçu utile des intérêts et motivations de la communauté maritime.

Cette enquête indique notamment que la migration maritime est un sujet de préoccupation majeur pour les marins qui travaillent sur des navires de commerce : 40 % des personnes interrogées se sont déclarées 'très préoccupées' par la migration maritime, tandis que 34 % se disaient 'préoccupées'. Les principales préoccupations évoquées étaient, par ordre décroissant d'importance, 'la sûreté et la sécurité de leur navire' et 'la sûreté et la sécurité de leur équipage', devant de peu 'la sécurité et l'état de santé des migrants'. La sécurité des migrants dépassait de loin certaines préoccupations comme 'l'impact commercial des changements de cap', 'les arrêts en mer prolongés' ou encore 'le risque de criminalisation'. Ces données montrent que si la sécurité de l'équipage et du navire est, bien entendu, une préoccupation majeure, les marins sont également fortement motivés par leur devoir humanitaire. La grande majorité des personnes interrogées (87 %) estimaient par ailleurs que le travail des professionnels du sauvetage (gardes-côtes et ONG) était une 'nécessité humanitaire'.

Or, près de la moitié des personnes interrogées estimaient ne pas être suffisamment formées ou équipées pour porter secours aux migrants et aux réfugiés en mer. Près de la moitié (44 %) souhaitaient être davantage formées au contexte juridique et opérationnel, et 24 % aux opérations de recherche et de sauvetage. (La plupart des formations de sauvetage proposées aux marins se basent sur des scénarios classiques de sauvetage d'une personne à la mer ou d'une seule personne en détresse.) De nombreux marins souhaiteraient également bénéficier d'une meilleure protection et de davantage de soutien. 63 % des personnes interrogées réclamaient une meilleure protection juridique en cas d'aide aux migrants et aux réfugiés, 28 % aimeraient obtenir davantage de soutien psychologique, et 34 % réclamaient plus de soutien de la part des capitaines et des compagnies maritimes.

Pour de nombreux navires de commerce, le sauvetage est également un défi logistique. Le

transfert sécurisé des réfugiés et des demandeurs d'asile entre leur embarcation de fortune et le pont du navire (une distance parfois supérieure à 10 mètres), et le fait que certains navires peuvent transporter des cargaisons de produits chimiques dangereux ou inflammables sont autant de problématiques à prendre en compte. À cela s'ajoutent les quantités limitées de vivres, d'eau, de gilets de sauvetage et d'autres provisions présentes sur ces navires. Même les cargos de grande taille ne possèdent généralement qu'un équipage de 15 à 20 personnes qui se relaient 24 heures sur 24.

Rôle du secteur du transport maritime dans le sauvetage de masse et la collecte de données

Le secteur du transport maritime est un partenaire clé dans le sauvetage de masse, qu'il s'agisse de porter secours à des personnes en mer ou de collecter des données. Les navires de commerce participent régulièrement aux opérations de sauvetage de masse.

Dans la seule Méditerranée, au moins 1 001 personnes ont été sauvées lors de 22 opérations de sauvetage ou d'assistance par des navires de commerce entre 2022 et 2024³. Bien qu'importants, ces chiffres ne sont probablement à la hauteur du rôle que pourraient jouer les navires de commerce en matière de sauvetage. Même lorsqu'ils ne sont pas directement impliqués dans des opérations de sauvetage, la forte présence des navires de commerce dans les principales voies maritimes en fait des acteurs essentiels de la surveillance des mouvements maritimes. Beaucoup de réfugiés et de migrants échappent à la détection, ce qui complique la collecte de données à leur sujet et donne lieu à de nombreux 'naufrages invisibles' (décès non détectés en mer). Ces navires naviguant au large à 20 et 60 km d'intervalle assuraient une surveillance de l'océan pratiquement complète, avec une portée visuelle de 12 km pour chaque navire sur de vastes étendues maritimes. Cette couverture est un dispositif essentiel mais mal exploité pour suivre les mouvements maritimes et améliorer l'efficacité des opérations de sauvetage.

Implication du secteur du transport maritime

L'implication du secteur des transports maritimes

dans le sauvetage de masse pose néanmoins des défis de taille. Le 'transport maritime' réunit en effet de nombreux acteurs qui entretiennent des liens contractuels complexes. La structure de propriété des navires de commerce implique souvent plusieurs parties. Il peut s'agir d'un propriétaire enregistré (l'entité juridique nommée dans les documents d'enregistrement qui doit parfois être basée dans l'État du pavillon), d'un propriétaire bénéficiaire (la société mère qui peut détenir ou contrôler le propriétaire enregistré), ou d'un armateur disposant (une partie qui assume le rôle de propriétaire, dans le cadre notamment de la location et de l'affrètement du navire, pour une période déterminée ou un voyage donné). De plus, la gestion de ces navires est souvent assurée par des sociétés spécialisées qui se chargent de nombreuses tâches financières, administratives et de recrutement, et qui jouent un rôle clé pour assurer la conformité des navires aux normes internationales. Il faut aussi tenir compte de l'affrètement, c'est-à-dire la société qui a affrété le navire afin de transporter des marchandises ou des personnes, ou pour d'autres raisons (par exemple la pose de câbles en mer). Ce contrat peut prévoir une période prolongée ou un voyage spécifique, deux cas de figure qui s'accompagnent d'obligations et de droits très différents entre les parties.

Si les cas de sauvetage en mer impliquent généralement toutes les parties évoquées ci-dessus, la responsabilité décisionnelle, la responsabilité juridique et la responsabilité financière dépendent, quant à elles, de relations contractuelles spécifiques. Un réseau complexe d'assurances peut également entrer en jeu, depuis les polices qui couvrent les propriétaires des navires (de type 'coque et machines' ou 'protection et indemnisation') jusqu'à celles qui couvrent les actions de l'affrètement et la cargaison proprement dite. Cet éventail d'acteurs et d'intérêts explique que chaque cas de sauvetage est traité d'une manière spécifique.

Quoi qu'il en soit, ce sont les marins, y compris le capitaine et l'équipage du navire, qui sont en première ligne dans ce type de situation. Le devoir de sauvetage prévu par le droit international incombe au capitaine, à savoir la personne

responsable du navire (et non son propriétaire ou la société qui le gère). Comme on l'a vu plus haut, si les capitaines et les équipages comprennent l'importance de leur devoir de sauvetage, ils se sentent néanmoins contraints par un manque de ressources et de formation, mais aussi par leur devoir d'assurer la sécurité de leur équipage, de leur navire et de la cargaison qu'ils transportent.

Le niveau de soutien que leur apporte le propriétaire ou l'armateur du navire peut également jouer un rôle clé dans leurs décisions. Les navires de commerce opèrent sous la juridiction de l'État de leur pavillon, lequel doit impérativement veiller à ce que l'équipage soit en mesure de respecter son obligation de sauvetage en vertu de la CNUDM⁴. De plus, les conventions SOLAS et SAR ont établi un système de régions de recherches et de sauvetages couvrant le monde entier sous la responsabilité de chaque État côtier correspondant.

Les Centres de coordination des opérations de sauvetage maritime (MRCC) coordonnent les opérations de sauvetage et coopèrent avec les agences de recherche et de sauvetage géographiquement proches. Pour impliquer efficacement le secteur du transport maritime il faut adopter une approche tenant compte des diverses préoccupations des parties concernées, sans ignorer les contraintes inhérentes à leur compétitivité commerciale. Ce secteur a toutefois démontré à maintes reprises sa solidarité dans le cadre d'enjeux non lucratifs, comme le respect des normes environnementales et de sécurité. Les enseignements tirés des mesures de lutte contre la piraterie maritime (lesquels sont désormais intégrés aux opérations de transport maritime) offrent un cadre utile pour améliorer les capacités de sauvetage.

Opportunités et stratégies

Il est important de tenir compte d'un certain nombre d'éléments clés lorsque l'on tente d'impliquer le secteur des transports maritimes dans le sauvetage de masse. Il convient avant tout de fédérer des acteurs divers autour d'une question sensible. Cette action implique un dialogue, une formation, une planification, l'engagement des États du pavillon par rapport à des données, ainsi que la création de liens avec les MRCC et les États

côtiers. Si beaucoup de marins reconnaissent l'impératif humanitaire du sauvetage, leurs employeurs et eux-mêmes sont également très conscients des controverses politiques que ces questions peuvent soulever. Il faut donc impérativement mettre en place un dialogue élargi et inclusif, écouter les préoccupations du secteur du transport maritime, faire preuve de souplesse pour impliquer les différents acteurs collectivement ou individuellement, et garantir la discrétion et la confidentialité de tous. La FHAS a organisé des discussions de ce type avec plusieurs acteurs clés en 2023 et en 2024.

Les associations du secteur du transport maritime ainsi que les organisations qui se spécialisent dans la navigation sont de bons points de départ. La Chambre internationale de la marine marchande (ICS), le Baltic and International Marine Council (BIMCO), le Forum maritime international des compagnies pétrolières (OCIMF) et l'Association internationale des propriétaires de pétroliers indépendants (INTERTANKO) sont des exemples d'organismes à même de représenter les intérêts des compagnies maritimes tout en soutenant l'élaboration et la mise en œuvre de politiques. Les organismes spécialisés dans le bien-être du personnel maritime, comme Mission to Seafarers, sont eux aussi des partenaires importants.

Enfin, il est essentiel d'impliquer les États du pavillon ainsi que les États côtiers et des organismes multilatéraux comme l'Organisation maritime internationale dans ces dialogues dans la mesure où ces acteurs élaborent le cadre juridique et réglementaire qui régit les activités des compagnies maritimes. L'intégration des normes existantes peut par ailleurs encourager les compagnies maritimes à participer à des activités liées au sauvetage.

La collecte de données est un deuxième domaine d'action majeur. En 2015, l'Organisation maritime internationale, l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) et l'Office des Nations unies contre la drogue et le crime ont créé ensemble une plateforme d'échange d'informations sur le trafic de migrants⁵. Cette plateforme est la preuve vivante que les navires de commerce peuvent coopérer avec les États du pavillon et les organisations internationales afin de fournir des

informations sur les mouvements maritimes, et par là même tenter d'optimiser la sensibilisation aux dynamiques migratoires à travers le monde. Même si seuls quelques d'États, comme la République des Îles Marshall ou l'Arabie saoudite, utilise à ce jour régulièrement cette plateforme, son potentiel de collaboration est indéniable.

La FHAS œuvre pour étendre la sensibilisation et l'utilisation de ce mécanisme afin d'améliorer la compréhension des dynamiques migratoires. Les capitaines et les équipages de navires pourront avoir des inquiétudes légitimes quant à la logistique des opérations de sauvetage, aux ressources disponibles pour accueillir à bord des réfugiés et des migrants, et aux compétences linguistiques et sociales nécessaires pour gérer efficacement des groupes de personnes importants. Certaines questions juridiques devront également être clarifiées, comme le fait de savoir quel port le plus proche pourrait, le cas échéant, accepter le débarquement des personnes secourues, de savoir dans quelle mesure l'opération risque d'allonger la durée du voyage avec des migrants à bord pour le navire et l'équipage, ou si le capitaine ou la compagnie à laquelle appartient le navire pourrait éventuellement être tenue(e) responsable au cas où ses actions contreviendraient à la législation ou la politique de l'État côtier.

Si l'examen détaillé de ces questions juridiques et politiques dépasse le cadre de cet article, il est toutefois important de noter que pour les capitaines et les équipages de navires, il ne s'agit pas de simples considérations théoriques mais de questions de vie ou de mort qui exigent des réponses en temps réel. À cette fin, la FHAS travaille avec une série d'organisations réunissant des experts juridiques et politiques qui peuvent fournir aux marins, aux compagnies maritimes et aux autres parties prenantes impliquées dans le sauvetage maritime des conseils concrets et exploitables. Ces conseils ne sont pas des déclarations de principe sur ce que devrait contenir la loi. Ils s'attachent au contraire à définir les risques

que peuvent rencontrer les capitaines de navire, ainsi que la façon dont ils peuvent atténuer ces risques sans renier leur devoir de sauvetage. Ils peuvent se présenter sous diverses formes : simples bulletins détaillant les procédures à adopter dans les zones communes de l'équipage ; briefings destinés aux officiers à l'approche de zones où l'on peut rencontrer des réfugiés et des migrants en mer (documents similaires aux briefings de sécurité concernant les zones qui présentent un risque de piraterie) ; renforcement des connaissances en matière de sauvetage de masse destiné aux conseillers des sociétés basées à terre qui sont en communication régulière avec les navires lors d'un incident.

Toutes ces mesures sont autant de pas en avant, mais ne représente qu'une partie des efforts visant à améliorer le sauvetage de masse et à sauver des vies en mer. En sa qualité de membre de la communauté des praticiens et des politiques, la Foundation for Humanitarian Action at Sea estime que ces mesures sont essentielles pour renforcer l'implication du secteur des transports maritimes, une ressource largement inexploitée dans les efforts de sauvetage de masse.

Ralph Mamiya

Directeur de recherche, Foundation for Humanitarian Action at Sea

Caroline Abu Sa'Da

Directrice exécutive, Foundation for Humanitarian Action at Sea

1. www.fhas.ch/
2. Voir la discussion du congrès d'Anvers de 1885 sur la loi commerciale internationale dans le document de I Papanicolopulu (2022) 'The Historical Origins of the Duty to Save Life at Sea under International Law' [document en anglais], *Journal of the History of International Law* 24:169-173 bit.ly/duty-save-life-sea
3. Analyse par la FHAS des données provenant du HCR. Document figurant dans les dossiers des auteurs.
4. Articles 94 et 98 de la CNUDM
5. Organisation maritime internationale, 'Communiqué de presse : Nouvelle plate-forme pour améliorer l'échange de renseignements sur le trafic illicite de migrants par mer', 6 juin 2015, bit.ly/imo-migrants-platform

Quand la peur devient une arme de dissuasion contre les demandeurs d'asile : étude de cas menée sur une île grecque

Aliya Abidi

Face au renforcement de la sécurité aux frontières et à la peur qu'il suscite, de plus en plus de demandeurs d'asile préfèrent échapper aux autorités à leur arrivée en Grèce, avec des conséquences parfois tragiques. Une ONG leur apporte son aide en établissant un climat de confiance.



Femmes locales et l'équipe internationale de Refugee Biryani & Bananas. Crédit : Refugee Biryani & Bananas

La route migratoire qui relie la Turquie à la Grèce est utilisée depuis très longtemps par de nombreuses personnes qui fuient les persécutions dans leur pays. Suite à un énorme mouvement de réfugiés qui a débuté en 2015, la Grèce et d'autres pays européens ont investi massivement pour sécuriser leurs frontières, et adopté des politiques transfrontalières terrestres et maritimes qui mettent des vies en danger. L'un des aspects les plus brutaux de ce renforcement de la sécurité aux frontières, ainsi que des détentions, enlèvements et refoulements qui

s'en sont suivis, est la peur qu'il suscite chez les demandeurs d'asile tout au long de leur voyage, mais aussi après leur arrivée, et qui les incite à se cacher des services et des autorités. Les intervenants de première ligne comme Refugee Biryani & Bananas¹ (RBB) constatent les conséquences physiques et psychologiques de ces pratiques sur les demandeurs d'asile et les membres de leur famille qui vivent dans leur pays d'origine ou dans d'autres pays, et qui tentent désespérément de localiser leurs proches.

Hausse du nombre de refoulements et de la criminalisation

Le HCR a indiqué que 54 417 personnes ont traversé la mer Égée pour atteindre diverses îles grecques en 2024². Au cours de la même année, 125 personnes ont été déclarées décédées ou disparues, même si le chiffre réel est peut-être beaucoup plus élevé. Selon des signalements de défenseurs des droits de l'homme et de journalistes³, des violations répétées des droits de l'homme ont été constatées aux frontières grecques et en mer, avec notamment un déni du droit d'asile. Dans de nombreux cas, ces violations se sont traduites par la disparition ou la récupération du corps sans vie de migrants. Ces évictions (expulsions par la force des demandeurs d'asile du territoire dans lequel ils sont arrivés) constituent un *refoulement* qui viole les droits affirmés par la Convention relative au statut des réfugiés de ne pas être renvoyés dans un pays qui présente un risque potentiel pour leur vie ou leur liberté.

Face à cette hausse de la violence frontalière, RBB ainsi que d'autres ONG qui interviennent en Grèce ont constaté une nette transformation des comportements des réfugiés et des migrants à leur arrivée. Si, en 2015, ils se présentaient volontiers aux autorités pour demander l'asile, aujourd'hui, le climat est devenu tellement hostile qu'ils craignent la police et préfèrent se réfugier dans des zones isolées. Lorsqu'on leur demande pourquoi, la grande majorité expliquent avoir peur d'être traités injustement et d'être renvoyés en Turquie par la mer ou par la terre. Cette peur, qui se fonde sur leur propre expérience ou sur celles d'autres demandeurs d'asile qui ont emprunté ces itinéraires, est en encore renforcée par l'arrestation de certains demandeurs d'asile et leur inculpation pour des délits.

Les données rapportées par les garde-côtes grecs indiquent que 228 personnes en transit ont été arrêtées par l'État grec entre les mois de janvier et de novembre 2024 et qu'elles ont été accusées de trafic illicite après avoir été identifiées comme des pilotes de bateaux ayant atteint la Grèce⁴. Très souvent, ces poursuites sont abandonnées après des mois, voire des années de détention et de procès différés, causant davantage de

préjudices aux personnes concernées. On relève également des tentatives de criminalisation de l'aide humanitaire apportée aux personnes en danger en mer et sur terre, ainsi que l'arrestation de travailleurs humanitaires et de défenseurs des droits humains qui font actuellement l'objet de procès difficiles et prolongés. Ce type de criminalisation exerce une pression constante sur les travailleurs de première ligne, qui sont victimes d'intimidations de la part des autorités et sont soumis à un contrôle minutieux dans le cadre de leur travail. Malgré l'importance de leur soutien, ces pressions ont contraint beaucoup d'entre eux à quitter les îles grecques.

Une étude de cas menée sur l'île grecque de Chios

Les réfugiés et les migrants qui arrivent sur l'île de Chios, située à proximité des côtes turques dans le nord de la mer Égée, vivent le plus souvent l'expérience décrite ici en matière d'abus, de refoulements et de craintes. Beaucoup se sentent obligés de se cacher des jours durant dans les montagnes et les forêts, sans nourriture ni eau, malgré les graves répercussions que ces manques ont sur leur santé physique et mentale. Les cas signalés à RBB au fil des ans impliquaient des familles avec des enfants et des nourrissons, des personnes âgées, des personnes handicapées et des femmes enceintes, ainsi que des hommes. On ne connaît pas le nombre exact de personnes disparues dans les montagnes et les forêts de Chios ou en mer. Certaines avaient fait l'objet de 16 expulsions avant de pouvoir arriver au Centre d'accueil et d'identification du camp de Vial à Chios pour y être enregistrées. Bien souvent, ces personnes arrivent blessées et émaciées.

Les arrivants ayant besoin d'aide sont signalés à RBB, en sa qualité d'ONG qui soutient les réfugiés, et cette dernière dépose régulièrement des demandes aux autorités pour lancer des recherches et des sauvetages de personnes perdues dans des zones isolées. Lors d'un événement particulièrement tragique, RBB a tenté de secourir trois personnes portées disparues sur l'île. Cet exemple édifiant illustre la façon dont les pratiques frontalières actuelles peuvent entraîner la disparition et la mort des migrants.

L'histoire de Huda

En juin 2022, 32 personnes sont arrivées sur l'île de Chios par la mer. Malgré le manque d'informations sur ce qui s'est réellement passé à leur arrivée, plusieurs témoins ont indiqué que 21 membres de ce groupe ont été immédiatement appréhendés et transférés vers la zone d'enregistrement des demandes d'asile, tandis que les autres se sont enfuis par peur d'être renvoyés en Turquie. Les 11 personnes qui se sont ainsi cachées comprenaient huit hommes et trois femmes, dont Huda, une Somalienne de 24 ans. Ce groupe est resté caché dans la forêt, se réfugiant toujours plus haut dans les montagnes jusqu'à ce qu'il se retrouve perdu, ne sachant plus où aller.

Ces informations ont été relayées à RBB par des proches, lesquels ont par la suite partagé des messages vocaux de ces personnes où s'exprime leur peur. Un membre masculin de ce groupe a raconté que l'état des trois femmes s'était détérioré, ce qui les avait obligées à rester sur place tandis que les hommes, ayant décidé d'aller chercher de l'aide, avaient été retrouvés par la police. Ces hommes ont indiqué à la police l'état physique de ces femmes ainsi que l'endroit où elles se trouvaient, et celle-ci leur a répondu que des recherches allaient être lancées. Selon le témoignage de l'un des hommes, ce groupe a ensuite été arrêté par la police, menotté et embarqué sur un bateau. Une agence dont on ignore le nom les a emmenés en mer et abandonnés à leur sort. Au bout du compte, ces personnes ont été retrouvés et secourus par des sauveteurs turcs.

RBB avait, quant à elle, été alertée de la présence de ces trois femmes égarées dans les forêts de montagne surplombant le village de Kardamyla, au nord-est de Chios, par une ONG basée sur une autre île, qui avait signalé leur mauvais état de santé. Différentes agences et organisations furent contactées afin de proposer un soutien à distance dans la mesure où le personnel des ONG craint de subir des poursuites en s'adressant directement aux arrivants. RBB faisait partie d'un réseau d'intervention qui a soumis des rapports sur ces personnes disparues et qui, à au moins deux reprises, a demandé de l'aide aux autorités

locales, notamment à la police, en indiquant leur dernier emplacement connu. Malgré cela, aucune tentative de sauvetage n'a été effectuée.

Malheureusement, Huda est décédée quelques jours plus tard et son corps été retrouvé dans un champ, dans le périmètre du monastère d'Agia Triada, à Kardamyla. Elle est morte de faim et de soif après s'être cachée dans la forêt pendant cinq jours. Plus tragique encore, les deux autres femmes n'ont jamais été retrouvées. Tout au long de cette période, puis pendant de nombreux mois, RBB a proposé un soutien à la famille et aux membres de la communauté de ces femmes, dont le frère de Huda, venu identifier et rapatrier son corps en Somalie pour l'y enterrer. RBB a continué de plaider afin de retrouver les deux autres Somaliennes par l'intermédiaire d'une coalition d'ONG, de journalistes, de bénévoles, de proches et d'amis de ces femmes, et de membres de la communauté somalienne. Des recherches, une enquête approfondie et une reddition de comptes relative à l'incident ont été demandées. Mais en dépit des efforts déployés par le médiateur grec, aucune tentative n'a été faite pour retrouver ces femmes ou enquêter sur cet incident.

Ce cas illustre les lourdes conséquences que les refoulements, la criminalisation et la négligence des États en matière de recherches et de sauvetage ont sur les personnes déplacées en Grèce⁵.

Confiance et soutien communautaire

L'histoire de Huda et de ses compagnes d'infortune met en lumière le type de soutien que nécessitent les demandeurs d'asile sur l'île de Chios, ainsi que la manière dont les ONG peuvent leur venir en aide. Ayant gagné la confiance des communautés de réfugiés qui possèdent une expérience vécue sur place, RBB est souvent contactée par le biais de sa ligne d'assistance pour signaler l'arrivée de personnes en détresse sur l'île. Travaillant discrètement avec un petit réseau d'organisations, de journalistes, de bénévoles et de conseillers en aide juridique, cette ONG peut lancer rapidement des interventions à distance afin d'aider ces personnes à obtenir une aide d'urgence, notamment de la nourriture

et des vêtements, et à optimiser leurs chances d'être secourues ou transférées vers des centres d'enregistrement de demandes d'asile. Ces interventions peuvent durer quelques heures ou quelques jours. Dans un climat aussi hostile, la confiance joue un rôle essentiel. Chaque ONG concernée doit par conséquent apprendre à recueillir des informations pertinentes avec sensibilité auprès de personnes effrayées et en détresse. Ces informations sont ensuite intégrées dans un rapport urgent envoyé aux organismes compétents pour les informer de l'arrivée de migrants et de réfugiés, et pour leur demander d'effectuer des opérations de recherche et de sauvetage. L'utilisation de ces canaux officiels a permis de réduire efficacement les risques de refoulement dans la mesure où toutes les personnes impliquées doivent rendre des comptes. Le cas échéant, la médiatisation de la situation sur les réseaux sociaux et par l'intermédiaire de journalistes peut également être utile, de même qu'informer les groupes de défense des droits de l'homme pour que cette publicité contribue à éviter les refoulements. Au fil des ans, la ligne d'assistance téléphonique de RBB a aidé de très nombreux arrivants à localiser le centre d'accueil de l'île et est devenue une source d'information et de soutien particulièrement fiable. Les principaux défis rencontrés concernent les cas où les services d'urgence ne parviennent pas retrouver certaines personnes et refusent d'effectuer des missions de recherche et de sauvetage supplémentaires, et les cas où le personnel humanitaire s'expose à des poursuites en s'adressant directement aux arrivants.

Dans cet environnement très sensible, RBB plaide pour un modèle d'accompagnement qui répond à l'ensemble des besoins des réfugiés et des migrants, même après l'incident qui les a mis en contact avec RBB. Ce modèle impliquerait un véritable 'accompagnement' des migrants par des organisations ou des individus, notamment pour les questions de santé et de justice sociale, afin de proposer un soutien, des ressources et des activités de plaidoyer, au lieu de proposer de simples services ponctuels. L'idée serait d'apporter des réponses souples aux besoins spécifiques de

chaque individu, en tant que partenaire réactif. Cet accompagnement permettrait de se détacher du rôle joué par le personnel externe des ONG pour se focaliser sur l'expérience vécue par la personne confrontée aux difficultés en question et sur l'expérience vécue par la communauté environnante. Les ONG travaillent souvent indépendamment des réseaux communautaires, alors que RBB a constaté que ces réseaux offrent un soutien inestimable aux personnes en détresse. Dans le cas des personnes disparues, le fait de tisser des liens avec la communauté peut fournir de précieuses informations sur les derniers lieux où ont été vues ces personnes, et offrir à leurs proches le réconfort et le soutien moral qu'ils recherchent. Les membres de la communauté contribuent aussi à l'interprétation, au partage d'informations et à la sensibilisation. En intervenant avec les personnes concernées dans une relation de confiance, RBB est partie intégrante de la réponse communautaire à la crise. L'accompagnement priorise également le respect des choix de chaque individu. Ainsi, RBB aide à recueillir les témoignages de violations de droits lorsque la personne concernée souhaite engager des poursuites judiciaires ou partager son expérience vécue pour sensibiliser l'opinion publique. Même si les témoignages individuels ne produisent pas forcément de résultats tangibles, le fait de veiller à ce que les gens disposent d'un accès à la justice leur permet de se sentir moins invisibles au sein d'un système qui les prive majoritairement de leur libre arbitre.

Recommandations

Les ONG qui, comme RBB, interviennent en première ligne, sont les premiers témoins de l'impact de la violence frontalière sur la vie des réfugiés et des migrants à leur arrivée, et ces organisations gardent souvent le contact avec les proches des victimes bien après l'incident. L'absence de réponses étatiques à l'égard des personnes disparues en Grèce et au-delà des frontières européennes crée des préjudices à long terme irréparables pour les membres de leur famille qui ne sauront peut-être jamais où ni comment leurs proches ont péri. Elle cause également un préjudice moral dévastateur pour les intervenants de première ligne qui estiment

ne pas avoir été en mesure de s'acquitter de leur devoir de diligence envers ces personnes en détresse.

Aujourd'hui, il est urgent d'intensifier les opérations de recherche et de sauvetage dans les zones frontalières, notamment lorsque des informations ont été fournies, et indépendamment du statut juridique des individus concernés. Les ONG devraient être autorisées à agir sans subir d'intimidations de la part des autorités, et les organismes de financement devraient pouvoir faire appel aux ONG de première ligne capables d'apporter une réponse à ces crises en privilégiant la prise en charge communautaire et un soutien global à toutes les personnes concernées. Enfin, la nécessité de mettre en place des observateurs des droits de l'homme le long des zones frontalières est plus pressante que jamais pour éviter les risques de refoulements illégaux et veiller à ce que ceux-ci soient observés et signalés conformément à l'obligation de redevabilité.

Aliya Abidi

*Membre bénévole du conseil d'administration,
Refugee Biriyani & Bananas*

Aliya@refugeebiriyaniabananas.org

Refugee Biriyani & Bananas est une initiative populaire dirigée par des femmes, qui réunit des bénévoles issus de communautés de réfugiés et de migrants. L'étude de cas sur laquelle s'appuie cet article a été généreusement partagée grâce aux témoignages des personnes affectées.

1. <https://refugeebiriyaniabananas.org/>
2. Operational Data Portal du HCR, Europe Sea arrivals, Greece [document en anglais] bit.ly/greece-sea-arrivals
3. Voir par exemple 'EU calls for independent inquiry into Greece "pushback" of asylum seekers' [document en anglais], *the Guardian*, 22 mai 2023 bit.ly/inquiry-greece-pushback
4. 'Sharp rise in arrests of migrant smugglers in 2024', [document en anglais] *Ekathimerini News Outlet*, 14 décembre 2024 bit.ly/migrant-smugglers-2024
5. Pour en savoir plus sur ce cas, voir : 'Asylum seekers are disappearing on Greek islands' [document en anglais], *Middle East Eye*, 22 juillet 2023 bit.ly/greece-asylum-seekers-disappearing

Naviguer en eaux troubles : les défis des opérations civiles de recherche et de sauvetage

Anna Bowen

Une opération conjointe à bord de l'*Ocean Viking* cherche à sauver des vies et à protéger les droits des personnes migrantes et réfugiées. Mais les défis réglementaires auxquels elle est confrontée mettent en lumière la nécessité de créer un environnement plus favorable à l'action humanitaire.

*Sur la rive de la mort, ton voyage s'est achevé.
Ton petit cœur, encore tendre, n'a pas tenu.
Il était rempli d'amour, débordant jusqu'au dernier souffle.
Tu es partie, ma belle, ma petite.
Ta douce voix s'est éteinte à jamais,
Laisant derrière toi un père, une mère, une sœur – perdus, errant entre mer et ciel.
Comment ton cœur si tendre a-t-il pu quitter tes proches si brusquement ?
Tu as enduré les épreuves du voyage, la cruauté des vagues – et pour quoi ?
Pour une vie digne.
Oui, tu l'as trouvée, Rahaf. Tu es désormais dans la paix éternelle.
Que ton âme repose en paix, mon amour.*

Hommage d'un père à sa fille de 7 ans, décédée lors d'une évacuation médicale d'urgence depuis l'*Ocean Viking*, en Méditerranée centrale, le 28 janvier 2025.

En janvier 2025, une famille de quatre faisait partie d'un groupe de 92 personnes secourues alors qu'elles se trouvaient à bord d'une embarcation en détresse en Méditerranée centrale, au large de Malte. Elles ont été amenées à bord du navire de recherche et de sauvetage *Ocean Viking*. Mais avant d'atteindre le point de débarquement assigné, la fille de sept ans, qui souffrait d'une affection cardiaque sous-jacente, a été victime d'un arrêt cardiaque. Après des tentatives de réanimation à bord restées vaines, l'équipe de secours a demandé son évacuation par hélicoptère vers un hôpital à Malte. Tragiquement, elle n'a pas survécu au trajet. Dans l'hommage rendu à sa fille, son père demande : « *Tu as enduré les épreuves du voyage, la cruauté des vagues – et pour quoi ?* »

Hélas, ce n'est pas le premier enfant à perdre la vie dans des circonstances évitables en mer. Et ce ne sera pas le dernier.

Un nombre alarmant de personnes continuent de mourir ou de disparaître sur ce que l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) qualifie de « route de migration connue comme la plus meurtrière au monde » : la traversée de la Méditerranée centrale entre l'Afrique du Nord et l'Italie. Depuis le lancement du « Projet Migrants Disparus » de l'OIM en 2014, plus de 31 700 décès et disparitions ont été enregistrés en Méditerranée, dont environ 24 600 en Méditerranée centrale (2 475 juste pour l'année 2024)¹. En réalité, il y en a probablement plus.

Ces chiffres comprennent des enfants, dont un grand nombre sont non accompagnés².

Les États côtiers ont l'obligation, en vertu du droit international, de fournir des services de recherche et de sauvetage (SAR), tandis que les États du pavillon des navires sont tenus de porter assistance aux personnes en détresse en mer (quels que soient leur nationalité, leur statut ou les circonstances dans lesquelles elles sont retrouvées) et de veiller à leur débarquement dans un lieu sûr³. Cependant, les décès se poursuivent et aucun mécanisme coordonné de SAR n'est actuellement en place pour prévenir les pertes en vies humaines et sauver des vies dans l'ensemble du bassin méditerranéen. Cela suggère que les cadres juridiques et opérationnels actuels ne permettent pas d'offrir une protection adéquate aux personnes en détresse ni de prévenir les décès en Méditerranée.

Dans le but de contribuer à combler les lacunes de la réponse humanitaire pour le sauvetage des personnes en détresse en mer, la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (FICR) a rejoint, en 2021, l'organisation maritime-humanitaire européenne SOS MÉDITERRANÉE à bord de son navire, l'*Ocean Viking*. Ce partenariat opérationnel agit à la fois comme une mission civile de recherche et de sauvetage (SOS MÉDITERRANÉE en assure la composante SAR) et comme un Point de services humanitaires⁴ en mer, la FICR fournissant une aide d'urgence, une protection et des services de santé aux personnes secourues en Méditerranée centrale. Pourtant, les efforts actuels de SAR et le soutien aux personnes rescapées ne suffisent pas à eux seuls. Les décès et les disparitions continueront si l'on ne s'attaque pas aux facteurs structurels qui rendent ces personnes vulnérables (et qui, en définitive, motivent leur décision de partir).

La tendance actuelle de nombreux États à privilégier la sécurisation et l'externalisation dans leur approche des migrations rend ce travail de plus en plus difficile. L'accent mis sur la sécurité des frontières, la dissuasion et la coopération avec des pays tiers pour intercepter et renvoyer les personnes migrantes semble

avoir relégué au second plan les considérations humanitaires et la protection des droits humains. Cette approche s'est également traduite par la criminalisation de l'aide humanitaire apportée aux personnes migrantes en situation irrégulière, compliquant la poursuite du travail vital mené par les organisations humanitaires.

Un environnement réglementaire complexe

Le long de la route de migration de la Méditerranée centrale, l'absence de protection pour les personnes en déplacement représente une menace grave pour leur vie ; le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme a évoqué un « mépris mortel pour les personnes en détresse »⁵. La complexité croissante du cadre réglementaire de l'UE, associée aux accords bilatéraux conclus avec des pays de transit et d'origine, accentue les risques et la vulnérabilité auxquels sont exposées les personnes en déplacement, en particulier celles qui empruntent des routes dites « irrégulières ».

Par leur action conjointe à bord de l'*Ocean Viking*, la FICR et SOS MÉDITERRANÉE ont pu constater de première main les répercussions des politiques actuelles sur les opérations de SAR et de débarquement, y compris les conséquences pour les opérations civiles de SAR et les menaces pesant sur la protection des personnes migrantes et réfugiées. Par exemple, les restrictions imposées par certains États sur les opérations de sauvetage supplémentaire⁶ – notamment la succession d'exigences pour obtenir l'autorisation d'intervenir et l'accessibilité limitée des autorités maritimes compétentes à ces moments-là – ont réduit la capacité de l'*Ocean Viking* à sauver des vies dans la zone de recherche et de sauvetage. En 2023, le navire a parcouru plus de 21 000 kilomètres supplémentaires pour atteindre 13 ports éloignés, au lieu de débarquer dans les lieux sûrs les plus proches. On estime le surcoût de carburant à environ 500 000 euros.

Par ailleurs, l'*Ocean Viking* a été confronté à plusieurs reprises à des pratiques hostiles de la part des garde-côtes, mettant en danger la sécurité de l'équipage et des personnes rescapées. Ces difficultés sont aggravées par

des exigences complexes en matière de sécurité maritime, ainsi que par des sanctions en cas de non-respect, notamment des amendes, la détention des équipages et la saisie des navires.

En février 2024, les autorités italiennes ont émis un ordre de détention administrative à l'encontre de l'*Ocean Viking*, à la suite du débarquement de 261 personnes rescapées à Brindisi. L'équipe juridique représentant SOS MÉDITERRANÉE a contesté la constitutionnalité du cadre réglementaire utilisé dans cette affaire (décret Piantedosi de 2023, décret-loi n° 1/2023⁷), alléguant que l'ordre portait atteinte aux droits fondamentaux ainsi qu'aux principes de proportionnalité et de caractère raisonnable. Le juge du tribunal de Brindisi a transmis l'affaire à la Cour constitutionnelle italienne, remettant en question la légitimité même du décret. Ce recours illustre la tension persistante entre les impératifs humanitaires et les cadres réglementaires actuels⁸.

En parallèle, l'externalisation de la gestion migratoire de l'Union européenne, illustrée par des accords avec des pays comme la Tunisie, l'Égypte ou la Mauritanie, complique davantage la situation. La mise en œuvre, en octobre 2024, du protocole Italie-Albanie en est l'exemple le plus récent⁹. Ce protocole fait l'objet de vives contestations sur les plans juridique et opérationnel, en raison de ses répercussions sur les droits humains des personnes réfugiées, demandant l'asile ou migrantes.

Le Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe a également exprimé ses préoccupations. Par ailleurs, la directive européenne sur l'aide, qui érige en infraction toute assistance à l'entrée, au transit et au séjour non autorisés d'une personne, a été utilisée pour poursuivre en justice des personnes et des organisations apportant une aide humanitaire à ces personnes migrantes.

Vers un nouveau cadre européen pour le SAR

Malgré la situation actuelle, des raisons d'espérer subsistent. Malgré la situation actuelle, des raisons d'espérer subsistent. La Commission européenne et le Parlement européen ont tous deux reconnu la nécessité de renforcer

les capacités de recherche et de sauvetage et d'améliorer la coordination entre les acteurs présents en mer.

Dans le cadre de l'appel lancé par la Commission en faveur de la mise en place d'un cadre de SAR plus structuré, fiable et pérenne, conforme aux normes européennes et internationales¹⁰, les États membres et Frontex (l'Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes) sont encouragés à renforcer les opérations de SAR proactives en déployant des navires, du matériel et du personnel en nombre suffisant le long des routes clés, afin de garantir une réponse efficace aux situations de détresse¹¹. Par ailleurs, le Parlement européen a appelé à la création d'une mission européenne de SAR complète, mise en œuvre par les autorités nationales et Frontex, afin d'assurer une approche coordonnée au sauvetage en mer. Ces appels ont été lancés parallèlement à l'adoption, en 2024, du Pacte européen sur la migration et l'asile, qui vise à instaurer un système commun de gestion des migrations et de l'asile au sein de l'Union européenne.

Ce pacte représente une occasion cruciale d'améliorer la situation, mais son efficacité à sauver des vies et à réduire les besoins humanitaires (ou, au contraire, à aggraver la situation) dépendra de la manière dont il sera mis en œuvre.

Dernières réflexions

L'opération conjointe menée par la FICR et SOS MÉDITERRANÉE à bord de l'*Ocean Viking* incarne l'impératif humanitaire de sauver des vies et de protéger les droits des personnes migrantes et réfugiées. Toutefois, les obstacles réglementaires auxquels se heurtent les opérations civiles de SAR en Méditerranée centrale montrent qu'il est urgent de créer un environnement plus favorable à une action humanitaire fondée sur des principes. Cela nécessiterait le renforcement de la coordination et de la coopération entre les États membres de l'UE, les ONG et les organisations internationales – notamment par l'adoption de protocoles de communication clairs et de procédures normalisées – afin de faciliter des opérations de SAR et des pratiques

de débarquement justes et efficaces. En parallèle, la création de voies sûres et légales pour les personnes migrantes permettrait de réduire la dépendance sur les routes maritimes dangereuses et de prévenir davantage les pertes en vies humaines en mer.

Le père de Rahaf demande : « *Tu as enduré les épreuves du voyage, la cruauté des vagues – et pour quoi ?* » La réponse est : « *Pour une vie digne.* » C'est pour Rahaf, et pour les nombreux garçons, filles, femmes et hommes qui affrontent le même sort en Méditerranée, que nous devons unir nos efforts pour renforcer la protection des personnes et leur apporter l'aide nécessaire pour sauver des vies en mer.

Anna Bowen

Coordinatrice régionale de la diplomatie humanitaire

Bureau régional de la FICR pour l'Europe

Anna.BOWEN@ifrc.org

Les opinions exprimées dans cet article sont celles de l'auteur et ne reflètent pas nécessairement celles de son employeur, de ses partenaires ou de ses collègues.

1. Le Projet Migrants Disparus de l'OIM recense les incidents impliquant des personnes migrantes, dont des personnes réfugiées et celles demandant l'asile, qui sont décédées ou ont disparu en migrant vers une destination internationale : bit.ly/iom-mediterranean
2. Depuis le lancement du partenariat de la FICR et SOS MÉDITERRANÉE en septembre 2021 (jusqu'à fin janvier 2025), environ 2 054 enfants ont été sauvés par l'*Ocean Viking*, dont 1 630 étaient non accompagnés.
3. Généralement codifié dans la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (CNUDM, 1982) et codifié de manière plus précise dans deux traités de l'OIM : la Convention internationale pour la sauvegarde de la vie humaine en mer (Convention SOLAS, 1974) et la Convention internationale sur la recherche et le sauvetage maritimes (Convention SAR, 1979).
4. bit.ly/humanitarian-service-points
5. OHCHR (2021) "Lethal Disregard": Search and rescue and the protection of migrants in the Central Mediterranean Sea [document en anglais]
6. Tous les sauvetages se font en consultation avec les autorités maritimes du pays en question. La législation italienne oblige l'*Ocean Viking* à se rendre immédiatement au « lieu sûr » nommé par ses autorités maritimes dès qu'un sauvetage a lieu. Cela signifie que le navire ne peut pas répondre à des appels de détresse supplémentaires sans permission/ autorisation expresse.
7. bit.ly/decreelaw-1-2023
8. Orav, A (2024) 'Responsibility for search and rescue of migrants in the Mediterranean' [article en anglais], European Parliamentary Research Service
9. 'Protocol between the Government of the Republic of Italy and the Council of Ministers of the Republic of Albania for the Strengthening of Cooperation in Migration Matters' [document en anglais], 2023
10. Commission européenne (2020), Recommandation 2020/1365 du 23 septembre 2020 relative à la coopération entre les États membres en ce qui concerne les opérations effectuées par des bateaux détenus ou exploités par des entités privées aux fins d'activités de recherche et de sauvetage' bit.ly/eu-recommendation-2020
11. Parlement européen (2023) La nécessité d'une action de l'Union en matière de recherche et de sauvetage en Méditerranée

De la criminalisation à la bureaucratisation : l'obstruction des États en mer

Marc Tilley

Les États s'appuient de plus en plus sur des mesures bureaucratiques pour entraver les opérations de recherche et de sauvetage, marquant ainsi une évolution dans la criminalisation de la solidarité. Cette stratégie menace l'action humanitaire, contrevient aux obligations internationales, et fait peser une charge accrue sur le transport maritime commercial.

Dans le contexte de la gouvernance migratoire et de l'assistance humanitaire, la criminalisation désigne le recours au droit pénal pour sanctionner des personnes ou des organisations venant en aide aux personnes migrantes, souvent sous des chefs d'accusation tels qu'une aide à l'entrée irrégulière ou à la migration irrégulière. Cette approche a été largement adoptée par les États pour poursuivre en justice les ONG de recherche et de sauvetage (SAR), les travailleurs humanitaires et les acteurs de la société civile engagés dans des actes de solidarité avec les personnes migrantes.

En revanche, l'« administrativisation » (également appelée bureaucratisation) désigne le recours stratégique à des mesures administratives et réglementaires pour entraver les opérations de SAR et l'assistance humanitaire, sans engager de poursuites pénales officielles. Ces mesures comprennent des exigences excessives en matière de licence, des fermetures arbitraires de certains ports, des immobilisations de navires sous prétexte d'inspections de sécurité, ainsi que des sanctions financières, autant d'éléments qui créent une insécurité opérationnelle et juridique pour les ONG. Alors que la criminalisation implique des poursuites judiciaires directes et comporte un risque d'emprisonnement, la bureaucratisation contourne les garanties juridiques du droit pénal en imposant des contraintes réglementaires indirectes, mais tout aussi obstructives, pour permettre aux États de dissuader les activités de SAR tout en évitant le contrôle juridique et les réactions publiques. Le passage de la criminalisation à la bureaucratisation représente une évolution des tactiques des États qui facilite

une répression continue des acteurs humanitaires sous un vernis de légalité. Cette évolution a des répercussions profondes tant sur le droit humanitaire que sur le secteur maritime dans son ensemble, en déléguant directement ou indirectement la gouvernance migratoire à des instances administratives, et en réduisant de fait l'accès aux droits et aux recours juridiques traditionnels prévus dans le cadre des procédures pénales.

L'évolution de la criminalisation

La criminalisation des acteurs humanitaires en Europe a été largement façonnée par deux principaux facteurs : d'une part, l'absence de solidarité européenne en matière de répartition équitable des nouvelles arrivées sur le territoire de l'Union européenne, ainsi que des ressources nécessaires pour garantir des conditions d'accueil dignes ; et d'autre part, la résurgence d'un discours anti-immigration dans les sphères politique et publique, exacerbée par la soi-disant « crise des réfugiés » de 2015. Des recherches menées par la Plateforme pour la coopération internationale pour les migrants sans-papiers (PICUM) ont mis en évidence une augmentation constante de la criminalisation des personnes apportant une aide aux personnes migrantes, en particulier depuis 2015. Entre 2015 et 2019, au moins 171 personnes dans 13 États membres de l'Union européenne ont fait l'objet de poursuites judiciaires pour des actes de solidarité, notamment pour avoir fourni de la nourriture, un hébergement ou un moyen de transport à des migrants. Ces poursuites visaient principalement les opérations de SAR dans le couloir de la Méditerranée centrale, entre l'Afrique du Nord et les États d'Europe du Sud,

où le nombre de traversées était le plus élevé durant cette période¹.

L'exemple le plus emblématique de criminalisation a eu lieu en 2017, lorsque l'affaire de la *Luventa* a illustré l'usage abusif du droit pénal pour réprimer les opérations humanitaires de recherche et de sauvetage. S'appuyant sur des éléments de preuve politisés, des irrégularités de procédure et une utilisation délibérément détournée des dispositions légales, les autorités italiennes ont accusé l'équipage du navire *Luventa* ainsi que plusieurs ONG de SAR d'avoir facilité la migration irrégulière². Après une bataille juridique de sept ans, marquée par de multiples retards liés à l'absence de preuves et à de graves irrégularités de procédure, le tribunal de Trapani a rejeté toutes les charges le 19 avril 2024³. Il s'avère que l'accusation n'avait pas correctement informé les prévenus de certaines étapes critiques de la procédure, portant atteinte à leur droit à la défense. Les audiences préliminaires sont restées fermées aux observateurs indépendants, malgré la divulgation publique de l'identité des prévenus, en violation des garanties d'un procès équitable. Le ministère italien de l'Intérieur, agissant en tant que partie civile, a présenté des allégations non fondées de traite des êtres humains, que le juge a ensuite écartées de manière informelle. L'État a également demandé des peines excessives sur la base de l'article 12 de la loi sur l'immigration, en invoquant des circonstances aggravantes ayant fortement alourdi les peines, malgré l'absence de tout profit financier ou de préjudice causé aux personnes migrantes.

Les autorités italiennes ont instrumentalisé l'article 12 et le train de mesures relatives aux passeurs de l'Union européenne⁴ pour criminaliser les efforts de SAR, en exploitant des définitions juridiques vagues et le caractère discrétionnaire de l'exemption humanitaire prévue par ce cadre afin de cibler sélectivement les personnes engagées dans les opérations de sauvetage. De par les restrictions territoriales de cette exemption, l'aide apportée avant que les personnes migrantes ne mettent le pied sur le sol italien n'est pas protégée, en dépit d'obligations claires en droit maritime international et en matière de droits humains. En procédant ainsi,

l'Italie a réussi à contourner ses obligations internationales en matière de sauvetage tout en renforçant sa politique de refoulement. Une décision en attente de la Cour de justice de l'Union européenne pourrait clarifier que l'aide humanitaire ne constitue pas un crime, mais cette affaire illustre néanmoins une tendance plus large : celle des autorités à manipuler les cadres juridiques pour réprimer l'action de la société civile⁵.

Obstruction par la voie bureaucratique

Ces dernières années, les États ont eu de plus en plus recours à des mesures administratives pour entraver les activités de SAR. Plutôt que de criminaliser directement les ONG de SAR, les gouvernements ont mis en place des exigences complexes en matière de conformité, imposé des restrictions arbitraires d'accès aux ports, et procédé à des saisies de navires sous couvert de la réglementation liée à la sécurité. Entre 2018 et 2020, l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA) a documenté plus de 50 cas de navires de SAR ayant été immobilisés, empêchés de prendre la mer ou soumis à des inspections excessives sur la base des lois maritimes nationales. Le décret Piantedosi (décret-loi n° 1/2023)⁶ en Italie, par exemple, impose aux navires des ONG de se diriger directement vers le port assigné après chaque sauvetage, ce qui limite de fait leur capacité à effectuer plusieurs opérations au cours d'une même mission, tout en les soumettant à des inspections portuaires particulièrement strictes. Si des préoccupations légitimes en matière d'environnement et de sécurité justifient un certain encadrement réglementaire, la nature discriminatoire et prolongée de ces inspections ciblant systématiquement les navires d'ONG (qui ne représentent qu'une minuscule portion du trafic maritime à destination ou en provenance de l'Italie et de Malte) révèle des motivations politiques sous-jacentes, visant clairement à réduire le temps que ces navires peuvent consacrer aux opérations de sauvetage et de débarquement des personnes migrantes.

Cette bureaucratisation de l'obstruction a eu de graves conséquences. Les obstacles juridiques et logistiques ont en effet conduit à une diminution

du nombre de navires d'ONG pouvant opérer en Méditerranée. Fin 2024, seuls quelques navires et avions de reconnaissance étaient encore actifs, contre 41 déployés au plus fort des opérations de SAR en 2018. Bon nombre de ces navires sont régulièrement bloqués dans les ports en raison de procédures administratives, tandis que d'autres ont été contraints de suspendre leurs activités en raison d'incertitudes financières et juridiques.

Parmi ces derniers figure le *Geo Barents* de MSF, dont les opérations ont pris fin en décembre 2024. MSF a attribué cette décision à la répression persistante exercée par les autorités italiennes, qui ont immobilisé le navire pendant 160 jours au cours des deux années précédentes, y compris en juin 2023, lorsque l'équipage avait été sommé de se rendre à La Spezia, dans le nord de l'Italie, pour y débarquer 13 personnes rescapées, alors que ce navire pouvait accueillir jusqu'à 600 personnes⁷. De la même manière, l'Autorité italienne de l'aviation civile a renforcé les restrictions pesant sur les missions de reconnaissance, en interdisant les vols d'avions appartenant aux ONG. Ces limitations portent gravement atteinte aux capacités de recherche aérienne, pourtant essentielles pour repérer les embarcations en détresse et coordonner une réponse rapide. Un autre exemple marquant est le procès intenté à Malte contre Claus Peter Reisch, capitaine du navire de sauvetage *Lifeline* appartenant à une ONG, à la suite du sauvetage et du débarquement de 234 personnes à Malte. L'affaire reposait sur des allégations selon lesquelles le navire aurait été incorrectement enregistré et n'aurait pas disposé des licences requises pour mener des opérations de recherche et de sauvetage. L'accusation a soutenu que le navire n'avait pas d'État du pavillon reconnu, rendant ainsi ses opérations illégales. En outre, les autorités ont invoqué l'article 4(2)(a) de la loi maltaise sur les ports et la navigation maritime, qui interdit à tout navire sans licence valide d'exercer des activités commerciales. Le tribunal a estimé que le *Lifeline* avait navigué dans les eaux territoriales maltaises sans l'autorisation nécessaire, bien qu'il effectuait des opérations humanitaires de SAR et non de transport commercial. Le fait que l'accusation se soit concentrée sur des

exigences en matière de licence, généralement applicables au transport maritime commercial, montre comment les cadres réglementaires ont été détournés pour cibler spécifiquement les ONG de SAR. Cette interprétation technique des obligations relatives à l'État du pavillon a servi de fondement pour la saisie du navire pendant plus d'un an, période durant laquelle le *Lifeline* est tombé dans un état de délabrement avancé faute d'entretien adéquat. Lorsque le capitaine Reisch a finalement été acquitté plus d'un an plus tard, son navire n'était plus considéré comme apte à la navigation, contraignant l'ONG à le vendre et à chercher un nouveau navire à un coût financier considérable. Bien qu'elles aient perdu en appel, les autorités maltaises ont atteint leur objectif punitif à l'encontre des défenseurs des droits humains en Méditerranée⁸.

Une hausse des décès et l'érosion des droits

Le retrait des navires de SAR est directement lié à une hausse des décès en mer. Selon le Projet Migrants Disparus de l'Organisation internationale pour les migrations, plus de 29 800 personnes sont mortes ou ont disparu en Méditerranée entre 2014 et mai 2024, ce qui en fait la route de migration la plus meurtrière au monde. Le lien qui existe entre la baisse des capacités de SAR et la hausse de la mortalité est frappant. Alors que les obstacles juridiques et administratifs imposés par les États ont progressivement contraint les navires de SAR à cesser leurs opérations, les taux de mortalité ont fortement augmenté, et ce malgré une nette diminution du nombre total de traversées. L'absence de navires humanitaires dédiés n'empêche pas les tentatives de traversée ; elle augmente en revanche considérablement le risque que ces personnes ne périssent avant d'atteindre un lieu sûr. Avec le recul du nombre d'ONG de SAR actives en Méditerranée, les navires commerciaux sont de plus en plus sollicités pour combler ce vide, assumant des responsabilités vitales pour lesquelles ils ne sont ni équipés ni formés. Cette situation exerce une pression considérable sur l'industrie maritime, contraignant les opérateurs et leurs équipages à gérer des dilemmes juridiques et logistiques susceptibles d'avoir des conséquences économiques importantes.

La tendance à la bureaucratisation soulève également de sérieuses inquiétudes quant à l'érosion des droits fondamentaux. La Cour de justice de l'Union européenne a statué que les inspections portuaires menées par l'État doivent être justifiées par des préoccupations claires en matière de sécurité et ne peuvent être utilisées pour entraver les activités de SAR⁹. Néanmoins, les autorités nationales continuent d'exploiter les cadres réglementaires pour freiner les opérations de sauvetage.

Des affaires récentes portées devant les tribunaux européens mettent en lumière la précarité du cadre juridique auquel sont confrontés les acteurs du SAR, alors que les autorités imposent des exigences de conformité changeantes qu'il est difficile de contester en temps réel. La bureaucratisation de l'obstruction aux opérations de SAR ne constitue pas uniquement une préoccupation humanitaire, mais un problème systémique qui affecte la sécurité maritime et la prévisibilité juridique. Puisque les États membres de l'Union européenne participent à la définition des normes juridiques mondiales, leur recours à des obstacles administratifs contre les opérations de SAR pourrait encourager des tactiques similaires ailleurs dans le monde, transformant en profondeur le cadre de l'assistance humanitaire en mer.

Marc Tilley

Conseiller indépendant en politiques et pratiques migratoires, ancien coordinateur du plaidoyer opérationnel pour le SAR et chercheur au Centre pour l'action humanitaire en mer

marctilley@hotmail.com

X : @TilleyMarc

1. EU Agency for Fundamental Rights (2024) *Search and Rescue Operations and Fundamental Rights – June 2024 Update* [document en anglais] bit.ly/sar-rights-2024
2. Crew of migrant rescue boat acquitted in Italy after seven-year ordeal, *The Guardian*, 19 avril 2024 [document en anglais] bit.ly/iuventa-acquitted
3. European Center for Constitutional and Human Rights (2023) *Legal Request Written by Francesca Cancellaro: Summary Prepared by the From Sea to Prison Project* [document en anglais] bit.ly/iuventa-constitutional-complaint
4. *En vertu du train de mesures relatives aux passeurs, toute personne qui aide sciemment un ressortissant d'un pays tiers à entrer, transiter ou séjourner sans autorisation dans l'Union européenne ou à y résider contre rémunération est passible de sanctions, sauf si cette aide est apportée pour des raisons humanitaires.* [document en anglais]. bit.ly/migrant-smuggling
5. OHCHR (2021) "Lethal Disregard": Search and rescue and the protection of migrants in the Central Mediterranean Sea bit.ly/lethal-disregard [document en anglais]
6. bit.ly/decreelaw1-2023
7. Médecins Sans Frontières, « MSF met fin aux opérations du navire Geo Barents mais s'engage à retourner en Méditerranée centrale », 13 décembre 2024.
8. Jugement du Tribunal des magistrats à Malte, L'affaire Claus Peter Reisch, capitaine du MV Lifeline (14 mai 2019) bit.ly/claus-peter-reisch-judgement
9. Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe (2021) *Un appel de détresse pour les droits de l'homme Des migrants de moins en moins protégés en Méditerranée* bit.ly/appel-detresse-droits

Traversées fatales à la frontière entre l'Afghanistan et l'Iran

Neela Hassan

Le nombre préoccupant de décès et de disparitions à la frontière entre l'Afghanistan et l'Iran pourrait être réduit grâce à une répartition plus équitable des responsabilités au niveau international, à la mise en cause de l'Iran relativement à ses politiques migratoires, ainsi qu'au renforcement de l'assistance humanitaire à la frontière.

L'Iran est une des principales destinations pour les afghans fuyant la guerre et la pauvreté, en grande partie en raison de ses frontières terrestres avec l'ouest de l'Afghanistan. Selon le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR)¹, l'Iran accueille actuellement près de 3,7 millions de personnes originaires d'Afghanistan, dont 761 000 sont des réfugiés reconnus. Les autres sont des demandeurs d'asile ou des afghans en situation irrégulière vivant dans des conditions assimilables à celles des réfugiés². La frontière entre l'Afghanistan et l'Iran est relativement perméable, et de nombreux afghans la traversent par des voies informelles en raison des difficultés à obtenir un passeport et un visa. Faute de solutions officielles accessibles, ils doivent souvent recourir à des passeurs ou se fier à des informations transmises par des personnes ayant déjà entrepris ce voyage. Pour la majorité des afghans, le passage de la frontière iranienne représente une chance d'échapper au régime des talibans et d'améliorer leur situation économique. Cependant, pour certaines personnes, cette première traversée n'est que le début d'un parcours bien plus long vers la Turquie avec l'espoir d'atteindre, à terme, les pays européens.

En traversant la frontière entre l'Afghanistan et l'Iran, les migrants afghans s'exposent à de nombreux risques et conditions difficiles, notamment la violence et la torture de la part des passeurs et de la police des frontières iranienne, des conditions climatiques extrêmement rigoureuses, des moyens de transport dangereux ainsi qu'un manque de nourriture et d'eau potable. Étant né et ayant grandi en Afghanistan, j'ai entendu très tôt des récits de

jeunes Afghans disparus après avoir migré vers l'Iran, ou de personnes qui racontaient à leur retour, des récits glaçants, comment elles avaient été abandonnées par des passeurs ou torturées par la police des frontières iranienne. Certains rapports d'organisations internationales font état de décès, de harcèlement, de fusillades et de passages à tabac de la part des autorités frontalières iraniennes⁴. Des cas de torture, de harcèlement sexuel et de vol par des passeurs ont également été rapportés.

Les réseaux de passeurs empruntent des itinéraires traversant des montagnes dangereuses et des terrains accidentés, augmentant le risque de pertes en vies humaines par accidents de la route ou violences infligées par les passeurs. Bien que le nombre exact de migrants disparus ou ayant perdu la vie à la frontière entre l'Afghanistan et l'Iran demeure incertain, les informations rapportées par les médias soulignent l'escalade de la violence et des abus subis par les migrants afghans sur place⁵. Cette escalade s'est particulièrement intensifiée depuis la prise de pouvoir des talibans en Afghanistan en 2021, ce qui a entraîné une augmentation considérable du nombre d'afghans tentant d'entrer en Iran de manière irrégulière. Un rapport d'Amnesty International révèle⁶ que pendant les premiers mois de la prise de pouvoir des talibans, entre août et décembre 2021 seulement, des travailleurs humanitaires et des médecins afghans ont documenté 59 décès et 31 blessures parmi les migrants afghans tentant de franchir la frontière vers l'Iran. En 2020, des membres du Parlement iranien ont proposé une nouvelle législation⁷ visant à imposer de lourdes peines

de prison aux personnes migrantes sans papiers et à autoriser les forces de sécurité à tirer sur les véhicules suspectés de les transporter. Bien que cette législation n'ait pas été adoptée, de nombreux rapports ont documenté des cas où la police iranienne a ouvert le feu sur des migrants afghans à la frontière.

La mort de plus de 250 migrants dans une fusillade de masse perpétrée par la police des frontières iranienne en octobre 2024 – rapportée par Haalvsh⁸, organisation iranienne de défense des droits humains – est un exemple récent parmi d'autres de violences à la frontière perpétrées par les autorités. Pour mettre en lumière l'expérience vécue des migrants afghans traversant la frontière vers l'Iran, j'ai parcouru les témoignages et récits partagés par des migrants sur cinq chaînes YouTube afghanes bien connues entre septembre 2021 et décembre 2024⁹. Ces chaînes diffusent régulièrement des reportages sur les difficultés et les réalités auxquelles est confrontée la population afghane, couvrant un large éventail de questions sociales, politiques et économiques.

Mon objectif était d'analyser comment ces migrants perçoivent leur passage de la frontière, les dangers et risques auxquels ils sont confrontés ainsi que les types de soutien et de services dont ils ont besoin en cours de route.

Difficultés et périls du passage de la frontière

De plus, l'ambassade d'Iran en Afghanistan délivre des visas à entrée unique, valables pour trois mois à partir de la date de délivrance. Les voyageurs ont la possibilité de prolonger leur séjour en Iran de 90 jours supplémentaires, ce qui leur permet de rester au total 180 jours dans le pays. Compte tenu des frais d'obtention des documents de voyage et de la durée de validité limitée du visa, la majorité des migrants tentent de franchir la frontière sans documents valides, souvent avec l'aide de passeurs. Pourtant, la réussite de cette traversée est incertaine, car ils peuvent être refoulés à la frontière ou expulsés peu après leur entrée sur le territoire.

Un migrant afghan expulsé d'Iran un mois seulement après avoir franchi la frontière, livre un témoignage glaçant sur son entrée dans le

pays par les routes empruntées par les réseaux de passeurs :

« Ils [les passeurs] vous disent que le taux de réussite du franchissement de la frontière est de 100 %. Mais une fois arrivé à la frontière, vous constatez que les routes sont en très mauvais état et qu'il y a des contrôles de police à chaque kilomètre. Une mouche ne pourrait pas franchir cette frontière, encore moins des humains. »

Un autre migrant afghan a décrit ses rencontres avec des passeurs et la police des frontières iranienne comme l'expérience la plus déchirante de sa vie :

« Quand on voit les traitements infligés par la police iranienne à la frontière, on a envie que la terre s'ouvre sous ses pieds et vous engloutisse. Ils [les passeurs] nous ont fait traverser des rivières et des déserts, que je n'aurais jamais traversé, même si on m'avait payé pour ça, mais je n'avais pas le choix. Nous étions un groupe de trente personnes. La police des frontières a commencé à nous tirer dessus. J'ai été blessé à la tête. Un de mes amis a eu des côtes cassées. »

Voici le témoignage d'un Afghan déporté, sur son arrestation et sa détention par la police des frontières iranienne :

« Les Afghans n'ont personne pour les défendre. Vous pouvez avoir un passeport et un visa valides, ils vous arrêteront et vous expulseront quand même. S'ils font cela c'est parce que nous n'avons pas de gouvernement ; nous n'avons personne sur qui compter. Ils vous passent à tabac et vous insultent. Les réfugiés afghans sont traités comme des moins que rien en Iran. »

Prévenir les décès et les disparitions

Dans un contexte de crise économique prolongée et de sanctions persistantes, la frustration du régime iranien s'est retournée de plus en plus contre les migrants afghans au cours des dernières années. Selon un rapport du Conseil norvégien pour les réfugiés¹⁰, les difficultés économiques de l'Iran se sont aggravées depuis la réimposition des sanctions américaines en 2018 et la pandémie de COVID19, entravant sa capacité à soutenir et à accueillir adéquatement les migrants afghans. De plus, le gouvernement iranien et les talibans font preuve d'un mépris

flagrant pour leurs obligations internationales en matière de droits humains, une attitude qui a été largement condamnée. La prévention des disparitions et des décès à la frontière nécessite une approche globale et coordonnée répondant non seulement aux besoins immédiats des migrants aux points de passage frontaliers, mais qui envisage également des solutions fondamentales aux niveaux local, régional et international. Actuellement, aucun organe officiel ne recense les décès ou disparitions de migrants afghans à la frontière entre l'Afghanistan et l'Iran, ni dans le régime taliban, ni dans le gouvernement iranien, ni dans aucune organisation internationale.

1. Responsabilité et réforme de l'immigration en Iran

Le caractère arbitraire des politiques d'immigration de l'Iran concernant les migrants afghans est attesté par leurs fréquentes arrestations, les traitements qu'ils reçoivent dans les centres de détention et le pouvoir exercé par la police frontalière iranienne pour empêcher les migrants sans papiers d'entrer dans le pays. En tant que signataire de la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés et de son Protocole de 1967, le gouvernement iranien est tenu de veiller à ce que ses politiques de détention et d'expulsion soient conformes aux principes énoncés dans la Convention. Le HCR devrait exhorter le gouvernement iranien à légiférer sur des politiques claires concernant la détention et l'expulsion des migrants afghans en Iran. Les cas de meurtres et de tortures de migrants afghans à la frontière exigent des enquêtes approfondies, et il est impératif que les personnes et entités impliquées rendent compte de leurs actes. Par le passé, l'ONU et d'autres organisations internationales ont condamné les fusillades massives de ressortissants afghans par la police frontalière iranienne, mais aucune enquête digne de ce nom n'a été menée.

2. Partage des responsabilités et coordination

Compte tenu de l'état des relations diplomatiques de l'Iran avec les pays occidentaux, on comprend aisément la réticence des gouvernements à travers le monde à apporter un soutien direct aux autorités iraniennes dans l'accueil des migrants

afghans. Pourtant, un recours plus efficace aux cadres juridiques et internationaux existants pourrait non seulement alléger la charge qui pèse actuellement sur l'Iran, mais aussi sauver des vies à la frontière. Pourquoi, par exemple, ne pas impliquer et soutenir d'autres pays de la région afin qu'ils proposent des voies régulières de migration aux migrants afghans ? Notons que la communauté internationale a déjà mis en place un Plan d'action global pour faire face à la crise des réfugiés syriens. La Jordanie, le Liban et la Turquie ont créé des programmes de protection temporaire, offrant aux réfugiés syriens un droit au travail, un hébergement décent et un statut juridique. De la même manière, la Directive sur la protection temporaire¹¹ a permis aux ressortissants ukrainiens d'obtenir rapidement des droits de séjour, de résidence et de travail dans de nombreux États membres de l'UE. Bien que de tels programmes ne soient pas des solutions durables par nature, un dispositif similaire pourrait offrir des voies régulières et alternatives de migration aux migrants afghans.

3. Sauver des vies grâce à l'aide humanitaire

Bien que des centaines de passages aient lieu chaque jour dans les deux sens à la frontière, seuls deux centres d'accueil, gérés par l'Organisation internationale pour les migrations, offrent actuellement des services humanitaires immédiats à l'arrivée. Ces services comprennent un hébergement temporaire, des repas chauds, un transport vers d'autres destinations et des soins médicaux. D'autres prestations, telles que le soutien en santé mentale et la sensibilisation aux risques liés aux mines, sont également proposées. Ces centres sont situés aux principaux points d'entrée le long de la frontière, dans les provinces afghanes de Herat et de Nimroz. Si la majorité des migrants afghans empruntent des itinéraires établis pour entrer en Iran, la forte présence des forces de l'ordre aux principaux postes-frontière contraint de nombreuses personnes sans papiers à choisir des passages secondaires, moins surveillés et plus dangereux. Ainsi, ces dernières années, un nombre croissant de migrants afghans sont passés par le Pakistan pour entrer en Iran. Ils traversent la frontière pakistanaise par des itinéraires illégaux dans la province de Nimroz,

puis entreprennent généralement un trajet de trois jours (dont deux à pied) pour atteindre l'Iran via la vallée de Kalagan à Saravan, ville située dans la province du Sistan-et-Baloutchistan, au sud-est du pays. En empruntant ces routes isolées et non surveillées, ils s'exposent non seulement aux violences et aux abus des passeurs ou des groupes armés, mais aussi à des conditions environnementales éprouvantes avec un accès limité aux ressources essentielles.

Face au recours croissant à ces itinéraires plus risqués, il est urgent de mettre en place des programmes offrant aux migrants des services essentiels : soins médicaux, eau, nourriture et hébergement temporaire. Dans ce contexte, la présence des organisations non gouvernementales est déterminante : elles peuvent apporter un soutien concret, mais aussi contribuer à identifier les facteurs mettant en péril la vie des migrants et à mieux quantifier les décès et les disparitions à la frontière. Depuis le retour au pouvoir des talibans en août 2021, la communauté internationale peine à élaborer une réponse adaptée à la situation en Afghanistan. L'un des enjeux majeurs est d'apporter une aide concrète aux personnes afghanes vulnérables tout en demandant des comptes aux talibans relativement à leurs actions et leurs politiques attentatoires aux droits humains. Cette tâche pourrait être facilitée en soutenant les communautés locales ainsi que les organisations à but non lucratif impartiales pour qu'elles puissent jouer un rôle central dans les opérations de sauvetage de vies humaines à la frontière. De par leurs liens étroits avec leurs communautés, les acteurs locaux sont particulièrement bien placés pour

appréhender la complexité sociale, culturelle et logistique de la région. Comme en témoignent de nombreux programmes humanitaires en cours en Afghanistan, ces acteurs peuvent collaborer avec les autorités talibanes pour mettre en œuvre leurs initiatives sans pour autant financer ni appuyer directement le régime ou ses institutions¹².

Neela Hassan

Doctorante

Université de Waterloo Canada

1. bit.ly/afghanistan-situations
2. Dans cet article, le terme 'migrant' désignera de manière générale toutes les personnes entreprenant des déplacements transfrontaliers, y compris les demandeurs d'asile, les réfugiés et les migrants pour raisons économiques.
3. 'One of the World's Largest Refugee Populations, Afghans Have Faced Increasing Restrictions in Iran' [article en anglais], *Migration Policy Institute*, 7 janvier 2025 bit.ly/mp-i-afghans-restrictions-iran
4. Y compris les organisations suivantes : European Union Agency for Asylum (2022) *Iran – Situation of Afghan Refugees* bit.ly/iran-afghans-refugees
5. Par exemple, 'Afghan migrants continue to face abuse from Iranian border guards, traffickers' [document en anglais], *Arab News*, 13th August 2022 bit.ly/afghan-abuse-iranian-guards
6. bit.ly/afghans-unlawful-returns
7. bit.ly/iran-new-refugee-bill
8. bit.ly/afghans-killed-report
9. Les chaînes YouTube sont devenues des sources de plus en plus importantes et fiables de nouvelles, d'informations et de divertissement pour la population afghane, particulièrement en raison des restrictions et interdictions importantes imposées aux médias traditionnels par le régime taliban. Les principales chaînes à partir desquelles j'ai obtenu des témoignages de première main sont : Watan Man, Kabul Fans Media, Afghan Daily et Negin Afghanistan.
10. bit.ly/nrc-iran-2024
11. bit.ly/temporary-protection-directive
12. Pour plus de détails sur la façon dont certaines organisations abordent ces questions, voir United Kingdom Humanitarian Innovation Hub (2023) *Navigating Ethical Dilemmas for Humanitarian Action in Afghanistan* [document en anglais]

La fin du jeu : tout risquer sur la route des Balkans occidentaux

Laura Lungarotti et Joanie Durocher

Les migrants qui empruntent la route des Balkans occidentaux s'exposent à une multitude de risques. L'Union européenne et ses partenaires de la région se partagent la responsabilité de protéger les personnes en situation de vulnérabilité.

Les migrants appellent cela le 'jeu'. L'objectif est simple : franchir la frontière de l'Union européenne sans se faire prendre. Depuis 2016, les autorités des Balkans occidentaux ont enregistré 959 397 traversées irrégulières de migrants, notamment des réfugiés, des demandeurs d'asile, et diverses personnes en quête d'une vie meilleure¹. Aujourd'hui, la route des Balkans occidentaux est l'un des plus utilisés par les mouvements migratoires mixtes provenant du Moyen-Orient et d'Asie du Sud (République arabe syrienne, Afghanistan, Turquie et Irak) en direction de l'Union européenne. Mais au fil du temps, le 'jeu' est devenu beaucoup plus risqué.

Depuis 2014, au moins 400 migrants ont trouvé la mort le long de la route des Balkans occidentaux. Les accidents de la route, les noyades et la violence sont les trois principales causes de ces décès². Mais le véritable bilan pourrait être bien plus lourd : selon le Comité international de la Croix-Rouge, 87 % des personnes portées disparues aux frontières méridionales de l'Europe ne sont jamais retrouvées³. La région des Balkans occidentaux compte des dizaines de tombes anonymes qui offrent très peu d'informations aux familles qui tentent de retrouver leurs proches⁴. Durant leurs déplacements dans cette région, les migrants sont exposés à de nombreux risques (climat hivernal rigoureux, environnements naturels très difficiles et présence de mines terrestres). En août 2024, 12 migrants, dont un bébé, se sont noyés après que leur bateau a chaviré dans la rivière Drina, à la frontière de la Bosnie-Herzégovine et de la Serbie.

Violence, exploitation et abus

Les migrants qui empruntent la route des Balkans occidentaux sont souvent victimes d'actes de violence, d'exploitation et d'abus. Au total, 19 % des 1 350 migrants interrogés par l'OIM en 2024 ont indiqué avoir été personnellement victimes de violence, d'exploitation ou d'abus lors de leurs voyages le long de la route de la Méditerranée orientale (l'une des voies migratoires méditerranéennes qui aboutissent principalement en Grèce, à Chypre et en Bulgarie), qui constitue le principal couloir de mouvements à travers les Balkans occidentaux et vers l'Europe du Nord et de l'Ouest⁵. Dans les Balkans occidentaux, des refoulements violents sont régulièrement signalés aux frontières par diverses organisations et divers acteurs de défense des droits de l'homme.

En Bosnie-Herzégovine, l'OIM recueille des témoignages de migrants hébergés dans des centres d'accueil temporaires, qui révèlent certaines des pratiques présumées en vigueur aux frontières. Les pratiques fréquemment mentionnées comprennent la confiscation et la destruction de documents et d'objets personnels, le refus d'accès aux demandes d'asile, la détention sans nourriture, sans eau ou sans possibilité de communiquer avec des membres de leur famille, les refoulements vers des environnements isolés ou à risque, ainsi que l'utilisation de chiens. Dans 55 % des incidents documentés, les migrants ont indiqué que les agents de la police aux frontières avait fait un usage excessif de la force.

Dans un récit particulièrement édifiant, un groupe de migrants a déclaré avoir été intercepté par deux personnes qu'ils présumaient être des

policiers accompagnés d'un chien policier. Selon ce témoignage, la police a lâché le chien qui s'est aussitôt mis à les mordre. Deux migrants ont ainsi été grièvement blessés. Le groupe a ensuite été transporté vers un autre site où d'autres 'policiers' masqués les attendaient. Au cours de cet événement traumatisant, ces migrants ont été battus, tous leurs biens leur ont été confisqués, et on les a forcés à s'allonger sur le sol pendant que les agents masqués les piétinaient. Après ce passage à tabac, on les a forcés à sauter dans une rivière pour regagner la Bosnie-Herzégovine à la nage⁶.

L'OIM a également commencé à recevoir des rapports de migrants signalant des attaques de gangs criminels qui extorquaient, volaient ou kidnappaient des migrants. Selon une enquête commanditée par l'OIM dans les Balkans occidentaux, des groupes criminels locaux, agissant pour le compte de groupes de passeurs étrangers, ont également perpétré des violences contre des migrants déplacés par des groupes de passeurs rivaux.

Le profil des personnes qui se déplacent le long de ces itinéraires revêt une autre dimension importante. En ce qui concerne spécifiquement les violences, l'exploitation et les abus subis par les migrants le long de la route de la Méditerranée orientale, qui ont été documentés par l'OIM, les principaux facteurs de risque sont l'âge (les hommes plus jeunes sont plus susceptibles d'être victimes de violences, exploitations et abus que les hommes plus âgés) et les motifs de leur départ (les personnes ayant émigré pour des 'raisons économiques' sont 60 % moins susceptibles de déclarer avoir subi des violences, exploitations et abus que celles qui ont cité d'autres raisons'). Les victimes de violences, d'exploitations et d'abus sont également plus susceptibles d'être des Afghans ayant indiqué avoir 'fui un conflit' comme principale raison de quitter leur pays, et qui présentent une vulnérabilité particulière en raison de la prédominance des réseaux de passeurs violents provenant d'Afghanistan dans les Balkans occidentaux.

Tentatives de 'fermer' la route des Balkans occidentaux

En 2023, Europol a déclaré que les réseaux de passeurs opérant dans les Balkans occidentaux faisaient partie des plus violents en Europe⁷. Des opérations de police visant à démanteler les réseaux de passeurs ont été lancées en Serbie en octobre 2023. Si ces initiatives ont effectivement perturbé les mouvements dans la région (une baisse de 66 % des enregistrements de nouveaux arrivants dans les Balkans occidentaux a été enregistrée en 2024 par rapport à 2023⁸, de plus en plus de migrants interrogés par l'OIM ont toutefois affirmé ne pas avoir été officiellement enregistrés durant leur passage le long de la route des Balkans occidentaux en 2024. Les changements survenus en Serbie ont largement contribué à déplacer les flux de migrants vers la frontière de la Bosnie-Herzégovine et de la Croatie, allongeant leurs temps de trajet et les forçant à traverser des zones plus difficiles.

Les données recueillies indiquent que les groupes de passeurs qui opéraient jusqu'alors en Serbie se sont déplacés vers d'autres itinéraires, suscitant une recrudescence notable des incidents violents impliquant des armes à feu dans les centres d'accueil de Bosnie-Herzégovine. Aujourd'hui, les migrants qui parviennent à parcourir l'ensemble de cet itinéraire sans recourir à des passeurs sont de plus en plus rares. En 2023, 11 % des 8 052 migrants interrogés par l'OIM en Bosnie-Herzégovine avaient déclaré avoir utilisé les services de passeurs ou de facilitateurs au cours de leurs voyages. Ce pourcentage est passé à 37 % en 2024. Un autre fait notable mérite d'être relevé : plus les migrants se rapprochent de l'Union européenne, plus ils sont susceptibles de faire appel à des groupes de passeurs.

Des lacunes à combler

Face à des dynamiques migratoires complexes, les autorités qui interviennent le long de la route des Balkans occidentaux se sont mobilisées pour relever des défis communs liés aux mouvements migratoires mixtes, notamment en matière d'accueil et d'hébergement des migrants. Néanmoins, les questions de sécurité demeurent prioritaires relativement à la protection et à la prévention des

disparitions et des décès le long de cet itinéraire ; de même, les ressources et les capacités investies dans les opérations de recherche et de sauvetage, d'assistance fondée sur les droits, et d'aide aux familles qui recherchent des proches disparus sont limitées.

Dans les Balkans occidentaux, la réponse migratoire reste fragmentaire et manque de perspectives stratégiques à long terme. Les défis politiques et opérationnels de la coopération au sein de cette région continuent, quant à eux, d'entraver les efforts en faveur d'une approche plus durable, favorisant les solutions pour apporter des réponses efficaces aux mouvements mixtes dans les Balkans occidentaux. Notons toutefois que les communautés locales ont montré beaucoup d'humanité et de solidarité, devenant le fer de lance des réponses mises en œuvre au sein des municipalités les plus affectées depuis l'activation de cet itinéraire.

Qu'il s'agisse de l'incapacité à renforcer la sécurité de ponts dangereux pour franchir les frontières ou de la lenteur des secours face à des situations de détresse, les récents événements offrent de nouvelles preuves de la nature ponctuelle des mécanismes mis en place pour gérer les migrations au sein de cette région. Les migrants manquent par ailleurs d'informations sur la façon d'assurer leur sécurité durant leur voyage, et de soutien lorsqu'ils ont besoin d'aide. D'un point de vue opérationnel et politique, il existe de nombreuses solutions pour combler ces lacunes.

Communication de données et d'informations pratiques

La communication d'informations fiables dans les langues appropriées, par exemple des informations sur les points d'assistance situés le long de l'itinéraire, est un aspect essentiel qui doit être sans cesse rappelé. Les informations concernant les options et les voies de migration les plus sûres (en matière d'asile, de regroupement familial et d'autres options comme le retour au pays) sont également vitales pour permettre aux migrants de prendre des décisions éclairées avant leur départ et tout au long de leur voyage. L'OIM travaille dans les Balkans occidentaux avec des partenaires locaux ainsi que d'autres organisations internationales (notamment le

HCR) pour garantir l'accès à des informations fondées sur les droits. Des séances d'information juridique et des discussions de groupe sur les droits et les risques liés à la migration irrégulière sont régulièrement organisées dans les centres d'accueil temporaires. Depuis la mort tragique d'un migrant en 2021 à cause d'une mine, près d'un millier de migrants et d'intervenants de première ligne ont participé à des séances d'information sur la sensibilisation aux mines organisées dans des centres d'accueil de Bosnie-Herzégovine. Enfin, grâce à la Displacement Tracking Matrix (Matrice de suivi des déplacements), l'OIM s'entretient avec des milliers de migrants afin de documenter leurs profils, leur expérience, leurs besoins et leurs intentions. Cette matrice, mise en place le long du couloir des Balkans occidentaux et de la Turquie, permet à l'OIM et à ses partenaires de préparer des analyses basées sur les itinéraires. Ces données ont été exceptionnellement utiles pour comprendre, réagir, voire parfois anticiper les besoins de ces personnes et les risques auxquels elles sont exposées.

Unités mobiles

En collaboration avec les autorités locales et la Croix-Rouge locale, l'OIM a mis en place des unités mobiles de secours pour veiller à ce que les migrants aient bien accès à toutes les informations ainsi qu'à l'assistance (nourriture, produits non alimentaires ou soins de santé) dont ils ont besoin le long de cet itinéraire. Ces unités permettent aussi d'améliorer les processus d'identification et d'enregistrement, et offrent des références pour bénéficier d'une assistance médicale ou d'un accueil. Dans certains contextes des Balkans occidentaux, cette assistance mobile était la seule option possible face à une situation politique et opérationnelle complexe à l'évolution rapide. Toutefois, afin d'atteindre efficacement les migrants en détresse ainsi que les personnes les plus vulnérables, il est impératif de transférer la responsabilité des organisations internationales vers les autorités locales et les partenaires locaux, parallèlement à un réseau plus large d'organisations locales capables de soutenir les personnes en déplacement dans divers types de lieux et de circonstances. Ces unités de secours mobiles et organisations locales

ont bien sûr un rôle essentiel à jouer dans la réduction des risques et des vulnérabilités des personnes en déplacement, mais elles peuvent également proposer des solutions efficaces pour surveiller et signaler les cas de violation des droits de l'homme aux frontières.

Une approche globale

Suite aux noyades tragiques d'août 2024, l'OIM a élaboré des procédures opérationnelles standard (POS) ponctuelles pour les missions de recherche et de sauvetage en Bosnie-Herzégovine. Pourtant, à ce jour, ces POS n'ont toujours pas été institutionnalisées par les autorités compétentes. Étant donné la fréquence des incidents impliquant des migrants en détresse, ce pays (comme la plupart de ses voisins dans les Balkans occidentaux) nécessite des approches globales bien organisées ainsi que des systèmes efficaces pour mener à bien les opérations de recherche et de sauvetage. Ces mesures contribueront à sauver des vies en définissant précisément les rôles et les responsabilités de chacun ainsi que les efforts de coopération nécessaires lors des incidents frontaliers, et en veillant à l'application de procédures fondées sur les droits pendant et après chaque intervention en cas d'incident. De plus, même si les autorités de la région ont renforcé leurs procédures de gestion des frontières en matière de protection, des initiatives supplémentaires sont néanmoins nécessaires pour garantir la mise en place d'approches coordonnées au niveau régional afin de lutter contre les organisations criminelles violentes et de réduire les risques qu'elles font courir aux migrants vulnérables.

Engagements politiques pour des migrations sécurisées

L'implication des autorités des Balkans occidentaux a été essentielle dans la réponse humanitaire apportée aux mouvements mixtes de cette région, mais elle a été limitée par des considérations d'ordre politique, comme la détermination des responsabilités en cas d'incidents, les mesures à prendre à long terme pour réduire les risques auxquels sont confrontés les migrants qui voyagent de manière irrégulière (y compris les plus vulnérables, comme les enfants non accompagnés et séparés de leurs familles) ou

l'adoption d'approches et de systèmes communs pour faire face à certaines situations, comme les opérations de recherches et de sauvetage transfrontalières. Pour surmonter ces obstacles, les autorités des Balkans occidentaux ont lancé des dialogues politiques lors de réunions ministérielles en 2022 et 2023. À travers la Déclaration de Skopje et le Plan d'action de Jahorina, les partenaires des Balkans occidentaux ont réaffirmé leur leadership et leur engagement à promouvoir des approches globales, durables et axées sur des solutions pour sécuriser, coordonner et régulariser les migrations. L'OIM s'engage à aider ses partenaires de la région à transposer ces engagements clés en actions concertées et concrètes.

Perspectives d'avenir

Dix ans après le début des mouvements mixtes dans cette région, les migrants demeurent exposés à des risques démesurés lorsqu'ils empruntent la route des Balkans occidentaux. Et bien que la réponse des autorités locales se soit sensiblement améliorée, des approches et des solutions structurelles devront être prises pour sécuriser, coordonner et régulariser cette migration.

La gouvernance des migrations dans les Balkans occidentaux reste un volet essentiel du processus d'adhésion de la région à l'Union européenne. Le plan d'action de l'Union européenne pour les Balkans occidentaux - qui comprend des objectifs clairs visant à renforcer la gestion des frontières, à lutter contre le trafic de migrants, à renforcer la coopération en matière de réadmission et de retour, et à harmoniser les politiques de visas - continue de donner lieu à des réformes politiques dans le cadre de la gestion des migrations.

L'Union européenne a financé la plupart des actions clés mises en œuvre dans la région depuis 2016, associant interventions vitales liées à la protection des migrants, gestion des frontières, et aide au retour, à la réintégration et à la réadmission. Les divergences de points de vue politiques sur la manière d'aborder la migration au sein de l'Union européenne envoient souvent des signaux contradictoires aux partenaires et au public, mais elles impactent aussi les priorités au sein des Balkans occidentaux. De ce fait, les

initiatives politiques pour la mise en place de systèmes efficaces de suivi des risques encourus par les migrants le long de cet itinéraire, et des conséquences des lois, des politiques et des pratiques sur les droits de l'homme des migrants ont eu des effets limités.

Le pacte sur la migration et l'asile de l'Union européenne, qui entrera en vigueur en 2026, offrira un ensemble complet d'instruments législatifs et de règles opérationnelles que devront respecter les États. Sa mise en œuvre aura un effet immédiat sur les voisins directs de l'Union européenne, y compris les pays des Balkans occidentaux. Toutes les parties prenantes observeront attentivement ce processus pour savoir si ce pacte renforcera la cohérence des systèmes de gestion des migrations de la région, s'il insistera davantage sur l'équité de traitement due à chacun et sur la nécessité d'une procédure régulière pour faire respecter les droits des migrants, afin de proposer aux personnes qui empruntent la route des Balkans occidentaux des solutions alternatives aux 'jeux' qui mettent en péril leur vie.

Laura Lungarotti

Coordinatrice des Balkans occidentaux, Bureau de pays de l'OIM avec fonctions de coordination dans les Balkans occidentaux

llungarotti@iom.int

Joanie Durocher

Responsable du soutien des programmes, Bureau de pays de l'OIM avec fonctions de coordination dans les Balkans occidentaux

jdurocher@iom.int

Les opinions exprimées dans cet article appartiennent à leurs auteurs et ne reflètent pas nécessairement celles de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM).

1. Données officielles des autorités des Balkans occidentaux, comprenant l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, le Monténégro, la Macédoine du Nord, la Serbie et le Kosovo*. Les références au Kosovo* seront entendues ici dans le sens défini par la résolution 1244 du Conseil de sécurité des Nations Unies (1999). Les références au Kosovo* seront entendues ici dans le sens défini par la résolution 1244 du Conseil de sécurité des Nations Unies (1999).
2. Projet Migrants Disparus de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) missingmigrants.iom.int/region/europe
3. ICRC (2022) Counting the Dead: *How Registered Deaths of Migrants in the Southern European Sea Border Provide Only a Glimpse of the Issue* bit.ly/counting-deaths
4. 'Nomen Nescio: Dying En Route to Europe, Buried Without a Name' [document en anglais], *Balkan Insight*, 8 décembre 2023 ; 'Border Graves Project Wins Investigative Award' [document en anglais], *Balkan Investigative Reporting Network*, 2 octobre 2024. bit.ly/border-graves-project
5. IOM (April-June 2024) 'Experiences of Violence, Exploitation and Abuse factsheet - Bosnia and Herzegovina, Montenegro and Serbia' [document en anglais] bit.ly/factsheet-vea-indicators-2024
6. Témoignage recueilli par l'OIM en mai 2024, dans un centre d'accueil temporaire situé dans la partie nord-ouest de la Bosnie-Herzégovine.
7. Europol (2024) *Tackling threats, addressing challenges: Europol's response to migrant smuggling and trafficking in human beings in 2023 and onwards* [document en anglais] DOI: 10.2813/203212 bit.ly/emsc-threats-challenges
8. 163 531 arrivées irrégulières enregistrées par les autorités des Balkans occidentaux en 2023, comparé à 55 663 en 2024.

Cartagena+40 : une occasion manquée de coopération régionale sur les routes dangereuses

Gilberto M A Rodrigues et Luiza Fernandes e Silva

En décembre 2024, les pays d'Amérique latine et des Caraïbes ont adopté une version actualisée du Processus de Carthagène, leur cadre régional de protection des réfugiés. Cependant, ce nouvel accord ne prévoit aucune mesure de coopération concrètes pour traiter le problème des routes dangereuses.



Voyage le long des voies navigables du bouchon de Darién. Crédit : © HCR/Melissa Pinel

Comme dans d'autres régions, le flux migratoire le plus important et le plus permanent des Amériques va du sud vers le nord, avec les États-Unis comme principale destination. Par conséquent, les principales routes migratoires intra-régionales partent d'Amérique du Sud, traversent le Panama et l'Amérique centrale, et vont jusqu'au Mexique, où la frontière terrestre avec les États-Unis est devenue le principal point d'entrée (régulière comme irrégulière) en Amérique du Nord. Ces routes se rejoignent dans un goulot d'étranglement entre la Colombie et

Panama : le bouchon du Darién, l'itinéraire le plus dangereux de la région.

Obstacles à la protection dans le bouchon du Darién

Le Darién est une région hostile du fait de ses caractéristiques naturelles inhospitalières et des risques pour la sécurité engendrés par la présence de gangs, de trafiquants de drogues et de groupes de guérilla. Jusqu'à récemment, seuls quelques explorateurs, chercheurs et journalistes chevronnés s'aventuraient dans le Darién. Cependant, ces dix dernières années, des

vagues de migrants de plus en plus importantes traversent cette région pour se rendre au nord, en particulier aux États-Unis. Composé à l'origine majoritairement de Cubains et de Haïtiens, ce flux comprend désormais chaque jour des milliers de migrants d'origines diverses, dont des Équatoriens, des Congolais, des Chinois, des Afghans, et de manière notable, des Vénézuéliens. Cette tendance s'est accélérée du fait de la détérioration des crises politiques et économiques dans les pays d'origine des migrants, associée à des contrôles migratoires plus stricts mis en place en Amérique centrale sous la pression des États-Unis pour réduire l'afflux de migrants, qui, en réaction, ont commencé à rechercher d'autres itinéraires.

Le trafic d'êtres humains est devenu un commerce très rentable, et des organisations criminelles, comme le puissant groupe paramilitaire Clan del Golfo (« Clan du Golf »), font payer des sommes exorbitantes aux migrants pour les aider dans cette périlleuse traversée. Ces organisations promettent un voyage d'une journée seulement, mais la réalité est bien plus dure : les traversées durent souvent jusqu'à dix jours. Les migrants endurent des marches à pied exténuantes, des nuits passées dans la jungle, des traversées en bateau risquées, la soif et la faim. Les personnes qui souffrent de problèmes de santé, de blessures ou d'épuisement sont fréquemment abandonnées par leurs guides ou leurs compagnons de voyage. Il est malheureusement fréquent de trouver des cadavres ou d'être témoin de décès le long de cet itinéraire. Le risque de violences sexuelles est tellement élevé que beaucoup de femmes ont sur elles une contraception d'urgence (pilule du lendemain).

Les mouvements migratoires le long de ces itinéraires sont extrêmement mixtes et comprennent des migrations volontaires et forcées, ce qui représente un défi important en matière de protection internationale. Le HCR et les organisations humanitaires considèrent que la crise du bouchon du Darién est une responsabilité régionale plutôt qu'un problème que ne concerne que les pays directement touchés. Cependant, les gouvernements de la région peinent à établir des coopérations

bilatérales ou des mécanismes multilatéraux pour assurer une protection internationale le long des routes migratoires dangereuses tels que le Darién. Cette inaction est largement due à l'instrumentalisation des politiques migratoires et à l'influence de la politique migratoire étasunienne. La pression exercée par plusieurs administrations étasuniennes sur les gouvernements latino-américains a notamment entravé la coopération régionale. Sur le plan bilatéral, la Colombie et le Panama privilégient leurs problèmes de sécurité intérieure par rapport à leurs obligations de protection internationale dans la région du Darién, où les institutions étatiques ont du mal à maintenir une présence constante.

Cartagena+40 et les routes dangereuses

L'Amérique latine et les Caraïbes possèdent une longue tradition de protection internationale dans le contexte des migrations forcées et de l'asile¹. La Déclaration de Carthagène de 1984 a élargi la définition du réfugié au-delà de celle de la Convention sur les réfugiés de 1951, jetant les bases d'un cadre de protection régional. En 40 ans, le Processus de Carthagène a évolué pour devenir un régime de gouvernance qui mobilise les gouvernements, les organisations internationales et la société civile. La Déclaration de San José (1994) et les Déclarations et Plans d'action de Mexico (2004) et du Brésil (2014) ont renouvelé l'engagement de la région envers la solidarité².

Le 12 décembre 2024 à Santiago, au Chili, 40 ans après la Déclaration originale, le Processus Cartagena+40 (CAR+2024) a abouti à l'adoption d'une nouvelle déclaration et d'un nouveau plan d'action visant à orienter les politiques de protection internationale de la région pour les dix prochaines années (2024-2034). Cependant, bien que le Processus CAR+40 ait permis d'actualiser et de faire avancer certains aspects relatifs à la protection internationale et à la gouvernance des migrations forcées au niveau régional, il n'est pas parvenu à mettre en place de mécanismes concrets pour traiter le problème des routes dangereuses. Dans son introduction, le Plan d'action du Chili³ reconnaît ce problème, affirmant que :

« On observe que les personnes sont exposées à des risques croissants le long des itinéraires qu'elles empruntent, comme l'extorsion, l'enlèvement, les disparitions, la mort et la violence, notamment la violence basée sur le genre, le recrutement forcé, l'exploitation et la traite des personnes. »

Le document ajoute que :

« L'impact disproportionné sur les femmes, les enfants et les adolescents, ainsi que sur les personnes en situation de vulnérabilité qui représentent une part importante de la population en déplacement, est particulièrement inquiétant. »

Malgré cette forte reconnaissance des dangers associés à certaines routes migratoires, le Processus CAR+40 n'est pas parvenu à assurer une action régionale efficace. Bien que ce document ait réaffirmé les engagements individuels des États envers la protection des réfugiés dans les pays de transit (conformément au Pacte mondial sur les réfugiés), il n'est pas allé assez loin dans la mise en place de mesures d'application concrètes.

En outre, conformément au chapitre 1(I), les États devraient « (d) Mettre en place des systèmes de suivi et d'enregistrement, notamment des systèmes biométriques... ; (e) Garantir des processus d'identification, de prise en charge, d'enregistrement et d'orientation en temps opportun... »⁴. Cependant, ces engagements se prêtent à la fois à des interprétations axées sur la sécurité et fondées sur les droits, et l'impact global du Processus CAR+40 est donc quelque peu ambigu.

Contribution des organisations de la société civile

Il est essentiel de reconnaître que les organisations de la société civile dédiées aux migrants et aux réfugiés jouent un rôle fondamental dans les efforts de protection et sont souvent les premières à intervenir pour répondre aux besoins de ceux-ci. Dans le cadre du Processus CAR+40, le Secrétariat technique a organisé trois consultations thématiques qui ont réuni non seulement des délégations gouvernementales, mais aussi d'autres acteurs importants, y compris des organisations de

réfugiés et de personnes déplacées, des organisations de la société civile, le secteur privé et des organisations internationales appartenant au système des Nations Unies.

Ces organisations ont été consultées sur cinq sujets afin d'orienter les politiques et de fournir une assistance immédiate. Dans ce contexte, deux réseaux régionaux confessionnels (Red Jesuita con Migrantes et Red Clamor) ont adopté un document formulant des recommandations dans sept domaines thématiques⁵. Outre les cinq thématiques abordées lors de la consultation, ce document souligne deux autres aspects essentiels : premièrement, l'urgence de traiter la question des couloirs migratoires où la situation est critique, c'est-à-dire « où les personnes se trouvent dans une vulnérabilité extrême et subissent des violations des droits humains en raison de politiques d'endiguement » ; et deuxièmement, les mécanismes de participation, de coopération régionale, de mise en œuvre et de suivi du Plan d'action du Chili. Le Darién est spécifiquement mentionné au point 6, en tant que couloir migratoire posant des problèmes régionaux inévitables.

Les recommandations appellent clairement à adopter une réponse régionale globale, en soulignant la nécessité de mettre en place une coopération entre les États pour : renforcer les institutions civiles plutôt que militariser les interventions ; présenter le Darién comme une partie intégrante d'une route continentale plus vaste qui implique les pays d'origine, de transit et de destination, et qui nécessite par conséquent une stratégie régionale coordonnée ; établir des couloirs humanitaires dans lesquels les institutions gouvernementales travaillent en collaboration avec les organisations internationales pour privilégier les mesures de protection aux approches axées sur la sécurité. Une stratégie régionale bien coordonnée (ancrée dans la coopération, les principes humanitaires et le soutien opérationnel) aurait pu contribuer non seulement à améliorer la protection des migrants, mais aussi à assurer une plus grande stabilité au niveau régional. En mettant en place une réelle collaboration, les États auraient pu

passer d'interventions réactives et fragmentées à un cadre proactif et cohésif pour défendre les droits humains et garantir des routes migratoires plus sûres pour tous. Ces recommandations n'ont toutefois pas été intégrées aux documents finaux du Processus CAR+40.

Une occasion manquée

Par conséquent, la Déclaration et le Plan d'action du Chili n'ont pas introduit de mesures substantielles visant à traiter le problème des routes migratoires dangereuses au moyen de mécanismes régionaux. L'approche en vigueur reste donc inchangée : le HCR continuera d'exhorter les États à prendre des mesures individuelles, tandis que les organes étatiques indépendants, tels que les institutions nationales des droits humains, les médiateurs (défenseurs publics) et les ministères publics, agissant au côté des organisations humanitaires et de défense des droits humains, s'efforceront de combler les lacunes générées par le manque de coopération entre les États.

À l'avenir, il est essentiel de continuer de plaider en faveur d'engagements régionaux concrets qui donnent la priorité à la sécurité et à la protection des personnes empruntant ces routes dangereuses.

Gilberto M A Rodrigues

Professeur associé, université fédérale de l'ABC (UFABC) ; Chercheur, CNPq Brésil (Conseil national brésilien pour le développement scientifique et technologique) ; Membre, comité académique du Processus de Quito

gilberto.rodrigues@ufabc.edu.br

www.linkedin.com/in/gilberto-m-a-rodrigues-83872829/

Luiza Fernandes e Silva

Doctorante en Sciences humaines et sociales à l'UFABC

fernandessluiza@gmail.com

www.linkedin.com/in/luizafernandess/

Les deux auteurs sont membres du réseau de chaires académiques Sergio Vieira de Mello.

1. Voir *Forced Migration Review* numéro 56, octobre 2017, 'Latin America and the Caribbean: building on a tradition of protection' [document en anglais] www.fmreview.org/latinamerica-caribbean/
2. Rodrigues GMA (2021) 'South America and The Cartagena Regime: A Comprehensive Approach to Forced Migration Responses' in Carrera S and Geddes A (Eds) *The EU pact on migration and asylum in light of the United Nations global compact on refugees: International experiences on containment and mobility and their impacts on trust and rights*, European University Institute [article en anglais] bit.ly/south-america-cartagena
3. bit.ly/chile-2024-2034-sp
4. Déclaration et plan d'action du Chili 2024-2034 [document en anglais] bit.ly/chile-2024-2034-en
5. Proposals of Faith-Based Organizations for the construction of the Chile Declaration and Plan of Action 2024-2034 (Cartagena+40), Rome, 2 juillet 2024 [document en anglais et en espagnol] bit.ly/chile-2024-2034-en bit.ly/proposals-cartagena-sp

Le sauvetage face aux fluctuations politiques en Méditerranée centrale

Eleanor Paynter

En Méditerranée centrale, les équipes de secours humanitaires qui œuvrent pour sauver des vies agissent dans le cadre de politiques qui font du sauvetage un acte coûteux et potentiellement criminel.



Le navire Humanity 1 effectuant une opération de sauvetage. Crédit : Wanda Proft / SOS Humanity

Le sauvetage face aux fluctuations politiques en Méditerranée centrale La zone de traversée de la Méditerranée centrale entre la Libye, la Tunisie, Malte et l'Italie est l'une des voies de passage les plus meurtrières au monde. En dix ans jusqu'à la fin de 2024, plus de 930 000 personnes ont tenté ce voyage¹, la plupart espérant atteindre l'UE via l'Italie et obtenir l'asile ou une protection humanitaire.

Depuis 2023, date à laquelle le ministre de l'Intérieur italien Matteo Piantadosi a pris le décret le plus restrictif du pays en matière de sauvetage, plus de 4 400 personnes ont disparu le long de cet itinéraire². Ces dangereuses traversées et ces pertes de vie sont bien documentées par l'Organisation

internationale pour les migrations et par certains collectifs activistes comme Alarm Phone qui répondent aux signaux de détresse lancés en mer, ainsi que par des articles de presse et des travaux de recherche.

Bien que les autorités italiennes et européennes soient parfaitement conscientes des risques et de la fréquence de ces traversées, leurs approches en matière de gestion des frontières mettent moins l'accent sur la recherche et le sauvetage (SAR) pour privilégier la criminalisation de la migration et du sauvetage. Le décret-loi 2023 Piantadosi (décret-loi n° 1/2023), qui vise spécifiquement les navires humanitaires, rend extrêmement difficile le

travail des équipes de sauvetage, en particulier les nouvelles dispositions suivantes :

- Les équipages ne peuvent effectuer qu'une seule opération de sauvetage avant de débarquer immédiatement les migrants dans un port sûr.
- L'exécution de ces tâches ne doit créer aucune situation dangereuse à bord.
- Les équipages doivent se charger de la collecte d'informations pour les demandes d'asile des survivants.
- Toute infraction peut entraîner des amendes pouvant aller jusqu'à 50 000 € ainsi que la saisie du navire³.

Depuis l'adoption de cette loi, les autorités italiennes ont régulièrement dirigé les navires humanitaires non pas vers le port le plus proche, mais vers des ports situés n'importe où le long de la côte italienne. Par exemple, même si le port le plus proche d'une opération de sauvetage se trouve en Sicile, le Centre de coordination du sauvetage en mer (CCSM) de Rome peut affecter un port situé dans le nord de l'Italie au débarquement.

Ce que les ONG appellent la pratique des « ports éloignés » rend la réalisation de ces missions de sauvetage désormais ponctuelles beaucoup plus longue que nécessaire, aussi bien en temps qu'en distance parcourue. Selon les équipages humanitaires, ces conséquences ne sont pas accessoires, mais stratégiques : dans un environnement politique hostile à la fois aux migrants (réfugiés, demandeurs d'asile ou autres catégories de migrants) et aux pratiques de sauvetage, l'affectation de ports éloignés mobilise toutes les ressources des équipages et expose les migrants à des risques supplémentaires, mettant à mal la faisabilité des opérations de SAR humanitaires.

Pour discuter de ces défis et de la manière dont les groupes humanitaires les affrontent, je m'appuie sur les données que m'a communiquées l'ONG SOS Humanity, qui exploite le navire de sauvetage Humanity 1 depuis 2022, et sur un entretien que m'a accordé le directeur général de SOS Humanity Till Rummenhohl en juin 2024, alors que Humanity 1 était amarré à Syracuse, en Sicile.

Changement d'approches

Le décret Piantadosi fait suite à une évolution opérée depuis dix ans dans l'approche du

gouvernement italien en matière de SAR. Les changements législatifs et les pratiques associées ont remis en question à plusieurs reprises des principes internationaux bien établis. La Convention sur le droit de la mer⁴ oblige les marins à secourir un bateau en détresse qui se situe à proximité d'eux, et à débarquer les passagers secourus dans le port sécurisé le plus proche. En 2014, l'Italie privilégiait le SAR. L'opération militaire et humanitaire Mare Nostrum du pays a secouru plus de 150 000 personnes en 12 mois, mais a pris fin face à l'insoutenabilité des coûts citée par l'Italie. Les missions ultérieures menées par l'agence européenne de gestion des frontières extérieures Frontex étaient de moindre envergure, réduisant ainsi l'importance du SAR, malgré le fait que les traversées se poursuivent en grand nombre et plusieurs travaux de recherches⁵ ayant réfuté l'idée que les navires de sauvetage agissent comme un facteur d'attraction⁵.

Les organisations humanitaires étaient déjà actives en mer, mais en 2015-16, elles ont augmenté en nombre, intervenant pour combler cette lacune au niveau des capacités de SAR. Au départ, les équipages humanitaires ont été reconnus comme un élément crucial du réseau de gens de mer aidant les personnes en détresse et coopérant avec le CCSM italien. Cependant, depuis 2016-2017, de nombreux pays de l'UE ont criminalisé la migration et le sauvetage ; en Italie, les autorités ciblent les navires exploités par des ONG par des saisies de navires, des amendes et des lois restrictives. L'Italie a également fait appel à des pays tiers dans le cadre de la détention ou du traitement des migrants. D'une importance particulière pour les sauveteurs, le protocole d'accord de 2017 avec la Libye confie aux gardes-côtes libyens la mission d'appréhender les migrants en mer et de les ramener dans des centres de détention libyens aux conditions inhumaines.

Les déclarations associées reflètent la politisation du sauvetage. Le discours politique dominant redéfinit ce qui était autrefois des collaborations en activités criminelles, soutenant des versions des faits qui présentent les équipes de sauvetage et toute personne pilotant un navire de migrants comme des passeurs facilitant une migration « illégale », plutôt que comme des personnes agissant pour prévenir les décès en mer. Les

prises sous séquestre de navires effectuées en application du décret Piantedosi alimentent ces représentations ; en vertu de cette loi, les navires exploités par des ONG remplissant des obligations internationales de sauvetage ont été détenus plus d'une douzaine de fois rien qu'en 2023.

Conséquences de la pratique des ports éloignés

Selon les données recueillies par SOS Humanity, en 2023-24, en vertu du décret Piantedosi, les 12 grands et 9 petits navires d'ONG opérant en Méditerranée centrale ont dû passer 653 jours supplémentaires et parcourir plus de 261 990 milles marins supplémentaires pour débarquer des migrants dans des ports désignés. Concrètement, cela signifie que si les autorités avaient assigné les navires à des ports plus proches, les migrants auraient débarqué et accédé plus rapidement aux procédures d'aide, d'asile et d'accueil. Les navires, à leur tour, auraient pu effectuer plus de sauvetages pendant le temps passé à traverser la Sicile et remonter la côte tyrrhénienne jusqu'à des ports aussi éloignés que Gênes, au nord.

Dans le cadre du système d'accueil italien, les nouveaux arrivants sont, en général, d'abord envoyés dans un centre de premier accueil à des fins d'identification. Ces grands centres de premier accueil ont été mis en place en 2015 aux frontières extérieures de l'UE pour prendre en charge un nombre record de migrants. Si leur demande de protection n'est pas immédiatement rejetée, ils sont envoyés dans un centre d'accueil situé dans l'une des 20 régions d'Italie, où ils séjournent en attendant une décision de protection.

Les responsables et les dirigeants politiques justifient l'attribution de ports éloignés en disant que les centres de premier accueil où les navires pourraient autrement débarquer sont pleins. Comme l'a expliqué Rummenhohl, « ils affirment qu'il s'agit d'un problème de logistique... ils ne peuvent pas toujours mettre à leur disposition le port le plus proche en Sicile, ce qui n'est pas faux en soi, il y a en effet beaucoup d'arrivées et les centres de premier accueil en Sicile se remplissent ». Toutefois, précise-t-il, les villes vers lesquelles les navires sont aujourd'hui envoyés n'ont souvent par les mêmes capacités que les centres de premier accueil, et les migrants pourraient donc devoir être transférés vers une autre région pour y être pris en charge.

L'approche des ports éloignés n'est pas approuvée à tous les niveaux.

Lorsque le décret Piantedosi a été introduit, le commissaire européen aux droits de l'homme s'est dit préoccupé par le fait que « cela risque d'entraver la fourniture d'une assistance vitale par les ONG en Méditerranée centrale et, par conséquent, pourrait être contraire aux obligations de l'Italie en matière de droits humains et de droit international »⁶. De même, Amnesty International et d'autres organisations humanitaires soutiennent que cette pratique maintient illégalement en mer les survivants des naufrages, retarde le traitement des demandes de personnes connues pour être en quête de protection, et retarde l'accès à l'aide juridique, médicale et sociale.

Les risques de l'allongement des trajets

Les migrants qui traversent la mer fuient des situations de violence ou d'extrême précarité dans leur pays d'origine et, dans de nombreux cas, ils fuient aussi, de manière plus immédiate, la violence, les menaces et l'esclavage en Libye. Lorsqu'ils montent à bord de navires bondés et généralement inaptes à naviguer, ils ont déjà besoin de soins médicaux, d'une protection juridique et souvent de conseils ou d'un soutien en matière de santé mentale pour surmonter le traumatisme qu'ils ont subi.

Le voyage par la mer aggrave ce traumatisme ; à bord de petites embarcations affrontant la violence des flots sans grandes provisions, les migrants remettent leur vie en danger dans l'espoir de se mettre en lieu sûr en Europe. Les migrants secourus présentent souvent des signes de déshydratation et d'hypothermie ainsi que des brûlures et des irritations causées par le sel et le carburant sur leur peau. Au cours des neuf premiers mois de 2024, l'équipage de Médecins sans frontières⁷ (MSF) à bord du navire de sauvetage *Geo Barents* a pris en charge 273 survivants qui présentaient des symptômes graves, dont des blessures nécessitant des soins immédiats, ou des traumatismes psychologiques, dont des flash-back. Forcer les navires de sauvetage à entreprendre des trajets plus longs retarde l'accès des migrants aux soins dont ils ont besoin et peut exacerber leurs symptômes.

Implications pour les opérations de sauvetage

Compte tenu de la pénurie de moyens plus sûrs pour atteindre l'Europe, ces traversées se poursuivent et

les sauveteurs doivent désormais tenir compte d'un nouvel ensemble de facteurs quand ils sont en mer. L'une des stratégies employées par Humanity 1 est, par exemple, de renforcer ses moyens juridiques. Rummenhohl m'a expliqué que deux avocats externes, intervenant en rotation, suivent chacune des missions du navire du début à la fin, et sont en communication quotidienne avec l'équipe à bord pour documenter et traiter la prise de décisions dans un environnement où chaque mouvement du navire est considéré comme suspect par les autorités.

Humanity 1 a adopté une approche globale du sauvetage et comprend déjà, par exemple, un coordonnateur des soins, un médecin, une sage-femme et un spécialiste de la santé mentale à bord. Son équipe inclut également un observateur des droits humains qui documente les incidents survenus pendant les opérations de sauvetage et de communication ou tout autre contact avec les autorités italiennes ou, parfois, lorsque des navires libyens menacent les navires de sauvetage. SOS Humanity collabore avec d'autres ONG pour documenter et analyser la distance parcourue, la consommation de carburant et d'autres aspects affectés par le décret Piantadosi, afin de comprendre les conséquences matérielles qu'ont les politiques de plus en plus restrictives, et d'y répondre.

Les coûts humains et matériels sont liés. L'allongement des trajets après un sauvetage implique un besoin accru de provisions de bord, notamment de la nourriture et de l'eau ainsi que des médicaments et des produits d'hygiène. Les coûts en carburant des ONG augmentent également. En 2024, Humanity 1 a passé plus de 36 jours supplémentaires en mer (si on calcule la différence de voyage entre le port le plus proche et le port éloigné assigné). Cet allongement des distances parcourues représente près de 80 000 € en frais de carburant seulement, soit des fonds qui n'ont pas contribué aux opérations de sauvetage, mais qui doivent plutôt être imputés aux retards imposés au débarquement. Cet effet est, encore une fois, stratégique. Fin 2024, MSF a retiré le *Geo Barents* de la Méditerranée centrale, affirmant que les lois et les politiques italiennes avaient rendu son travail impossible⁹.

Au-delà du sauvetage humanitaire

Ces accusations pourraient laisser penser que les États membres de l'UE ne reconnaissent

plus le droit de la mer, ou que toute opération de sauvetage risque de faire l'objet d'une action en justice. En fait, l'un des aspects essentiels souvent passés sous silence dans la couverture médiatique et le débat politique est que les groupes humanitaires n'effectuent que 10 à 20 % du total des sauvetages en Méditerranée centrale au cours d'une année donnée. Jusqu'à 80 % des sauvetages sont effectués par les autorités italiennes. En 2023, les gardes-côtes italiens ont organisé 2 123 opérations de sauvetage coordonnées et secouru 106 582 personnes. Au cours de la même année, les équipes d'ONG ont, quant à elles, secouru collectivement un peu plus de 12 500 personnes⁹.

Pourtant, les sauvetages des gardes-côtes bénéficient d'une couverture beaucoup moins importante et ne sont pas soumis aux mêmes contraintes politiques ; les navires des gardes-côtes débarquent régulièrement des migrants dans les ports du sud dotés de centres de premier accueil, par exemple. Comme l'affirme SOS Humanity, cela démontre que l'État continue de reconnaître l'obligation de porter secours. Pourtant, les sauvetages des gardes-côtes bénéficient d'une couverture beaucoup moins importante et ne sont pas soumis aux mêmes contraintes politiques ; les navires des gardes-côtes débarquent régulièrement des migrants dans les ports du sud dotés de centres de premier accueil, par exemple. Comme l'affirme SOS Humanity, cela démontre que l'État continue de reconnaître l'obligation de porter secours. Les gardes-côtes déclarent dans leur rapport annuel 2023 que :¹⁰ « fournir une assistance aux personnes en détresse en mer est une obligation juridique établie par le droit international coutumier et conventionnel.

En vertu de la Convention SAR, les pays signataires sont tenus de veiller à ce que des dispositions soient prises pour fournir les services requis en matière de recherches et de sauvetage maritimes, et de prendre des mesures urgentes afin de garantir que l'assistance nécessaire soit apportée à toute personne en danger en mer ».

De toute évidence, ce sont les changements de politique, et non l'évolution de la compréhension de l'obligation de porter secours ou du droit de demander l'asile, qui redéfinissent les dynamiques de sauvetage.

Recommandations

Le sauvetage d'un plus grand nombre de vies

en mer peut être facilité par plusieurs acteurs, notamment dans trois domaines :

Primo, les traversées maritimes dangereuses et les défis actuellement rencontrés par les sauveteurs soulignent l'urgence pour les décideurs politiques de créer et de favoriser des voies sûres et des modes d'entrée pour les personnes qui demandent l'asile en Europe. Le programme de Couloirs humanitaires¹¹ en est un exemple. Financé par l'UE et coordonné par un réseau d'organisations religieuses, ce programme a permis d'acheminer directement plus de 1 000 réfugiés vers l'Italie et la France. En outre, la réévaluation des quotas pour les visas de travail et d'études pourrait donner à davantage de personnes les moyens de rejoindre l'Europe sans avoir à entreprendre des voyages dangereux. On reconnaît généralement que les politiques qui limitent les moyens d'entrée légaux et sûrs ne dissuadent pas les personnes de franchir les frontières, mais les obligent plutôt à emprunter des routes plus dangereuses pour atteindre un lieu où elles peuvent trouver la sécurité et demander une protection.

Secundo, alors que ces traversées périlleuses se poursuivent, la Commission européenne devrait insister sur un retour à un modèle de SAR fondé sur la collaboration. Repenser le SAR comme un réseau de partenaires coopérant permettrait de faciliter les secours, de respecter le droit international et de garantir aux personnes qui risquent leur vie durant leur trajet en quête de protection les meilleures chances d'atteindre un lieu sûr et d'exercer leur droit de demander l'asile. Si la décriminalisation des sauvetages et la levée des restrictions imposées aux équipes humanitaires ne permettraient pas d'empêcher chaque décès en mer ni d'éviter que des personnes aient à entreprendre des traversées dangereuses, elles permettraient toutefois de sauver un plus grand nombre de vies.

Tertio, la couverture médiatique des traversées en Méditerranée devrait mettre en avant les réalités du sauvetage. L'attention portée aux équipes humanitaires alimente l'idée que les efforts de sauvetage et d'aide humanitaire posent un problème et favorise la confusion entre sauvetage et trafic, version des faits que le personnel politique en Italie et dans toute l'Union européenne a adoptée pour

justifier la fermeture des frontières et empêcher les secours humanitaires. Plutôt que de se concentrer exclusivement sur les navires exploités par des ONG, les journalistes devraient insister sur le contexte plus large dans lequel les gardes-côtes italiens secourent régulièrement des personnes en détresse et, dans le même temps, respectent les mêmes lois internationales que celles qui sont remises en cause par le ciblage des missions exploitées par des ONG. Une modification des narratifs sur les opérations de sauvetage peut, à son tour, contribuer à transformer d'autres discours problématiques qui présentent les migrants comme des criminels potentiels, des passeurs ou des victimes impuissantes de la traite d'êtres humains.

Les défis auxquels est aujourd'hui confronté le sauvetage humanitaire illustrent la façon dont les politiques affectent la réalité matérielle des traversées et du sauvetage en mer, ainsi que la politisation du RAS. Plaider en faveur de voyages plus sûrs et du sauvetage de vies exige d'affronter ces deux problèmes.

Eleanor Paynter

Maître de conférences stagiaire d'italien, d'études sur les migrations et les médias mondiaux, Université de l'Oregon.

epaynter@uoregon.edu

BlueSky : [@eleanorbpaynter.net](https://bsky.app/profile/@eleanorbpaynter.net)

Je tiens à remercier les membres de l'équipe de SOS Humanity pour leur collaboration et leur dialogue continu, qui ont éclairé cet article.

1. Operational Data Portal du HCR, Europe Sea arrivals, Italy [document en anglais] bit.ly/europe-arrivals-italy Ce compte exclut les arrestations effectuées par les gardes-côtes libyens.
2. Projet Migrants Disparus de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), bit.ly/iom-mediterranean
3. bit.ly/decrete-law-1-2023
4. <https://bit.ly/droit-mer-océan>
5. bit.ly/sea-rescue-ngo
6. bit.ly/sea-rescue-ngo
6. « Le gouvernement italien devrait envisager d'abroger ce décret-loi, qui risque d'entraver les opérations de recherche et de sauvetage des ONG en mer », lettre de la commissaire européenne aux droits de l'homme Dunja Mijatović au ministre italien de l'Intérieur Matteo Piantedosi, 26 janvier 2023 bit.ly/décret-loi-recherche-sauvetage-ONG
7. bit.ly/eu-inaction-mediterranean
9. Ces chiffres n'incluent pas les arrivées autonomes, par des bateaux arrivant directement en Italie.
10. bit.ly/rapporto-annuale-2023
11. bit.ly/couloir-humanitaire-refugiés

À bord de l'*Ocean Viking* : sécurité, dignité et protection

Matilde Moro et Jordi Cortes Espasa

Les activités de protection menées à bord de l'*Ocean Viking* répondent à un large éventail de besoins. Fondées sur une approche axée sur les personnes rescapées, elles visent à promouvoir la sécurité, la dignité et l'humanité.

Pour de nombreuses personnes, prendre la mer à bord d'embarcations précaires et dangereuses représente un dernier recours pour fuir des violences physiques et psychologiques et de graves violations de leurs droits humains, tant dans leur pays d'origine que dans les pays de transit. À bord de l'*Ocean Viking*, un navire de recherche et de sauvetage (SAR) opéré par SOS MÉDITERRANÉE et la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (FICR) en Méditerranée centrale, les activités de protection¹ jouent un rôle central pour répondre aux besoins immédiats des personnes rescapées et leur fournir un soutien ainsi que des informations essentielles.

L'opération *Ocean Viking* agit comme un Point de services humanitaires (PSH)² en mer, et est un élément essentiel du Programme mondial de la FICR sur la migration basée sur les itinéraires. Ce programme s'étend sur plusieurs pays le long des routes migratoires clés où les Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge déploient des PSH sûrs et neutres pour offrir une aide humanitaire essentielle aux personnes en déplacement.

À bord de l'*Ocean Viking*, l'équipe de protection (composée d'une personne responsable d'équipe, d'une personne déléguée à la protection et d'une personne médiatrice culturelle) est déployée par les Sociétés nationales à partir d'un vivier de professionnels expérimentés dans les domaines de la migration et de la protection. Cette collaboration étroite renforce non seulement les capacités de réponse mondiale de la FICR, mais aussi son approche unifiée en matière de migration et de protection.

Avant leur départ vers la zone d'intervention, les membres de l'équipe suivent une formation sur diverses problématiques de protection afin de se préparer à leur mission auprès des personnes rescapées. Cette formation comprend également des scénarios inspirés de situations réelles vécues par le passé, afin d'éviter des circonstances dangereuses ou compromettantes, tant pour les membres de l'équipe que pour les personnes rescapées.

Accueil à bord

Dans l'immédiat d'un sauvetage, les équipes médicales et de protection identifient les personnes qui présentent des problèmes de santé graves. Celles-ci sont prises en charge en priorité jusqu'à la stabilisation de leur état. Les cas médicaux non urgents sont traités ultérieurement, de manière individuelle et confidentielle.

Peu après l'arrivée des personnes rescapées à bord, un processus d'enregistrement est lancé. Cette étape est essentielle car elle permet à l'équipe de protection de mieux comprendre le profil des personnes à bord et d'identifier leurs éventuels besoins. Les rescapés sont interrogés sur leur pays d'origine, leur âge, leur genre et les liens familiaux qu'ils entretiennent avec d'autres personnes à bord. Des informations sur les handicaps visibles et les grossesses sont également recueillies afin d'assurer un suivi adapté. Chaque personne rescapée reçoit un bracelet numéroté correspondant aux données recueillies lors de l'enregistrement, pour garantir la confidentialité et la protection de ses informations personnelles. Des bracelets de couleur sont également utilisés pour signaler certains niveaux de vulnérabilité ou des problèmes médicaux.

Le discours de bienvenue est l'un des moments clés, car il transmet des informations importantes sur la vie à bord de l'*Ocean Viking*, notamment les consignes de sécurité, et présente les différentes équipes ainsi que leurs rôles. C'est aussi l'occasion pour l'équipe de protection de rencontrer les personnes rescapées dans un contexte plus détendu, et un premier moment de participation active pour les personnes rescapées qui peuvent contribuer à la diffusion des informations auprès d'autres personnes parlant différentes langues ou différents dialectes. Cette implication dans la vie à bord s'inscrit dans l'approche axée sur les personnes rescapées, en favorisant la dignité, l'autonomisation et une participation véritable.

L'équipe de protection communique le nom du port d'Italie désigné par les autorités pour le débarquement dès que celui-ci est connu. Cela peut se produire juste après le sauvetage ou quelques heures plus tard, ce qui contraste avec les périodes de blocage passées, où les ports n'étaient souvent pas attribués pendant de longues durées. Cette communication permet de rassurer les personnes rescapées, dont beaucoup redoutent d'être renvoyées vers des lieux dangereux.

Une dignité renforcée

À la suite de l'enregistrement, chaque personne rescapée reçoit une couverture et une trousse de bienvenue comprenant des vêtements et des sous-vêtements neufs, une serviette de toilette, une brosse à dents et du dentifrice, une bouteille d'eau potable et des aliments riches en calories et en protéines. Les personnes rescapées souffrent souvent de déshydratation sévère et de faim, n'ayant pas eu accès à de la nourriture ni à de l'eau potable pendant plusieurs jours. En raison des conditions extrêmes en mer et de l'état précaire des embarcations, les fuites de carburant sont fréquentes. Leurs vêtements sont souvent imbibés d'essence et d'eau salée, une combinaison qui peut provoquer des brûlures graves. Par ailleurs, l'odeur forte du carburant peut entraîner des maux de tête, des nausées, des vertiges ou une irritation des voies respiratoires. Il est donc essentiel, du point de vue de la santé, de retirer ces vêtements et de se laver soigneusement. Par ailleurs, la fourniture de vêtements secs et

de produits d'hygiène, et l'accès à des sanitaires contribue également à préserver la dignité des personnes rescapées.

Informations sur la procédure d'asile

Il est difficile de prévoir ce qui attend les personnes rescapées après leur débarquement en Italie. Cette incertitude a souvent de fortes répercussions sur leur bien-être psychologique. En effet, l'une des questions les plus fréquemment posées est : « Que va-t-il m'arriver quand j'arriverai en Italie ? » Il est essentiel de fournir des informations sur les procédures d'asile en Europe et en Italie, sur les droits et les devoirs des demandeurs d'asile, ainsi que sur les systèmes d'accueil, pour permettre aux personnes rescapées de disposer des éléments nécessaires pour prendre des décisions éclairées une fois débarquées. Les séances d'information sur la protection internationale (organisées en tenant compte de la situation particulière de chacun et dans la langue des personnes concernées) offrent un espace d'échange sur le cadre juridique souvent complexe qui régit les migrations. Elles contribuent aussi à réduire le stress et l'anxiété liés à l'incertitude, et permettent à l'équipe d'identifier d'éventuels besoins spécifiques.

Sensibilisation à la violence sexuelle, à la torture et à la traite des êtres humains

La violence sexuelle, la torture et la traite des êtres humains sont des pratiques largement répandues dans les centres de détention où les personnes peuvent avoir été retenues durant leur parcours. Les témoignages recueillis à bord de l'*Ocean Viking* ainsi que de nombreux rapports (notamment du HCDH³ et d'Amnesty International⁴ [documents en anglais]) ont mis en lumière ces formes brutales de coercition et de punition. Les personnes rescapées peinent souvent à parler de ces expériences, car elles souffrent de honte, d'un manque de confiance et de traumatismes profonds. L'équipe de protection organise des séances de sensibilisation sur la violence sexuelle et la torture, afin d'informer les personnes rescapées des conséquences physiques et psychologiques que ces abus peuvent avoir sur elles. Ces séances viennent compléter le travail mené par les équipes de protection et médicales, qui soignent les blessures physiques et proposent

un soutien psychosocial. Une attention particulière est accordée à la création d'un environnement de confiance, dans lequel chaque personne rescapée peut prendre des décisions sur les étapes à venir de son parcours de rétablissement. L'équipe de protection informe également les personnes rescapées sur les services spécialisés disponibles à terre, notamment la prise en charge par des organisations accompagnant les personnes ayant survécu à des violences sexuelles, à des actes de torture ou à la traite des êtres humains, ainsi que d'autres services de santé mentale et de soutien psychosocial.

Rétablissement des liens familiaux

Après plusieurs jours passés en mer dans une incertitude constante, la possibilité de communiquer avec leurs proches est essentielle au bien-être mental des personnes rescapées, mais aussi à celui de leurs familles. Le service Salamat⁵, mis en place en collaboration avec le Comité international de la Croix-Rouge (CICR), permet aux personnes de prévenir leurs proches qu'elles sont vivantes, en sécurité, et en route vers un port sûr en Italie. L'équipe recueille de manière confidentielle les coordonnées des familles, qui sont transmises via un système sécurisé aux collègues du CICR. Grâce au soutien des Sociétés nationales dans les pays concernés, un message « sain et sauf » est alors délivré aux familles. Le service Salamat fonctionne dans les deux sens et les retours d'information reçus par téléphone sont également transmis aux personnes rescapées. Le soulagement exprimé lorsque la transmission du message est confirmée est un moment particulièrement fort, qui témoigne de l'impact profond qu'a la séparation familiale sur la vie des personnes en déplacement. Les familles qui reçoivent l'appel expriment également un profond soulagement. Par ailleurs, grâce au programme de Rétablissement des liens familiaux⁶, les personnes rescapées peuvent signaler la disparition de membres de leur famille restés derrière elles ou perdus de vue, notamment celles et ceux censés être déjà en sécurité en Italie.

Assurer la continuité des soins

Dans le cadre des activités de protection, ainsi que lors d'autres interactions avec les personnes rescapées (entretiens individuels, consultations

médicales, activités récréatives, etc.), l'équipe de protection et les autres membres de l'équipage sont attentifs aux signes de vulnérabilité. Outre les éléments que la personne choisit de partager avec l'équipe, il y a des signes (certains comportements, réactions ou expressions de la part des personnes rescapées) qui peuvent alerter l'équipe sur la nécessité d'un soutien plus approfondi. Bien que toute révélation doive venir de la personne concernée, l'observation fait néanmoins partie intégrante du travail de l'équipe de protection. Cependant, il est également essentiel d'informer les personnes rescapées des limites des services disponibles à bord comme de ceux accessibles à terre.

En cas de situation de vulnérabilité, il est primordial de respecter les normes les plus strictes en matière de confidentialité et d'obtenir le consentement éclairé de la personne avant toute décision prise. Il est essentiel de préserver l'intégrité des personnes rescapées et de les associer à chaque étape du processus pour éviter tout préjudice supplémentaire. Cela constitue une première étape vers leur rétablissement après les traumatismes subis.

Avant le débarquement, l'équipe remet aux personnes rescapées ayant révélé une vulnérabilité spécifique et ayant consenti à être orientées à terre un formulaire de « gestion de l'information ». Ce document personnel, qui n'a aucune valeur juridique, récapitule la vulnérabilité identifiée ainsi que tout besoin associé pouvant nécessiter un suivi. Il peut servir de première déclaration auprès d'un acteur humanitaire, évitant ainsi à la personne d'avoir à répéter son histoire depuis le début ; l'utilisation de ce document est entièrement laissée à l'appréciation de la personne concernée. Pour garantir la continuité des soins après le débarquement, l'orientation vers des prestataires de services à terre, les autorités ou d'autres organisations humanitaires internationales compétentes fait partie intégrante de l'opération. Elle est essentielle pour préserver la dignité et le bien-être des personnes rescapées.

Santé mentale et soutien psychosocial

Les personnes rescapées sont confrontées à de nombreux défis tout au long de leur parcours : séparation familiale, perte de moyens de

subsistance, violences, hostilité institutionnelle, discriminations. Elles peuvent aussi éprouver une méfiance vis-à-vis des autorités ou d'autres acteurs. Toutes ces épreuves entraînent des situations complexes sur le plan de la santé mentale, qui nécessitent souvent un soutien psychosocial et des services spécialisés.

Les membres de l'équipe de protection à bord se concentrent sur la prestation de premiers secours psychologiques et l'amélioration du bien-être psychosocial des personnes rescapées, afin de les aider à faire face au stress et de prévenir le développement de troubles mentaux plus graves. L'objectif est de renforcer leur résilience grâce à des outils qu'elles pourront mobiliser dans leur vie quotidienne après le débarquement. À travers des activités récréatives et de mobilisation communautaire, l'équipe de protection s'attache à activer et à maintenir les réseaux sociaux et le soutien entre pairs, à renforcer les compétences essentielles, et à promouvoir le bien-être par une bonne santé physique. Ces activités sont le plus souvent menées en groupe pour favoriser le sentiment d'appartenance et de communauté. Les activités de bien-être psychosocial contribuent également à instaurer la confiance entre les personnes rescapées et l'équipe de protection.

Défis et perspectives

La protection à bord d'un navire de recherche et de sauvetage nécessite une évaluation continue et de grandes capacités d'adaptation face à des situations susceptibles d'évoluer très rapidement. Cela comprend des conditions météorologiques imprévues ainsi qu'un manque de contrôle sur le comportement d'autres acteurs en mer, qui peut exiger une réaction.

Par ailleurs, l'équipe ne connaît jamais à l'avance l'état physique et mental des personnes rescapées, ce qui complique les capacités de l'équipage à répondre efficacement à leurs besoins urgents. Les ressources disponibles à bord sont également limitées. De plus, le temps passé avec les personnes rescapées peut être

court, ce qui complique l'établissement d'un lien de confiance suffisant pour leur permettre de se sentir assez à l'aise afin de partager leur vécu.

Toute situation inhabituelle ou inattendue rencontrée à bord devient une occasion d'apprentissage, permettant d'améliorer les services et les mécanismes de réponse. Ainsi, l'imprévisibilité se transforme en outil utile d'apprentissage et d'amélioration des protocoles opérationnels.

La poursuite des activités de SAR en Méditerranée centrale et le traitement humain et digne des personnes rescapées sont essentiels et représentent, selon nous, un impératif moral. Il est indispensable de continuer à en tirer des leçons et à adapter nos approches pour rendre nos actions plus efficaces dans la protection des vies humaines et la réponse aux besoins humanitaires en mer.

Matilde Moro

Chargée de soutien aux opérations en mer pour les Points de services humanitaires, Bureau régional de la FICR pour l'Europe, Budapest

matilde.moro@ifrc.org

Jordi Cortes Espasa

Responsable principal de la protection, du genre et de l'inclusion, et ancien chef d'équipe de protection à bord de l'Ocean Viking, Bureau régional de la FICR pour l'Europe, Budapest

jordi.cortes@ifrc.org

Les opinions exprimées dans cet article sont celles des auteurs et ne reflètent pas nécessairement celles de leur employeur, de leurs partenaires ou de leurs collègues.

1. Voir CICR/FICR (2024) Résolution. La protection au sein du Mouvement : renforcer notre impact collectif pour mieux protéger les personnes p.1 bit.ly/migration-protection-personnes
2. bit.ly/points-services-humanitaires
3. bit.ly/libya-un-experts-alarmed
4. bit.ly/amnesty-libya-violations
5. bit.ly/rescued-sea
6. bit.ly/migration-famille-communication

Séparation des enfants : causes, impacts et stratégies d'atténuation

Magdalena Arias Cubas, Sanjana Bhardwaj, Simon Robins et Jill Stockwell

La sécurité, le bien-être et la dignité des enfants migrants non accompagnés ou séparés de leur famille sont particulièrement menacés. Pourtant, peu de gens ont conscience des dangers spécifiques auxquels ils sont confrontés, des raisons de leur séparation ou de la façon dont on pourrait réduire ces risques.



Collecte de données dans le cadre du Projet Migrants Disparus. Crédit : Cruz Roja Colombiana 2024

Si la séparation peut être intentionnelle dans le cadre des voyages migratoires, la séparation involontaire peut considérablement augmenter la vulnérabilité des enfants face à un large éventail de risques. Le Comité international de la Croix-Rouge (CICR), le Laboratoire mondial des migrations de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge ainsi que plusieurs Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Sociétés nationales) mènent actuellement des recherches qualitatives sur les séparations et les disparitions dans 19 pays d'Afrique, des Amériques

et d'Europe. Cet article présente les premiers résultats de données collectées auprès d'enfants migrants et de jeunes migrants adultes, parmi lesquels figurent des réfugiés et des demandeurs d'asile, en situation de vulnérabilité en Europe. Les enfants migrants qui se retrouvent séparés de leur famille ou qui voyagent seuls sont plus exposés aux maladies, aux blessures, aux violences (dont des violences et abus sexuels), à la traite d'êtres humains et à l'exploitation, et au risque de disparition¹. Incapables d'assurer leurs besoins essentiels, ces enfants peuvent être

particulièrement vulnérables et vite se retrouver piégés dans des mécanismes d'adaptation dangereux comme le travail des enfants, les actes sexuels de survie ou le mariage d'enfants².

La séparation comme stratégie

Comme on l'expliquera ci-dessous, il existe plusieurs formes de séparation. La séparation familiale peut être un choix délibéré de 'migration par étapes' où des membres de la famille effectuent une première migration avant d'être suivis par d'autres³. Si tous les types de séparation peuvent accroître les risques auxquels sont confrontés les enfants pendant la migration, les séparations délibérées permettent néanmoins aux familles de prendre certaines précautions, en veillant, par exemple, à ce que leurs enfants soient accompagnés par des personnes qu'elles connaissent.

En revanche, lorsque la séparation est inattendue, la vulnérabilité des enfants peut considérablement augmenter. Les données montrent, par exemple, que les migrants qui se déplacent avec une famille nombreuse ont plus de mal à éviter le risque de séparation avec leurs enfants. Dans d'autres cas, les enfants fuient des abus approuvés par les membres de leur famille (comme le mariage d'enfants), et doivent voyager seuls, bien souvent sans aucun contact avec leur famille. Parfois, leur famille les encourage à partir pour éviter un recrutement forcé ou des violences. Dans d'autres cas, les enfants partent seuls sans la permission de leurs parents.

Séparations causées par les passeurs

Les données permettent de mieux comprendre les circonstances dans lesquelles les enfants et les jeunes adultes voyagent sans leur famille en traversant la Méditerranée et l'Europe. Face au manque de routes de migration et d'asile sûrs et légaux, la dépendance des migrants vis-à-vis des passeurs accroît toute une série de risques, dont la séparation involontaire des familles. Lorsque les passeurs placent des personnes sur des navires ou des véhicules pour effectuer un voyage, ils séparent parfois les membres d'une famille en fonction de leur genre ou de leur âge, isolant ainsi les pères de leurs enfants, et les frères de leurs sœurs. Un informateur clé a ainsi indiqué :

« [Je me souviens du cas de deux] *enfants non accompagnés qui avaient fui l'Afghanistan ensemble pour obtenir l'asile en Europe... Les passeurs avaient forcé l'aîné à se séparer du cadet... et il recherchait son petit frère... Malheureusement, il a fini par apprendre que ce petit frère était décédé... C'est quelque chose qui arrive très, très souvent.* »

Dans un contexte où le risque de traite d'êtres humains et de violences sexuelles est particulièrement élevé chez les enfants, et notamment chez les filles, l'utilisation de bateaux et de véhicules peut également permettre d'isoler délibérément des cibles potentielles. Les données montrent, par exemple, un cas d'enfant enlevé à sa mère lorsque celle-ci a refusé d'avoir des rapports sexuels avec des passeurs. Aujourd'hui, cet enfant est toujours porté disparu.

Séparations causées par des problèmes de santé et des actes de violence

La migration irrégulière devient de plus en plus risquée et difficile, particulièrement pour les enfants et les personnes fragiles. La maladie, la fatigue ou la grossesse peuvent entraîner la séparation des familles lorsque les migrants n'ont pas d'autre choix que de sacrifier l'unité familiale pour permettre à un ou à plusieurs membres de la famille de poursuivre leur voyage. Un migrant a ainsi expliqué :

« *Pendant le processus de migration dans les forêts, par exemple, si un enfant est fatigué ou si quelqu'un est fatigué et que cette personne s'assoit pour se reposer un peu, les autres ne l'attendent pas, ils continuent leur chemin. Certains membres de la famille suivent les autres parce que s'ils s'arrêtent ou s'ils reviennent sur leurs pas pour retrouver cette personne, ils se perdront aussi...* »

De nombreux voyages impliquent également de quitter ou de traverser des zones de conflit ou des contextes dangereux où la séparation est un risque omniprésent. C'est ce que montre le cas d'une mère dont les deux enfants ont disparu durant leur voyage suite à une explosion et une fusillade.

Séparations aux frontières

Lorsque des groupes de migrants cherchent à franchir des frontières (y compris en Europe), les mesures, réelles ou perçues, prises par les autorités, comme le recours à la force ou à la détention (en séparant les membres de la famille en fonction de leur genre ou de leur âge), peuvent créer de la panique et de la confusion et pousser les migrants à se disperser rapidement, un autre facteur de séparation des familles. Il a en effet été prouvé que les refoulements aux frontières (terrestres et maritimes) peuvent donner lieu à des séparations alors que les migrants tentent d'échapper aux autorités⁴. Le fait que les enfants ne peuvent pas fuir la police aussi vite que les adultes augmente les risques de séparation familiale dans ce type de situations.

Lorsque des familles sont arrêtées par les autorités à une frontière ou ailleurs, elles peuvent faire l'objet d'expulsions ou de détentions séparées. Un informateur clé a ainsi indiqué :

Des migrants ont raconté que, parfois, certains parents se séparent volontairement de leurs enfants juste avant de tenter de franchir une frontière terrestre en se disant que les enfants auront plus de chances d'être autorisés à rester dans le pays s'ils voyagent seuls.

Téléphones portables et perte de contact

Les téléphones portables sont un outil de planification, de navigation et de documentation essentiel car ils permettent de garder le contact avec la famille, les amis, les passeurs et les personnes qui aident les migrants tout au long du voyage⁵. La perte d'un téléphone suite à un vol ou à sa confiscation par les autorités ou par d'autres personnes entraîne des risques considérables. Dans ce genre de cas, il est essentiel de pouvoir rétablir le contact par d'autres moyens. Comme l'a fait remarquer un migrant :

« Parce que si vous prenez cet itinéraire, vous ferez à coup sûr voler votre téléphone, votre argent et tous les papiers que vous avez. Donc en mémorisant le numéro de téléphone d'un ou deux membres de votre famille dès que vous le pouvez, vous aurez la possibilité de les joindre ».

Prévenir la séparation des enfants

Cette étude présente également un aperçu des stratégies et des approches qui sont déjà, ou qui pourraient être, utilisées pour atténuer certains de ces risques.

Sensibilisation et informations sur le risque de perte de contact

L'étude montre que beaucoup d'enfants ont une compréhension limitée des difficultés auxquels ils peuvent être confrontés. Selon les informateurs clés, il est essentiel de dissiper le mythe selon lequel ces voyages seraient faciles ou relativement sûrs. Cette sensibilisation pourrait commencer dans les pays d'origine, non pas pour dissuader les gens de migrer, mais pour les aider à le faire de la manière la plus sûre possible, en veillant notamment à ce qu'ils aient les moyens de garder le contact avec leurs familles, grâce à des informations et des services adaptés. Par exemple, les Sociétés nationales proposent des points de service humanitaire⁶ le long des routes de migration pour permettre aux migrants, quel que soit leur statut, d'accéder à des informations fiables et précises dans différentes langues, ainsi qu'à des services de rétablissement des liens familiaux leur permettant de retrouver des proches ou de contacter leur famille. Toutefois, la fourniture d'informations aux migrants, avant et pendant leur voyage, doit impérativement tenir compte du fait que les décisions des migrants (concernant leur départ, leur itinéraire ou leur mode de transport) sont bien souvent prises de manière spontanée, sans grandes préparations et avec un choix de ressources limité.

Stratégies d'auto-protection

On constate que beaucoup d'enfants adoptent des stratégies d'auto-protection. Les données ont révélé ce qu'un informateur clé appelle la « parenté inventée » : des groupes d'enfants qui voyagent ensemble dans un souci de sécurité en se décrivant comme des « cousins », et dont les liens se resserrent à mesure que leur voyage progresse. Ces réseaux peuvent être très utiles pour informer les membres de la famille d'une personne qui se retrouve placée en détention durant son trajet. La séparation de ces enfants peut toutefois aggraver leur détresse et leur vulnérabilité.

Bien souvent, les migrants savaient qu'il était important de mémoriser ou d'enregistrer des numéros de téléphone pour éviter de perdre le contact en cas de perte ou de vol de leur téléphone portable, et de bénéficier de certains services pour maintenir ou rétablir le contact après la perte de leur téléphone. Les Sociétés nationales situées le long de certaines routes de migration en Amériques et en Afrique, ou opérant le long de routes européennes, proposent aux migrants de téléphoner, de recharger leurs batteries et d'accéder à une connexion Wi-Fi gratuitement pour leur éviter de dépendre uniquement de leur téléphone portable. Le CICR a également lancé RedSafe, une plateforme et une application sécurisées qui permettent aux migrants et à d'autres personnes en situation de vulnérabilité d'obtenir des informations fiables en matière d'assistance et de protection, et de stocker des documents.

Mesures de rétablissement et de protection des liens familiaux

Les données montrent que les tentatives de retrouver des personnes qui ont disparu ou qui ont été séparées présentent des difficultés spécifiques. Les migrants ont en effet souvent du mal à donner des renseignements précis sur une séparation dans la mesure où ils ont tendance à perdre la notion du temps et de l'espace dans les situations stressantes ou à l'évolution rapide. Les recherches peuvent aussi être compliquées par le fait que les migrants choisissent, ou sont contraints, de poursuivre leur voyage malgré leur séparation, ou que leurs proches n'ont pas les moyens de soutenir les recherches depuis leur pays d'origine. Ces derniers, par exemple, ne peuvent pas forcément se rendre sur le site de la disparition, ou fournir des échantillons d'ADN pour faciliter l'identification.

Une meilleure sensibilisation et un meilleur accès à l'aide sont également nécessaires, tant dans les pays de destination européens que le long des itinéraires, pour permettre aux migrants séparés, et notamment aux enfants, de rechercher leur famille le plus rapidement possible. Savoir à qui faire appel pour obtenir des informations sur des proches qui ont disparu ou qui ont été séparés

reste un défi de taille, surtout lorsque les migrants craignent pour leur propre sécurité. Dans cette optique, il est essentiel que des mesures soient prises pour veiller à ce que les migrants se sentent (et soient) en sécurité lorsqu'ils accèdent à une aide.

Les politiques et les pratiques étatiques doivent s'abstenir de créer ou d'accentuer les risques qui pèsent sur les migrants

Au final, ces initiatives resteront limitées, à moins que les États ne prennent toutes les mesures possibles pour protéger les enfants et éviter les séparations familiales involontaires. Si chaque État est en droit de réglementer les migrations sur son territoire, il doit néanmoins respecter ses obligations et engagements nationaux, régionaux et internationaux, et assurer la protection et les soins dont bénéficient les enfants. Les enfants ont en effet le droit d'être réunis avec leur famille ou avec les personnes qui s'occupent d'eux. Les politiques de migration et de surveillance des frontières ne doivent pas être source de séparation, de manière volontaire ou involontaire.

Dans ce contexte, il convient d'examiner la façon dont la surveillance des frontières peut accentuer le risque de séparation par l'action des forces de sécurité qui dispersent les groupes de migrants et les familles, et renforcent la probabilité de séparation. Les personnes chargées de surveiller les frontières doivent comprendre les risques inhérents à ces pratiques, et doivent être encouragées à adopter d'autres solutions. Les États doivent s'engager à mettre fin à la détention des enfants migrants, et explorer d'autres solutions pour éviter les séparations familiales involontaires.

Les États peuvent également agir en vue de minimiser le risque de séparation auquel sont confrontés les enfants migrants à l'intérieur de leurs frontières. L'échec des processus de réunification familiale peut notamment inciter les proches de personnes disparues à opter pour des options irrégulières plus risquées qui aggravent les risques courus par les enfants et leurs familles. Le regroupement rapide des familles est donc un enjeu majeur, parallèlement à la mise en place d'itinéraires sûrs et légaux.

Les États devraient également tout mettre en œuvre pour déterminer le sort des personnes signalées comme disparues ou séparées par des migrants, indépendamment du statut juridique de ceux-ci. La coopération de tous les acteurs concernés, notamment le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge ainsi que d'autres États, devrait également être encouragée pour aider chaque État à maintenir et à rétablir le contact des familles de migrants. Toutes les initiatives possibles devraient être mises en œuvre pour réunir les enfants migrants non accompagnés ou séparés et leur famille ou les personnes qui s'occupent d'eux, dès lors que ces retrouvailles sont dans l'intérêt supérieur de l'enfant.

La voie à suivre

Pour éviter la séparation des enfants et de leurs familles durant leurs migrations, il est essentiel que les enfants migrants comprennent bien les risques auxquels ils sont exposés au cours de leur voyage et que des précautions aient été prises en amont en cas de perte de contact, par exemple la mémorisation ou la conservation des numéros de téléphone de proches. Il est également important d'aider les enfants migrants à élaborer des stratégies d'auto-protection, comme le fait de voyager en groupe ou de tisser des relations avec d'autres migrants afin de se protéger mutuellement. Tous les migrants, indépendamment de leur statut juridique, devraient avoir accès à des services de soutien, comme les services de rétablissement et de protection des liens familiaux que proposent le CICR et les Sociétés nationales.

Au final, la protection des enfants migrants et des liens familiaux dépend surtout de la reconnaissance et de l'action de tous les acteurs, et plus particulièrement des États. Les politiques et les pratiques étatiques doivent s'abstenir de créer ou d'accentuer les risques qui pèsent sur les migrants. Pour cela, il est nécessaire de proposer des itinéraires de migration sûrs et légaux, de veiller à ce que la surveillance des frontières ne provoque pas la séparation involontaire des familles, de mettre en place des procédures de

regroupement familial rapides et efficaces, et de déployer des efforts coordonnés afin de rétablir le contact entre les enfants et les membres de leur famille qui ont été séparés pendant la migration.

Magdalena Arias Cubas

Responsable de la recherche, Laboratoire mondial des migrations de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, Australie

mariascubas@redcross.org.au

Sanjana Bhardwaj

Assistante de recherche, Laboratoire mondial des migrations de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, Australie

sbhardwaj@redcross.org.au

Simon Robins

Conseiller en recherches, Centre des personnes disparues du Mouvement Croix-Rouge et Croissant-Rouge, Comité international de la Croix-Rouge, Suisse

srobins@icrc.org

Jill Stockwell

Responsable des recherches et du soutien structurel, Centre des personnes disparues du Mouvement Croix-Rouge et Croissant-Rouge, Agence centrale de recherche du Comité international de la Croix-Rouge, Suisse

jstockwell@icrc.org

1. Liddell B, Archer K, Batch N, et Stockwell J (2025) (à venir) 'The psychological impact of missing family on forcibly displaced people', [document en anglais] *Australian and New Zealand Journal of Psychology*
2. UNICEF (2021) *Uncertain Pathways: How gender shapes the experiences of children on the move* [document en anglais] bit.ly/uncertain-pathways
3. Moskal M et Tyrrell N (2016) 'Family migration decision-making, step-migration and separation: children's experiences in European migrant worker families', [document en anglais] *Children's Geographies*, 14(4): 453-467 bit.ly/family-migration-child-experience
4. Save the Children (2022) *Wherever we go, someone does us harm: Violence against refugee and migrant children arriving in Europe through the Balkans* [document en anglais] bit.ly/children-europe-balkans
5. Save the Children (2019) *Struggling to survive: Unaccompanied and separated children travelling the Balkans route* [document en anglais] bit.ly/struggling-to-survive
6. Laboratoire mondial des migrations de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (2022) *Migrants' perspectives: Building Trust in humanitarian action* [document en anglais] bit.ly/migrants-perspectives

Élaborer des réponses politiques aux migrants disparus par l'intermédiaire du Conseil de l'Europe

Julian Pahlke et Paulo Pisco

L'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe s'efforce de rassembler les gouvernements, les parlementaires et les acteurs de la société civile de toute l'Europe afin de concevoir et de promouvoir des politiques humaines efficaces pour prévenir les décès et les disparitions de migrants.

Les organisations internationales, les gardes-côtes et les ONG fournissent régulièrement des chiffres alarmants sur le nombre (sous)estimé de morts, de personnes disparues et de personnes en détresse dans le contexte de la migration. Le coup de projecteur porté sur cette tragédie a suscité une prise de conscience et accru les pressions au sein de nos sociétés européennes en faveur de la reconnaissance de notre obligation morale d'agir et d'apporter une réponse à la fois humanitaire et humaine. Pourtant, malgré une reconnaissance grandissante des nombreux facteurs (souvent complexes) qui exposent des hommes, des femmes et des enfants à une extrême vulnérabilité dans le contexte migratoire, les incidents et signalements de décès ou de disparitions de migrants lors de trajets périlleux ne cessent d'augmenter.

Dédié à la défense des droits humains, de la démocratie et de l'État de droit, le Conseil de l'Europe est une organisation internationale qui regroupe 46 États, et se compose de parlementaires désignés par les parlements nationaux. L'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE) en est l'organe politique délibérant, qui se réunit quatre fois par an. Bien qu'elle ne puisse pas légiférer, elle dispose de divers pouvoirs lui permettant de rendre les gouvernements membres comptables de leurs actions de différentes manières¹. Dans le cadre de son action, l'APCE collabore avec les États membres pour concevoir et promouvoir des réponses politiques efficaces en vue de prévenir les décès et les disparitions dans le contexte des migrations. En tant que responsables

politiques, notre capacité d'action repose avant tout sur le cadre juridique applicable dans nos pays respectifs, ainsi que sur les organisations régionales et internationales dont nos États sont membres. Toutefois, bien que le droit international relatif aux droits de l'homme et le droit international des réfugiés énoncent des principes et des obligations clairs, leur mise en œuvre concrète dans la gestion des frontières demeure complexe, notamment en raison des débats fortement polarisés autour des questions de sécurité intérieure et de politique migratoire.

Au sein des États membres du Conseil de l'Europe, les principes du droit à la vie et de la prévention de la torture ainsi que des traitements inhumains et dégradants sont fondamentaux et nul ne peut y déroger. Il s'agit de droits qui ne peuvent être ni violés ni suspendus, même en période d'urgence. La Convention européenne des droits de l'homme protège les droits de toutes les personnes en Europe et impose des obligations qui, si elles sont correctement mises en œuvre, pourraient contribuer à prévenir la disparition ou la mort de migrants, et à garantir que les familles soient informées du sort de leurs proches disparus. La plupart des États membres sont également liés par de nombreux autres instruments juridiques du Conseil de l'Europe, tels que la Convention pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants, la Convention sur la lutte contre la traite des êtres humains, la Convention sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique, ainsi que la Convention pour la protection des personnes

à l'égard du traitement automatisé des données à caractère personnel.

D'autres obligations internationales découlent notamment de la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées et de la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille. La Convention internationale pour la sauvegarde de la vie humaine en mer et la Convention internationale sur la recherche et le sauvetage maritimes énoncent également des obligations très claires pour les États comme pour les acteurs non étatiques en matière d'assistance et de secours aux personnes en détresse en mer.

De nombreuses initiatives ont permis de réfléchir à la manière dont les normes existantes devraient être interprétées et mises en œuvre dans le contexte des migrations internationales. Parmi les exemples figurent l'adoption par le Comité des disparitions forcées de l'ONU du Commentaire général n° 1 (2023) sur les disparitions forcées dans le contexte de la migration en 2023, ainsi que la promotion par le Secrétaire général de l'ONU des « Recommandations pratiques² sur le renforcement de la coopération en matière de migrants disparus et la fourniture d'une assistance humanitaire aux migrants en détresse » en 2024.

À travers la Méditerranée, ainsi qu'en ce qui concerne d'autres océans et mers en Europe, les initiatives de la société civile ont structuré leurs travaux conformément au droit international de la mer. Elles ont mis au point leurs propres méthodes de travail ainsi que des protocoles pour compléter les capacités des autorités officielles de recherche et de sauvetage (SAR) à sauver des vies. D'autres initiatives locales associent des praticiens de la médecine légale qui ont mis en place leurs propres systèmes pour tenter de retracer et d'identifier les corps de personnes probablement migrantes. Parmi les exemples de bonnes pratiques, on peut citer la conservation des données post-mortem recueillies sur les corps, susceptibles de faciliter une identification ultérieure ; le déploiement d'équipes d'identification des victimes de catastrophes en cas de naufrage ; la signalisation des tombes

des corps non identifiés, susceptibles d'être ceux de personnes migrantes ; et la formation des procureurs à l'importance d'enquêter sur les corps non identifiés pour augmenter les chances de découvrir leur identité.

Ces efforts ont contribué à dégager un consensus sur l'importance de traiter et de prévenir la vulnérabilité dans le contexte des migrations. Toutefois, la coopération transnationale exige une harmonisation des procédures entre les multiples acteurs étatiques et non étatiques, notamment les services judiciaires, de police, de recherche et de sauvetage, consulaires et médico-légaux. De plus, il est nécessaire de clarifier les rôles et responsabilités distincts des autorités publiques et de la société civile. Ces entités sont trop souvent mises en opposition, ce qui peut conduire à la criminalisation des ONG dans les cas les plus graves et entrave gravement l'efficacité de toute tentative de prévention des disparitions, de recherche et de sauvetage des personnes en détresse, ainsi que d'identification des personnes disparues.

Promouvoir l'élaboration des politiques

L'ensemble des normes du Conseil de l'Europe fournit un cadre exhaustif pour prévenir les violations des droits de l'homme et promouvoir des politiques respectueuses de ces droits pour toutes et tous, y compris pour les personnes en déplacement, comme le confirment la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme et le Plan d'action pour la protection des personnes vulnérables dans le contexte de la migration et de l'asile en Europe (2021-2025)³.

Faire face aux situations de détresse dans le contexte migratoire signifie, avant tout, mettre en place des mécanismes préventifs concrets conformes aux normes des droits de l'homme pour lesquelles les États membres se sont engagés. Le Conseil de l'Europe propose des normes sans équivalents qui incarnent les principes universels des droits de l'homme établis par les sociétés européennes sur les décomptes de la Seconde Guerre mondiale, il y a 75 ans. Le Conseil permet également aux 46 États membres de discuter de la mise en œuvre concrète de ces normes, grâce aux

organes de surveillance de ces conventions ; particulièrement pertinents sont les mécanismes de suivi concernant la prévention de la torture, la lutte contre la traite des êtres humains, ainsi que la lutte contre la violence fondée sur le genre et la violence domestique. Le Conseil de l'Europe fournit également des cadres de coopération aux autorités publiques compétentes, telles que les procureurs, les institutions nationales des droits humains et les ministères des Affaires étrangères, ainsi que des outils de formation à l'intention des organes judiciaires et administratifs. Du point de vue de la gestion des frontières ou pour éviter aux personnes migrantes de se lancer dans des voyages risqués, il est essentiel de garantir un accès effectif à des voies légales de mobilité.

L'APCE – l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe – offre un forum privilégié pour réfléchir à ces obligations, identifier les défis auxquels nos pays et leurs populations sont confrontés, et promouvoir de bonnes pratiques ainsi que des mesures politiques qui répondent à ces défis dans le respect du droit international relatif aux droits de l'homme. L'Assemblée rassemble 612 parlementaires issus des 46 délégations nationales, de tous les horizons politiques et travaillant au sein de cinq groupes politiques. Les membres de l'APCE élisent les juges de la Cour européenne des droits de l'homme. Ils adoptent des documents qui n'ont pas de valeur légale, mais revêtent une importance politique, avec l'autorité morale nécessaire pour encourager le changement et, parfois, ouvrir la voie à l'adoption de conventions internationales.

En 2024, l'Assemblée a adopté une résolution sur la manière de clarifier le sort des personnes migrantes disparues, parallèlement à une Recommandation⁴ adressée au Comité des ministres (l'organe décisionnel du Conseil de l'Europe). Cette étape importante a marqué la reconnaissance par l'APCE de la tragédie des migrants disparus et du rôle que joue le Conseil de l'Europe en matière de prévention et de lutte dans ce domaine⁵. Cette résolution reconnaît l'importance de la coopération internationale, conformément à l'Objectif n° 8 du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées

et régulières, et s'aligne sur les engagements pris par la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples en 2021, ainsi que par la Commission interaméricaine des droits de l'homme en 2019.

Cette résolution exhorte les États à honorer pleinement leurs obligations afin d'éviter des situations de vulnérabilité et de disparition, notamment en garantissant l'enregistrement systématique des personnes privées de liberté. De plus, elle appelle à garantir que les personnes migrantes, y compris les enfants non accompagnés, bénéficient de conditions d'accueil appropriées afin de prévenir les cas de fugue et les disparitions possibles qui pourraient éventuellement en découler. La résolution invite également les États à délivrer des visas aux familles, à consacrer davantage de ressources à la médecine légale, et à nommer des responsables chargés d'agir en tant que points focaux sur la question des personnes migrantes disparues afin de faciliter la coopération interétatique dans les cas d'identification, de recherche et de rapatriement.

La résolution aborde également la question importante des bases de données. De nombreuses parties prenantes disposent en effet d'informations susceptibles de faciliter la recherche et l'identification des personnes migrantes disparues, que celles-ci soient mortes ou vivantes. Toutefois, il reste encore beaucoup à faire pour que ces ensembles de données puissent « communiquer entre eux », depuis de l'inclusion de garanties de protection des données personnelles jusqu'à la normalisation de la collecte de données, afin que les informations puissent être comparées de manière sûre et efficace. Cela inclut le marquage individuel des tombes pour les associer par la suite aux données recueillies. Rassembler les données est une tâche colossale qui implique des enjeux en matière de droits de l'homme, techniques, juridiques et politiques, mais qui est essentielle pour permettre aux familles de recevoir des informations sur le sort de leurs proches disparus et d'avoir accès à leur sépulture. Les familles ont besoin d'un point de contact pour obtenir une aide et des

informations sûres et fiables, y compris sur la façon de fournir un échantillon d'ADN, sans crainte de représailles. Ce qui se fait souvent de manière locale et déconnectée doit être regroupé par les autorités publiques dans un cadre politique cohérent. Les autorités officielles doivent être impliquées afin que les nombreuses initiatives locales puissent être reproduites ; il s'agit-là d'une question de politique publique.

En ce qui concerne les opérations de SAR et les stratégies visant à sauver la vie des personnes migrantes en mer, une deuxième résolution en cours de préparation explorera les voies politiques et les bonnes pratiques⁶. Cela implique une meilleure coopération tant au niveau des États qu'au niveau paneuropéen, un financement suffisant, ainsi que la reconnaissance et le respect du rôle important que joue la société civile dans la protection des droits des personnes migrantes, tant sur terre qu'en mer. D'un point de vue du droit international relatif aux droits de l'homme, des mesures plus efficaces sont nécessaires pour lutter contre le trafic de personnes migrantes (un crime qui ne doit pas être confondu avec le franchissement irrégulier des frontières) ; ni les personnes migrantes, ni ceux et celles qui défendent les droits de l'homme ne doivent être criminalisés. Dans l'ensemble, le respect du droit international et la garantie d'un débarquement sûr, d'un traitement respectueux, de l'accès aux soins de santé (y compris les soins de santé mentale) et d'un accès effectif aux procédures d'asile et aux conseils juridiques sont également des éléments clés pour sauver des vies en mer. Les recommandations politiques examinées dans cet article s'appuient sur une série d'auditions et de missions d'information menées dans la région d'Évros⁷, à Lampedusa⁸ et à Calais⁹.

Promouvoir l'engagement parlementaire

En tant que membres de l'APCE, notre travail va au-delà de la recherche d'un consensus politique au sein de l'Assemblée sur nos résolutions. En notre capacité de rapporteurs, nous accordons une importance particulière au suivi de ce travail. Alors que la situation ne cesse de se dégrader pour les hommes, les femmes et les enfants en Europe et au-delà, la promotion de

ces recommandations politiques auprès des différents parlements nationaux est primordiale.

Au niveau national, nous sommes en mesure de promouvoir ces décisions au sein de nos parlements respectifs par le biais d'auditions ou de l'ouverture d'enquêtes. Les parlementaires votent le budget dans leur pays, et peuvent faciliter les discussions sur l'allocation de ressources supplémentaires afin de renforcer les capacités des entités chargées des questions migratoires, qu'il s'agisse de l'identification, des recherches ou des procédures de rapatriement, ou encore des structures d'accueil, de soutien, ou des mécanismes de surveillance des droits de l'homme aux frontières.

Les parlementaires peuvent également assurer un suivi en dialoguant avec le Comité des ministres du Conseil de l'Europe ; les recommandations politiques sur les personnes migrantes disparues ont été présentées fin 2024 aux représentations permanentes des États membres ainsi qu'au Réseau des points focaux sur la migration des États membres. L'organisation d'événements avec des parlementaires, y compris les observateurs et les partenaires pour la démocratie¹⁰ de l'APCE en Europe et au-delà, peut renforcer la coopération parlementaire et accroître la dynamique.

Enfin, nous estimons que les parlementaires ont la responsabilité de faire connaître les recommandations politiques adoptées par l'APCE au-delà des institutions politiques, afin de sensibiliser plus largement. Les Européennes et les Européens ignorent souvent le lien qui existe entre les parlements nationaux et le Conseil de l'Europe, ainsi que leurs capacités, en tant que citoyennes et citoyens, à interpeller leurs représentant(e)s parlementaires pour qu'ils et elles s'engagent à respecter les décisions prises à Strasbourg. La tragédie des morts de migrants en mer et des migrants disparus est un rappel insupportable que ces êtres humains vulnérables (celles et ceux qui cherchent une protection internationale et fuient les guerres, les persécutions, les crises et les catastrophes, la pauvreté extrême et le danger) demeurent marginalisés dans leur capacité à accéder aux

droits les plus fondamentaux et à la dignité. Le Conseil de l'Europe a un rôle important à jouer pour rassembler les gouvernements, les parlementaires et les acteurs de la société civile de notre continent européen et au-delà, afin de répondre aux défis sociaux sous l'angle des droits de l'homme et de la dignité humaine.

Julian Pahlke

Membre du Bundestag allemand ; membre de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (Allemagne, SOC) ; rapporteur pour le suivi sur « Personnes migrantes, réfugiées et demandeuses d'asile disparues – Un appel à clarifier leur sort ».

asmig@coe.int

X: @J_Pahlke

Paulo Pisco

Membre du parlement portugais ; membre de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (Portugal, SOC) ; rapporteur sur le thème « Sauver la vie des migrants en mer et protéger leurs droits humains ».

asmig@coe.int

Les auteurs tiennent à remercier Marie Martin et Gaël Martin-Micallef, secrétaires de la Commission des migrations, des réfugiés et des personnes déplacées de l'APCE, pour leur contribution à cet article.

1. Voir bit.ly/migrants-APCE
2. bit.ly/actionable-recommendations
3. Plan d'action du Conseil de l'Europe sur la protection des personnes vulnérables dans le contexte des migrations et de l'asile en Europe (2021-2025)
bit.ly/protection-migrations-asile-plan
4. Recommandation 2284 (2024) de l'APCE au Comité des ministres du Conseil de l'Europe sur « Personnes migrantes, réfugiées et demandeuses d'asile disparues – Un appel à clarifier leur sort » bit.ly/migrants-refugiés-asile
5. APCE, résolution 2568 (2024) sur « Personnes migrantes, réfugiées et demandeuses d'asile disparues – Un appel à clarifier leur sort »
bit.ly/migrants-disparitions-demandes-dasile et mémoire explicatif bit.ly/APCE-migrants-refugiés-asile
6. Voir le mémorandum explicatif adopté par la Commission des migrations, des réfugiés et des personnes déplacées. Les recommandations politiques seront soumises à un vote en juin 2025 bit.ly/report-migrants-lives-sea
7. Représentant spécial du Conseil de l'Europe pour la migration et les réfugiés (2024) « La Commission de l'APCE sur la migration discute des défis actuels et émergents ; le rapporteur de l'APCE visite la Grèce - Représentant spécial du Secrétaire général pour la migration et les réfugiés. »
bit.ly/pace-committee-discusses-challenges
8. APCE (2024) « Les États membres doivent faire preuve de plus de solidarité à l'égard des migrants arrivant à Lampedusa, porte de l'Europe » bit.ly/Lampedusa-migrants-migration
9. APCE (2023) « Améliorer la situation humanitaire des réfugiés, migrants et demandeurs d'asile dans les régions de Calais et de Dunkerque » bit.ly/Calais-Dunkerque-migrants-asile
10. APCE, liste des parlements nationaux et des États non membres ayant le statut d'invités spéciaux, d'observateurs et de partenaires pour la démocratie
bit.ly/invités-observateurs-démocratie

La prise en charge des migrations forcées : une alternative viable aux voyages dangereux ?

Jeff Crisp

Le système international de protection des réfugiés pourrait-il être modifié pour permettre aux victimes de persécution et de violence d'aller trouver refuge dans d'autres États sans risquer leur vie en chemin ?

La notion d'asile territorial est la pierre angulaire du système international de protection des réfugiés depuis 75 ans. Selon ce principe, les personnes menacées de persécution et de violence dans leur pays ont le droit de se rendre dans un autre État et de demander le statut de réfugié à leur arrivée.

Mais au cours des dernières années, ce système a fait l'objet d'une pression croissante. D'une part, comme l'expliquent d'autres articles de ce numéro de RMF, les voyages effectués par les réfugiés sont devenus de plus en plus dangereux. Les menaces qui pèsent sur ces migrants sont nombreuses et diverses : risques de mort, de blessures, d'abus physiques et sexuels, d'exploitation ou d'esclavage. Paradoxalement, les réfugiés en quête de protection sont souvent obligés de mettre leur vie en danger.

D'autre part, les États et les sociétés de nombreuses régions du monde sont de plus en plus opposés à l'arrivée des demandeurs d'asile, particulièrement lorsque ceux-ci arrivent en grand nombre, sur de courtes périodes et de manière irrégulière. Dans de nombreux pays, notamment les pays du Nord global, les réfugiés sont considérés comme une menace pour la souveraineté, la sécurité et la stabilité sociale de la nation. Ces États tentent donc de les exclure par tous les moyens possibles, même si cette exclusion viole leurs obligations dans le cadre du droit international des réfugiés.

De l'asile territorial à la prise en charge des migrations

À la place de l'asile territorial, les États membres

de l'ONU et les organisations humanitaires privilégient de plus en plus l'adoption d'un paradigme alternatif de protection des réfugiés, à savoir celui de la 'migration gérée'. Ce concept n'est pas nouveau en soi : traditionnellement, il était employé dans le cadre des déplacements des travailleurs migrants et de la réinstallation permanente de réfugiés et de personnes déplacées dans les pays d'accueil.

Dans sa nouvelle forme, il repose sur le principe que l'on peut anticiper, planifier et organiser les mouvements migratoires forcés en recueillant et en analysant des données à grande échelle. Dans le même temps, la version actuelle du concept de prise en charge des migrations se base sur l'hypothèse que les mouvements de réfugiés, de demandeurs d'asile et d'autres migrants en situation irrégulière peuvent être évités ou, du moins, limités. À cet égard, trois stratégies sont particulièrement pertinentes : le renforcement des contrôles aux frontières ; une solution à ce que l'on appelle les 'causes profondes du déplacement' ; et le déploiement de programmes offrant aux réfugiés une protection et une assistance 'tout au long de leur trajet' dès les premières étapes de leur voyage, pour éviter qu'ils ne se sentent obligés d'entreprendre de longs déplacements sur plusieurs continents.

Dans toutes ces stratégies, la logique de la prise en charge des migrations est de traiter la menace perçue des mouvements de populations spontanés, non planifiés et irréguliers, en plaçant ceux-ci sous le contrôle des États et des organismes d'aide qu'ils parraient.

Mise en œuvre de cette nouvelle approche

Ces dernières années, les pays les plus riches du monde ont pris de nombreuses mesures pour mettre en œuvre le programme de prise en charge des migrations. Les contrôles aux frontières ont été renforcés et assistés par de nouvelles formes de surveillance technologique. Les pays les plus pauvres ont été incités ou encouragés à réduire les déplacements de réfugiés au moyen d'un processus d'externalisation.

Enfin, les programmes d'aide à l'étranger ont été repensés dans le but de 'stabiliser' les populations vulnérables dans leur propres communautés et pays. L'Union européenne a été le défenseur le plus ardent de cette stratégie, avec la création du Fonds fiduciaire d'urgence de l'UE pour l'Afrique (FFUA) de 5 milliards de dollars ayant pour objectif de « s'attaquer aux causes profondes de l'instabilité, des déplacements forcés et de la migration irrégulière et de contribuer à une meilleure gestion des migrations »¹.

Les agences de l'ONU jouent, quant à elles, un rôle de plus en plus important dans la mise en œuvre de ce nouveau paradigme. Avec le soutien des États donateurs, l'OIM et le HCR ont ouvert des centres de collecte et d'analyse des données des populations mobiles. Cette initiative est un élément clé du programme de prise en charge des migrations, et figure en bonne place dans le Pacte mondial sur les réfugiés, ainsi que dans le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières (formule très révélatrice dans ce contexte).

Dans le cadre de notre analyse, le principal résultat de la transition de l'asile territorial vers la prise en charge des migrations s'observe dans les efforts récemment déployés pour mettre à la disposition des réfugiés des itinéraires officiels vers des pays où ils peuvent bénéficier d'une protection, leur évitant ainsi d'effectuer des voyages longs et dangereux, souvent au péril de leur vie.

Le HCR a pris les devants dans ce processus. Alors que l'asile territorial est de plus en plus menacé dans de nombreuses parties du monde, le HCR a encouragé les gouvernements à proposer aux réfugiés de nouveaux itinéraires organisés pour accéder à une protection, au-delà

des programmes de réinstallation des réfugiés parrainés par l'État qu'il administre.

Ces solutions, appelées 'voies d'accès complémentaires' par le HCR, comprennent des initiatives de réinstallation communautaires et des programmes de regroupement familial, ainsi que des programmes de mobilité professionnelle et de bourses d'études destinés aux réfugiés qui possèdent des compétences et des qualifications appropriées. Les défenseurs des réfugiés et les analystes ont, quant à eux, élargi cette définition afin d'inclure les programmes de visas humanitaires, de couloirs humanitaires et d'évacuation humanitaire qui permettent aux personnes à risque dans leur pays d'origine, de premier asile ou de transit de se déplacer en toute régularité pour atteindre des États qui ont autorisé leur admission.

Pour ne citer que quelques exemples de ces initiatives, en 2015, le Canada a mis en place un programme de réinstallation communautaire visant à accueillir 25 000 réfugiés syriens parrainés par des familles, des groupes de quartier, des associations religieuses et des organismes de la société civile. Suite à l'invasion russe de l'Ukraine en 2022, le Royaume-Uni a lancé un programme permettant aux réfugiés ukrainiens d'être admis dans le pays et logés dans des familles résidant légalement en Grande-Bretagne.

Ces dernières années, les Églises catholique et protestante d'Italie et de France ont conjointement mis en œuvre un programme de couloirs humanitaires qui a permis à des familles de réfugiés vulnérables venues de pays comme l'Éthiopie ou le Liban de s'installer en Europe. Au cours de la même période, l'Australie, le Canada, l'Italie et le Royaume-Uni ont lancé des programmes pilotes permettant aux réfugiés qui possèdent des compétences spécifiques d'accéder à des offres d'emploi dans ces pays.

Aux États-Unis, l'administration Biden a lancé en 2023 une initiative de 'mobilité sécurisée' qui a permis aux demandeurs d'asile de déposer leurs demandes d'admission et d'acquisition du statut de réfugié dans plusieurs pays d'Amérique du Sud et d'Amérique centrale, leur évitant

ainsi d'entreprendre le long voyage à travers le Mexique jusqu'à la frontière américaine.

Même si ces 'voies d'accès complémentaires' diffèrent considérablement en termes de portée et de critères de sélection utilisés pour déterminer l'accès, elles ont néanmoins en commun l'objectif d'offrir des possibilités de migration gérée à des personnes qui seraient autrement susceptibles de se déplacer de manière spontanée et irrégulière.

Contraintes et conséquences négatives

Le paradigme de prise en charge des migrations a un rôle important à jouer pour épargner aux réfugiés les divers dangers auxquels ils pourraient s'exposer en établissant leur propre chemin vers un pays d'asile. Mais il ne faut pas pour autant sous-estimer les contraintes et les résultats potentiellement négatifs de cette approche.

Premièrement, l'expérience historique a montré que les déplacements de réfugiés ont souvent une nature imprévisible et surprenante, et qu'ils s'inscrivent dans des contextes de chaos et de confusion intenses. C'est pour cette raison que les diverses tentatives d'établir des systèmes d'alerte et de prévision précoces des crises d'origine humaine se sont systématiquement soldées par des échecs. Aujourd'hui même, rien ne prouve que l'arrivée de l'intelligence artificielle changera cette situation.

Dans ces circonstances, il serait naïf de croire que désormais, selon les mots d'Amy Pope, Directrice générale de l'OIM, « toute migration devrait être sûre, ordonnée et humaine. » Lorsque des communautés entières fuient des persécutions ou des violations des droits de l'homme, elles ont tendance à se déplacer très rapidement, en très grand nombre et dans de nombreuses directions. Tentant désespérément d'assurer leur protection, elles empruntent tous les itinéraires qui s'offrent à elles, indépendamment des dangers que ces derniers risqueraient de comporter. Plutôt que d'attendre d'être admises dans un programme de départ organisé, elles saisissent toutes les occasions qui se présentent pour fuir.

Deuxièmement, il est de plus en plus clair qu'anticiper et prévenir les mouvements de réfugiés en s'attaquant à leurs 'causes profondes' est une stratégie semée d'embûches qui pourrait

même s'avérer fondamentalement erronée. Une évaluation officielle et très critique du Fonds fiduciaire d'urgence de l'UE pour l'Afrique a notamment révélé que les ressources consacrées à la 'prévention' dans la Corne de l'Afrique avaient été trop dispersées, incorrectement priorisées, et n'avaient pas tenu compte de certaines questions relatives aux droits de l'homme. Plus important encore, cette évaluation a montré que les programmes axés sur les moyens de subsistance qui visent à améliorer les revenus des populations vulnérables de la région « pourraient stimuler encore plus les migrations au lieu de les réduire »².

Troisièmement, même s'il était possible de mettre en place et d'élargir des itinéraires sécurisés pour les réfugiés, il semble très peu probable que les États concernés autorisent cette mise en œuvre à une échelle qui répondrait à la demande. L'élection de Donald Trump à la présidence des États-Unis semble éloigner encore cette perspective, sachant qu'il a aussitôt décidé de mettre fin à l'initiative de 'mobilité sécurisée' et de fermer les autres voies sûres qui permettaient aux migrants d'accéder à une protection aux États-Unis. Il va sans dire que les personnes dont la vie et la liberté sont fortement menacées et qui se voient refuser un accès à des voies sûres continueront à chercher refuge ailleurs et se déplaceront de manière irrégulière et non planifiée.

Quatrièmement, les personnes qui défendent la création d'itinéraires sécurisés avec le plus d'enthousiasme ont tendance à brandir cette notion comme un slogan quelque peu simpliste, en faisant abstraction des décisions difficiles qui doivent être prises pour leur mise en œuvre. Combien de réfugiés chaque pays d'accueil doit-il accepter par le biais de ces itinéraires sécurisés, et sur quelle période de temps ? De quels pays ces réfugiés doivent-ils provenir, et quelles catégories de réfugiés doivent être prioritaires pour bénéficier d'une admission ? Comment faut-il organiser le processus de sélection ? Les personnes autorisées à emprunter des itinéraires sécurisés doivent-elles bénéficier d'un statut de réfugié à part entière ou n'obtenir que des droits de séjour temporaires dans les pays où elles

sont admises ? Et, comme on l'a déjà indiqué, qu'advierait-il des réfugiés dont l'accès à ces itinéraires serait refusé ?

Enfin, il convient également d'examiner les conséquences du paradigme de la prise en charge des migrations du point de vue du principe et de la pratique de l'asile territorial. En effet, on peut raisonnablement craindre que les États du Nord global utilisent l'existence de ces itinéraires, aussi modestes soient-ils, comme prétexte pour refuser les demandeurs d'asile qui arrivent de manière irrégulière, en faisant valoir que ceux-ci ne doivent pas être autorisés à 'resquiller' tandis que les soi-disant 'véritables réfugiés' attendent patiemment leur tour.

Dans un récent rapport portant le sous-titre inquiétant 'The end of asylum' (la fin de l'asile), le Migration Policy Institute (MPI) suggère que le système international de protection des réfugiés actuel « fait l'objet d'une pression intolérable », et remet en question « la capacité des nations à s'acquitter de leurs obligations internationales envers les réfugiés »³. Selon ce document, il est désormais nécessaire de « réorienter le système de protection internationale afin de l'éloigner de l'asile territorial », et de le remplacer par « des solutions d'admission sûres et ordonnées permettant d'obtenir d'une protection. » Il s'agit là d'un changement de cap important en faveur du paradigme de la prise en charge des migrations. Mais ce sont les détails de cette proposition qui posent problème.

Comme l'indique cette déclaration, si le paradigme de la prise en charge des migrants peut potentiellement épargner aux réfugiés les nombreux risques que présentent les itinéraires dangereux, il peut également s'inscrire dans le programme de dissuasion et d'externalisation que cherchent à appliquer les États les plus riches de la planète. Même si cette approche ne vise peut-être pas la 'fin de l'asile' dans son ensemble, elle risque certainement de limiter cet asile aux pays du Sud global ainsi qu'à certains groupes de réfugiés dont le profil démographique, politique, ethnique ou religieux attire les États du Nord global.

Jeff Crisp

*Centre d'Études sur les Réfugiés
Université d'Oxford, Royaume-Uni*

jefferycrisp@gmail.com

X: @jfcrisp

1. bit.ly/trust-fund-africa

2. Voir 'EU fund to stem migration from Africa "fails to address risks" – watchdog', *The Guardian*, 25 septembre 2024 bit.ly/migration-africa-europe

3. Susan Fratzke, Meghan Benton, Andrew Selee, Emma Dorst et Samuel Davidoff-Gore (2024) 'The End of Asylum? Evolving the Protection System to Meet 21st Century Challenges', Migration Policy Institute bit.ly/end-asylum

École internationale en ligne spécialisée dans la migration forcée

« [C'est l']endroit idéal pour permettre aux praticiens de prendre le temps de réfléchir de manière critique au travail que nous effectuons et à la façon dont nous voulons continuer à aller de l'avant. » – Un participant, décembre 2023

Le Centre d'études sur les réfugiés (RSC) permet aux décideurs, aux praticiens ainsi qu'à d'autres personnes du monde entier de bénéficier de son enseignement par le biais de son École internationale en ligne spécialisée dans la migration forcée.

Cette école, qui propose généralement des cours d'une semaine trois fois par an, adopte une approche intensive, interdisciplinaire et participative de l'étude de la migration forcée. Elle permet aux participants de réfléchir de manière critique sur les forces et les institutions qui dominent le monde des personnes déplacées. Son programme associe la tradition d'excellence de la recherche d'Oxford à un enseignement et un apprentissage fondés sur la discussion qui stimulent la réflexion.

Public visé

L'école s'adresse principalement aux décideurs politiques et aux praticiens qui œuvrent pour la protection des réfugiés et dans le cadre de questions connexes, et qui possèdent plusieurs années d'expérience professionnelle dans ces domaines. Les personnes issues de l'immigration qui travaillent pour des groupes de défense des réfugiés et des groupes communautaires sont particulièrement bienvenues.

Elle est, plus généralement, ouverte à toute personne dont le travail est en lien avec les réfugiés et les questions de migration forcée, par exemple les universitaires et étudiants, les juristes, les journalistes, les commentateurs et les militants.

Sujets traités

Les sujets abordés comprennent la conceptualisation de la migration forcée ; les fondements moraux de l'asile ; le droit international et la protection des réfugiés ; et la politique de l'humanitarisme. L'école propose aussi une série de modules facultatifs qui varient d'une année sur l'autre.

La prochaine formation se déroulera du 23 au 27 juin. Des places limitées sont peut-être encore disponibles. Pour plus de renseignements, ainsi que des informations sur les conditions d'inscription, les frais et le processus de candidature, merci de consulter la page suivante : www.rsc.ox.ac.uk/study/international-summer-school

Pour vous tenir au courant des travaux du RSC, rendez-vous sur cette page : www.rsc.ox.ac.uk

Restez à jour des actualités de la RMF

Pour recevoir nos mises à jour, inscrivez-vous sur notre liste de diffusion ou suivez-nous sur les réseaux sociaux :

✉ www.fmreview.org/fr/fmr-alerts

✕ @FMReview

in linkedin.com/company/forced-migration-review

f facebook.com/FMReview

🦋 [@fmreview.bsky.social](https://fmreview.bsky.social)

Soutenir la RMF

Notre revue est gratuite et en libre accès. Nous la produisons grâce au soutien généreux de donateurs qui partagent nos valeurs et nos objectifs. Si vous le souhaitez, vous pouvez faire un don à l'adresse suivante : tinyurl.com/FMRdonate.

Pour effectuer un don au nom d'une organisation ou pour discuter d'un partenariat avec la RMF, veuillez nous contacter sur fmr@qeh.ox.ac.uk.

Contribuer à la RMF

Pour en savoir plus sur les possibilités de contribuer à la RMF, rendez-vous sur :

www.fmreview.org/fr/write-for-us

